

Temps libre : le Baloutchistan

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15308 – 7 F

SAMEDI 16 AVRIL 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le message de la Bundesbank

LES pays dont les monnaies forment actuellement le noyau dur du Système monétaire européen (SME) vont poursuivre leur politique de baisse graduelle des taux d'intérêt courts. Tel est le message fort que la Bundesbank a adressé jeudi 14 avril à la communauté financière et économique internationale en amputant d'un quart de point ses taux directeurs. Hans Tietmeyer, le président de l'institut d'émission allemand, et Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France, avaient clairement affirmé leur volonté d'agir rapidement. C'est fait, et c'est une bonne nouvelle.

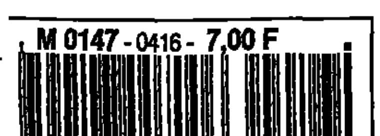
La décision prise il y a quelques semaines par la Réserve fédérale américaine de relever son taux de l'escompte – tombé à un niveau anormalement bas – avait en effet déclenché une petite tempête sur les marchés. Les analystes en avaient logiquement conclu que les Etats-Unis modifiaient radicalement et pour une durée indéterminée leur politique dans ce domaine. En l'occurrence Alan Greenspan, le patron du Fed entendait prévenir un éventuel retour de l'inflation, mais plus encore crever la bulle financière qui était en train de naître sur les taux longs américains.

CETTE manœuvre a réussi, mais elle a eu pour conséquence de provoquer un relèvement général des taux à long terme non seulement outre-Atlantique mais aussi sur le Vieux Continent. D'où l'inquiétude des opérateurs.

En agissant comme elle l'a fait jeudi, la Bundesbank veut prouver qu'il est possible de mener des politiques monétaires différentes des deux côtés de l'Atlantique. En clair, qu'il est possible et légitime de « découpler » l'évolution des taux aux Etats-Unis et en Europe.

LA conjoncture économique devrait aider à la démonstration. Les Etats-Unis ont retrouvé un taux de croissance relativement élevé. La crise est derrière eux. Il n'en va pas de même en Europe, où le retour à la croissance ne fait que s'amorcer. Ce qui est vrai de la conjoncture l'est de l'inflation. Si un risque – modeste – existe aux Etats-Unis de voir les prix se tendre, il n'en est pas de même dans la zone mark. Mieux même, il semble qu'en Allemagne le pays le plus fragile dans ce domaine, le pire soit passé et qu'une décrue soit envisageable. S'il n'en était pas ainsi, la Bundesbank n'eût pas pris le risque d'expédier ce signal. Contrairement aux banques centrales belge et néerlandaise qui ont immédiatement suivi le mouvement, la Banque de France n'a pas cillé. Souci d'affirmer son indépendance vis-à-vis de sa puissante consœur allemande ? Il serait en tout cas incompréhensible et dangereux qu'elle n'agisse pas vite, sauf à vouloir démontrer qu'elle n'a guère confiance dans le franc...

Lire page 18



M 0147 - 0416 - 7,00 F

Alors que les médiateurs tentent de relancer la négociation

Les forces serbes bosniaques harcèlent les « casques bleus »

Les opérations de harcèlement des « casques bleus » par les forces serbes se sont intensifiées jeudi 14 avril en Bosnie, notamment à Sarajevo. Tandis que M. Boutros-Ghali a réaffirmé la détermination de l'ONU à recourir à l'aviation de l'OTAN pour protéger les soldats de la FORPRONU, de multiples contacts diplomatiques tentent d'enrayer la dégradation de la situation. Lors d'un entretien téléphonique avec Bill Clinton, François Mitterrand a plaidé pour une démarche commune des Etats-Unis, de la Russie et de l'Europe afin de réamorcer le processus de négociation. Dans le même but, l'émissaire du président russe, Vitali Tchourkine, ainsi que les médiateurs David Owen et Thorvald Stoltenberg, effectuent des navettes entre Sarajevo, Belgrade et Pale, le fief des Serbes de Bosnie.

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

Les forces serbes ont accentué leurs pressions sur les « casques bleus » stationnés en Bosnie, jeudi 14 avril. En début de journée, un militaire français de la FORPRONU à Sarajevo a été blessé par un tireur isolé serbe, alors qu'il se trouvait sur la ligne de front séparant le quartier sous contrôle serbe de Grbavica et le centre de la ville. Touché au flanc droit, le lieutenant Paul Valli (vingt-six ans) a été transporté au quartier général des « casques bleus » à Sarajevo et opéré d'urgence. Ses compagnons d'armes ont riposté au canon de 20 millimètres pour neutraliser le tireur.

Depuis que des frappes aériennes ont été lancées contre leurs troupes qui avançaient sur l'enclave musulmane de Gorazde, les Serbes n'ont cessé de défier la communauté internationale, prenant un malin plaisir à aller chaque jour un peu plus loin. Ils ont commencé, jeudi à l'aube, par emmener dans leur caserne de Ilijas (faubourg de Sarajevo) dix-sept « casques bleus » chargés de la surveillance des armes lourdes remises à la FORPRONU le 21 février dernier, lorsque fut imposée une zone d'exclusion pour l'armement lourd de 20 kilomètres autour de la capitale bosniaque. Les quatorze soldats canadiens et les trois observateurs militaires qui les accompagnaient étaient toujours séquestrés par les Serbes vendredi 15 avril. Un peu plus tard, un char serbe violait la zone d'exclusion pour venir menacer les « casques bleus » qui surveillent un autre site de regroupement des armes, au nord-ouest de Sarajevo. Les trente soldats français n'ont pas cédé et ont gardé le contrôle des armes entreposées.

En représailles, les Serbes ont posé un chapelet de mines devant l'entrée des hangars, comme ils l'avaient fait il y a deux jours devant certains centres de regroupement qui se trouvent sur les hauteurs de Sarajevo. D'autre part, le peloton français qui campe dans la caserne de Lukavica a été appréhendé dans la journée par une dizaine d'hommes armés. Six autres observateurs de l'ONU ont été, quant à eux, séquestrés près de Pale, le fief des Serbes de Bosnie.

La situation a été qualifiée de *« délicate »* par les porte-parole de la FORPRONU, qui pesaient leurs mots, jeudi, pour ne pas compromettre l'action diplomatique engagée ces derniers jours auprès des Serbes. En outre, cinquante-huit observateurs déployés dans les territoires sous contrôle serbe dans l'est et le nord de la Bosnie sont toujours isolés de leur commandement, leur liaison radio ayant été coupée. Six cents « casques bleus » néerlandais, récemment arrivés dans l'enclave musulmane de Srebrenica y sont bloqués depuis que l'unique sortie de la poche a été minée par les forces serbes. Ces dernières ont, par ailleurs, pris sous leur feu un véhicule blindé qui patrouillait jeudi dans l'enclave. Une autre patrouille de la FORPRONU a également été la cible d'un char serbe près de Turbe, en Bosnie centrale.

A Tuzla, l'aéroport a été pilonné et la base de la FORPRONU, mise en état d'alerte a demandé le soutien aérien de l'OTAN. Des chasseurs ont survolé à basse altitude les positions serbes voisines pendant près de trois heures, jusqu'à ce que les tirs cessent.

Quant aux 4 500 « casques bleus » de Sarajevo, ils sont toujours interdits de passage aux points de contrôle serbes. L'aéroport, seule porte de sortie, a été fermé en fin de journée à la suite de tirs contre deux hélicoptères de l'ONU. Dans la ville, rafales et détonations sont venues troubler pour la deuxième journée consécutive le calme auquel les habitants s'étaient habitués depuis deux mois. Dans l'enclave de Gorazde, les bombardements, bien que sporadiques, *ont été meurtriers.* Selon un rapport de la FORPRONU, trois enfants ont été tués, jeudi matin, par des tirs d'artillerie. Radio-Sarajevo avançait un bilan total de douze morts et quarante-trois blessés.

FLORENCE HARTMANN

L'euthanasie pourra être autorisée par la justice néerlandaise

Les députés néerlandais ont adopté, jeudi 14 avril, les dernières dispositions du dispositif législatif sur l'euthanasie. Si celle-ci reste interdite et continue à relever du code pénal, la justice néerlandaise pourra, ou non, selon les cas, décider de poursuivre les médecins qui auront administré *« la mort douce »*. Ceux-ci devront en faire la déclaration au moyen d'un formulaire qui permettra d'apprécier les circonstances de l'acte et notamment sa *« force majeure »*. Ce texte concerne l'euthanasie proprement dite, c'est-à-dire les décès provoqués des malades qui en ont formulé la demande, et deux formes dérivées : l'aide médicalisée au suicide et les gestes euthanasiques sur des mourants ne pouvant pas exprimer leur volonté. Actuellement, plus de 3 000 morts euthanasiques seraient pratiquées chaque année aux Pays-Bas. Les adversaires de la législation redoutent un *« gouvernement des juges »*, mais les partisans de la légalisation de l'euthanasie craignent *« une politique de poursuites pénales plus active »*.

Lire page 11

Le commerce mondial réorganisé

122 pays devaient signer, vendredi 15 avril à Marrakech (Maroc), l'Acte final du cycle de l'Uruguay, au terme de plus de sept années de négociations. Ce cycle se solde par des progrès importants en matière de désarmement douanier. Une Organisation mondiale du commerce doit être créée en 1995. Mais de nombreux dossiers restent à régler.

Lire page 17



Le Kurdistan irakien dans la tourmente

Une méprise de l'aviation américaine qui a fait 26 victimes dans le nord de l'Irak met en lumière les failles du dispositif occidental en faveur des populations kurdes

Trois ans déjà, et l'on n'en parlait pratiquement plus. Sauf à l'occasion d'incidents impliquant des Occidentaux. Jeudi 14 avril, deux chasseurs américains ont abattu par erreur deux hélicoptères – américains eux aussi – transportant 22 militaires alliés et 4 kurdes occidentaux, à l'intérieur de la zone d'exclusion aérienne établie au nord du 36e parallèle. Cela fait trois ans qu'en avril 1991, peu après la fin de la guerre du Golfe, cette zone a été créée par la coalition anti-irakienne.

C'est le type même du provisoire qui dure et dont, en l'état actuel des choses, on n'entrevoit même pas la fin, sauf décision soudaine du Parlement turc de mettre un terme à la présence, sur la base d'Incirlik, de l'aviation occidentale servant de *« parapluie »* pour le Kurdistan d'Irak.

Cette mesure et celle qui a été imposée au gouvernement de Bagdad, un peu plus d'un an après, en août 1992, au sud du 32e parallèle, visent à protéger les populations – kurdes au nord, chiites au sud – des bombardements de l'aviation de Bagdad. Imposées au nom de la défense des droits de l'homme – selon la résolution 688 du Conseil de sécurité d'avril 1991 – ces zones ont donné des résultats qui ne sont pas négligeables, mais qui sont loin d'être suffisants, les capacités de nuisance du régime irakien étant toujours très grandes. Une incohérence certaine de la politique des Occidentaux n'est pas étrangère à cette situation.

Si l'aviation irakienne ne peut plus sévir, les bombardements à l'artillerie et les exactions du régime se poursuivent sans discontinuer. Au sud d'abord, où l'armée de Bagdad, notamment la garde républicaine, laissée pratiquement intacte lors de la guerre du Golfe – n'était-ce ce pas déjà une première incohérence ? – est toujours présente. Outre les pilonnages, les habitants sont soumis à une répression brutale. Sans oublier l'assèchement de la zone des marais, qui fait fuir une population obligée de renoncer à un mode de vie millénaire. L'aviation alliée, toujours présente dans le ciel, semble ne plus être qu'un *« observateur prenant note de tous les crimes du régime baasiste, pour ne les rapporter à personne »*, commentait le journaliste britannique Michaël Wood, après un reportage dans le sud de l'Irak à la fin de l'année dernière.

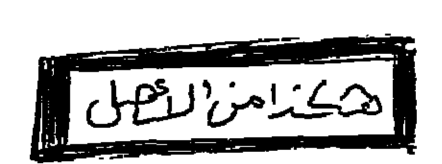
Au nord du 36e parallèle, c'est volontairement que le régime irakien a mis fin à sa présence au sol. *Il* n'y a été forcé *ni* par les Nations unies ni par la coalition occidentale. L'armée s'est retirée parce qu'elle se retrouvait dans une situation extrêmement difficile, harcelée par des peshmergas (combattants kurdes) habitués au maquis depuis des dizaines d'années. Bagdad a également fait évacuer ses fonctionnaires et services administratifs dans l'espoir de susciter le chaos ; or, contre toute attente, les formations kurdes, historiquement rivales, se sont entendues pour gérer la zone et se doter, en juin 1992, d'un *« gouvernement »* issu d'élections libres.

Les Kurdes ne vivent pas, pour autant, dans le meilleur des mondes, ni non plus *« à l'abri »*, comme on pourrait le croire. L'artillerie irakienne sévit parfois contre les régions limitrophes du 36e parallèle. En mars dernier, l'opposition a fait état de concentrations de troupes aux abords de ces régions. A ce jour, il n'y a pas eu d'offensive, l'objectif de Bagdad étant vraisemblablement de terroriser la population et de porter à bout les nerfs des Occidentaux. Mais surtout, des dizaines d'attentats ont eu lieu, que les responsables kurdes ont imputés au régime de Bagdad, lequel a multiplié les démentis.

MOUNA NAIM

Lire la suite page 3

A L'ÉTRANGER : Maroc, 9 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



AU COURRIER DU « MONDE »

SIDA

Capotes débridées

La télévision sera-t-elle éternellement incapable d'informer avec largesse et intelligence son public ? On attendait de la soirée sida du 7 avril des documentaires scientifiques sur le fonctionnement de la recherche... que l'on nous demandait de financer, sur l'utilisation de nos dons.

On attendait une information scientifique et universelle, sur la vie du virus dans un corps de fumeur, de non-fumeur, de sportif. Nous espérions connaître l'état des malades et de la maladie dans le monde, découvrir même brièvement la réalité de la prostitution enfantine en Asie avec la maladie transmise par la clientèle de nos sociétés industrialisées en mal de fantasmes.

Cette maladie, comme toute maladie grave, aurait pu élever la conscience humaine ; malheureusement le manque d'esprit d'investigation au profit de shows, qui semble être désormais inhérent à la TV, n'a su pendant sept heures que ressasser le slogan mettez des capotes et donnez-nous votre fric.

CARLA BANNEL
Paris-XIII

« Déboutonnez votre cerveau...

... aussi souvent que votre braguette. » (Sur un mur de mai 68.) Oui à la soirée télévisée contre le sida, oui à Sidaction pour la recherche, oui au soutien des malades, oui enfin au préservatif. Mais est-ce suffisant ?

Je pense à une réflexion écrite du professeur Luc Montagnier citée par Jean Toulat : « *Je souhaiterais des campagnes basées sur le thème : vous êtes responsables ! Ne faites pas l'amour avec un partenaire inconnu. Si vous aviez chacun moins de cinq partenaires sexuels dans votre vie, l'épidémie du sida s'éteindrait* » (*Courrier français* du 28 janvier 1994).

Ce soir-là, les réactions de la salle n'allaient pas précisément dans cette direction. L'ambiance était plutôt au « *jouissons sans entraves* » et pour cela « *sortons couverts* ». L'abbé Pierre se fit huer en vantant maladroitement la fidélité.

Le mot gêne. Laissons-le. Parlons plutôt de maîtrise affective. Pensons un peu au goût amer des ruptures chez ceux qui savent mieux conduire leur voiture que leur vie. Et puis on ne peut pas toujours sortir couvert. Il faut bien un jour se... découvrir si on veut avoir des enfants. A ce moment-là, il faut faire confiance, et comment avoir confiance si pendant des années on a joui sans entraves et sans imagination ? « *Si vous aviez chacun moins de cinq partenaires sexuels dans votre vie, l'épidémie du sida s'éteindrait...* »

ROGER FAVRY
Montauban

Curieux unanimisme

Cet unanimisme pour supprimer la liberté de choix télévisuel et pour contraindre le public à se « sensibiliser » malgré lui (et, véritable objectif, à payer) est-il vraiment réjouissant ou n'est-il pas inquiétant, sinon par l'esprit qu'il révèle, du moins par le précédent qu'il crée et la compétition qu'il ne manquera pas de susciter pour renouveler la prouesse sur d'autres sujets ? Surtout si la méthode de blocus s'avère plus payante qu'un Téléthon, offert en option. On pourrait même, une prochaine fois, interrompre les transmissions du câble pour que nul n'y échappe autrement qu'en éteignant son récepteur.

Quel stimulant objectif que cette réussite technico-médiatique d'une association, pour les autres groupes privés aux buts tout aussi honorables comme pour les sectes de tout ordre qui rêvent d'hégémonie ! Quand l'ancien Est se lance dans la pluralité de l'expression, la France télévisuelle s'offre les délices du programme unique : expérience sans doute, mais curieux échange culturel d'après-guerre froide !

J.-C. ALLAIN
universitaire, Paris

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Les faits et leur interprétation

La création d'un poste de médiateur dans ce journal, est-ce une bonne idée en soi ?, nous demande un lecteur. Etes-vous qualifié pour la mettre en œuvre ?, ajoute-t-il. Il en doute fortement : le médiateur ne s'est-il pas permis, dès sa première intervention, de qualifier l'un de ses correspondants de «bon lecteur du Monde*» ? C'est donc qu'il y aurait de mauvais lecteurs et que, seuls, les premiers seraient pris en considération !*

Sur les deux questions posées, le médiateur est, lui aussi, pris de doute : est-ce une si bonne idée que d'avoir déclenché une telle avalanche de courrier ?

On dira que c'est bien la preuve qu'il fallait créer ce lien avec le lecteur. Soit, mais maintenant il faut répondre, et commencer par inviter nos correspondants à nous laisser le temps de résorber l'afflux de lettres ; leur rappeler aussi que nous ne pouvons publier qu'une faible partie d'entre elles.

Est-ce bien raisonnable d'avoir accepté cette responsabilité et, surtout, de s'être engagé à donner, le cas échéant, une réponse publique ? Un peu d'expérience dans le journalisme conduit les plus sages à méditer cette vieille règle : n'écrivez jamais. Car écrire, c'est prendre le risque d'être lu, pour ce que vous dites et pour ce que vous ne dites pas.

Le mal étant fait, précisons quand même que, pour les journalistes du Monde*, les bons lecteurs de leur journal sont ceux qui, parce qu'ils en ont une pratique ancienne et assidue, en connaissent bien les qualités et les travers, ceux qui sont en mesure de le contester avec le plus de pertinence, qui mettent le doigt là où le bât blesse. Quant aux mauvais lecteurs, ce sont ceux qui par inadvertance ou manque de temps – on n'ose imaginer d'autres raisons – oublient de nous lire régulièrement.*

Un bon lecteur, justement, fidèle à son quotidien sans en partager les idées, estime que la «fameuse distance», dont le journal se prévaut, n'est pas toujours respectée dans la réalité. Il cite, à titre d'illustration, le commentaire de deux de nos rédacteurs sur le retrait du CIP par Edouard Balladur (le Monde *du 1er avril), qu'il juge trop polémique bien que, reconnaît-il, fondé sur des faits incontestables. Reconnaissons qu'il marque un point en relevant que nous qualifions de «reculade» une décision que le* Monde *avait réclamée. Un autre correspondant (voir ci-dessous) nous interroge d'une manière plus générale sur le bien-fondé de nos prises de position. La question mérite une réponse tranchée.*

Dans son premier numéro, daté du *19 décembre 1944*, le Monde *se donnait pour première ambition d'*« assurer au lecteur des informations claires, vraies et, dans toute la mesure du possible, rapides, complètes » et *ajoutait :* « Mais notre époque n'est pas de celles où l'on puisse se contenter d'observer et de décrire. » Le Monde *en est resté à cette ligne de conduite, qui demeure valable, même si les temps ont changé. L'audience et la réputation qu'il a acquises, il les doit tant à son souci de vouloir informer ses lecteurs le plus complètement possible, qu'à celui de leur proposer, à visage découvert, ses commentaires et ses choix.* Le Monde *n'a jamais été neutre, et c'est en cela qu'il s'est aussi distingué, au risque d'être combattu et menacé dans sa survie de journal d'information et d'opinion.*

Au reste, il n'y a que des journaux d'opinion : c'est également vrai de ceux qui déclarent ne pas en avoir ou veulent les ménager toutes. De même, l'objectivité n'est pas une vertu exclusivement dispensée aux journalistes. Ceux du Monde *ne prétendent pas à plus qu'à livrer une information complète, contradictoire, assortie de la* «fameuse distance»*, en la séparant, autant que faire se peut, de leurs commentaires.*

De telle sorte que, sur la base des mêmes informations, les lecteurs peuvent étayer leurs propres jugements, indépendamment de ceux qui leur sont proposés et non imposés unilatéralement. On peut user du Monde *comme d'un outil d'information,* « sans partager ses idées »*, ainsi que le fait notre lecteur précité.*

Les règles invoquées, celles de la nécessaire distance, de la séparation des faits et du commentaire, de l'information contradictoire, ne sont pas toujours faciles à appliquer ; il peut arriver, il arrive, que nous y dérogions, ou que nous passions la mesure – car ce métier ne se fait pas sans passion –, mais ce sont les nôtres. Nous essayons de nous y tenir, dans une pratique publique, soumise à la critique de tous, et nous acceptons d'en rendre compte.

Un lecteur, qui a vocation de rédacteur en chef, reproche au médiateur d'être intervenu trop longuement dans ses deux premiers «avis» et d'avoir ainsi réduit l'espace offert au courrier ! On lui répondra brièvement en arrêtant là.

ANDRÉ LAURENS

Le devoir du journaliste

Lecteur du *Monde* depuis des lustres, j'apprécie sa large documentation et son objectivité. Après lecture de l'article « L'échange », d'André Laurens, une question essentielle reste quand même posée : le journaliste a-t-il le devoir, le pouvoir, après son « compte rendu », mieux, son analyse de l'événement, de tirer une conclusion en forme d'impératif ? Exemple : Bruno Frappat adjurant le gouvernement de retirer le décret CIP.

Ne pouvait-il laisser à son lecteur le soin de juger par lui-même et de conclure ? La question n'a peut-être pas de réponse tranchée, mais elle mérite réflexion. Le médiateur voudra-t-il y revenir ?

MARC DOUDON
Dijon

Les oublis de la soirée

Tous les participants ont oublié de demander pourquoi l'Etat ne financerait pas la consommation des préservatifs. Les Français utilisent par an 157 millions de préservatifs (chiffre INC), dont le coût de fabrication revient environ à 100 millions de francs. M. Douste-Blazy parle de fléau atroce contre lequel il faut lutter, mais s'en donne-t-il les moyens ?

Ces mêmes participants ont oublié de parler de l'association qui, en France, fait plus que l'Etat en faveur des toxicomanes séropositifs ou malades du sida, ADDEPOS, créée par Lucien Engelmajer, le fondateur, il y a plus de vingt ans, de l'association de lutte contre la toxicomanie. Le Patriarche, qui aide à la réinsertion des anciens drogués et leur apprend même un métier. ADDEPOS traite trois cents à quatre cents malades du sida et mille deux cents séropositifs (...)

Il a beaucoup été question de l'échange de seringues ou de la vente de seringues propres pour lutter contre la propagation du sida chez les drogués, mais pas un mot sur le trafic de drogue dans les hôpitaux, dans les lieux mêmes où les toxicomanes sont censés se faire soigner, sans parler de ceux qui continuent à « sniffer » ou « se shooter » (...)

Tous les « spécialistes », responsables d'association, et le ministre Douste-Blazy ont oublié de dire que la méthadone, présentée comme le remède-miracle, est une drogue. On emploie le mot « produit de substitution » car il ne faut évidemment pas indiquer que la méthadone n'est rien d'autre que de la drogue, de l'héroïne synthétique.

Bien sûr, la méthadone laisse le drogué dans son état de dépendance.

C'est l'ignorance qui provoque la mise à l'écart par les « bien-portants » des hommes et des femmes frappés par cette terrible maladie, mais qui n'a rien de comparable à la peste, comme trop de gens le disent, car la peste, elle, se transmettait par le toucher.

Il aura fallu des années pour qu'enfin soient consacrées cinq minutes à ce problème essentiel de la transmission (*cf.* la séquence sous forme de dessin animé avec Jérôme Bonaldi, Valérie Lemercier et Alain Souchon). A ce titre, l'émission « Tous ensemble contre le sida » n'a pas été vaine.

MARC JABLONSKI
journaliste à RFM

L'attente de l'Eglise

Nous n'en finissons pas de nous désoler devant l'attitude prise par l'Eglise catholique officielle – notre Eglise – à propos de la lutte contre le sida.

Le préservatif est actuellement le seul moyen efficace que l'on puisse faire accepter. Quand l'Eglise – s'enfermant dans une attitude irresponsable – prétend l'interdire, on ne sait plus quelle comparaison lui opposer.

La maison brûle. L'Eglise nous dit : « *N'utilisez pas les extincteurs, vous n'aviez pas à jouer avec le feu.* »

Le bateau coule. L'Eglise nous dit : « *N'utilisez pas les canots de sauvetage, vous n'aviez qu'à mieux conduire le navire.* »

Etc.

Doit-on rappeler à l'Eglise que quelqu'un qu'elle connaît bien se moquait de ceux qui refusaient de sauver une vache tombée dans le puits un jour de sabbat, sous prétexte que « c'est interdit » ?

Alors qu'elle nous propose, avec la fidélité conjugale, une ascèse magnifique, l'Eglise perd toute son autorité en prétendant interdire toute autre solution que la sienne.

N'y aura-t-il pas un seul évêque pour se faire, auprès du pape, l'interprète du troupeau et pour lui dire avec l'abbé Pierre : « *N'ajoutons pas le crime à la faute ?* »

JEAN MATHIEU
Paris

Contre l'avis des médecins

De quoi s'agissait-il au Zénith ? Présentateurs et commentateurs l'ont cent fois répété : il s'agissait de combattre, dans l'opinion publique, l'avis des médecins spécialistes qui affirment, preuves à l'appui, que le préservatif est une protection illusoire contre le sida ; il s'agissait surtout de faire tomber les tabous moraux qui, pourtant, en condamnant les désordres sexuels, offrent le seul moyen radical pour éliminer la maladie.

PIERRE NAUTRÉ
Canon

TRAIT LIBRE



BRITO

LANGUE FRANÇAISE

« Le Monde » et les anglicismes

Le Monde voudrait-il prouver que Jacques Toubon a raison de s'inquiéter de l'invasion de la langue française par des expressions étrangères ?

A propos du procès Touvier (numéro daté 20-21 mars, page 10), il titre : « *Le* small fish *n'intéresse qu'à moitié les journalistes étrangers* ».

Est-ce pour être compris de ces journalistes qu'il ne parle pas simplement du menu fretin, que comprendrait mieux un compatriote de La Fontaine ?

A propos du même procès (numéro du 24 mars, page 12), il est question d'un « passing-shot *redoutable* », et page 11 (questions inédites) du « *rôle des sociétés de* start-up ». Est-ce pour faire mieux ?

P. CUENAT
Lyon

BIBLIOTHÈQUES

La BNF et les chercheurs

M. Michel Crouzet, dans les colonnes du *Monde* du 2 avril, proteste, à juste titre, contre les inconvénients que rencontre le chercheur à la Bibliothèque nationale de France. Mes collaborateurs et moi en sommes très conscients, et c'est pour cela que nous avons pris à cœur le projet d'une nouvelle bibliothèque, où les lecteurs comme les livres devraient se sentir plus à l'aise. Si tout allait bien rue de Richelieu, Tolbiac serait inutile.

Cela dit, M. Crouzet nous prête une politique du pire qui ne nous avancerait à rien. En quoi le fait d'ouvrir la salle Labrouste à n'importe qui, à des jeunes sans diplôme, à des oisifs qui ne consulteraient aucun livre, sinon les dictionnaires usuels, nous aiderait-il à préfigurer un Tolbiac où les chercheurs seraient de trop ? Je n'ai pas besoin d'allonger artificiellement la queue et les attentes pour tester le futur fonctionnement. Ce serait une fâcheuse plaisanterie.

Le vrai est que le nombre de lecteurs est en diminution (17 486 inscrits en janvier-mars 1994, contre 19 646 dans les mêmes mois de 1993). Cela nous exonère de l'accusation d'inscrire des très jeunes étudiants pour faire nombre. Mais les lecteurs demandent plus de livres (5 % à 10 % de plus, selon les mois). Ces chiffres-là ne laissent pas croire que nous accueillons des gens qui viendraient faire la queue dans une bibliothèque pour ne pas lire.

Certains, craignant une fermeture, se dépêchent-ils de lire pendant que les livres sont encore là ? Combien de fois faudra-t-il répéter que la Bibliothèque ne sera, dans deux ans et demi, inconsultable que pendant un mois, soit quinze jours de plus qu'une année normale ? Et que l'arrivée à Tolbiac d'un nouveau public ne se fera ni aux dépens des places réservées aux chercheurs ni au préjudice des livres, puisque la bibliothèque ouverte au grand public sera alimentée hors des actuelles collections et hors du dépôt légal ? Autrement dit, les lecteurs n'auront pas un livre de moins, ces livres leur seront toujours réservés et ils auront trois fois plus de places pour travailler : deux mille, au lieu de six cents.

Pourquoi, dans ces conditions, annoncer une noyade du chercheur, préfigurée par un laxisme pervers et une aggravation délibérée ? Autour du jardin de Tolbiac, le chercheur sera chez lui, avec tous les services auxquels il était habitué et quelques nouveaux. M. Crouzet est professeur à la Sorbonne. Moi aussi, et ce n'est pas demain que je sacrifierai la recherche en France.

JEAN FAVIER,
membre de l'Institut,
président de la Bibliothèque nationale de France.

DOSSIER TOUVIER

Le pardon

On retrouve dans le procès Touvier l'ensemble des négatifs juifs renforcés par des discours à sens unique des non-juifs français. Le rabbin Leibovitz, qui parle régulièrement à travers notre télévision et qui est l'un des interlocuteurs religieux classiques des dominicains, le redit sans cesse avec inquiétude et peine (...).

Par l'interdiction qu'il met à clore physiquement un conflit implacable, le « *crime contre l'humanité* » est malheureusement une banalisation qui empêche de construire un avenir commun avec les autres peuples... Et si les Arabes d'Hébron massacrés dans le tombeau des Patriarches disaient aussi « *Ne pardonnons jamais* »...

Et si ma famille, dont le nombre d'adultes de la génération de mes parents tués au combat et sous les bombes dépasse en pourcentage le nombre de juifs français morts en déportation disait aussi...

Nous préférons le « *Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés* »... seule voie qui permette à nos petits-enfants (j'en ai quatre) d'espérer vivre en paix.

La recherche juive d'un statut spécifique est sans doute une mauvaise solution et nous avons sûrement tort de jouer ce jeu. L'action considérable des élites juives au développement de l'Europe et du monde, Vienne, Berlin, New-York... surtout, la marque puissante de Marx, Freud, Einstein ou, en négatif, de Trotski et de ses massacreurs mérite mieux qu'un jeu de paroles entre un vieillard de deuxième rang, seul, en face d'une volée d'avocats qui cherchent à se mettre en valeur en montant sur des cadavres de malheureux emportés dans une vague d'assassinats implacables.

Nous qui avons réellement baigné dans le sang de nos amis et voisins broyés à nos côtés, qui avons tenu des têtes éclatées, ramassé des jambes, des troncs, des bras tandis que chiens et chats venaient faire du « nettoyage », nous ne pouvons qu'être mal à l'aise devant ce théâtre où, finalement le droit est malmené.

ROBERT GENEVRAY
Les Pavillons-sous-Bois

Le vrai procès

Ce n'est pas tant le procès de Vichy qui se tient à Versailles que celui de Paul Touvier, qui a commis un crime contre l'humanité, défini, il est vrai, comme étant celui d'un régime pratiquant « *une politique d'hégémonie idéologique* » (...).

Ce n'est pas tant le procès de la milice (dont le chef avait prêté serment de fidélité à Hitler) que celui d'un milicien qui a appliqué sur le terrain des principes racistes, le racisme n'étant lui-même pas une opinion mais un délit (...).

Ce n'est pas le procès d'un vieillard jugé cinquante ans après les faits mais celui d'un criminel qui, ayant fui, n'a pu être jugé en son temps (...).

Ce n'est pas tant un procès fait pour la jeunesse, pour *la mémoire* en général ou contre l'oubli, qu'un procès fait pour sept victimes et leurs familles, l'intérêt pour les *nouvelles générations* étant la conséquence et non la cause de cette comparution.

Ce n'est pas un procès pour « avoir un procès », c'est un procès qui, n'en déplaise à le Pen (qui n'en voit pas l'utilité), se justifie par la spécificité des crimes commis qui échappent à la prescription.

ANDRÉ SILLAM
Noisiel

Témoignage

Simple témoignage à propos des protections d'ecclésiastiques dont a bénéficié Touvier.

Le collège de jésuites Saint-Joseph, 11, rue des Feuillants à Poitiers, accueillait en 1943, 1944, des jeunes gens en situation irrégulière et notamment des réfractaires au Service du travail obligatoire (STO) recherchés par les polices de l'Etat et les Allemands, et les employait sous de fausses identités : services administratifs, enseignants, etc. (j'en étais).

En outre, y fonctionnait une officine de fabrication de faux papiers.

Hommage à ceux qui prenaient des risques sérieux : R.P. Rabourdin, Dutronc, Tellier.

Des religieux, ils ne furent pas les seuls : il faut le dire, car il ne sera pas question d'eux aux assises de Versailles.

GEORGES BEUARD
Eaubonne

Deux hélicoptères de la force internationale ont été abattus dans le ciel d'Irak

Washington « ne comprend pas » la méprise de l'aviation américaine

Vingt-six officiers occidentaux ont été tués, jeudi 14 avril, lorsque deux chasseurs américains ont abattu par erreur les deux hélicoptères à bord desquels ils se trouvaient au nord du 36e parallèle, en Irak. Le président Clinton a déploré une « tragédie », mais il a affirmé que cet incident ne remettait pas en cause la mission des troupes occidentales dans le nord de l'Irak.

WASHINGTON

de notre correspondant

Le Pentagone *« ne comprend pas »*, le secrétaire à la défense, William Perry, a fait part de sa stupéfaction et le président Bill Clinton a déploré une *« tragédie »*. Aux plus hauts échelons du gouvernement fédéral, personne ne s'expliquait comment deux chasseurs américains avaient pu abattre, jeudi 14 avril, deux hélicoptères américains dans le nord de l'Irak.

Les vingt-six passagers – des militaires – des deux hélicoptères *ont été tués ; il s'agissait de* quinze Américains, de deux Britanniques, d'un Français, de trois Turcs et de cinq miliciens kurdes. Le président Clinton a adressé ses condoléances à François Mitterrand.

L'accident a *décimé* le petit état-major de la mission militaire de coordination de l'ONU, basée *à Zakho, dans le nord de l'Irak*; elle est chargée de diriger les opérations (vols de reconnaissance, interceptions, etc.) destinées à faire respecter la zone d'exclusion aérienne instaurée par les Nations unies dans cette région, pour y assurer la protection des populations kurdes. Les militaires surveillaient des villages au nord de la ville d'Erbil, apparemment pour que le chef de la mission, un colonel américain, sur le départ, y présente son successeur.

M. Perry, qui a reporté une visite en Corée du Sud, a évoqué une erreur humaine, doublée, sans doute, d'un mauvais fonctionnement dans les systèmes d'identification électroniques dont étaient *équipés* les deux avions et les deux hélicoptères. L'erreur est d'autant plus inexplicable que ces systèmes venaient d'être testés, qu'il faisait beau (les pilotes des deux F-15 voyaient les hélicoptères) et qu'un avion radar Awacs de la mission était en vol et contrôlait le secteur. Les pilotes auraient pu confondre la silhouette des deux *hélicoptères, de type* Blackhawk, avec celle d'appareils russes, les Hind, utilisés par les Irakiens. Ils ont tiré chacun un missile, un AIM 120 (AMRAAM) et un Sidewinder.

La nervosité et la vitesse de *réaction des deux pilotes de F-15* s'expliquerait par un regain de tension récent dans le nord de l'Irak. *Mécontent que l'ONU ait*, en mars, reconduit l'embargo dont son pays est victime, le président Saddam Hussein chercherait à « tester » la détermination des Occidentaux et, notamment, leur défense de la région kurde placée sous la protection de la communauté internationale. Des agents du régime de Bagdad y ont récemment mené des attentats et conduit des opérations de sabotage, cependant que des avions et hélicoptères irakiens *auraient multiplié les violations* de la zone d'exclusion aérienne.

Celle-ci participe de la protec*tion du périmètre de sécurité* défini par les Nations unies dans le nord de l'Irak, alors que l'armée irakienne réprimait une *rébellion des Kurdes déclenchée* au lendemain de la guerre du Golfe. La défense de ce périmètre – l'opération « Provide Comfort » – a été confiée à des troupes américaines, britanniques, françaises et turques. M. Clinton a assuré que l'accident de *jeudi* ne remettait aucunement en question la mission de ces troupes.

ALAIN FRACHON

Une série de causes indéterminées

Il y a eu erreur technique, faute humaine, les deux à la fois, ou concours tragique de circonstances. Vingt-quatre *heures après la méprise* américaine en Irak, l'embarras reste perceptible chez les spécialistes qui cherchent à déterminer la cause – ou la série de causes – ayant conduit à la destruction en vol de deux héli*coptères* Blackhawk *par deux* avions F-15.

En temps normal, les avions et les *hélicoptères* sont dotés d'un système IFF *(Identification Friend or Foe)*, c'est-à-dire une balise embarquée qui émet et *qui répond en permanence* pour permettre à ces divers aéronefs de se reconnaître entre eux comme appartenant au même camp dans la zone où ils évoluent. A cet équipement de bord censé interroger, identifier et faire le tri entre l'allié et l'ennemi, il faut ajouter, dans le cas particulier, la présence constamment en alerte d'avions-radars AWACS qui scrutent le ciel, suivent les mouvements aériens et qui sont en communication conti*nue avec leurs « pistes » en vol.*

Que s'est-il passé ? Les plans de vol des uns et des autres avaient-ils été déposés ? Les IFF de bord étaient-ils en panne ou n'avaient-ils pas été activés ? Les hélicoptères étaient-ils en vol à très basse altitude ou masqués par le relief au point qu'il est devenu difficile d'interpréter les émissions de leur IFF ? *Après cette série de* questions, qui sont pour l'instant sans *réponse*, il convient de se demander aussi pourquoi les AWACS n'ont apparemment pas assuré la gestion du ciel, évitant ainsi cette tragique méprise, et pourquoi les F-15 n'ont pas effectué de reconnaissance visuelle de leurs « buts » éventuels, se portant à *proximité pour les identifier* à vue si le relief de la zone leur permettait cette manœuvre toujours délicate.

Ce n'est pas la première fois que l'armée américaine est ainsi sur la sellette. Pendant la guerre du Golfe, déjà, des accidents similaires ont eu lieu. Selon des enquêtes menées après coup par les autorités militaires officielles, 24 % des Américains tués (soit trente-cinq) et 15 % des blessés (soit soixante-douze) en 1991 l'ont été du feu de leur propre armée.

J. I.

Le Kurdistan irakien dans la tourmente

Suite de la première page

Au début d'avril, une journaliste allemande, Lissy Schmidt, et son garde du corps kurde ont été assassinés, quelques jours après un attentat dirigé contre des gardes des Nations unies qui ont été blessés. Les autorités kurdes ont affirmé avoir arrêté deux des cinq auteurs de l'attentat contre Mme Schmidt, qui ont avoué avoir été recrutés comme tueurs à gages pour les services de renseignement irakiens. Il est difficile de ne pas établir un lien de cause à effet entre ces attentats et les menaces



proférées par le régime irakien après la reconduction, en mars, par le Conseil de sécurité, de l'embargo imposé à l'Irak.

Une autre faille du système de protection établi par les occidentaux au Kurdistan n'est-elle pas cette impunité avec laquelle les armées turque et iranienne, simultanément ou successivement, bombardent le territoire irakien ou y lancent des raids contre leurs propres rebelles kurdes, faisant des victimes civiles sans susciter à Washington, Londres et Paris d'autres réactions que verbales.

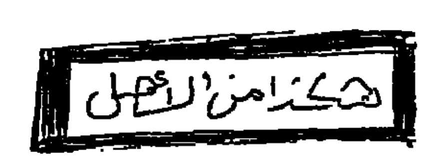
Enfin, l'ONU a confié au régime irakien la distribution de l'aide alimentaire et médicale aux populations irakiennes, ce qui rend Bagdad maître du sort de celles-ci. Et Saddam Hussein en use et abuse à sa guise. Contre le Kurdistan, il dispose du pouvoir redoutable de le priver, selon l'humeur, tantôt de pétrole ou d'essence, tantôt d'électricité, voire de l'acheminement de produits alimentaires de base. Trois ans après la guerre du Golfe, on se retrouve donc devant une situation pratiquement sans issue : l'Occident tient le régime irakien pour responsable de la situation actuelle de son pays. Ce qui est vrai. Mais en même temps, parce qu'ils ne veulent pas s'ingérer dans les affaires intérieures irakiennes, les Occidentaux comptent sur les seules sanctions pour faire plier ou tomber ce régime. Cette thèse est de plus en plus contestée par une *partie au moins de l'opposition* irakienne qui en vient à se demander si les Occidentaux n'ont pas *intérêt à maintenir* Saddam Hussein au pouvoir dans un Irak affaibli.

Dans le numéro de mars du périodique *Dialogue*, publié à Londres par le Comité des musulmans chiites, Laith Kubba, l'une des figures de l'opposition, écrivait : *« Les sanctions peuvent être tolérées comme une mesure temporaire pour débarrasser l'Irak de Saddam* (Hussein), *uniquement si elles sont liées à d'autres mesures, telles que l'imposition d'observateurs pour le respect des droits de l'homme sur tout le territoire irakien »* la non-imposition des sanctions de l'ONU dans le Kurdistan et dans la zone d'exclusion dans le Sud, *« l'inculpation de Saddam* (Hussein) *pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité et un soutien critique aux Irakiens dans leur tentative de renverser la dictature »*.

MOUNA NAÏM

CLÉS/ *Les zones d'exclusion*

■ **Les zones d'exclusion aérienne.** – La *zone d'exclusion* aérienne au nord de l'Irak, à l'intérieur de laquelle deux hélicoptères américains ont été abattus, jeudi 14 avril, par deux avions américains a été créée par la coalition anti-irakienne (Etats-*Unis, France, Grande-Bretagne*), le 7 avril 1991, six semaines après la fin de la guerre du Golfe. La création de cette zone, située au nord du 36e parallèle, a été décidée au début de l'opération « provide comfort », destinée à *venir en aide aux populations* kurdes qui fuyaient vers l'Iran et la Turquie après l'échec de leur insurrection en mars contre le régime de Saddam Hussein. Elle est *surveillée par les forces de la coalition alliée (américaines, fran*çaises et britanniques), basées à Incirlik en Turquie. Une autre zone d'exclusion a été instaurée par la coalition au sud du 32e parallèle, le 27 août 1992, afin de protéger les populations chiites persécutées par le régime irakien. Elle inclut de grandes villes telles que Bassorah, troi*sième centre industriel du pays*, et Nadjaf, une ville sainte du chiisme, mais surtout la région des marais, au confluent du Tigre et de l'Euphrate, dans un triangle dont les pointes sont les villes de Bassorah, Amara et Nassiriya.



PROCHE-ORIENT

Après l'attentat revendiqué par le Hamas

Israël adresse une sévère mise en garde à la Jordanie

Après qu'un porte-parole de l'organisation islamiste palestinienne Hamas, à Amman, eut revendiqué deux attentats meurtriers commis en Israël, le premier ministre israélien a exigé, jeudi soir 14 avril, de la Jordanie, de mettre fin aux activités de ce mouvement.

C'est la première fois qu'Israël adresse une mise en garde aussi sévère à la Jordanie depuis le déclenchement du processus de paix à la Conférence de Madrid en octobre 1991. *« Il est intolérable que le Hamas, cet ennemi déclaré du processus de paix, dispose en Jordanie d'une espèce de sanctuaire »*, a déclaré Itzhak Rabin, lors d'une conférence de presse. *« Nous considérons avec la plus grande gravité le fait que la Jordanie et son gouvernement n'aient rien fait pour empêcher le Hamas d'avoir les mains libres en Jordanie et de revendiquer ses crimes »*, a-t-il ajouté.

« Nous ne sommes pas prêts à passer l'éponge et accepter que cette situation se prolonge », a encore dit M. Rabin, qui a indiqué que la Jordanie *« doit y mettre fin »*, en ajoutant : *« Le plus vite sera le mieux. »* – *(AFP.)*

M. Abed Rabbo rencontre M. Juppé

Paris est disposé à aider à la formation de la police palestinienne

Pour que les Palestiniens se dotent des neuf mille policiers qui devront assurer l'ordre à Gaza et Jéricho lorsque l'autonomie palestinienne entrera en vigueur, il faut qu'ils en aient les moyens techniques et financiers, et ce n'est pas encore le cas.

Aussi, pour accélérer les choses, Yasser Abed Rabbo, l'un des conseillers de Yasser Arafat, est-il venu s'en entretenir, jeudi 14 avril à Paris, avec le ministre des affaires étrangères. Alain Juppé lui a affirmé que la France était disposée à contribuer à la formation par la gendarmerie nationale d'officiers et de sous-officiers de la police, dont le gros des troupes suit déjà un entraînement en Jordanie, en Egypte et en Grande-Bretagne. Paris, selon un porte-parole du Quai d'Orsay, *« étudiera »* également la demande de matériel de communications présentée par l'OLP ; mais les Palestiniens ont également besoin d'argent pour payer des salaires. Paris plaidera, dès lundi 18 avril, devant ses partenaires de l'Union européenne pour qu'une partie des 50 millions d'écus de l'aide communautaire aux Palestiniens soit utilisée au profit de la police.

Après Paris, M. Abed Rabbo, qui est accompagné d'un envoyé spécial norvégien – Oslo présidant le comité pour l'assistance internationale à la police palestinienne –, devait se rendre à Bruxelles, Bonn, Londres, Tokyo, Washington et Moscou, ainsi qu'à Ryad, Mascate et Abou-Dhabi.

M. Na.

Deux diplomates irakiens soupçonnés du meurtre d'un opposant. – Le Liban a demandé, jeudi 14 avril, la levée de l'immunité diplomatique des attachés commercial et culturel irakiens, soupçonnés d'avoir assassiné l'avant-veille, à son domicile, un opposant irakien, Taleb Souheil, soixante-cinq ans, qui avait quitté son pays en 1976. Les autorités libanaises ont, en outre, rappelé en consultation leur unique diplomate en poste à Bagdad. Le chef de la diplomatie a invité les responsables irakiens, qui ont *« démenti catégoriquement »* toute implication dans cet assassinat, à faire preuve de *« coopération positive »*. – *(AFP.)*

LIBAN

Bombardements israéliens sur Saïda

BEYROUTH

de notre correspondant

Saïda, chef-lieu du sud du Liban, distante toutefois de plus de 50 kilomètres de la frontière israélienne, a été bombardée, jeudi 14 avril, à partir de la zone de sécurité, contrôlée par Israël en territoire libanais. Quatre personnes ont été tuées et douze blessées.

Attribués à l'Armée du Liban sud (ALS), milice auxiliaire d'Israël, ces tirs sont une riposte à trois attaques successives à la roquette de la Résistance islamique, formation paramilitaire du Hezbollah contre l'ALS, dont l'une avait causé la mort de six personnes. C'est la première fois, depuis l'offensive israélienne au sud du Liban en 1993 et les accords qui l'avaient suivie, que Saïda est la cible de bombardements.

Pour sa part, le gouvernement libanais a déjà exprimé son refus de s'opposer aux opérations conduites avec de plus en plus d'efficacité par la Résistance islamique, depuis son territoire, contre Israël et ses auxiliaires, aussi longtemps que l'armée israélienne n'aura pas évacué la zone de sécurité.

LUCIEN GEORGE

L'assassin d'un militaire français condamné aux travaux forcés à perpétuité. – L'assassin d'un ancien attaché militaire de l'ambassade de France, le colonel Christian Gouttière, tué le 18 septembre 1986, a été condamné, mercredi 13 avril, par le tribunal militaire de Beyrouth, aux travaux forcés à perpétuité. Hassan Mohamad Tleiss, un caporal de l'armée libanaise, membre de la Résistance islamique, formation paramilitaire du Hezbollah pro-iranien, avait affirmé avoir, à l'époque, *« reçu l'ordre d'abattre n'importe quel Français »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

RWANDA

Les rebelles tutsis gagnent du terrain à Kigali

Des tirs sporadiques ont repris, vendredi 15 avril, à Kigali, où tout espoir de trêve s'est de nouveau évanoui après l'annulation, jeudi, d'une rencontre entre les belligérants. Les rebelles tutsis du Front patriotique rwandais ont étendu la zone qu'ils tiennent dans la capitale.

KIGALI

de notre envoyé spécial

Le boulevard de l'Umuganda, qui serpente sur les hauteurs nord-est de la capitale, marque désormais la ligne de front entre les Forces armées rwandaises (FAR) et les unités du FPR. Les tirs d'armes de tout calibre éclatent à proximité, leur écho roule de colline en colline. Le passage d'un convoi de véhicules blancs des Nations unies n'empêche pas les balles de siffler. Ici et là, monte l'odeur pestilentielle de corps en décomposition.

Le siège de l'ancien parlement est devenu le cantonnement du FPR. Autour du bâtiment, les combattants tutsis ont étendu leur poche de résistance durant l'offensive déclenchée le 7 avril, au lendemain de la mort du président Habyarimana. Quant à l'hôtel Méridien, il abrite les observateurs militaires de l'ONU et une cinquantaine de Rwandais déplacés. Ses jardins et ses courts de tennis sont intacts. Pas le moindre impact d'obus. Mais il n'y a plus d'électricité. Un générateur fournit du courant, quelques heures durant la journée.

A trois cents mètres de l'aéroport, contrôlé par les FAR, se trouve le premier barrage du FPR. A partir de là, sur le côté droit du boulevard, courent de longues tranchées au fond desquelles s'abritent les maquisards, des hommes et des adolescents, en uniforme kaki. Des mitrailleuses lourdes ont été installées, à intervalles réguliers, pointées vers le sud. Au bas de la colline, s'étend un vaste no man's land de quartiers abandonnés, dans lesquels les commandos FPR mènent des incursions.

Le FPR contrôle quelques kilomètres du boulevard de l'Umuganda, depuis les environs de l'aéroport jusqu'à l'entrée du camp de gendarmerie de Kacyiru, sur lequel il a lancé, en vain, une offensive. Le nord de ce boulevard à quatre voies est « zone FPR », soit un quart de la ville et quelques faubourgs du nord-est. Après ses succès éclairs des 7 et 8 avril, le FPR semble maintenant avoir du mal à progresser.

Résistance inattendue

Jeudi, il a tenté de s'emparer d'un dépôt de carburant, à trois kilomètres au nord-ouest de Kigali. A l'état-major des FAR, on affirme que *« l'endroit a été dégagé »*. La jonction entre les troupes du FPR à Kigali et leurs renforts, venus de leur quartier général, près de la frontière ougandaise, ne semble pas avoir encore eu lieu, à l'exception de quelques groupes de maquisards infiltrés. Cette tactique de l'infiltration est particulièrement difficile pour le mouvement à majorité tutsie : la population de Kigali, hutue à 85 %, lui est foncièrement hostile.

Les déplacements des maquisards tutsis deviennent hasardeux. A Kigali, et vraisemblablement dans d'autres localités du nord, les FAR, dont le FPR ne cesse de répéter qu'elles sont en pleine débandade, opposent une résistance inattendue. A l'hôpital du Roi-Fayçal, derrière l'Hôtel Méridien, près de cinq mille personnes déplacées survivent dans des conditions de plus en plus précaires, sous la menace permanente des bombardements. Il y a trois jours, un obus y a tué 21 personnes et en a blessé 68 autres.

La « zone FPR » n'est pas exempte d'exactions ethniques. Juste devant l'hôtel, cinq cadavres gisent dans un pré. Des témoins de la scène affirment qu'un jeune combattant du FPR les a abattus de sang-froid. *« Cela s'est passé sous nos yeux*, dit l'un d'eux. *Il s'agit probablement de hutus, c'est-à-dire des espions pour le FPR. »* Au Rwanda, plus personne n'est désormais innocent : on est pour ou contre l'un ou l'autre camp – et toujours soupçonné, selon son ethnie ou ses tendances politiques, d'espionner pour le compte de l'adversaire.

Jeudi, des miliciens ont arrêté un véhicule de la Croix-Rouge rwandaise, à l'un de ces innombrables barrages qui coupent les artères de la capitale, dans la « zone gouvernementale ». Les six blessés, qui se trouvaient à l'intérieur du véhicule, ont été froidement assassinés. A la suite de cet incident meurtrier, la Croix-Rouge rwandaise et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont stoppé leurs opérations de ramassage des blessés, concentrant désormais leurs efforts sur les seuls hôpitaux.

JEAN HÉLÈNE

Des dizaines de collaborateurs locaux de l'ONU et de la Croix Rouge ont été victimes des massacres

Au-delà de l'horreur que suscitent la tragédie rwandaise et son cortège de massacres, demeure un sentiment de très profond malaise devant l'attitude adoptée, à New-York, par le secrétariat général des Nations unies. Dès l'annonce des premières tueries, qui ont éclaté, dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 avril, à Kigali, à la suite de la disparition tragique du président Juvénal Habyarimana, instruction fut donnée aux divers organismes de l'ONU présents sur le terrain d'évacuer leur personnel *« international »* – et seulement celui-là.

Cette procédure d'évacuation restrictive a été appliquée, sans trop de dommages, dans de nombreux pays en guerre, le personnel *« local »*, resté sur le terrain, ayant les moyens de se mettre à l'abri. Cela n'était pas le cas, à l'évidence, au Rwanda. Dès le départ, la capitale a été le théâtre de violences politico-ethniques, ne laissant à aucun Rwandais – qu'il soit Tutsi ou Hutu – la possibilité d'invoquer une quelconque neutralité face aux tueurs.

Selon des informations, recueillies de bonne source, auprès des Nations unies, plusieurs mises en garde en ce sens avaient été adressées, dès le milieu de cette semaine, au secrétariat général de l'ONU. On y suggérait, explicitement, d'évacuer les collaborateurs rwandais et leurs familles. En vain. Ces appels, nous a-t-on précisé de même source, sont restées *« sans réponse »*.

Certaines organisations de l'ONU, malgré les consignes sélectives qui leur avaient été données, ont pourtant décidé de passer outre et tenté, souvent sans succès, de sauver leurs collègues rwandais. C'est ainsi qu'un camion transportant des personnels de l'ONU et leurs familles a été arrêté, non loin de la frontière burundaise : *« On a fait descendre tous les Rwandais – femmes et enfants compris – et on a donné l'ordre au camion de poursuivre sa route. Quelques instants plus tard, il y a eu des coups de feu... »*, rapporte un témoin.

Combien d'employés rwandais ont-ils été victimes de ces exécutions sommaires ? Le bilan est encore provisoire et approximatif. *« Au moins sept »* collaborateurs locaux de l'UNICEF ont été assassinés, généralement en compagnie de leurs familles. Le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) aurait également, dit-on, perdu, de la même manière, plusieurs de ses employés rwandais. Quant au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dont le siège est à Genève, il a annoncé, jeudi, la mort d'*« au moins trente »* de ses employés locaux – ce qui représente *« la perte la plus importante »* en vies humaines que l'organisation humanitaire ait connue au cours de ses soixante-quine ans d'existence.

C. S.

Rectificatif. – Deux erreurs de transcription ont altéré le point de vue de Bernard Taillefer sur le Rwanda, publié dans *le Monde* du 15 avril. L'auteur voulait parler des *« passeurs »* rwandais, et non des *« pasteurs »*, comme nous l'avons écrit. Il appelait d'autre part à sauver *« les porteurs de paix et les gens simples* contre *les porteurs d'armes »*, et non *« comme les porteurs d'armes »*.

LESOTHO

Tentative de coup d'Etat militaire

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

L'armée est sortie de ses casernes, jeudi 14 avril, pour appuyer vraisemblablement des revendications salariales. SeloMetsi Baholo, vice-premier ministre et ministre des finances et de la planification, a été tué, à son domicile, par des soldats. Les mutins ont aussi pris en otage quatre autres ministres, détenus, pendant plusieurs heures, dans la caserne de Mokoanyane, avant d'être relâchés. Vendredi matin, la situation paraissait calme à Maseru, la capitale du Lesotho, où quelques coups de feu étaient encore entendus.

Petit royaume montagneux peuplé de 1,6 million d'habitants et totalement enclavé dans l'Afrique du Sud, le Lesotho est périodiquement secoué par des troubles politiques. En janvier dernier, quelques sept cent cinquante soldats d'une armée qui en compte à peine deux mille, avaient menacé de se soulever si leur solde n'était pas doublée. Des escarmouches entre unités avaient alors incité l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Botswana à s'interposer pour ramener le calme. Les militaires avaient finalement regagné leurs casernes.

Depuis son indépendance en 1966, le Lesotho a connu plusieurs coups d'Etat. En mars 1993, pour la première fois depuis plus de vingt ans, les électeurs avaient pu démocratiquement voter, portant massivement leurs voix sur les candidats du Parti du congrès Basotho (BCP), au détriment de ceux du Parti national Basotho (BNP) de Leabua Jonathan.

Après sa défaite électorale, le BNP avait menacé de ne pas reconnaître les résultats, puis y avait renoncé. Certains ne manqueront pas de penser que cette nouvelle mutinerie est le résultat de ces intrigues, dissimulées derrière le mécontentement des militaires.

GEORGES MARION

ALGÉRIE

Des partis politiques marocains prônent la « réconciliation »

Préoccupés par l'évolution de la situation algérienne, trois partis politiques marocains, l'Istiqlal (nationaliste), l'Union socialiste des forces populaires (USFP, progressiste) et l'Organisation de l'action démocratique et populaire (OADP, extrême gauche) ont lancé, jeudi 14 avril, à Rabat, un appel à leurs voisins algériens afin qu'ils œuvrent *« tous ensemble à réaliser la réconciliation nationale »*, seule *« à même d'épargner à ce pays les pires conséquences »*. Par ailleurs, la Cour spéciale d'Oran a condamné à mort, mercredi, un homme accusé d'avoir assassiné un policier, en novembre dernier. A Alger, le ministère de la communication a suspendu de parution, pour six mois, le quotidien francophone *l'Indépendant*, pour publication d'*« articles portant atteinte à l'ordre public, la sécurité publique et les intérêts supérieurs du pays »*. Le journal incriminé s'était livré, mardi, à une critique virulente de l'ancien chef du gouvernement, Redha Malek, au lendemain de sa démission. – *(AFP.)*

ASIE

La célébration du quarantième anniversaire de Dien Bien Phu

La « Journée du triomphe » se célèbre à bicyclette...

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le 13 mars 1954, le premier pilonnage intensif par le Vietminh du camp retranché français était donné par le général Vo Nguyen Giap. Le 7 mai à 17 h 30, le camp ne répondait plus. Le siège de Dien-Bien-Phu avait duré cinquante-six jours. Cinquante mille *bo doi*, dit-on, avaient anéanti treize mille soldats français et de l'Union française. Cet épisode héroïque – de la part des assaillants comme des défenseurs de la cuvette – devait provoquer le retrait français d'Indochine et précipiter la dissolution de l'Union française.

La République socialiste du Vietnam a décidé d'en marquer le quarantième anniversaire avec un certain éclat. Pendant près de deux mois, des anciens combattants font le tour des écoles pour raconter aux enfants, qui n'ont pas même connu la guerre suivante, l'américaine, les exploits de leur génération aujourd'hui vieillissante. Ils se rendront également dans les administrations publiques. Des tournois de volley-ball et de badminton ont lieu. Le clou de ces festivités sera, du 27 avril au 19 mai, un « Tour » du Vietnam cycliste de vingt-deux jours, avec la participation de quarante-deux équipes, dont huit étrangères.

Comme le pays est tout en longueur, cette course de 1 437 kilomètres ira de Hanoï à Ho-Chi-Minh-Ville. Bien entendu, l'étape de Dien-Bien-Phu coïncidera avec le 7 mai, « Journée du triomphe ». En 1954, c'est à vélo que le Vietminh avait transporté une grande partie du matériel – armes légères et munitions – utilisé pendant l'assaut de la cuvette...

JEAN-CLAUDE POMONTI

EN BREF

ÉTHIOPIE : arrestation du président de l'Association des journalistes. – Le président de l'Association des journalistes de la presse libre éthiopienne (EFJA), Kefale Mamo, a été arrêté, la semaine dernière, a annoncé, jeudi 14 avril, l'EFJA. Dans un communiqué, elle a souligné que les autorités n'ont pas motivé cette mesure qui fait suite à une quinzaine d'arrestations de journalistes, au cours des derniers mois ; dix sont toujours en prison. – *(AFP.)*

GHANA : les ethnies du Nord-Est s'engagent à renoncer à la violence. – Les quatre ethnies en conflit dans le nord-est du pays ont conclu, mercredi 13 avril, à Accra, un accord avec des représentants du gouvernement. Elles ont accepté *« de renoncer à la violence comme moyen de faire aboutir leurs objectifs et d'opérer dans le cadre institutionnel établi par la Constitution et la loi ghanéennes »*. Depuis le début de février, les affrontements ont fait officiellement plus de 1 000 morts et ont déplacé quelque 150 000 personnes. Plus de 250 villages ont été entièrement brûlés. – *(AFP.)*

NIGÉRIA : le chef de l'Etat ordonne la libération de trois journalistes. – Le chef de l'Etat, le général Sani Abacha, a ordonné la *« libération immédiate »* du rédacteur en chef du magazine *Newswatch* et de deux de ses collaborateurs, accusés, mercredi 13 avril, de sédition par un tribunal de Lagos, a annoncé la télévision nationale. Cette décision *« marque le début d'une nouvelle ère dans les rapports du gouvernement et de la presse »*, a indiqué un communiqué de la présidence.

SOMALIE : Merca aux mains des forces du général Aïdid. – Les forces de l'Alliance nationale somalienne (ANS) du général Mohamed Farah Aïdid ont pris le contrôle de Merca, à 75 kilomètres au sud de Mogadiscio, a indiqué, jeudi 14 avril, le porte-parole des Nations unies à Nairobi. Cette ville côtière était, depuis plusieurs semaines, le théâtre d'affrontements entre les miliciens de l'ANS et ceux du Mouvement national du sud de la Somalie. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Le «parti des oppresseurs» au cœur de Soweto

Un ex-guérillero noir mène la campagne électorale de la formation du président De Klerk sur les terres de l'ANC



SOWETO

de notre envoyé spécial

Comme des Londoniens disciplinés attendraient le bus, une cinquantaine de Noirs patientent, les uns derrière les autres, devant un distributeur automatique de billets de banque. A côté, quelques groupes d'hommes et de femmes discutent en suivant des yeux le Blanc qui s'approche d'un escalier en colimaçon. Le petit centre commercial de Matuba-Tuba, à Dube, au cœur de Soweto, détonne un peu avec ses trois niveaux de béton gris qui lui donnent un air d'immeuble moderne.

Les représentations locales du Congrès national africain (ANC) et de sa Ligue de la jeunesse (ANCYL) occupent des bureaux au premier et au deuxième étage, voisinant avec le Congrès sud-africain des syndicats (COSATU), d'autres organisations politiques noires et le Soweto Media Resources Center, qui devrait bientôt créer une radio FM indépendante. Les couleurs vert, noir et or de l'ANC constellent les murs du bâtiment, tapissés d'affiches à l'effigie de Nelson Mandela, appelant à voter *«pour l'emploi et la liberté»*.

Seule note discordante dans ce concert à la gloire du *«président»* Mandela, un panneau blanc rayé de bleu, frappé d'un soleil stylisé, signale l'entrée des bureaux de la section du Parti national (NP) de Soweto. Au pouvoir depuis 1948, le parti du président Frederik De Klerk, lancé depuis deux ans à la conquête des suffrages des communautés non blanches, s'est implanté dans le plus grand des ghettos noirs du pays. Une dizaine de militants font antichambre. La porte du bureau de David Chuenyane, le délégué du NP pour Soweto, est fermée. La campagne bat son plein, pas une minute à perdre.

Les stratèges du NP en terre ennemie, plutôt que d'organiser de grandes réunions publiques, privilégient les *house meetings*, réunions privées, avec les plus hautes personnalités du parti. Roelf Meyer, le ministre du développement constitutionnel, négociateur en chef du gouvernement et député NP de Johannesburg, est venu porter la bonne parole à Soweto. «Pik» Botha, le ministre des affaires étrangères, patron du NP dans le Transvaal, a prêché, le 1er avril, devant des hommes d'affaires noirs influents.

David Chuenyane revendique *«dix mille adhérents à Soweto»* et estime à *«cent mille les électeurs potentiels qui voteront pour le NP»*, reconnaissant toutefois que son parti aurait besoin *«du suffrage de quatre cent mille des quelque un million cinq cent mille d'électeurs»* sowetans. Des chiffres qui font sourire les représentants des partis noirs dans la cité noire.

Grand de taille et large d'épaules, David Chuenyane cultive le look américain. Il affirme avoir passé vingt ans aux Etats-Unis, où vivent toujours son épouse et ses trois enfants. Pantalon et chemise de jean bleu, casquette de base-ball vissée sur le crâne, lunettes de style Ray Ban, il assume ses fonctions sans état d'âme.

Il développe un argumentaire peaufiné pour justifier son parcours politique, omettant certains détails compromettants – sur une supposée collusion antérieure avec le pouvoir blanc – que ses détracteurs colportent avec délectation. Né il y a cinquante-deux ans à Johannesburg, il commence à militer au Congrès panafricain (PAC) en 1960, avant de quitter clandestinement le pays en 1964 pour se rendre en Tanzanie puis en Chine populaire, où il suit un entraînement militaire de dix-huit mois. A son retour, en 1968, il combat au Mozambique, en Rhodésie, en Angola et au Sud-Ouest africain (devenu Namibie en 1990), dans les rangs des mouvements de libération. Puis il quitte l'Afrique australe en 1972 pour les Etats-Unis, où il reprend des études et obtient des diplômes en éducation, en théologie et en ingénierie électrique.

«C'est au cours de ce long séjour que le marxiste, le communiste, le socialiste que j'étais, est devenu chrétien, grâce à la force de persuasion d'un médecin missionnaire américain de la Middle Night Church», raconte-t-il. Ayant découvert *«le pardon entre autres vertus chrétiennes»*, David Chuenyane rentre en Afrique du Sud en 1992, après vingt-huit ans d'absence. *«J'avais toujours fait de la politique*, dit-il, *alors j'ai cherché un parti au sein duquel je pourrais m'épanouir. Le PAC était encore englué dans sa lutte armée, l'ANC toujours acoquiné avec le Parti communiste* [SACP], *le Parti démocratique* [DP] *n'avait jamais rien fait de concret. Il ne restait que le Parti national. Le dernier auquel j'aurais pu penser!»*

L'ancien guérillero adhère donc au parti du président De Klerk. Il rencontre les plus importants des «Nats», comme sont surnommés les militants du NP : «Pik» Botha, Roelf Meyer et même Frederik De Klerk, qui cherchait depuis longtemps la personne susceptible de lui ouvrir les portes de la communauté noire. Il les prévient qu'il ne sera pas seulement *«un bon Noir»* et exige un poste dans les instances de décision. *«Ils m'ont entendu, j'ai été intégré dans l'équipe des négociateurs»*, affirme-t-il.

«On m'a donné les moyens»

Aussitôt, David Chuenyane propose de s'occuper des relations du NP avec la communauté noire et décide d'ouvrir une représentation du parti à Soweto. *«On m'a donné les moyens, dès novembre 1992*, se souvient-il, *ça n'a pas été facile; en janvier 1993, deux cocktails molotovs ont explosé chez moi, à deux reprises une voiture a tenté de m'écraser et on m'a tiré dessus six fois.»* Il débauche trois officiers d'Umkhonto we Sizwe (MK, «la Lance de la nation»), la branche armée de son nouvel adversaire, l'ANC, en leur expliquant que *«le NP a construit le pays»*, que *«l'économie restera longtemps encore aux mains des «Nats»*, et que pour avoir *«un rôle à jouer»* au plan local ou national, *«la bonne carte est celle de De Klerk»*. Rentrés d'exil en 1990, les trois officiers de MK, déçus – comme des milliers d'autres – de ne rien voir venir du côté de l'ANC, se laissent séduire par les atouts sonnants et trébuchants que le chantre noir du NP leur fait miroiter. Le bureau est finalement ouvert en décembre 1992. *«J'ai choisi délibérement de m'installer près de l'ANC et du COSATU. Si on nous fait sauter, leurs locaux sauteront en même temps que les nôtres»*, explique David, une lueur de malice dans le regard. Car bien évidemment les Noirs de Soweto n'ont pas vu d'un bon œil le *«parti des oppresseurs»* s'implanter chez eux. Menaces verbales, visites d'hommes ostensiblement armés, *«les manœuvres d'intimidation continuent»*, mais, depuis juin 1993, *«l'ANC et les radicaux du PAC nous laissent tranquilles»*. *«Ils m'ont appelé pour me dire qu'ils me reconnaissaient comme leader politique à part entière et que le NP pourrait faire sa campagne électorale sans problème»*, confie-t-il, calé dans un fauteuil de patron.

Les assurances qu'il a pu recevoir n'ont pas été complètement convaincantes : David Chuenyane ouvre son attaché-case de cuir noir, prend son pistolet 9 millimètres et le glisse dans sa ceinture. Il part pour une réunion du Comité de paix du Grand Soweto.

Un garde du corps prend place à côté de lui, dans une BMW 525i flambant neuve, équipée d'un radio-téléphone. *«Indispensable»*, dit-il. David est en septième position sur la liste nationale du NP : il est assuré d'être élu. Il siégera au Parlement multiracial de la nouvelle Afrique du Sud – qui doit entrer en fonction le 6 mai –, sur les bancs du parti qui, jusqu'en 1990, déniait aux Noirs leurs droits les plus élémentaires de citoyens.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Le duel télévisé entre M. De Klerk et M. Mandela a été décevant

Pour la première fois dans l'histoire des campagnes électorales sud-africaines, les chefs des deux principales formations politiques, Frederik De Klerk pour le Parti national (NP), et Nelson Mandela pour le Congrès national africain (ANC), se sont affrontés au cours d'un débat télévisé retransmis en direct sur deux des trois chaînes publiques

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Novice et, surtout, soucieuse de ne pas être accusée de partialité, la direction de la télévision sud-africaine n'avait pris aucun risque : dans un laps de temps strictement chronométré, chacun ne répondait qu'aux questions posées par un quarteron de journalistes, sans quasiment se regarder. Comme il se doit, la disposition des pupitres, la couleur des décors et l'ordre des interventions avaient fait l'objet de négociations préalables.

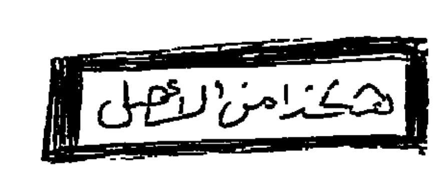
Ainsi corseté, le débat a plus souvent frôlé l'ennui qu'il n'a suscité de curiosité ou d'émotion. Qu'il s'agisse – pour ne citer que les thèmes les plus souvent abordés – de la violence, de la situation économique ou de l'avenir institutionnel du pays, chacun a répété ce qu'il avait eu déjà l'occasion de dire à de nombreuses reprises au cours de la campagne électorale.

Pour M. Mandela, la violence n'est ainsi que l'héritage de l'apartheid alourdi des provocations de la police; pour son adversaire, au contraire, elle relève de la responsabilité des partisans trop facilement incontrôlés de l'ANC. Ce dernier a été évidemment soupçonné de vouloir dépenser inconsidérement l'argent public, tandis que le parti de M. De Klerk était, lui, accusé de gaspillage et de corruption. Significativement, personne n'a abordé la question de la médiation internationale qui vient de capoter et c'est à peine si le délicat problème de l'état d'urgence au Natal a été soulevé.

Souvent peu à l'aise et visiblement fatigué, M. Mandela s'est parfois laissé emporter à accuser son contradicteur d'être le produit irrécupérable de l'apartheid; rompu à l'esquive par plus de vingt ans de vie publique, M. De Klerk a facilement renvoyé la balle tout en mettant les rieurs de son côté. Quel que soit leur talent, les deux hommes ont eu le plus grand mal à convaincre qu'ils étaient adversaires alors que dans deux semaines ils feront tous deux partie du même gouvernement d'union nationale. Au fur et à mesure que tournait l'heure, les appels à la réconciliation et à la collaboration se faisaient, d'ailleurs, plus pressants, notamment lorsque M. Mandela saisit la main de M. De Klerk pour souligner d'un geste inattendu leur communauté de destin. Ce fut un moment d'émotion unique, et isolé.

G. M.

Echec de la médiation internationale. – La médiation internationale, qui devait tenter de surmonter les différends liés aux prochaines élections, a échoué, en raison du refus du parti zoulou Inkatha d'en accepter l'ordre du jour, a annoncé, jeudi 14 avril, à Johannesburg, le ministre du développement constitutionnel, Roelf Meyer. Parmi les médiateurs figuraient l'ancien secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, et l'ancien chef de la diplomatie britannique, lord Carrington. – *(AFP, Reuter.)*



DIPLOMATIE

A la suite des actions aériennes de l'OTAN en Bosnie

Moscou reporte sa décision sur l'adhésion au partenariat sur la paix

MOSCOU

de notre correspondant

La Russie entend en quelque sorte punir l'OTAN pour ses «mauvaises actions» en Bosnie, en différant son adhésion au partenariat sur la paix. Tout en expliquant que sa visite à Bruxelles, envisagée pour le 21 avril, *«n'était pas annulée dans la mesure où elle n'avait pas été annoncée»*, le ministre russe des affaires étrangères Andreï Kozyrev a très clairement laissé entendre que les conditions d'une signature de l'accord de partenariat par la Russie n'étaient pas réunies. *«J'ai l'impression que nos partenaires n'ont pas trouvé de solutions acceptables dans ce domaine. Nous sommes intéressés par des relations beaucoup plus sérieuses avec l'OTAN qu'un simple accord-cadre, des relations qui permettent d'exclure les suprises, les mesures unilatérales, en particulier de caractère militaire, dans les zones où nous devons coopérer étroitement.»*

L'allusion à la Bosnie est transparente. M. Kozyrev, fidèle à sa nouvelle image de «faucon», est d'ailleurs, parmi les responsables de l'exécutif russe, celui qui a protesté le plus vigoureusement contre les deux récentes actions aériennes de l'OTAN. Pour sa part, le président Eltsine avait déclaré, depuis Madrid, tout en se plaignant amèrement que la Russie n'ait pas été consultée, que la Russie n'était *«pas pressée»* d'adhérer au partenariat.

Cependant, l'ambivalence de la position russe à l'égard du partenariat est bien antérieure au dernier «incident» bosniaque. Après avoir longuement entretenu le doute sur leurs intentions, les responsables russes avaient fait savoir en mars qu'ils s'employaient à définir les conditions dans lesquelles la Russie serait disposée à souscrire à cet accord de coopération avec l'OTAN.

Mauvaise humeur?

Début avril, le président Eltsine expliquait que la Russie voulait *«un accord spécial qui prenne en compte le rôle et la place de la Russie dans les affaires mondiales et européennes»*, et le porte-parole du président, Viatcheslav Kostikov, ajoutait une condition supplémentaire : la Russie exigeait d'être reconnue comme membre de plein droit du club des grandes puissances industrielles, le G 7, qui deviendrait du coup un G 8. Quelques jours plus tôt, M. Kostikov avait ajouté à la confusion en affirmant que la négociation des termes de l'adhésion pourrait prendre *«de six à sept mois»*.

M. Kostikov – dont on ne sait jamais très bien s'il agit en franc-tireur ou en véritable porte-parole du président – avait pourtant été rapidement remis à sa place par les ministres des affaires étrangères et de la défense, qui ont fait preuve en la circonstance d'une rare solidarité. C'est à ce moment que les deux ministères avaient confirmé que M. Kozyrev se rendrait à Bruxelles aux alentours du 21 avril pour signer l'accord.

Curieusement, jeudi 14 avril, au moment précis où M. Kozyrev annonçait son revirement, des représentants de son propre ministère et du ministère de la défense exposaient avec conviction devant la Douma les avantages d'une adhésion au partenariat. *«Même si ce partenariat n'est pas exactement celui que nous souhaitons»*, expliquait le représentant des affaires étrangères, il est préférable, plutôt *«que de jouer les offensés et de s'enfermer dans l'isolement»*, *«de se joindre au programme et de jouer activement des coudes pour défendre les intérêts de la Russie»*. Il vaut mieux *«agir de l'intérieur»*, renchérissait son collègue de la défense, *«pour briser les prétentions de l'OTAN au monopole des décisions concernant la sécurité collective»*.

Lexposé de ces solides arguments – qui n'ont pourtant pas convaincu les députés communistes et nationalistes – signifie-il que le Kremlin, passé ce moment de mauvaise humeur, reviendra à ses intentions initiales? Au moins, à travers cette cacophonie, les motivations profondes des responsables russes apparaissent-elles plus clairement que jamais : l'adhésion au partenariat a pour eux un sens si elle permet, d'une part, d'empêcher l'élargissement de l'OTAN à certains pays de l'Est (M. Eltsine l'avait déjà déclaré explicitement en janvier devant le président Clinton, qui n'avait pas bronché), et d'autre part, de donner à Moscou un droit de veto de fait sur les décisions du pacte de l'Atlantique.

La Russie, faute peut-être d'avoir résolu ses propres contradictions internes, place ainsi délibérément la barre très haut. Reste à savoir si les Occidentaux, désormais dûment prévenus, accepteront de sauter.

JAN KRAUZE

Devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le président lituanien dénonce les «vieux stéréotypes» de la Russie

STRASBOURG (Conseil de l'Europe)

de notre correspondant

Le président lituanien Algirdas Brazauskas ne prévoit pas *«une normalisation des relations»* avec la Russie dans un avenir proche : devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il a estimé, jeudi 14 avril, qu'il fallait auparavant que s'installe une *«séparation des pouvoirs»* à Moscou. *«Malheureusement, l'évolution récente a montré qu'il n'était pas facile pour la Russie d'abandonner les vieux stéréotypes marquant ses relations avec des voisins plus petits»*.

M. Brazauskas, dont le pays est membre de l'institution de Strasbourg ainsi que l'Estonie, faisait ainsi campagne également pour la Lettonie, dont l'adhésion au Conseil de l'Europe, de même que celle de la Russie, est sur la table des responsables européens depuis deux ans. Pour le président balte, il n'est pas question que l'entrée de la Russie précède celle de la Lettonie, *«un Etat démocratique comparable à la Lituanie»*.

M. S.

EUROPE

ITALIE

Les partis de droite désignent leurs candidats à la présidence de la Chambre et du Sénat

ROME

de notre correspondante

La rentrée du Parlement et le début de la douzième législature, vendredi 15 avril, devraient être marqués par un ultime affrontement au sein de la majorité à propos de l'élection des présidents des deux chambres.

La veille, les trois composantes de la droite, Alliance nationale (néofasciste), la Ligue du Nord et Forza Italia avaient fini par se mettre d'accord sur deux noms : une femme député de la Ligue, Irene Pivetti, pour remplacer Giorgio Napolitano, président sortant de la Chambre, et le professeur et sénateur de Forza Italia Carlo Scognamiglio, pour reprendre le siège de Giovanni Spadolini au Sénat. Un choix assez inattendu et qui n'a pas suscité que des commentaires enthousiastes. Le plus cruel étant celui du «Vert» Massimo Scalia : *«Depuis que l'empereur Caligula a nommé son cheval sénateur, les Romains ne s'étonnent plus de rien.»*

A trente et un ans, la jeune et jolie députée de la Ligue Irene Pivetti, qui jusqu'ici s'occupait avec efficacité – et non sans susciter des polémiques – du rapport avec les catholiques, a un long passé militant dans les organisations de jeunesse à Milan. Élue députée pour la première fois en 1992, diplômée en lettre et en philosophie, elle était rapidement devenue une «figure» de la Ligue, qui n'en compte pas beaucoup. Son élection, sans être acquise, paraissait cependant probable.

En revanche, au Sénat, où la droite n'a pas la majorité absolue, la bataille sera sans doute plus difficile pour le professeur Carlo Scognamiglio, cinquante ans, ancien étudiant brillant de l'université Bocconi de Milan et de la London School of Economics, devenu recteur de l'université privée LUISS de Rome après de nombreux passages à la tête de grandes sociétés italiennes (Groupe Rizzoli, STET, etc.). On s'attend même à ce que le centre et les modérés livrent un dernier combat, pour maintenir à la présidence Giovanni Spadolini.

Enfin, cette rentrée parlementaire sera surtout difficile pour ceux qui n'y prendront pas part (un élu sur cinq est objet d'une enquête judiciaire). Pas moins de vingt-six anciens députés ou sénateurs, privés dès vendredi de leur immunité parlementaire, seront ainsi pour la première fois à portée d'un mandat d'arrêt.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

GRÈCE

L'Albanie et Athènes cherchent à renouer le dialogue

L'Albanie a accepté, jeudi 14 avril, de dialoguer et de coopérer avec la Grèce afin de faire baisser la tension entre les deux pays après l'attaque meurtrière, dimanche, d'un camp militaire albanais. *«Nous sommes d'accord pour établir un dialogue à un rang ministériel pour surmonter la crise et pour créer une commission mixte chargée de découvrir et punir les coupables de ces crimes»*, a déclaré, selon Radio Tirana, le président albanais, Sali Berisha.

Quelques heures auparavant, le ministre grec des affaires étrangères, Carolos Papoulias, avait lancé un appel pour faire baisser la tension entre les deux pays, en proposant une rencontre *«sur un terrain neutre»* à son homologue albanais. Selon des sources diplomatiques à Athènes, des *«experts»* des deux pays pourraient se rencontrer le 20 avril. M. Berisha, après avoir saisi le Conseil de sécurité de l'ONU et accusé Athènes d'être directement responsable de l'incident de dimanche, a cependant indiqué, jeudi, que Tirana demandait au gouvernement grec de punir les coupables *«parce qu'il pourrait ne pas en être le responsable direct»*. Sans parler ouvertement de ces derniers événements, le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, en visite à Tirana, a néanmoins indiqué que l'Albanie pourrait *«à l'avenir compter sur l'Allemagne»*. – (AFP.)

L'ex-roi Constantin privé de sa nationalité et de sa fortune

Le Parlement grec a voté, dans la nuit du mercredi 13 au jeudi 14 avril, une loi privant l'ancien roi Constantin et sa famille de leur nationalité et de leur fortune. Le projet a été approuvé par la majorité socialiste du PASOK (170 députés) et les communistes du KKE (9 sièges). Le parti nationaliste Printemps politique (Pola, 10 sièges) a voté seulement la nationalisation de la fortune de l'ex-famille royale. Les élus conservateurs de la Nouvelle Démocratie (ND, 111 sièges), dont plusieurs ne cachent pas leur sympathie pour l'ancien souverain, ont quitté la salle avant le début du débat en jugeant la loi contraire à la Constitution.

La nouvelle loi précise que les passeports de Constantin, de son épouse Anne-Marie et de leurs cinq enfants sont «non-valides». Quant à la fortune de la famille, le palais de Tatoï au nord d'Athènes et les terrains de Polydendri près de Larissa, dans le centre de la Grèce, seront remis au ministère de l'agriculture tandis que la résidence estivale de Corfou sera transférée à la municipalité.

Le premier ministre, Andréas Papandréou, avait déclaré, lors du dépôt du texte, que l'ex-roi pourrait *«bénéficier d'un passeport dans l'avenir»* s'il reconnaissait clairement la Constitution de 1975. Pour sa part, Constantin avait annoncé à l'avance, mardi à Londres, qu'il avait l'intention de *«se battre pour sa nationalité par tous les moyens légaux tant au niveau national qu'international»*, car il *«est grec,* [sa] *femme est grecque et* [ses] *enfants aussi et personne ne pourra changer cela»*. – (AFP.)

REPÈRES

ARGENTINE
Fin des poursuites dans le scandale du «Yomagate»

La justice argentine a mis fin à toute poursuite contre Amira Yoma, la belle-sœur du président Carlos Menem, qui avait été impliquée en 1991 dans une affaire de blanchiment de narcodollars. Après trois ans d'enquête, l'intervention de cinq juges et de quatre procureurs, le juge fédéral Bonifati a justifié sa décision en invoquant *«l'absence de preuves»* et des *«témoignages contradictoires»*. En juillet 1991, le scandale du «Yomagate» avait coûté à Mme Yoma son poste de secrétaire d'audience à la présidence. L'affaire avait éclaté en Espagne où, depuis la prison, un trafiquant de drogue panaméen avait affirmé que la belle-sœur du président Menem avait fait plusieurs voyages entre New-York et Buenos-Aires pour transporter plusieurs millions de dollars provenant d'un réseau lié au cartel de Medellin. Quelques mois plus tard à Buenos-Aires, un autre témoin, le libanais Khalil Hussain Dib, avait lui aussi accusé Mme Yoma. Le président Menem a critiqué l'attitude de la presse et a déploré *«le préjudice économique subi par la famille Yoma»*, qui exporte des cuirs argentins. – *(Corresp.)*

AZERBAIDJAN
Reprise des combats dans le Haut-Karabakh

Des combats ont repris autour du Haut-Karabakh à la veille du sommet de la CEI qui s'est ouvert vendredi 15 avril à Moscou, en marge duquel devrait se tenir un sommet azéro-arménien. Selon le président azeri Gueidar Aliev, les Arméniens ont lancé des offensives, notamment en direction de Chaumian, au nord de l'ex-enclave arménienne, samedi dernier – c'est-à-dire à la veille d'une rencontre à Moscou entre le président arménien, Levon Ter-Petrossian, et le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev. Les Arméniens ont de leur côté dénoncé des bombardements aériens azéris, dimanche et mercredi, notamment sur Stepanakert, chef-lieu du Haut-Karabakh, qui ont fait 5 morts et 40 blessés. – *(AFP.)*

UKRAINE
Rencontre des présidents Eltsine et Kravtchouk

Les présidents de Russie et d'Ukraine devaient se rencontrer, vendredi 15 avril, en marge du sommet de la CEI ouvert le même jour à Moscou, pour tenter une nouvelle fois de régler le problème de la flotte de la mer Noire, dont la Russie veut hériter en totalité. Le sommet a été précédé d'une nouvelle crise, qui a connu jeudi un rebondissement : le commandement russe de la flotte, basé à Sébastopol en Crimée, a envoyé un navire de débarquement vers Odessa pour *«évacuer»* les dix-huit officiers et marins d'une unité «nationalisée» mardi par Kiev. Les protestations de Kiev ont amené le ministre russe de la défense à ordonner au navire de changer de route et de rester en Crimée. – *(AFP.)*

EN BREF

POLOGNE : soutien allemand à une candidature à l'Union européenne. – Le chancelier Helmut Kohl a assuré, jeudi 14 avril, la Pologne de son soutien à une candidature d'adhésion à l'Union européenne. Après la Hongrie, la Pologne a officiellement déposé une demande d'adhésion le 8 avril. Le chancelier fera des propositions en ce sens lorsque l'Allemagne prendra la présidence de l'Union le 1er juillet 1994. Le ministre polonais pour l'intégration européenne, Jacek Saryusz-Wolski, a présenté, jeudi à Paris, la démarche de son gouvernement auprès de son homologue français, Alain Lamassoure. – *(AFP.)*

ROUMANIE : un budget selon les recommandations du FMI. – Le gouvernement roumain a soumis au Parlement le projet du budget pour 1994, a annoncé, jeudi 14 avril, Adrian Nastase, le président de la Chambre des députés. Ce projet prévoit un déficit budgétaire de 3,5 % du PIB et s'inscrit dans les limites recommandées par le FMI lors de la conclusion, en décembre, d'un accord sur un prêt de 700 millions de dollars. Les conditions du FMI ont suscité de vives critiques, notamment parmi les formations qui soutiennent le gouvernement, qui ont dénoncé le coût social de telles mesures (*le Monde* du 14 avril). – *(AFP.)*

SLOVAQUIE : le Parlement approuve le programme du gouvernement. – Le Parlement de Bratislava a approuvé, mercredi 13 avril, par quatre-vingts voix contre trente-trois et six abstentions, le programme du nouveau gouvernement de coalition du premier ministre, Jozef Moravcik. Ce vote était considéré comme un test pour la stabilité de la nouvelle coalition. – *(AP.)*

Franz Josef Strauss et les cadeaux du « roi des thermes »

Pendant des années un industriel, aujourd'hui réfugié en Suisse, a financé la CSU bavaroise et son chef. En échange de facilités fiscales

BONN

de notre envoyé spécial

« *APRÈS tout, Strauss n'était qu'un être humain ; on savait depuis longtemps que l'argent et la politique font parfois bon ménage. Il a quand même fait beaucoup pour la Bavière. C'est trop facile pour un réfugié fiscal en Suisse de salir aujourd'hui son image...* » A Munich, les nouvelles révélations de l'hebdomadaire *Der Spiegel* sur les relations pas très honnêtes qu'entretenait Franz Josef Strauss, ancien ministre-président (décédé en 1988), avec quelques industriels locaux, n'ont pas vraiment surpris la population. En revanche, elles embarrassent passablement les dirigeants de la CSU, l'Union chrétienne-sociale au pouvoir, qui dénoncent une méchante campagne de dénigrement orchestrée par le magazine de Hambourg, qui n'a jamais eu, il est vrai, de sympathies débordantes pour ce parti.

Au nombre de ces industriels, un homme déjà bien connu ici : Eduard Zwick, le «cher Edi», qui a élu domicile en Suisse en 1982 pour échapper au fisc allemand. Celui-ci lui réclame la coquette somme de 73,8 millions de deustchemarks (près de 250 millions de francs), intérêts compris, en dépit d'une transaction à l'amiable antérieure portant sur environ 8 millions. Sa fortune, ce médecin de formation l'a réalisée dans les cures thermales – d'où son surnom de «roi des thermes» – en ouvrant d'abord, au début des années 60, un établissement à Füssing. En 1964, quelques forages permettent la découverte d'une nouvelle source d'eau chaude, baptisée « Johannesbad », du prénom de son fils... en prison depuis le mois de janvier.

Mais ces complexes de cures comprenant de multiples bassins et Jacuzzi, dont les Allemands sont encore plus friands que les Français, vont être un superbe pactole pour le «cher Edi» – « *Avec de l'eau*, dit-on, *il a fait de l'or !* » Au fil des années, il étend ses activités. A l'étranger même, mais avec moins de succès. Quant aux impôts, pendant les temps glorieux, il n'en paie pas beaucoup. Sans doute, grâce à ses «amigos» politiques. En 1987, il cède son empire de Bad-Füssing, qui emploie environ cinq cents personnes, à un holding luxembourgeois, qui le revendra un an plus tard, dans des conditions assez douteuses, à Johannes Zwick Jr.

Mais le «roi des thermes», âgé aujourd'hui de soixante-douze ans, n'est pas content. D'abord, son fils est derrière les barreaux, dans une cellule jouxtant celles de dealers ; et ensuite, une commission d'enquête du Parlement régional de Munich examine ses sombres affaires pour tenter de récupérer l'argent dû et montrer qu'il n'existe pas de «scandale politique» à la CSU. C'est sans doute la raison pour laquelle Eduard Zwick a décidé de parler depuis sa luxueuse villa Orbisana, située sur les hauteurs du lac de Lugano, quitte à rompre l'*omerta* – la loi du silence qui est de mise lorsque la corruption met en scène les mondes politique et financier.



Franz Josef Strauss (au centre), reçu par Eduard Zwick (à droite) dans sa villa de la Côte d'Azur

© DER SPIEGEL

Des liasses de billets de 500 francs

Dans l'interview accordée au *Spiegel*, il raconte quelques épisodes assez croquignolets de ses longues relations avec Franz Josef Strauss, «le taureau de Bavière», et met en cause les collaborateurs et héritiers politiques de ce dernier, qui occupent actuellement des fonctions importantes a sein du gouvernement de Munich. Pêle-mêle, Zwick explique comment il a alimenté à intervalles réguliers les caisses de la CSU quand elle avait besoin de liquide ou renfloué le journal *Bayern Kurier* (200 000 deutschemarks) en échange de «coups de main» ou d'interventions bienveillantes lui épargnant des redressements fiscaux. Comment le ministre-président a sans doute mis de côté, par le biais d'un prête-nom, quelques «économies» sur un compte de la banque Pictet à Genève, dont Zwick lui avait indiqué l'adresse.

Et puis, il y avait les loisirs, les fêtes. Comme le docteur Zwick, F.J.S. – ancien ministre de la défense et des finances à Bonn, candidat malheureux à la chancellerie en 1980, qui aimait tant les citations grecques et latines – était un bon vivant et cela ne nuisait pas du tout à sa popularité à Munich. Bien au contraire. Les anniversaires, par exemple, copieusement arrosés en compagnie de la famille et de nombreux amis (et « amigos » ?) étaient souvent célébrés dans la propriété du «cher Edi» sur la Côte d'Azur. Les frais de ces joyeuses festivités – hébergement, voyages et ripailles – étaient entièrement payés par Eduard Zwick. Chaque année, ces réceptions coûtaient, selon les dires de ce dernier, entre 150 000 et 200 000 deutschemarks ! De temps en temps, le «roi des thermes» de Bad-Füssing s'amusait : « *Ce soir, Franz, c'est toi qui va payer !* » et il glissait une liasse de billets de 500 francs dans la poche du ministre-président. Sans parler des multiples cadeaux offerts – tableaux, sculptures, etc. – et des avions mis à la disposition de Franz Josef Strauss au cours des campagnes électorales : un petit appareil qu'il aimait piloter lui-même et dont on avait peint l'immatriculation à ses initiales : «*D-IFJS*».

Naturellement, Eduard Zwick, qui possède aujourd'hui un passeport suisse, boursicotait et il en faisait parfois profiter ses amis politiques ; les dessous-de-table dans les contrats, il connaissait ; il avait de multiples projets de diversification – la vente de produits pharmaceutiques en Ouganda et au Zaïre qui échoua. Enfin, cette autre révélation : Strauss aurait eu, un jour à Vienne, avec quatre amis, l'idée d'ouvrir ce que jadis on appelait une maison de tolérance ; mais c'était un soir particulièrement arrosé et le lendemain matin, on n'en parla plus...

Des hommes au pouvoir éclaboussés

Les propos du «cher Edi» sont truculents et spectaculaires à souhait. Ils sont cependant souvent flous ; l'intéressé n'apporte aucune preuve de ce qu'il avance, sinon quelques « *photos de famille* » ; les chiffres sont vagues. Ils mettent toutefois en évidence le « système Strauss », maître charismatique et incontesté de l'Etat libre de Bavière pendant de nombreuses années, qui incarnait à lui seul la CSU (branche bavaroise de la CDU de Helmut Kohl) et son programme politique. Dans une période de forte expansion économique certes, mais liée à également à des pratiques de « clan », de « protection » et de « corruption ».

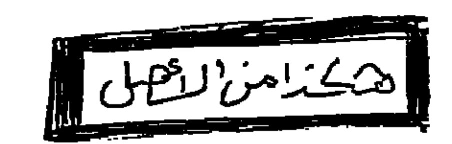
La carrière de F.J.S. a été jalonnée de scandales – personne ne l'ignorait en Allemagne ; le problème c'est que les anecdotes racontées par Zwick impliquent, directement ou indirectement, des hommes politiques de la CSU encore au pouvoir ou proches du pouvoir à Munich qui sont pour la plupart d'anciens collaborateurs du «taureau de Bavière» et qui ne cessent de vanter ses mérites. « *L'entreprise de démolition du monument Franz Josef Strauss a commencé* », déplorent certains avec beaucoup d'inquiétude en cette « *super-année électorale 1994* ».

Elections européennes le 12 juin, élections fédérales le 16 octobre, élections bavaroises trois semaines plus tôt. Et avant même les révélations de l'«évadé fiscal», plusieurs têtes étaient tombées suite à des scandales (pots-de-vin, extras mensuels, vacances gratuites payées par des industriels) : Max Streibl, Peter Gauweiler – le petit préféré de Strauss –, Gerold Tandler, l'un de ses hommes de confiance avec lequel le «roi des thermes» avait mis sur pied, avec l'aide du Land, la société Bavaria Internat (école hôtelière et de formation de personnel pour l'aide aux personnes dépendantes).

L'actuel ministre-président, Edmund Stoiber, veut être une sorte de «M. Propre» et remettre de l'ordre moral dans les rangs, sur le thème : les dettes formidables de Zwick doivent réintégrer les caisses de la Bavière sous peine de saisie de ses établissements thermaux. Mais lui aussi est un ancien membre du cabinet de Franz Josef Strauss... Certains pariaient d'ailleurs ces derniers temps sur son départ et sa destitution ; le comité directeur de la CSU a pourtant décidé à l'unanimité, la semaine dernière, de le soutenir et de lancer une contre-offensive face aux « *mensonges* » et aux « *campagnes de diffamation et de calomnie* » en cours.

De l'avis général, la très conservatrice CSU bavaroise est bien mal en point : un système d'«amigos», lié à une personnalité corrompue mais exceptionnelle, qui a assuré la majorité parlementaire absolue pour son parti pendant de longues années, est en train de s'effondrer. Les chrétiens-sociaux, qui avaient recueilli 54,9 % des voix aux élections régionales de 1990, seraient crédités, selon un sondage du magazine *Focus*, de 42 % des intentions de vote. Au profit des sociaux-démocrates et sans doute des Républicains d'extrême droite. Le «super-amigo» n'est plus là pour redresser la barre.

ALAIN DEBOVE



Comment les parlementaires français contrôlent Bruxelles

La Constitution permet désormais aux députés et aux sénateurs de dire leur mot sur les actes communautaires. Trop peu ? Trop tard ?

PASSÉ les réquisitoires sur le *« déficit démocratique »* de la construction européenne, comment députés et sénateurs allaient-ils exercer le droit de regard sur les affaires communautaires arraché de haute lutte lors du débat sur Maastricht ? Se saisir de cette arme pour sommer le gouvernement de tenir la dragée haute à l'« hydre » bruxelloise ?

Entré en vigueur à la fin de la session d'automne de 1992, l'article 88-4 de la Constitution – qui autorise les parlementaires à voter des résolutions sur des textes communautaires en « amont » du processus de décision (1) – n'a commencé à être utilisé qu'au printemps 1993 avec le début de la législature. Il revenait, en somme, aux adversaires du traité de Maastricht, omniprésents aux postes stratégiques du palais Bourbon, d'inaugurer le dispositif. N'était-ce pas là la chronique annoncée d'empoignades avec un gouvernement à la sensibilité européenne plus affirmée ?

L'expérience a démenti ces pronostics alarmistes. L'adoption de quinze résolutions par l'Assemblée nationale et de huit par le Sénat n'a pas donné lieu à de graves incidents. Non seulement l'Hôtel Matignon et le Parlement paraissent en phase, mais le gouvernement n'est pas mécontent de se faire le porte-parole à Bruxelles des griefs parlementaires quand ils recoupent ses propres intérêts. Alain Lamassoure n'avait pas caché qu'il comprenait cet article (dont il fut l'un des inspirateurs), comme *« un instrument diplomatique nouveau »*.

« Surtout quand une résolution parlementaire a été votée à l'unanimité, l'article 88-4 nous permet de dire à nos partenaires : « impossible de vous suivre, mon Parlement n'est pas d'accord », explique le ministre délégué aux affaires européennes, pas gêné d'utiliser cet argument face à des Anglais ou des Danois très sourcilleux sur les droits de leur représentation nationale.

Le suivi des résolutions

Toutefois, quelques dysfonctionnements ont suscité une irritation croissante chez les députés et les sénateurs. Au point que Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, tient des propos désabusés. *« Nous avions fondé de grands espoirs dans la procédure ainsi instaurée, mais il faut bien, aujourd'hui, en constater les limites »*, a-t-il regretté dans un message adressé aux participants à un récent colloque sur cet article 88-4 organisé à Toulouse. *« Limites inquiétantes »*, renchérit un rapport de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. *« Les choses ne se passent pas aussi bien qu'on le souhaiterait »*, assure son président, Robert Pandraud ; toutefois les lacunes tiennent *« plus à des difficultés d'adaptation de la procédure qu'à une mauvaise volonté du gouvernement »*.

D'abord, en raison de délais de transmission, le Parlement doit une fois sur deux émettre un avis sur un acte communautaire déjà adopté par les instances européennes, ce qui a *« pour effet de vider de toute substance les prérogatives reconnues au Parlement »*, indique la délégation de l'Assemblée nationale. Initialement, le délai était de deux mois entre l'adoption par la Commission de Bruxelles et la communication au Parlement français. Il a été ramené à un mois, mais M. Pandraud souhaiterait qu'il n'excède plus quinze jours ou trois semaines.

De nombreux élus pressent le gouvernement d'invoquer, lors des conseils des ministres à Bruxelles, la *« réserve d'examen parlementaire »* dont les Britanniques, les Danois et les Néerlandais font amplement usage. Alain Lamassoure a exprimé ses *« réticences »* face à une telle pratique, au nom de la maîtrise des négociations internationales par l'exécutif.

La deuxième source de crispation a trait au « suivi » des résolutions votées par l'Assemblée ou le Sénat. Si ces avis ne comportent aucun « mandat impératif », députés et sénateurs veulent que le gouvernement plaide leur cause à Bruxelles. En général, l'affaire ne soulève pas de difficultés. Un incident, toutefois, a provoqué une vive émotion à l'Assemblée nationale. Il s'agissait d'une résolution, adoptée le 3 décembre, à propos d'un projet de directive de la Commission de Bruxelles octroyant le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants communautaires lors des élections européennes, soit l'amorce de cette « citoyenneté européenne » inscrite dans le traité de Maastricht.

Une nouvelle culture politique

Ayant une lecture restrictive de cette citoyenneté, les députés ont invité le gouvernement à obtenir la limitation de ces nouveaux droits aux seuls Européens résidant en France à titre principal. M. Lamassoure était opposé à une telle demande *« discriminatoire »*. Aussi la France ne broncha-t-elle pas lors de l'adoption de ladite directive par le conseil des ministres de Bruxelles, ce qui souleva ensuite la colère des députés. *« A l'évidence, le gouvernement n'a même pas lu la résolution de l'Assemblée ! »*, déclara André Fanton (RPR, Calvados).

Le troisième grief porte sur la délimitation des matières visées par l'article 88-4. Formellement, le droit de regard des parlementaires est limité à l'activité dite « communautaire » et ne peut donc s'exercer sur le volet « intergouvernemental » du traité de Maastricht, c'est-à-dire la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et les affaires intérieures et judiciaires. Alors que les députés s'intéressent de plus en plus au contrôle des flux migratoires et au franchissement des frontières, ils souhaiteraient intervenir autrement qu'en ratifiant *a posteriori* des conventions internationales. Ils se réclament de l'« esprit » de l'article 88-4 pour être consultés *a priori*.

Une autre difficulté est récemment apparue lors du débat à l'Assemblée nationale sur les accords du GATT à la veille du sommet de Marrakech. Considérant qu'une partie des ces accords relevait de l'article 88-4, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), président de la commission des lois, a regretté que les députés n'aient pu émettre un avis et suggéré que les parlementaires puissent saisir le Conseil constitutionnel en cas de conflit sur les domaines relevant de cet l'article.

Dressant de l'expérience *« un bilan positif »*, M. Lamassoure estime que l'article 88-4 a rempli une fonction *« pédagogique »* chez les parlementaires en *« dégonflant les préventions vis-à-vis de l'Union européenne »*. On ne saurait néanmoins sous-estimer les risques de tensions avec le gouvernement à mesure que les parlementaires auront épuisé les charmes de l'article 88-4 et alors qu'ils seront invités à avaliser les prochaines étapes de la construction européenne. En créant des réflexes et en suscitant des exigences, cet article forge une nouvelle culture politique du contrôle des affaires européennes.

La concurrence que se livrent les députés pour s'inscrire à une délégation de l'Assemblée pour les communautés européennes en pleine montée en régime, forte de la triple fonction d'enquête préliminaire, d'autosaisine et d'instruction dont M. Séguin a contribué à la doter, en est la preuve. Comment des députés formés à pareille école ne seraient-ils pas tentés demain par la guérilla de travées ?

FRÉDÉRIC BOBIN et PIERRE SERVENT

(1) Introduit lors de la révision constitutionnelle de juin 1992, préalable à la ratification du traité de Maastricht, l'article 88-4 de la Loi fondamentale est ainsi rédigé : *« Le gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des Communautés, les propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative. Pendant les sessions ou en dehors d'elles, des résolutions peuvent être votées dans le cadre du présent article, selon des modalités déterminées par les règlements de chaque Assemblée. »*

TRIBUNES

Rassembler les petits-enfants des combattants sur les plages de Normandie

par Karl Kaiser et Dominique Moïsi

L'ALLEMAGNE ne sera pas la seule absente de la célébration du 50e anniversaire du débarquement en Normandie. L'Europe le sera également. D'aucuns pensent qu'il serait mal venu d'intégrer ce jour-là l'Allemagne dans le cercle des invités. Pour ce genre d'« œcuménisme », il y aurait d'autres dates, comme le 8 mai 1995. Nous ne sommes pas de cet avis. C'est précisément parce qu'elle émanait d'un élan collectif des nations démocratiques occidentales que l'« invasion », comme l'ont appelée alors les Anglais, reste le symbole le plus fort de la victoire de la démocratie sur Hitler.

Exclure d'une célébration aussi réjouissante une nation comme l'Allemagne – devenue un modèle de démocratie au cours des cinquante dernières années, qui joue un rôle déterminant dans l'intégration européenne –, à la veille d'importantes élections européennes de surcroît, est une grave erreur. Une telle omission montre à quel point l'idéal européen s'étiole dans l'esprit des élites politiques. C'est un triste révélateur de l'état moral de l'Union européenne, dont le récent élargissement a été à peine relevé, dans une climat de renationalisation des politiques européennes.

L'Europe de l'Ouest a eu la chance après la seconde guerre mondiale d'être reconstruite par des hommes d'Etat conscients que l'oubli de l'Histoire les condamnerait à la répéter. Pour cette raison, ils orientèrent leur politique vers deux objectifs qui ont permis le miracle historique d'une Europe occidentale pacifique : établir des démocraties fortes, indispensables au maintien de la paix ; ne pas recommencer les erreurs passées, en isolant et en humiliant l'Allemagne comme cela s'était produit à Versailles, mais plutôt intégrer l'ancien ennemi dans une communauté de plus en plus étroite des sociétés et des nations européennes, partageant les responsabilités et les charges, en fonction de leurs ressources (et ce à un moment où la plupart des citoyens allemands avaient été au moins des nazis passifs).

Le 50e anniversaire du débarquement allié aurait pu être l'occasion de célébrer la victoire de la démocratie en Europe, puisque tous les pays ont été libérés du nazisme, y compris l'Allemagne. Il est normal bien sûr de rendre hommage aux anciens combattants, car leur sacrifice a été admirable. Mais, au-delà de la commémoration du passé, un message plus large, plus positif, tourné vers l'avenir, devrait émaner des festivités. Un tel message ne saurait être lancé si l'Allemagne est exclue.

Manque de sensibilité

L'absence de l'Allemagne est en contradiction avec le succès de la politique d'intégration européenne. Les Allemands qui furent responsables de la tragédie sont presque tous morts, et ceux qui étaient enfants à la Libération ont maintenant soixante ans. Les Allemands de tout âge veulent célébrer la victoire de la démocratie, qu'ils doivent aux Alliés qui les ont libérés et aux longues années de coopération qui suivirent.

Le message du « plus jamais » devrait être appuyé par des actions concrètes. A l'heure où nous célébrons la victoire de la démocratie sur les forces du mal, pouvons-nous nous permettre d'exclure ceux avec qui nous avons élaboré la recette contre le retour du passé ? A l'heure où l'Europe traverse la crise d'identité la plus grave depuis la fin de la seconde guerre mondiale, pouvons-nous négliger le défi de l'avenir pour commémorer le passé ? Ce manque de sensibilité pourrait mettre en danger le délicat équilibre sur lequel repose la coopération franco-allemande. Il risque en outre d'encourager l'extrême droite en Allemagne en nourrissant les sentiments nationalistes fondés en partie sur l'exclusion.

En célébrant le jour J avec ceux qui débarquèrent en 1944, les Alliés lancent un signal en contradiction fondamentale avec ce qui se passera quelques jours plus tard, lorsque les peuples de l'Union européenne éliront le Parlement européen. Les idées et les forces présentes dans le processus laborieux de création de l'Union ne seraient-elles pas sincères ou faudrait-il les considérer comme mineures ? Comment peut-on investir autant d'efforts dans la mise en place de l'Eurocorps et dans l'élaboration d'une nouvelle identité européenne de sécurité fondée sur une coopération militaire franco-allemande, tout en s'obstinant à se tourner vers le passé ? C'est en fait la plus dangereuse des stratégies.

La rencontre franco-allemande du 8 juin à Heidelberg ne compensera pas l'absence de l'Allemagne le 6 juin sur les plages du débarquement. Réconcilier Français et Allemands, c'est bien. Mais c'était dans un dessein plus grand encore : la construction d'une Europe unie par la démocratie. Les télévisions du monde entier seront présentes en Normandie ce jour-là. Malgré tous ses mérites, la célébration à Heidelberg ne saurait paraître à côté que comme un prix de consolation hâtivement décidé pour ceux qui, comme aux Jeux olympiques, ont terminé quatrièmes et n'ont pas pu monter sur le podium.

Il faut donner un signal positif sur les plages de Normandie. Il n'est pas trop tard pour changer de politique. Nous faisons deux recommandations : premièrement, pourquoi ne rassemblerait-on pas les petits-enfants de ceux qui ont combattu il y a cinquante ans ? La présence aux côtés des anciens combattants de jeunes Européens, représentant l'avenir du continent et incluant bien sûr de jeunes Allemands, aurait une valeur hautement symbolique.

Deuxièmement, le gouvernement français, en tant qu'hôte, devrait avoir le courage de proposer aux autres gouvernements d'inviter l'Eurocorps, pour manifester que les descendants de ceux qui se sont jadis combattus sur ces plages sont maintenant des partenaires.

Ces deux présences symboliques changeraient complètement le sens de cette célébration et la transformeraient en fondation pour l'avenir. Elles signaleraient à une Europe déchirée par des conflits dans sa partie orientale qu'on peut tirer les leçons de l'Histoire.

► Karl Kaiser est directeur de la Société allemande de politique étrangère ; Dominique Moïsi est directeur adjoint de l'Institut français des relations internationales.

Leçons italiennes pour une gauche défaite

par Marc Lazar

LES élections italiennes n'ont pas dérogé à la règle qui s'est imposée depuis quelques années en Europe occidentale : donnée gagnante avant le scrutin, la gauche progresse mais échoue à l'arrivée. La réflexion sur cette défaite n'intéresse donc pas les seuls Italiens.

L'insuccès du Pôle des progressistes a des raisons propres. La coalition, hétérogène et divisée, n'avait pas été en première ligne dans la destruction de la domination partitocratique ; pis, la droite a utilisé contre elle ses liens avec l'ancien système politique et son implication, fût-ce à un degré bien moindre que les démocrates-chrétiens et les socialistes de Bettino Craxi, dans les affaires de corruption ; la plupart de ses candidats appartenaient aux appareils traditionnels ; la présence active de Rifondazione Comunista (parti communiste maintenu) et le passé communiste récent du Parti démocratique de la gauche (PDS) fournissaient des prétextes à l'anticommunisme ; enfin, l'entrée en lice de Silvio Berlusconi a déboussolé la gauche.

Néanmoins, elle reflète les dilemmes de la gauche européenne. Celle-ci traverse d'abord une crise stratégique. En Italie, comme dans le reste des pays européens, elle peut rarement vaincre seule et doit trouver des alliés. Le PDS aurait voulu, tout en maintenant l'alliance avec Rifondazione comunista, attirer une partie des centristes, au risque de s'associer à des représentants des partis gouvernementaux déconsidérés. La tentative a échoué à cause des hésitations de Mario Segni, l'initiateur des référendums qui ont abouti à la modification de la loi électorale, et du refus des petits partis républicains et sociaux-démocrates.

En fait, dans toute l'Europe occidentale, la gauche doit choisir entre l'ouverture au centre, à quoi l'incite son aile modérée, mais qui se heurte souvent aux réticences de l'intéressé, et la main tendue aux diverses forces radicales, de type traditionnel, comme les communistes, ou de type postmoderne, comme les Verts. Ce qui contraint à un exercice de haute voltige.

En Italie comme ailleurs, les anciennes structures de mobilisation de la gauche tournent à vide. Les effectifs militants s'amoindrissent. Les rapports entre partis et syndicats, y compris dans les partis sociaux-démocrates, où ils fonctionnèrent longtemps en symbiose, se tendent. L'ensemble des réseaux, issus des sections syndicales, des coopératives, des multiples associations, des municipalités, qui assuraient l'encadrement général et parfois territorial des peuples de gauche (comme, dans l'Italie « rouge » centrale, de l'Emilie-Romagne à l'Ombrie ou aux Marches, en passant par la Toscane) se lézardent, et ces puissantes subcultures politiques se désagrègent.

En outre, une différenciation nette se manifeste entre la base partisane et électorale de la gauche et ses dirigeants, ce qu'illustre à merveille l'exemple du PDS. La première reste populaire, avec une forte présence ouvrière et d'employés du secteur public, un poids croissant des inactifs et des retraités, directement issus des restructurations industrielles, et elle vieillit sur pied. En Italie comme partout, la gauche n'attire plus les jeunes, et elle est en difficulté dans presque toutes les zones à la pointe du dynamisme économique, en l'occurrence dans le Nord.

Quant aux dirigeants, bardés de diplômes et forts du plein exercice de leurs responsabilités partisanes et électives, ils ont totalement intégré les représentations et les normes du métier politique : au nom de l'avenir, ils se montrent désireux de s'adresser à d'autres catégories sociales pour étendre leur influence, tout en cherchant à maintenir une fidélité symbolique au passé, supposée leur assurer le soutien de leur « classe gardée ».

Soupçonnés de frilosité économique

Enfin, la gauche italienne vit de façon emblématique une profonde crise d'identité et de projet. L'ancien Parti communiste italien, devenu PDS, a réalisé son Bad-Godesberg (1), comme l'ont fait, à des rythmes différents, les autres partis sociaux-démocrates et socialistes. Dorénavant, tous reconnaissent officiellement l'économie de marché. Mais cette reconnaissance a ses inconvénients : de nombreux militants et responsables intermédiaires conservent leurs réflexes d'antan ; de plus, à gauche de la gauche, il reste des partis vivement anticapitalistes qui bénéficient d'une audience minoritaire mais consistante.

En outre, les partis de gauche, bien que convertis à la modération économique, ne convainquent guère les milieux d'affaires, ni les petits et moyens entrepreneurs ni les cadres, qui leur reprochent leur attachement aux acquis sociaux et les soupçonnent de frilosité économique. Dans le même temps, ils déçoivent leurs clientèles traditionnelles, qui se sentent d'autant plus trahies que toutes les références identitaires de la gauche s'effacent, voire disparaissent, comme ce fut le cas en Italie lors de la campagne électorale.

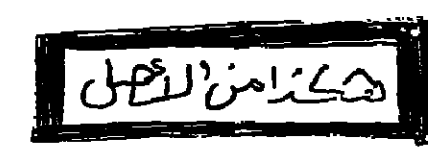
Pour résoudre ces difficultés, les partis socialistes parlent de démocratie sociale, de lutte contre les exclusions et les inégalités, de satisfaction des revendications féministes ou écologiques, de relance de la construction européenne avec davantage de participation des citoyens et de dispositions sociales. Ces propositions ont sans doute leur pertinence, mais uniquement sur le marché politique. Les notions de gauche et de droite remplissent toujours une fonction dans la compétition politique. Elles permettent aux partis de présenter aux électeurs des programmes plus ou moins antagoniques ; elles orientent l'action gouvernementale, avec soit une légère priorité au marché, soit un renforcement mesuré de l'intervention étatique. Mais nulle part, hormis en Grande-Bretagne et, peut-être, demain dans l'Italie de Silvio Berlusconi, le compromis – en perpétuelle redéfinition – entre Etat, économie et société qui singularise l'Europe occidentale depuis 1945 n'est remis en cause. Tout se passe comme si droite et gauche ne formaient plus que des poids et des contre-poids, choisis alternativement par les électeurs afin de préserver l'équilibre entre libéralisme et protection. Actuellement, la balance pencherait plutôt vers le premier, avant, peut-être, demain, de repartir vers le second. Le malaise provient de ce que la gauche *(comme la droite)* signifiait également une culture et une identité politique. Or celles-ci semblent en voie d'extinction : il n'en subsiste que des traces, plus ou moins prégnantes selon les pays, déconnectées des enjeux politiques concrets, impuissantes à satisfaire les demandes actuelles.

Des idéologues et des intellectuels ont suggéré de combler ce vide en revenant aux valeurs originelles de la gauche, l'égalité selon certains (2), l'éthique selon d'autres. A la vérité, il est temps d'inventer des réponses nouvelles aux quêtes complexes d'identité, à l'interrogation sur les valeurs, aux besoins de croire, à la recherche de sens, qui, sinon, risquent de se tourner vers d'autres conquérants, venus de droite, de gauche ou d'ailleurs, fabricants de rêves futuristes ou nostalgiques, anesthésiants ou brutaux. Et qui nous donneront bientôt des cauchemars.

(1) En 1959, au congrès de Bad-Godesberg, le Parti social-démocrate allemand a renoncé au marxisme et accepté l'économie sociale de marché tout en se ralliant à l'intégration occidentale de l'Allemagne.

(2) *Cf* l'article sur le livre de Noberto Bobbio, *le Monde* du 9 avril.

► Marc Lazar est professeur à l'université Paris-X-Nanterre et à l'Institut d'études politiques de Paris.



Les travaux du Parlement

Les sénateurs veulent que la protection du français ne pénalise pas les langues régionales

Les sénateurs ont adopté, jeudi 14 avril, en première lecture, le projet de loi relatif à l'emploi de la langue française, présenté par Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, après l'avoir amendé dans le sens d'une meilleure protection des langues régionales. Les groupes de la majorité sénatoriale et celui du PC ont voté « pour », alors que les socialistes se sont abstenus. Seul Daniel Millaud (UC, Polynésie française) a voté « contre ».

Il s'appelle Henry Goetschy. Ce centriste du Haut-Rhin aura été une des surprises de ce débat. Teigneux, se battant pied à pied sur chaque amendement et n'hésitant pas, afin d'emporter l'adhésion de ses collègues, à se dévoiler sans fausse pudeur, il avait prévenu lors de la discussion générale : *« Les aléas de l'histoire font que je ne sais pas quelle est ma vraie langue. Mon grand-père le savait encore moins : il a a changé cinq fois de nationalité. »* Craignant de voir ce texte utilisé par certains comme *« machine de guerre contre les langues régionales »*, il s'est fait, jeudi, le porte-parole d'un petit groupe de sénateurs – majoritairement centristes et originaires de régions frontalières – désireux de prévenir toute dérive vers un jacobinisme linguistique.

Rien n'a échappé à sa vigilance sourcilleuse. L'obligation de publier les offres d'emplois en français? Le voilà qui s'inquiète aussitôt de ce que deviendra une telle prescription dans les régions frontalières. Il a donc obtenu l'introduction d'un amendement précisant que les directeurs de publications *« partiellement »* rédigées en langue étrangère – au lieu de *« principalement »* dans le texte initial – pourront faire exception.

Autre combat : les langues de l'enseignement. M. Goetschy craignait une inavouable manœuvre dans l'article 9 du projet, lequel stipule que *« la langue de l'enseignement, des examens et des concours (...) est le français »*. Il a donc, à nouveau, posé le problème de l'exception. Certes, le texte prévoit que celle-ci peut être envisagée lorsqu'elle est justifiée par *« les nécessités de l'enseignement des langues et cultures étrangères »*. Et les langues régionales, s'est exclamé M. Goetschy? Là encore, il a obtenu gain de cause en cause : ces langues pourront faire exception.

« Encore les girondins ! »

Cela visiblement ne lui suffisait pas. Le sénateur alsacien voulait poser d'autres verrous. Déjà sensibilisé à la cause régionaliste, M. Toubon avait pris soin de conclure son texte en indiquant que l'*« ensemble des dispositions de la présente loi »* s'appliquent *« sans préjudice de la législation et de la réglementations relatives aux langues régionales »*. Insuffisant, a grogné M. Goetschy. Aussi a-t-il obtenu la précision selon laquelle le texte ne *« s'oppose pas à* [l'] *usage »* des langues régionales.

A chaque fois, ses amendements ont reçu un bon accueil de la quasi-totalité des sénateurs. Communistes et socialistes avaient d'ailleurs déposé leurs propres amendements allant dans le même sens. Seul, Marc Lauriol (RPR, Yvelines), qui fut le rapporteur de la loi de 1975, a paru agacé à l'évocation régulière du thème des langues régionales. On l'a même entendu s'exclamer : *« Encore les girondins ! Je suis jacobin moi ! »*. Au total, M. Toubon ne dissimulait pas sa satisfaction d'être parvenu à un relatif consensus autour de son texte.

Même les communistes se sont laissés séduire. Ivan Renard (PC, Nord) s'est ainsi réjoui de ce *« premier échelon dans la lutte contre la fatalité du déclin de notre langue »* tout en mettant en garde contre *« la puissance de feu de l'anglo-américain »*.

Reste le cas des socialistes qui se sont abstenus. Ce fut la petite déception de M. Toubon. Françoise Seligmann (PS, Hauts-de-Seine) a expliqué que son groupe n'était nullement hostile à l'idée de défendre la langue française mais qu'il contestait le volet *« répressif »* du texte, notamment en matière radiophonique et audiovisuelle. *« Il s'agit d'abus de pouvoir touchant au ridicule et d'un défi lancé aux jeunes »*, a-t-elle regretté. Elle s'est aussitôt attirée la réplique cinglante de Philippe Marini (Oise, RPR) – *« Quelle attitude de renoncement ! »* et surtout celle d'Emmanuel Hammel (RPR, Rhône) : *« Qu'ils parlent français ! »* Tout le problème était bien là.

FRÉDÉRIC BOBIN

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : M. Monory proteste contre la priorité donnée à l'Assemblée nationale. – Le président du Sénat, René Monory, a protesté, le 14 avril, contre l'intention du gouvernement de faire débattre d'abord l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'aménagement du territoire. Il a rappelé que le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, s'était prononcé en février à Poitiers en faveur d'une première lecture au Sénat.

Les députés souhaitent faciliter le prélèvement d'organes et l'assistance médicale à la procréation

Les députés ont continué, jeudi 14 avril, l'examen des textes sur la bioéthique. Ils ont notamment commencé la discussion, article par article, du projet de loi relatif *« au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal »*.

Le débat sur les trois textes relatifs à la bioéthique, qui s'est poursuivi, jeudi 14 avril à l'Assemblée nationale, peut paraître déroutant par moments. Parce que les projets de loi en examen et les questions qu'ils soulèvent imposent à chacun des parlementaires de se prononcer en conscience, les explications de vote auront pratiquement précédé les explications de texte.

Ainsi M. Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle) a invité le législateur *« à éviter de tomber dans le « syndrôme de Galilée », c'est-à-dire d'imposer* a priori *des valeurs qui ralentiraient ou même stopperaient le progrès scientifique »*. Pour bon nombre de députés, en revanche, *« le doute »*, *« la prudence »*, *« l'humilité »* ou les *« convictions »* conduisent à des réserves, des réticences ou des rejets plus passionnés. C'est notamment le cas pour Serge Charles (RPR, Nord), Charles de Courson (UDF, Marne) ou, plus encore, Marc Laffineur (UDF, Maine-et-Loire), Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor), Jean-Louis Beaumont (UDF, Val-de-Marne) ou Christine Boutin (UDF, Yvelines).

C'est sur cette toile de fond que s'est engagée la discussion détaillée du projet de loi sur les dons d'organes et l'assistance médicale à la procréation, qui est le texte le plus controversé. Premier sujet d'interrogation : les prélèvements et dons d'organes, en particulier sur une personne décédée. Le principe fondamental posé par le projet de loi, dans le prolongement de la « loi Caillavet » de 1976, est celui du *« consentement présumé »* du donneur, c'est-à-dire que le prélèvement est possible si *« la personne concernée n'a pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement, notamment en indiquant sa volonté sur un registre national automatisé prévu à cet effet »*. Cette dernière disposition, supprimée par le Sénat en première lecture, a été réintroduite par l'Assemblée nationale.

Christine Boutin eut beau s'y opposer et plaider en faveur du *« consentement explicite »* du « donneur », M. Le Fur eut beau dénoncer cette *« nationalisation des corps »*, Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône), rapporteur de la commission spéciale, remarquable de précision et de clarté tout au long du débat, défendit sans relâche le principe du consentement préumé, qui a *« permis l'essor des transplantations et donc sauvé des vies »*, tandis que Simone Veil, ministre des affaires sociales, soulignait que *« le consentement présumé ne signifie pas que le corps appartient à la collectivité, mais qu'il y a solidarité présumée »*.

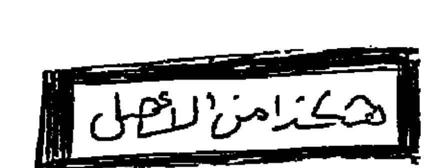
Mme Veil et le ministre de la santé, M. Douste-Blazy, furent moins clairs, cependant, lorsqu'au détour de cette discussion, ils présentèrent un amendement gouvernemental destiné à modifier les règles adoptées par la commission spéciale de l'Assemblée à propos des autopsies. La commission avait prévu *« qu'aucun prélèvement à des fins scientifiques, autres que celles ayant pour but des rechercher les causes du décès, ne peut être effectué sans le consentement du défunt exprimé directement ou par le témoignage de sa famille »*.

Autrement dit, comme l'expliquait M. Mattéi, l'autopsie destinée à déterminer les causes du décès *« s'inscrit dans la suite logique de la démarche thérapeutique et peut déboucher sur un conseil utile pour d'autres membres de la famille. Il ne faut donc pas en compliquer la pratique »* en lui imposant le consentement direct ou indirect du défunt, avant son décès. C'est pourtant ce que fit voter subrepticement le gouvernement, avant que M. Le Déaut, avec l'accord de Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, ne fasse un rappel au règlement pour dénoncer cette procédure précipitée. Mme Veil s'en est excusée, mais le débat sur ce point devrait rebondir lors de la deuxième lecture au Sénat.

Enfin les députés ont commencé à aborder l'article 8 du projet de loi qui porte sur le chapitre essentiel de l'assistance médicale à la procréation. Là encore, la commission de l'Assemblée est revenue sur un certain nombre de verrous posés par les sénateurs. Elle a fait stipuler, en effet, que *« l'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple. Elle a pour objet de remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement constaté. Elle peut aussi avoir pour objet d'éviter la transmission à l'enfant d'une maladie d'une particulière gravité. L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants et consentir préalablement au transfert des embryons ou à l'insémination »*.

En dépit, là encore, de l'opposition de Mme Boutin et de MM. Beaumont ou Le Fur, le rapporteur a défendu vigoureusement son texte : *« Nous avons redéfini le cadre familial nécessaire pour accueillir un enfant et l'utilisation exclusivement médicale de ces techniques. Leur emploi ne sera donc jamais autorisé pour des femmes célibataires, des veuves, des couples de femmes homosexuelles ou des femmes qui ont dépassé l'âge de procréer. »*

GÉRARD COURTOIS



La préparation des élections européennes et les difficultés de la majorité

Au cours d'une réunion organisée, jeudi 14 avril, par les démocrates-chrétiens européens, M. Giscard d'Estaing a demandé que l'Union européenne ne soit pas élargie tant que ses règles de fonctionnement institutionnelles ne seront pas modifiées. Il a aussi renouvelé son souhait d'une Europe fédérale.

■ **GEORGES POMPIDOU. Rendant hommage à l'ancien président de la République, M. Balladur a répliqué, avec ironie, aux conseils que lui avait donnés la veille M. Chirac.**

■ **GÉRARD LONGUET. En confiant au ministre de l'industrie et du commerce extérieur le soin de signer, jeudi, les accords du GATT, dans la négociation desquels M. Juppé avait pourtant pris une place prédominante, M. Balladur témoigne de la confiance qu'il a en M. Longuet.**

[redacted]

M. Giscard d'Estaing fait entendre sa différence sur l'Europe

La droite est décidée à présenter une liste commune lors des élections européennes de juin. Pourtant, toutes les divergences entre ses diverses composantes sur les modalités de la construction européenne n'ont pas encore disparu. L'élargissement en cours les accentue un peu plus. Ainsi Valéry Giscard d'Estaing a indiqué, jeudi 14 avril, qu'il ne votera pas *« en faveur des traités d'élargissement »*, *« aussi longtemps que la procédure de réforme institutionnelle n'aura pas été engagée »*. Le président de l'UDF, qui intervenait à Paris lors de la conclusion d'un colloque du groupe du Parti populaire européen (PPE), la représentation des partis démocrates-chrétiens à l'Assemblée de Strasbourg, a indiqué qu'il n'était *« pas du tout hostile à la pratique de l'élargissement »*, mais que le vote devait *« attendre l'engagement effectif de la procédure de réforme des institutions »*. Le Parlement européen devrait se prononcer, le 4 mai, sur l'élargissement de l'Union européenne à l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Norvège. En cas de vote favorable, les électeurs des quatre pays concernés seront consultés par référendum, puis le traité d'élargissement devra être soumis à la ratification des Parlements nationaux des pays membres de l'Union.

Quel fédéralisme ?

En présence d'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, et d'Alain Lamassoure, ministre délégué chargé des affaires européennes, l'ancien président de la République a ajouté qu'*« en matière de réforme institutionnelle »* l'Union n'a derrière elle *« que des échecs »*. *« Si l'on continue à refuser le choix institutionnel, cela conduira à la dilution inévitable des institutions européennes »*, a averti le président de l'UDF.

Faute de pouvoir peser directement, le 4 mai, sur le vote du Parlement européen, qu'il a quitté en 1993 pour retrouver l'Assemblée nationale, M. Giscard d'Estaing a donc contourné la difficulté en surenchérissant dans l'attachement à l'Union. Il ne s'est pas privé, d'ailleurs, d'inciter vivement l'Assemblée de Strasbourg à exister. *« Le Parlement européen n'atteindra la maturité que le jour où il aura créé une tension et fait apparaître la nécessité de son accord politique »*, a-t-il assuré. Dominique Baudis, ancien député européen, tête de liste de la majorité aux élections européennes et qui devait être reçu, le 15 avril, par Edouard Balladur, a redouté pour sa part la *« frustration des citoyens européens »* si la décision *« importante »* de l'élargissement est prise par l'actuel Parlement européen, parvenu en fin de législature.

Valéry Giscard d'Estaing a précisé sa conception de l'approfondissement institutionnel en affirmant qu'*« il n'y a pas d'alternative à l'organisation fédérale des institutions européennes »*. Estimant que la vision d'une Europe à plusieurs vitesses, organisée autour d'un *« noyau dur »*, devient *« irréaliste »*, M. Giscard d'Estaing a précisé cette conception fédérale en assurant que les trois problèmes futurs de l'organisation de l'Europe sont *« la délimitation, c'est-à-dire la limitation, des compétences de l'Union »*, *« le développement de la culture de la subsidiarité »* et *« la défense des intérêts des Etats »*.

M. Juppé, qui avait rappelé la veille, lors du conseil national du RPR, l'attachement du mouvement néogaulliste à l'Europe des nations contre toute Europe fédérale, a répliqué courtoisement et vivement au président de l'UDF en indiquant que le fédéralisme synonyme de *« l'extension continue des compétences de l'Union au détriment des identités nationales et évolution vers un exécutif lui-même déconnecté des légitimités nationales »* n'est pas sa *« tasse de thé »*. *« Cela ne se fera pas »*, a-t-il ajouté, préférant retenir, dans la définition du fédéralisme, *« une stricte application du principe de subsidiarité, un net partage entre les compétences des Etats nationaux et celles de l'Union (...) et un rôle accru pour les Parlements nationaux »*. Même si MM. Giscard d'Estaing et Juppé parviennent à accorder leur propre conception du fédéralisme, c'est sans doute loin d'être le cas de l'ensemble de leurs formations respectives.

G. P.

Edouard Balladur par lui-même

Lors d'un colloque, à Aurillac, consacré à Georges Pompidou, le premier ministre a justifié sa propre action

AURILLAC (Cantal)

de notre envoyée spéciale

Edouard Balladur est venu parler de lui, jeudi 14 avril, dans le Cantal. Pas à la première personne, ce serait inélégant. Pas au pluriel de majesté, ce serait présomptueux. Non, Edouard Balladur parle couramment le « Pompidou interposé ». C'est une figure de rhétorique toute simple. Il suffit d'une occasion, un colloque à Aurillac sur l'ancien président de la République par exemple, et d'une traduction simultanée : à chaque fois qu'il évoque le nom de Georges Pompidou, il convient d'entendre celui de l'actuel premier ministre.

Exemples : en « Pompidou interposé », on peut, d'abord, régler civilement ses comptes avec les gaullistes orthodoxes, parfois envahissants, de l'actuelle majorité parlementaire. *« Il ne voyait pas dans le gaullisme une doctrine, mais plutôt une attitude. Cela signifiait pour lui l'intransigeance quand l'essentiel est en jeu et l'adaptation aux circonstances nouvelles et aux changements du monde lorsque l'intérêt national le requiert. Rien ne lui était plus étranger que l'esprit de système. »*

Le « Pompidou interposé » permet aussi de justifier certains choix dans la gestion des conflits sociaux, comme Air France ou le contrat d'insertion professionnelle. Ainsi, évoquant l'action du premier ministre du général de Gaulle pendant la grève des mineurs de 1963, ou pendant les événements de mai 1968, Edouard Balladur a-t-il constaté que *« l'autorité de l'Etat et même son prestige, n'ont rien à gagner au maintien, envers et contre tout, de décisions qui ne sont pas comprises par la population. La négociation, le dialogue, la bonne foi réciproque, le sens de l'intérêt national, doivent permettre de trouver des solutions aux difficultés, fût-ce au prix de délais supplémentaires. »*

Le « Pompidou interposé » autorise même à faire taire sèchement les critiques qui s'exercent sur l'indécision ou sur les « reculs » de l'actuel premier ministre : ne fit-on pas aussi des reproches à Georges Pompidou alors que *« l'histoire retiendra qu'il a su s'adapter aux circonstances, aux réalités, sans jamais transiger sur l'intérêt supérieur du pays, ni sur les vues à long terme »* ?

« J'ai un excellent moral »

Mais on peut également, par « Pompidou interposé », rendre hommage à sa majorité parlementaire et admettre au passage quelques erreurs, dont cette tentation, pour le gouvernement, de *« s'enfermer sur lui-même, de décider de tout, risque particulièrement grand dans le pays moderne que devenait la France, où la complexité des problèmes et des situations conduisait presque fatalement à remettre trop de pouvoirs aux techniciens, aux spécialistes et aux fonctionnaires »*.

Rien de mieux, enfin, que le « Pompidou interposé », pour évoquer discrètement l'élection présidentielle : sur la durée du mandat tout d'abord, en rappelant que, par *« la réforme du quinquennat, Georges Pompidou voulait rendre nos institutions encore plus démocratiques, permettre au peuple de se prononcer à intervalles plus courts et mieux garantir l'équilibre des pouvoirs. Cette réforme, inachevée, garde, à mes yeux, toute son utilité »*, a ajouté M. Balladur. Sur le programme d'un éventuel candidat ensuite : *« Pas de grands mots, de lyrisme, pas de dogmes non plus, mais une politique obstinée et pragmatique, humaine, faisant une part égale à la tolérance et à l'autorité, pour que tous, à commencer par les plus humbles, puissent ressentir concrètement les bienfaits de la croissance. »*

Au cours de la brève conférence de presse qui a suivi son allocution, le premier ministre a changé de registre. L'amicale sollicitude de Jacques Chirac, qui, la veille, à Paris, avait conseillé à son *« cher Edouard »* de *« ne pas s'alarmer des suggestions qui peuvent* [lui] *être faites par les membres de la majorité »*, méritait au moins une réponse à la première personne (*le Monde* du 15 avril). *« La recommandation est inutile*, a rétorqué le premier ministre. *J'ai un caractère extrêmement optimiste et serein. L'expérience prouve que je n'ai pas lieu de m'alarmer. (...) Le pays commence à aller mieux. Notre économie repart. J'ai un excellent moral »*, a-t-il ajouté.

Quant aux derniers sondages qui témoignent d'une chute de sa popularité, le premier ministre a observé, souverain : *« Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui n'échangerait pas volontiers ses sondages contre les miens ? »* Une réplique, cette fois, en « Balladur direct ».

PASCALE ROBERT-DIARD

Le premier ministre réunira les groupes parlementaires RPR-UDF le 19 avril

Edouard Balladur réunira, mardi 19 avril, les groupes parlementaires de la majorité RPR-UDF pour leur *« présenter le programme de la session parlementaire et commenter la situation actuelle »*, selon un communiqué diffusé, jeudi 14 avril, par les services du premier ministre. Depuis son arrivée à Matignon le 29 mars 1993, M. Balladur a déjà réuni à deux reprises, le 6 juillet (*le Monde* du 8 juillet) et le 24 novembre (*le Monde* du 26 novembre) les députés et les sénateurs de la majorité. Il est prévu que les parlementaires puissent *« dialoguer »* avec les membres du gouvernement.

M. Sainjon rejoint la liste de M. Tapie

André Sainjon, député européen sortant, membre du groupe socialiste au Parlement européen et ancien responsable de la fédération des métaux CGT, a décidé de rejoindre Bernard Tapie. Dans une déclaration publiée, jeudi 14 avril, il indique avoir répondu *« favorablement à l'appel de Jean-François Hory, président du MRG et de Bernard Tapie »* pour *« se battre à leurs côtés en faveur de l'Europe sociale lors des prochaines élections européennes »*. M. Sainjon, qui n'a pas été reconduit sur la liste socialiste, a observé que *« n'en déplaise à certains intellectuels de salon ou hommes politiques en tout genre ayant depuis longtemps rompu avec la société française, un souffle nouveau est en train de naître »*. Affirmant que *« le boulangisme ou le poujadisme n'ont décidément rien de commun »* avec Bernard Tapie, M. Sainjon a ajouté : *« Quitte à être taxé de populiste, je considère qu'il est temps que l'Europe élitiste que nous connaissons fasse place à une véritable Europe des citoyens »*.

M. Chevènement (MDC) ne voit pas de « différences » entre MM. Baudis et Rocard. – Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens (MDC) a déclaré, jeudi 14 avril, au « Grand O » d'O'FM-*la Croix*, à propos des élections européennes, qu'il ne voit pas *« ce qui différencie Dominique Baudis de Michel Rocard »*, en soulignant que *« le programme des deux listes, c'est la même chose »*.

Jean-Luc Mélenchon, Julien Dray et Marie-Noëlle Lienemann (PS) favorables à une liste unique. – Les animateurs de la Gauche socialiste, parmi lesquels Jean-Luc Mélenchon, sénateur (PS) de l'Essonne, Julien Dray, député (PS) de l'Essonne, et Marie-Noëlle Lienemann, maire d'Athis-Mons, ancien ministre, se sont prononcés, jeudi 14 avril, en faveur d'une liste unique de la gauche aux élections européennes. *« Au lieu de se présenter devant les électeurs de gauche comme à un concours de beautés toutes concurrentes, chacun jouant sa peau et l'avenir de ses projets, pourquoi pas tous ensemble ? »*, s'interrogent-ils dans le dernier éditorial d'*A gauche*, le bulletin de leur courant.

Gérard Longuet, ministre raisonnable

Ce serait, en quelque sorte, le héros raisonnable d'un roman populaire de la III[e] République. Un « jeune homme pauvre » guetté par le Mal, sauvé par l'Education, qui parviendrait, avec le temps, aux plus hautes fonctions ministérielles de la Patrie. Il ferait pour elle de grandes choses très pratiques qui lui vaudraient bien plus tard, dans les préfectures, le baptême à son nom d'une allée, d'un cours ombragé, voire d'un square.

Né en 1946, élevé par sa mère dans la banlieue parisienne, Gérard Longuet consacre tout d'abord sa jeunesse, dans les années 60, à un mythe mort. Ivre de grandeur française alors que la messe funèbre de l'Empire est déjà dite, pétri de l'anticommunisme de ceux qui voient dans le drapeau rouge la cause de cette ruine, il participe en 1964 à la fondation, à l'extrême droite, du mouvement ultranationaliste Occident, qui s'attaque avec violence à l'extrême gauche à Paris, à Nanterre et à Rouen.

Cette épreuve initiatique s'achève pour Gérard Longuet en 1967. L'Histoire a déjà tranché. Et pour longtemps. Il se retrouve dans le mauvais camp. Les cogneurs de gauche ont gagné dans l'affaire une auréole romantique persistante, ceux de droite un opprobre tenace. Le nationaliste quitte alors Occident et se rapproche de la droite institutionnelle. Avec profit. Le passage par l'ENA en 1971 parachève une réorientation commencée deux ans plus tôt au service de presse du CNPF.

Remarqué par le gaulliste René Tomasini, puis collaborateur, au ministère de l'intérieur, de Michel Poniatowski, il est élu député UDF-PR de la Meuse en mars 1978. Il prône, à l'Assemblée nationale, la privatisation partielle de la fonction publique et dirige, en service commandé, la commission spéciale tendant à la mise en accusation de Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice, à propos de l'assassinat de Jean de Broglie, laquelle absout, en 1980, le ministre de l'intérieur.

Dans les romans, une ascension trop rapide jamais trop longtemps ne dure. Battu en mai 1981, Gérard Longuet s'autoproclame, par coquetterie, *« plus jeune « has been » de France »* et retourne dans l'ombre. Il y restera trois ans, au poste ingrat de trésorier de ce Parti républicain dont François Léotard prend la tête en 1982. Confiné à la salle des machines à la pire période des relations entre l'argent et la politique, le bricoleur impénitent qui avoue comme distraction, dans sa notice au *Who's Who*, *« le travail manuel »*, fait montre de ses talents. Organisateur intraitable, il se propulse alors aux côtés du maire de Fréjus, le charismatique, et d'Alain Madelin, l'idéologue.

L'idéologie du pragmatisme

Elu député européen en 1984, puis réélu député de la Meuse en 1986, Gérard Longuet rejoint le gouvernement de Jacques Chirac comme secrétaire d'Etat, puis comme ministre délégué auprès de M. Madelin. En charge des postes et des télécommunications, le libéral engage une prudente déréglementation que son successeur socialiste, Paul Quilès, poussera paradoxalement, et sans ménagement, au bout de sa logique. Sous le vernis ultralibéral, alors à la mode, à l'épreuve de l'Etat, le jacobin a percé. Le pragmatisme fait le reste. Grâce à ses façons claires, quand bien même sont-elles carrées, Gérard Longuet est reçu à son examen ministériel, François Léotard est recalé, Alain Madelin, déjà, n'en



a fait qu'à sa tête. Le bilan politique de la cohabitation est plus sévère. Tiraillé entre l'ambition présidentielle du chef du PR, la tentation d'un accord avec Jacques Chirac et le devoir de soutenir le candidat UDF, Raymond Barre, Gérard Longuet sort meurtri de la défaite de 1988.

Un bref instant tenté par le secteur de l'entreprise, lui qui a pour beau-frère Vincent Bolloré, il revient en politique pour vivre en spectateur l'offensive des rénovateurs, puis l'épisode peu glorieux de la seconde tentative de « rénovation », la Force unie, qui associe brièvement Michel Noir et François Léotard, dont s'éloigne Alain Madelin. Idéal pour la gestion ministérielle, le pragmatisme de Gérard Longuet montre pourtant de sérieuses limites politiques lorsque François Léotard lui laisse les commandes du PR.

Elu président de ce parti en 1990, il se montre incapable de résoudre l'équation que pose le Front national à une droite tétanisée par les résultats électoraux de l'extrême droite. Ce n'est qu'en novembre 1991 qu'il prend fermement ses distances avec le parti de M. Le Pen. Il met d'ailleurs un point d'honneur, en mars 1992, à se faire élire président de la région Lorraine sans avoir besoin des voix du Front national.

Complémentaire de François Léotard

Interlocuteur privilégié d'Edouard Balladur avant les élections de mars 1993, Gérard Longuet convainc François Léotard de la nécessité de sa présence au gouvernement. La nomination de ce dernier comme ministre d'Etat en charge de la défense le prive du maroquin régalien – celui de l'intérieur – qui lui était promis. Qu'importe, puisqu'il obtient un ministère ventru, regroupant à la fois l'industrie, le commerce extérieur et... les postes et télécommunications. Un ministère qui l'éloigne de la gestion du PR au moment où le juge Renaud Van Ruymbeke s'intéresse à son financement. A ce poste, son néocolbertisme s'impose à nouveau.

Quel est donc ce libéral, qui préfère d'ailleurs à Bastiat ou aux néolibéraux les mémoires d'Edouard Herriot, le « pape » lyonnais du radicalisme de la III[e] ? Conservateur inamovible, séduit par la référence pompidolienne, Gérard Longuet semble, de plus en plus, ne voir dans les doctrines économiques, comme dans la construction européenne, que des moyens mis, avant tout, au service d'une fin nationale.

En dépit d'une carte de visite à rallonge (ministre, président du PR et de la région Lorraine), il demeure, à l'aune de François Léotard, une sorte de nain médiatique. La complémentarité entre les deux hommes, même si l'un et l'autre n'y ont pas forcément gagné en clairvoyance, reste donc leur force. Les turbulences traversées par le gouvernement n'ont pas modifié, pour l'instant, l'analyse de Gérard Longuet qui se fait le chantre de l'union, au profit d'Edouard Balladur qui l'apprécie et qui l'a chargé ostensiblement de représenter la France pour la signature des accords du GATT au Maroc. Il sera toujours assez tôt pour lui, si le premier ministre ne résiste pas à l'usure du temps, de mesurer l'intérêt d'une candidature de François Léotard à l'élection présidentielle et de négocier la place du PR, affranchi des contraintes de l'UDF, avec un Jacques Chirac devenu alors la clef de voûte de la majorité.

Gérard Longuet sera, de toute façon, de toutes les prochaines combinaisons ministérielles, bardé du mépris souverain, presque snob, du faire savoir, tout à son goût du savoir faire. Un de ses collaborateurs l'aurait pourtant entendu assurer qu'il ferait, un jour, *« quelque chose de grand »*. Sans doute une inadvertance.

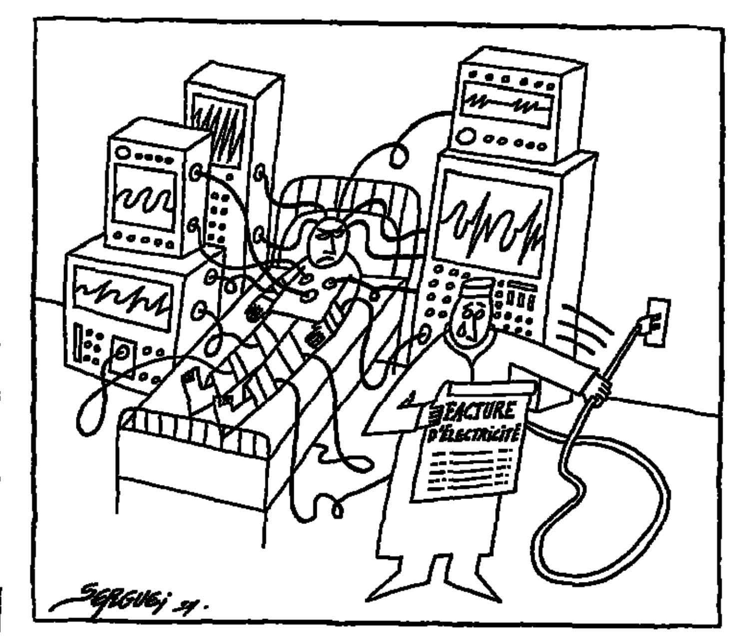
GILLES PARIS

L'assistance aux mourants et la crise des systèmes de santé en Europe

La justice néerlandaise pourra autoriser les médecins à pratiquer l'euthanasie

Les députés néerlandais ont mis, jeudi 14 avril, la touche finale au dispositif législatif sur l'euthanasie en adoptant le texte définitif du questionnaire que les médecins ayant administré « la mort douce » seront tenus de remplir afin de permettre un contrôle a posteriori de leur intervention. Il ne s'agit que de l'inscription dans la loi d'une pratique déjà admise par la jurisprudence et dont les cas se sont multipliés depuis 1990.

■ SOINS PALLIATIFS. En France, le débat sur l'attitude des médecins face à « la fin de vie » est encore balbutiant, ne *dépassant pas le stade des provocations et de la polémique.* Non seulement les pratiques euthanasiques sont fermement condamnées par la loi, mais les actions d'accompagnement des mourants, en particulier par la mise en place d'unités de soins palliatifs, sont encore peu *développées*.



AMSTERDAM

de notre correspondant

Pionniers au départ, et pionniers à l'arrivée ! Les Pays-Bas avaient lancé dès la fin des *années 60 une discussion publique* sur l'euthanasie ; les années 70 et 80 avaient été marquées par le développement d'une jurisprudence libérale en dépénalisant largement la pratique ; aujourd'hui, la voilà ancrée dans un dispositif législatif *ad hoc*. Le texte voté, jeudi 15 avril, par les députés complète en effet la loi définitivement adoptée en décembre 1993 (*le Monde* du 2 décembre 1993), dont il constitue le règlement d'application. Le principe de cette législation est que l'euthanasie reste interdite, et passible du code pénal, mais que sa pratique, reconnue comme faisant partie de la réalité médicale, peut être admise, au cas par cas, par la justice.

Afin de permettre ce contrôle judiciaire – qui est *« le cœur du dispositif »* selon le gouvernement de La Haye –, les médecins ayant administré la « mort douce » sont tenus de le déclarer au moyen d'un formulaire-questionnaire les obligeant à fournir les informations nécessaires à l'appréciation des circonstances du cas soumis, et notamment de sa *« force majeure »*. Celle-ci est généralement définie comme un conflit entre le devoir de préserver la vie défaillante d'un patient et celui de le soulager d'une souffrance irrémédiable.

Ce formulaire vise trois types de *« décisions médicales sur la fin de la vie »* impliquant une présence active du praticien au chevet du patient : l'euthanasie au sens strict (décès provoqué d'un malade à sa demande) et ses deux formes dérivées que sont l'aide médicalisée au suicide et l'abrègement des jours d'un malade ne pouvant pas ou plus exprimer sa volonté de mourir (comateux, déments, ou nouveau-nés handicapés). Il ne concerne pas, en revanche, l'abstention ou la suspension thérapeutiques, et l'administration d'un traitement anti-douleur, qui sont considérées aux Pays-Bas comme des *« actes médicaux normaux »*, même si elles ont pour effet principal ou secondaire d'accélérer la survenance du décès d'un malade, à sa demande ou non.

En pratique, la déclaration d'actes euthanasiques par un médecin sera remise au légiste municipal (l'équivalent du *coroner* britannique), qui la transmettra au parquet. Les services du procureur local l'examineront avant de la soumettre, avec leur avis, à l'assemblée générale des procureurs généraux, qui décidera d'ouvrir ou non une instruction judiciaire pouvant conduire à l'engagement de poursuites pénales. Cette centralisation a pour objectif de garantir l'homogénéité de la jurisprudence.

Une augmentation explosive

Cette procédure, en soi, n'est pas nouvelle. Elle est même en vigueur depuis le 1er novembre 1990, date de l'adoption d'un premier formulaire déclaratif, établi en concertation par les procureurs généraux et la Société royale de médecine (KNMG). La loi et le règlement votés depuis donnent donc un ancrage légal à ce dispositif « coutumier », dont l'application, jusqu'à présent facultative, va devenir obligatoire ; les Pays-Bas sont ainsi le premier pays à se doter d'un corps de droit positif sur la « mort douce ».

La pratique ayant précédé la loi, des données statistiques sont déjà disponibles qui donnent une idée de l'application de celle-ci. L'entrée en vigueur de la procédure déclarative s'est traduite par une augmentation considérable des cas de « mort douce » reconnus par les médecins néerlandais, praticiens de ville et hospitaliers confondus : 454 en 1990, 591 en 1991, 1 323 en 1992 et 1 328 en 1993. La tendance paraît se poursuivre cette année, avec 325 cas déclarés au premier trimestre.

Ces chiffres n'en restent pas moins sensiblement inférieurs au nombre annuel de morts euthanasiques, évalué par une commission d'Etat à 3 700 en 1991 (2 700 cas d'euthanasie au sens strict et d'aide au suicide, 1 000 cas d'interruption de la vie de malades dans l'incapacité d'exprimer la volonté de mourir).

Certains en déduisent que seules les « morts douces » répondant clairement aux conditions définies par la jurisprudence (volonté expresse d'un malade se trouvant en phase terminale et éprouvant une douleur insupportable et irrémédiable) sont déclarées, les cas tangents étant soustraits au contrôle de la société. Le ministère de la justice invoque, quant à lui, l'incertitude qui a longtemps plané sur le contenu de la législation et pense que l'officialisation définitive de celle-ci, sans doute à compter du 1er juin, stimulera le civisme des médecins.

La notion de « phase terminale »

L'autre clé de voûte du système est entre les mains des magistrats, dont la vigilance et la sévérité apparaissent déterminantes et croissantes. Si un seul cas (sur 591) de « mort douce » avait conduit à l'ouverture d'une instruction (au demeurant sans suite) en 1991, 5 (sur 1 323) ont été instruits en 1992 (dont deux sans suite, les trois autres étant toujours en examen) et 14 (sur 1 328) l'an dernier. Cette année, 2 dossiers (sur 325 déposés) sont en cours d'instruction.

Cette évolution, lente mais marquante, ne rassure pas les adversaires de la législation, qui craignent *« le gouvernement des juges »*. Paradoxalement, elle inquiète les défenseurs irréductibles de la légalisation de l'euthanasie : l'adoption de la loi les avait laissés insatisfaits, et son application les amène à dénoncer *« une politique de poursuites pénales plus active »*. C'est du moins ce qu'affirme Me Sutorius, conseiller juridique de l'Association néerlandaise pour l'euthanasie volontaire, et avocat aussi infatigable que brillant de nombreuses affaires de « mort douce » : il a été saisi, depuis le 1er janvier, de 12 cas, contre 4 l'an dernier.

Le point commun à la majorité de ces dossiers est de tourner autour de la notion de *« phase terminale »*, dont les tribunaux avaient paru s'éloigner, en mettant tout d'abord sur un pied d'égalité les souffrances *« physiques »* ou *« psychiques »* endurées par un patient requérant l'euthanasie, et en acceptant récemment de légitimer des cas d'aide au suicide de personnes dépressives ne souffrant d'aucune affection somatique (*le Monde* des 27 avril et 27 mai 1993).

Bien que le formulaire adopté (sans modification) par les députés tienne doublement compte de cette jurisprudence – il assimile d'une part l'euthanasie au sens strict et l'aide au suicide (chapitre 2), et prévoit d'autre part explicitement le cas des *« patients souffrant de maladie psychique »* (chapitre 2. B) –, le ministre de la justice est d'avis qu'un médecin *« doit opter pour le maintien de la vie dans le cas d'un malade ne se trouvant pas dans la phase terminale d'un tableau clinique ne laissant pas prévoir une dégradation à court terme »*.

La Cour suprême va être prochainement amenée à trancher ce point crucial. Par ailleurs, les médecins attendent les premiers jugements sur des cas de « mort douce » administrée à des malades dans l'incapacité de la demander, les six dossiers de ce type examinés en 1992 par les procureurs généraux ayant tous été refermés sans suite. En clair : la fin du processus parlementaire et donc de la discussion politique sur l'euthanasie ne met pas fin aux débats, juridique et éthique, sur « la mort douce ».

CHRISTIAN CHARTIER

COMMENTAIRE

Régression

En droit français, la demande du malade – ou de ses proches – qu'on mette fin à ses jours n'exonère en aucune manière le médecin d'une faute pénale et déontologique. Lorsqu'ils sont connus, de tels gestes peuvent conduire les parquets à ouvrir une information pour meurtre, la famille ou les proches pouvant se constituer partie civile. La multiplication, ces dernières années, des cas d'euthanasie, ajoutée à la volonté, souvent provocatrice, de quelques personnalités du corps médical d'alimenter ce débat, n'ont guère clarifié la situation.

On sait à quel point le spectacle de la souffrance peut conduire aux schématismes réducteurs. Il faut pourtant dépasser l'habituel tableau d'un être à l'agonie suppliant, en vain, un médecin – le corps médical – muré dans ses certitudes confessionnelles et déontologiques. L'intérêt croissant des médias pour la pratique et les insuffisances des praticiens, la médicalisation accélérée et revendiquée, sinon par le patient, du moins par la famille et les proches du « futur » défunt, associée à une technicité débordante et mal maîtrisée, ont conduit, ces dernières années, à poser le plus souvent de manière caricaturale le problème dit de l'acharnement thérapeutique.

Sans doute la question de l'euthanasie ne peut pas être dissociée de celle du droit au suicide. Pour autant, le débat ne s'arrête pas là. Le principal danger de l'initiative néerlandaise réside dans le fait qu'elle bouleverse la place et l'image du corps médical. Le soignant devient celui que l'on autorise, dans certaines conditions, à abréger l'existence – à tuer – de ceux qu'il n'est pas en mesure de sauver.

Impuissance collective

Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'on ne cesse par ailleurs de contester le pouvoir croissant du médecin aux différents âges de la vie. Elle est par ailleurs d'autant plus dangereuse que les contraintes économiques, l'intensification de la crise des systèmes de santé, associées au vieillissement des populations, menacent déjà de bouleverser les repères déontologiques. Ce bouleversement sera d'autant plus rapide que l'on aura, en donnant une autorisation légale à un geste tabou, accepté une forme de régression collective.

Il ne s'agit pas d'accepter la situation actuelle, qui voit de très nombreux malades vivre leurs derniers instants dans la souffrance, la solitude et l'anonymat des enceintes hospitalières. Il ne s'agit pas non plus de glorifier un acharnement médico-chirurgical qui n'est bien souvent que l'expression de l'angoisse des soignants face à la mort. Il ne s'agit pas, enfin, de condamner les médecins ou les infirmières qui, sous la menace des textes en vigueur et « en leur âme et conscience », abrègent une existence devenue insupportable.

Le scandale, s'il existe, est dans le refus obstiné de la puissance publique de développer les actions d'accompagnement des soins aux mourants. En dépit des engagements ministériels successifs, ce qui est fait dans ce domaine – souvent sur la base du volontariat –, est dérisoire, comparé aux enjeux et aux besoins. Tant que tout ne sera pas mis en œuvre pour lutter contre la souffrance des mourants, leur tenir la main, les soutenir psychologiquement en liaison avec leurs proches, la question de la légalisation de l'euthanasie se posera de manière dramatiquement récurrente, masquant notre impuissance collective ou notre refus de vivre la mort.

JEAN-YVES NAU

En Grande-Bretagne : trop vieux pour être soignés...

Deux malades, âgés respectivement de 73 et 78 ans, se sont vu refuser des soins dans des hôpitaux britanniques en raison de leur âge. L'affaire a provoqué une vive polémique en Grande-Bretagne où le nombre des personnes âgées augmente plus vite que les ressources publiques.

LONDRES

de notre correspondant

« Nous sommes désolés M. Gray : nous ne pouvons plus vous soigner, parce que vous avez plus de soixante-cinq ans ». Johnnie Gray, *soixante-treize* ans, qui souffre d'arthrite chronique, n'en a pas cru ses oreilles lorsque l'hôpital Newhaven Downs, à Brighton (Sussex), lui a ainsi expliqué pourquoi son traitement de kinésithérapie ne pouvait être poursuivi. *« A soixante-treize ans, on vous considère comme déjà mort »*, a conclu Johnnie Gray.

Une bavure ? Pas tout à fait. Fred Stedman, souffrant de problèmes cardiaques à soixante-dix-huit ans, n'a pas non plus été admis au Royal Free Hospital de Hampstead, en raison de son âge. L'établissement de Hampstead a *confirmé que toute personne* âgée de plus de soixante-dix ans devait être traitée dans un service de gériatrie, et qu'il n'avait pas de *« contrat »* en ce sens.

Un démenti ambigu

Ces deux cas ont provoqué, jeudi 14 avril, un tollé dans les milieux politiques et médicaux. A la Chambre des communes, le premier ministre, John Major, s'est vivement *opposé au « numéro deux » du* Labour, Margaret Beckett, accusant celle-ci de *« provoquer, pour des millions de gens, une anxieté inutile »*. Dans les deux cas, a assuré M. Major, les patients se sont vu proposer de *« meilleures options médicales »*. La portée de ce démenti a cependant été singulièrement amoindrie par la mise au point ambiguë du secrétaire d'Etat à la santé : *« Les ministres*, a expliqué Brian Mawhinney, *définissent le principe, lequel précise qu'il n'y a pas de discrimination en fonction de l'âge, mais que c'est aux médecins de déterminer comment leurs patients doivent être soignés. »*

Age Concern, l'association caritative qui avait soulevé les cas de Johnnie Gray et Fred Stedman, a indiqué qu'elle avait reçu de nombreux appels de personnes âgées, en provenance de tout le pays, faisant état d'expériences semblables : un refus de traitement hospitalier fondé sur l'âge du malade. Le gouvernement, pour sa part, a rendu public de nombreux chiffres montrant une nette augmentation des dépenses de santé en faveur des personnes âgées dont le nombre est passé, pour les plus de soixante-cinq ans, de 3,75 millions en 1989 à 7,6 millions en 1993.

Le gouvernement encourage la prise en charge des personnes âgées atteintes de maladie chronique ou incurable au sein de la *« communauté »*, autrement dit par des institutions caritatives ou des centres médico-sociaux. Les hôpitaux du NHS, régis dorénavant par des impératifs de gestion contraignants, n'encouragent pas l'hospitalisation de longue durée des personnes âgées. Cette pratique, qui vise à adapter une plus grande demande de soins médicaux et des ressources budgétaires forcément limitées, s'effectue en général naturellement, de façon discrète. Les cas de Johnnie Gray et Fred Stedman jettent une lumière crue sur les décisions d'ordre éthique qui gouvernent la gestion purement commerciale du système de santé britannique.

LAURENT ZECCHINI

La campagne contre le tabac aux Etats-Unis

Les fabricants de cigarettes sont accusés de « doser » le taux de nicotine pour accentuer la dépendance des fumeurs

Aux Etats-Unis, la guerre contre la cigarette s'amplifie. Cette fois, la bataille a lieu devant le Congrès où les dirigeants des plus grands groupes de tabac du pays sont entendus par une sous-commission qui n'est pas loin de penser qu'elle a affaire à des trafiquants de drogue. Les fabricants sont en effet accusés de « doser » le taux de nicotine des cigarettes, dans le but d'entretenir la dépendance du fumeur.

WASHINGTON

de notre correspondant

Démocrate de Californie, le président de la sous-commission pour la santé et l'environnement de la Chambre, Henry Waxman, farouche adversaire du tabac, vient peut-être d'enfoncer une des défenses les plus solides de ses adversaires. Au début du mois, les fabricants de cigarettes avaient réfuté l'accusation de la Food and Drug Administration (FDA) qui les soupçonne de soigneusement « doser » le taux de nicotine de manière à créer une accoutumance *à leurs produits et de conserver* ainsi leur clientèle. Or la FDA a le pouvoir de déclarer que le mélange de tabac (prouvé nocif pour la santé) avec la nicotine (facteur de dépendance) constitue une drogue, au même titre que la cocaïne ou l'héroïne.

L'accusation avait été reprise par ABC News à l'encontre de la plus grande compagnie de cigarettes des Etats-Unis, Philip Morris, qui, depuis, réclame 10 milliards de dollars de réparation à la chaîne de télévision. Pour leur défense, les fabricants faisaient valoir qu'ils ne « manipulaient » aucunement le niveau de nicotine : celui-ci serait une donnée quasi invariable, ou qui n'aurait, au fil des ans, varié qu'à la baisse.

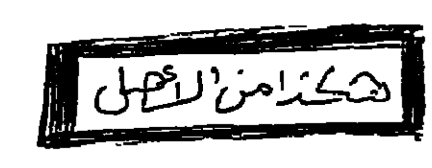
« Nouvelle prohibition » ?

Las, Henry Waxman, qui est un peu le juge d'instruction de cet immense « procès » intenté aux fabricants, vient d'annoncer qu'il avait mis la main sur un rapport d'une des compagnies de tabac indiquant bel et bien, selon lui, qu'elles « dosent » le niveau de nicotine de leurs cigarettes, dans le seul but de créer et d'entretenir la dépendance du fumeur. Il s'agit d'une étude datant de 1981, réalisée par le laboratoire d'une compagnie de tabac de Virginie, et qui indiquerait que moins les nouveaux produits – les cigarettes dites « légères » – contiendraient de goudron, plus on les chargerait en nicotine...

Outre le tabac ou la nicotine, quantité d'autres ingrédients seraient nocifs dans la cigarette. Leur liste, considérée jusque-là comme un secret de fabrication, vient d'être divulguée par les six plus grands groupes de tabac des Etats-Unis, afin d'endiguer l'assaut mené contre eux. Philip Morris s'est offert une grosse campagne publicitaire dans les journaux, faisant valoir que ces ingrédients (chocolat, huile de coco, ammoniaque, etc.), que l'on retrouve dans les produits alimentaires, ont été déclarés parfaitement inoffensifs par les études les plus indépendantes. Inoffensifs, certes, ont répondu les membres de la commission, *« quand il s'agit de les manger, pas de les brûler »*, puis d'en ingérer la fumée !

Désormais, la bataille tourne autour de la question posée par James Johnson, le patron de RJR Tobacco Company, devant la commission du Congrès : *« Allez-vous décréter une nouvelle prohibition en mettant la cigarette hors-la-loi ? »* A en juger par la vigueur de la campagne antitabac, la question n'a plus rien d'hypothétique.

ALAIN FRACHON



SOCIÉTÉ



Au procès de Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines

La dissidence de Mᵉ Arno Klarsfeld

Les plaidoiries des parties civiles au cours du procès de Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines à Versailles ont été dominées, jeudi 14 avril, par l'intervention de Mᵉ Arno Klarsfeld. Le jeune avocat s'est démarqué de ses confrères en soutenant que la Milice n'a pas eu besoin d'une demande des Allemands pour venger Philippe Henriot et perpétrer le massacre de Rillieux-la-Pape. Mais il rejoint l'accusation de complicité de Touvier avec une puissance de l'Axe – c'est cette complicité qui établit le lien avec le crime contre l'humanité – en montrant que la Milice s'était littéralement coulée dans le moule nazi.

L'insolent a vingt-sept ans. Il porte une robe noire, des cheveux mi-longs et des bottes américaines. Il chausse ses lunettes et fait face au jury. Le texte de sa plaidoirie est devant lui et il s'apprête à dire tout haut ce que ses confrères parties civiles redoutent tant d'entendre.

L'insolent est un dissident. Fils de Beate et Serge Klarsfeld, il se prénomme Arno et lance comme en défi : *« Ceux qui aujourd'hui vous affirment solennellement à cette barre que Touvier a agi sur ordre allemand dans l'affaire de Rillieux soutenaient exactement la thèse inverse il y a quelques mois. »* En une seule phrase, le jeune avocat entend ainsi se faire le héraut de la vérité. Quitte à ébranler l'accusation contre Paul Touvier. Quitte à contester l'arrêt de la Cour de cassation du 27 novembre 1992, repris par la chambre d'accusation de Versailles, qui lie une éventuelle culpabilité de l'ancien chef milicien à sa complicité avec la Gestapo. *« On a tort d'essayer de vous leurrer »*, insiste le dissident.

L'Histoire, d'abord. Les faits. Mᵉ Arno Klarsfeld, contrairement à beaucoup de ses confrères, s'est plongé dans l'énorme dossier d'instruction établi par le juge Jean-Pierre Getti. Il a lu les pièces. Il a étudié tous les témoignages sur l'enchaînement qui a conduit au massacre de sept juifs à Rillieux. Il en donne lecture. Sa certitude est totale : *« Pas un seul qui ne soit discordant. Pas un qui vienne atténuer la responsabilité de Touvier. Pas un qui mentionne une demande quelconque des Allemands. »*

Pour preuve, Mᵉ Klarsfeld exhume des documents qui tendent tous à prouver que la Milice a vengé l'exécution du ministre de la propagande Philippe Henriot de son propre chef. Le premier nous entraîne à la table du commandeur Werner Knab, chef de la Gestapo lyonnaise, le 28 juin 1944. Le jour même de l'assassinat de Philippe Henriot. Knab dîne avec les notables collaborationnistes de Lyon. Au programme : la situation politique en France. Or, à aucun moment, le compte rendu de cette rencontre ne fait allusion au décès d'Henriot et encore moins à une volonté de représailles des Allemands.

A peine Mᵉ Klarsfeld a-t-il rangé le document classé à la cote 1516 qu'il en sort un autre. Cote D1155, cette fois. Il s'agit du rapport d'activité de Jean Reynaudon – un milicien sous les ordres de Paul Touvier – à l'intention de Joseph Darnand, chef de la Milice. Le 18 juillet 1944, le subordonné écrit : *« A Sainte-Foy-lès-Lyon, nous avons saisi 3 millions de francs de marchandises diverses chez un juif* (Emile Zeizig, l'une des sept victimes de Rillieux). *Celui-ci a été exécuté par nos soins en représailles de l'assassinat de Philippe Henriot. »* L'avocat regarde les jurés : *« N'est-ce pas un aveu, cela ? »*

Le moule nazi

Le même Reynaudon qui indiquera en 1946, devant un juge : *« Je sais que Touvier et Reynaud ont dirigé et commandé cette exécution car ils s'en sont vantés à moi le jour-même. »* Mais l'accusé a toujours indiqué qu'il n'avait jamais porté une arme, et encore moins appartenu à la franc-garde, le bras armé de la Milice. Mᵉ Klarsfeld se réfère encore au dossier et signale au contraire son appartenance à la franc-garde. Il ironise : *« Je vous en prie, Monsieur le Président, rendez-lui sa carte de membre, il semble avoir oublié qu'il en faisait partie. »*

Toujours le dossier. Scellé 8 PV 256. L'avocat a lu le mémoire en défense rédigé par Touvier en 1953, alors que ce dernier ignorait que le massacre de Rillieux lui serait reproché. Et là, Touvier reconnaît n'avoir plus de supérieur au sein de la Milice régionale à partir de la fin janvier 1944. Nommé inspecteur national, il échappe à la hiérarchie lyonnaise pour ne plus dépendre que de Vichy.

Comment peut-il dès lors prétendre avoir obéi à Victor de Bourmont, chef régional de la Milice, le 28 juin ? Comment peut-il encore avancer ne s'être incliné que sous la contrainte ? *« Paul Touvier tente d'utiliser Bourmont comme paravent »*, relève Mᵉ Klarsfeld. Ainsi l'avocat, en rejoignant l'instruction conduite de 1989 à 1991 par le juge Getti, fait-il la démonstration, fort plausible, que Touvier a bien agi sans ordre allemand à une époque où les tracts de la Milice précisaient sans détour que tout *« attentat contre un National entraînera dans les huit heures l'exécution de quatre juifs, quatre communistes, quatre gaullistes »*.

L'avocat iconoclaste marque une pause. En refusant d'accréditer l'obéissance de l'accusé à un ordre allemand, le 28 juin 1944, transforme-t-il le crime contre l'humanité reproché à Touvier en un crime de guerre, donc prescrit ? Ferait-il le jeu de la défense de Touvier ? *« Vous allez le faire acquitter ! me dit-on*, remarque Mᵉ Klarsfeld. *Changez de banc ! Changez de nom ! Appelez-vous Arno de Villers ! »*

Mᵉ Klarsfeld n'en croit rien. Il brocarde l'arrêt de non-lieu général rendu en faveur de Paul Touvier en avril 1992. Il fustige l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 27 novembre 1992 qui ne censura que partiellement la chambre d'accusation. Il proteste contre l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de Versailles du 2 juin 1993 qui a *« délibérément choisi de faire entrer Paul Touvier dans la cour d'assises par la porte de service »*.

Et l'avocat de gloser, devant des jurés perplexes, sur les textes juridiques définissant la notion de crime contre l'humanité. Selon lui, il importe peu que Paul Touvier ait été ponctuellement le complice de la Gestapo lors du massacre de Rillieux puisque la Milice de 1944 s'était littéralement coulée dans le moule nazi. *« Touvier a agi de sa propre initiative dans le cadre d'une complicité générale avec l'Allemagne nazie »*, assure-t-il.

Ainsi le scandale, à peine provoqué, serait-il étouffé… Divisées, déchirées sur les faits, les parties civiles se réuniraient dans l'ultime combat visant à faire condamner l'accusé à la peine la plus haute. Mais si la vérité historique ne saurait accepter de s'adapter successivement aux définitions à géométrie variable du crime contre l'humanité élaborées par les juristes, le droit peut-il de son côté faire le grand écart ? Une cour d'assises peut-elle négliger les termes dans lesquels elle est saisie par la chambre d'accusation ? Peut-elle oublier qu'elle juge un homme à raison d'un fait précis pour sanctionner son comportement et ses motivations de l'époque ?

Un hommage à l'Eglise

Dans la dernière partie de sa plaidoirie, Mᵉ Klarsfeld rejoint en tout cas les autres avocats parties civiles et insiste beaucoup sur la complicité de la Milice avec la Gestapo : *« Tous les miliciens étaient impliqués par le serment de Joseph Darnand, leur chef, à Hitler*, dit-il. *C'est ainsi que les jugeaient leurs compatriotes qui voyaient en eux des hitlériens français totalement alignés sur l'idéologie nazie. Un hitlérien français, voilà ce qu'était Touvier quand il fit massacrer sept juifs à Rillieux-la-Pape. »*

L'évolution de la politique antijuive de l'Etat français illustre le propos de l'avocat. Mᵉ Klarsfeld note ainsi qu'à partir du 2 juillet 1942 Vichy abandonne aux Allemands les juifs étrangers arrêtés massivement par la police française. Mais la date du 10 janvier 1944 marque le début de la traque forcenée par Vichy des juifs français raflés soit par la police de Vichy, soit par la Gestapo. *« En 1944*, indique l'avocat, *principalement après le Débarquement, la Gestapo, de rage, de peur et de haine s'est mise à exécuter sommairement juifs et résistants. La Milice, sa complice, a suivi servilement et instinctivement son exemple. »*

Précisément, le jeune avocat veut rendre hommage à l'attitude de l'Eglise qui marqua sa désapprobation et participa au sauvetage de bien des familles juives : *« Je tiens à rappeler la dette immense de la communauté juive envers l'Eglise de France pendant la période du régime de Vichy. »* Hommage aussi aux Français : *« Les trois quarts des juifs doivent essentiellement leur survie à la sympathie des Français et à leur solidarité agissante. »*

« Des hommes masqués »

La faille entre les parties civiles est-elle comblée ? Rien n'est moins sûr. Mᵉ Francis Jacob, qui succède à Mᵉ Klarsfeld, n'a pas apprécié les explications de son jeune confrère : *« La Ligue des droits de l'homme que je représente n'a absolument pas l'intention de vous leurrer*, lance-t-il à l'adresse des jurés. *Peu importe si Vichy a ou n'a pas été un bouclier en 1941. En 1944, il n'y a plus d'Etat français, il n'y a plus de Vichy, il n'y a même plus de Pétain. Il y a la Milice qui est le bras armé des Allemands. »*

Parce qu'il a été profondément choqué par l'avocat de Paul Touvier renvoyant dos à dos, lors des débats, les exactions miliciennes et les raids de la Résistance, Mᵉ Jacob fait une rapide mise au point. L'épuration des collaborateurs, tant décriée, s'est soldée, dit-il, par 6 773 condamnations à mort dont 657 furent exécutées. En regard, l'avocat évoque les cours martiales instituées par Joseph Darnand et composées de « juges miliciens » : *« Les accusés étaient jugés par des hommes masqués, en cagoule ! Imaginez cela, Madame et Messieurs les jurés… Mais non ! Ce n'est pas imaginable. »*

Mᵉˢ Yves Amblard, pour l'ANACR, et Pierre Mairat, pour le MRAP, reprochent pour leur part à Touvier son crime de lèse-humanité alors que Mᵉ Didier Seban, conseil du MRAP lui aussi, s'emploie méthodiquement à démontrer que l'accusé ne peut pas bénéficier de la notion de fait justificatif qui équivaut, en substance, à une forme d'« excuse ». Touvier ne peut ni arguer de la légitime défense, ni d'un ordre passé par une autorité légitime, ni d'un état de nécessité, analyse Mᵉ Seban.

Ce développement juridique, plus important qu'il n'y paraît, se perd cependant dans la rumeur des fins d'audience. On n'écoute pas impunément plus d'une vingtaine d'avocats en quatre jours se répétant souvent les uns les autres… Debout dans sa cabine de verre, Paul Touvier chasse déjà le souvenir de cette longue après-midi en adressant à son épouse un geste affectueux de la main.

LAURENT GREILSAMER

CLÉS/ *Biographies*

Selon Paul Touvier, la fusillade de sept otages juifs à Rillieux-la-Pape, le 29 juin 1944, est la conséquence d'un ordre du chef de la Gestapo lyonnaise, Werner Knab, à Victor de Bourmont, chef régional de la Milice française. Bourmont aurait alors ordonné à Touvier, chef du service de renseignement de la Milice à Lyon, de passer par les armes des juifs. Selon toute vraisemblance, Werner Knab et Victor de Bourmont sont aujourd'hui décédés.

■ **Werner Knab** : il dirigeait le Sipo-SD (Service de sécurité de la police) à Lyon. Il avait notamment sous son autorité Klaus Barbie, responsable du service de renseignement, et August Moritz, qui fut le complice de l'assassinat, le 10 janvier 1944, de Victor Basch, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, et de sa femme. Dans ses notes personnelles, Paul Touvier qualifiait le Kommandeur Knab *« d'homme très bien, Allemand francophile »*. Une note de la chancellerie allemande en date du 20 avril 1949 indique que Knab a trouvé la mort durant l'hiver 1944-1945 lors d'un accident d'avion. Il n'en a pas moins été jugé par contumace à Lyon en 1954.

■ **Victor de Bourmont** : il avait pris la direction régionale de la Milice à Lyon seulement au cours du premier semestre 1944, en remplacement de Joseph Lécussan. Militaire de carrière, il était dépeint par Paul Touvier comme *« un homme très puissant au point de vue de la volonté, un officier de spahis intraitable »*. Il avait trente-sept ans en 1944. Quittant Lyon fin août, avant que la ville ne soit libérée, il avait gagné l'Allemagne et s'était enrôlé comme Waffen-SS dans la division Charlemagne. Le régiment qu'il commandait devait être anéanti sur le front de Poméranie le 5 mars 1945.

CORRESPONDANCE

François Bédarida répond à Jean Guitton

Dans une correspondance qu'il nous a adressée, l'historien François Bédarida, coauteur de l'ouvrage Paul Touvier et l'Eglise *répond à Jean Guitton qui, dans un article paru dans* le Figaro Magazine *du 9 avril avait fait état d'une « entente » pendant la guerre entre le cardinal-archevêque de Lyon et le chef du service de renseignement de la Milice pour la région de Lyon :*

« Malgré mon amical respect pour Jean Guitton, il est impossible de laisser sans réponse ses récentes affirmations sur une soi-disant entente entre le cardinal Gerlier et Paul Touvier pendant la guerre. Deux arguments montrent l'inconsistance de cette version de l'histoire.

1°) La commission d'historiens instituée par le cardinal Decourtray et présidée par René Rémond a apporté un soin particulier et passé un temps considérable à élucider la question. De la masse des papiers Gerlier, et au terme d'une investigation exhaustive, complétée par le témoignage de collaborateurs du cardinal, il ressort qu'il n'y a jamais eu le moindre échange ni la moindre tractation entre lui et le chef du 2ᵉ service. Ce qui, au demeurant, n'a rien d'étonnant quand on connaît les relations détestables existant entre la Milice et l'archevêque. Rappelons simplement que lors d'une réunion publique tenue à Lyon en avril 1944 le chef milicien Bassompierre s'en est pris avec violence à *« ce prélat ventripotent au nez de juif qu'on appelle M. Gerlier »* et que quelques jours plus tard à une réunion de hauts responsables de la Milice, il a même été projeté de l'arrêter.

2°) Quand il s'agissait de sauver des vies, on sait très bien comment procédait le cardinal Gerlier : il s'adressait aux autorités régulières. Soit aux autorités françaises, tel le préfet du Rhône (comme ce fut le cas lors de l'arrestation le 28 octobre 1943 du président du Consistoire, Jacques Helbronner, ainsi qu'en témoigne un échange dramatique conservé aux archives de l'archevêché). Soit aux autorités allemandes, comme le 23 août 1944 auprès du général allemand commandant la place de Lyon pour faire libérer les derniers prisonniers du fort Montluc. Jamais, au contraire, on ne trouve trace de démarche auprès d'un chef milicien. Comment dès lors ne pas conclure aux défaillances de la mémoire ? »

REPÈRES

FOOTBALL

La justice argentine classe l'affaire Maradona

La justice fédérale argentine a décidé de classer l'affaire impliquant le joueur de football Diego Maradona, poursuivi pour détention et consommation de drogue. Maradona, arrêté le 26 avril 1991 dans un appartement de Buenos-Aires en flagrant délit de consommation de drogue, avait ensuite été libéré contre paiement d'une caution et avait dû suivre une cure de désintoxication sous contrôle judiciaire. Il devra encore répondre du délit de violences pour avoir tiré de sa fenêtre sur des journalistes avec une carabine à air comprimé, blessant légèrement quatre d'entre eux. – *(AFP.)*

Des peines de prison ferme requises contre des supporters du PSG

Dans ses réquisitions à l'encontre des dix-sept supporters du PSG qui comparaissaient devant la 15ᵉ chambre correctionnelle à la suite des violences commises le 28 août 1993 au Parc des Princes (*le Monde* des 14 et 15 avril), Monique Taffin, substitut du procureur de la République de Paris, a distingué trois groupes : un premier de quatre supporters, pleins de *« hargne, d'une violence rare »* contre lesquels elle a requis trois ans dont au moins un an ferme ; un deuxième de sept supporters, ceux qui ont *« donné des coups »* tout en restant des *« seconds couteaux »*, contre lesquels elle a réclamé *« dix-huit mois de prison dont une partie avec sursis »* ; enfin, un troisième composé de *« lâches, ceux qui ne prennent aucun risque mais encouragent les autres à frapper »*, contre lesquels elle a réclamé un an de prison avec sursis. Pour tous, Mᵐᵉ Taffin a demandé une interdiction de stade. Le jugement, mis en délibéré, sera rendu le 3 mai.

FOULARD ISLAMIQUE

Une élève infirmière réintégrée à Bordeaux

Le tribunal de grande instance de Bordeaux a ordonné, jeudi 14 avril, la réintégration immédiate dans son école d'infirmières du centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux de Latifa Lekfif, une élève musulmane d'origine marocaine, qui en avait été exclue parce qu'elle s'obstinait à porter un foulard. C'est sur la demande d'un chef de service du centre hospitalier Charles-Perrens, à Bordeaux, où elle effectuait un stage, que la décision avait été prise. L'élève avait proposé de porter en permanence un calot opératoire dans l'hôpital, mais cette tentative de conciliation avait échoué. L'école envisage de faire appel à la décision du tribunal.

JUSTICE

Michel Noir entendu par le juge Courroye

Mis en examen le 29 mars pour « abus de confiance », Michel Noir, député (non inscrit) du Rhône et maire de Lyon, a été entendu pour la première fois, jeudi 14 avril, par le juge Philippe Courroye. Le magistrat instructeur devait l'interroger sur les éventuels détournements de fonds publics révélés par l'examen de ses nombreux comptes bancaires personnels ou associatifs. Entendu pendant environ deux heures, M. Noir était accompagné de deux avocats : Mᵉˢ Michel Guénaire, du barreau de Paris, et François Saint-Pierre, du barreau de Lyon, qui semblent devoir remplacer, sur ce dossier, Mᵉˢ Alain Jakubowicz et Daniel Soulez-Larivière qui l'assistaient jusqu'ici. – *(Bur. rég.)*

MÉDECINE

Rectification des résultats du concours de l'internat

A la suite d'une erreur dans la transcription des notes d'une épreuve du concours de l'internat des hôpitaux de la zone sud de la France (*le Monde* du 4 février), le ministère des affaires sociales a indiqué, dans un communiqué publié mercredi 13 avril, que *« tous les étudiants reçus garderont le bénéfice de leur nomination comme interne. »* De ce fait, des postes supplémentaires d'internes ont été créés. Un numéro vert (05-33-84-24) est mis à la disposition des personnes souhaitant obtenir des renseignements supplémentaires. Tous les étudiants concernés recevront une lettre que l'on peut consulter sur le Minitel (36-14 MISASOL).

SCIENCES

Le ministre répond au manifeste des chercheurs

« J'ai presque envie de dire que j'aurais pu signer ce texte. Pour moi, c'est la contribution de 1 200 chercheurs à ma consultation nationale, et je ne serais pas surpris qu'ils se retrouvent dans les propositions que je ferai devant le Parlement en juin », a déclaré au *Monde* François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans une réaction à la publication, jeudi 14 avril, d'un « Manifeste pour la recherche » par 1 200 chercheurs et universitaires. Le ministre a qualifié de *« procès d'intention »* la défiance affichée par les signataires à l'égard de sa politique.

TOXICOMANIE

M. Méhaignerie prépare un projet de loi anti-dealers

Un projet de loi destiné à intensifier la répression des nouvelles formes de trafic de drogue est en préparation, annonce Pierre Méhaignerie dans le premier numéro de *la Lettre*, nouvelle publication mensuelle de la délégation interministérielle à la ville. En prévoyant que *« toute personne qui sera en relation habituelle avec des revendeurs de drogue devra être en mesure de justifier son train de vie »*, le nouveau texte alignerait le « deal » sur le proxénétisme, pour lequel une disposition semblable existe dans l'article 225-6 du code pénal. Le ministre précise que l'utilisation de mineurs pour un trafic de drogue sera *« sévèrement sanctionnée »*. Pour les simples usagers, une circulaire va prôner la multiplication des injonctions thérapeutiques.

TRAFIC D'INFLUENCE

L'ex-maire de Trébeurden de nouveau condamné en appel

Alain Guennec, l'ancien maire (apparenté socialiste) de Trébeurden (Côtes-d'Armor) a été condamné, jeudi 14 avril, par la cour d'appel de Rennes, pour trafic d'influence, à une peine – légèrement réduite – de deux ans de prison dont seize mois avec sursis. Sa compagne, Marie-Françoise André, ancienne première adjointe, a été condamnée à un an de prison avec sursis pour recel d'abus de biens sociaux. Le couple est privé de ses droits civiques pour dix ans. L'ex-maire de Trébeurden avait été reconnu coupable d'avoir touché 300 000 F de la société chargée de construire le port de plaisance, très contesté par les opposants et les écologistes. Le gérant de la société, André Minguy, a été condamné à la même peine que l'ancien maire, pour abus de biens sociaux.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
RADIO TÉLÉVISION

هكذا من الأصل

RELIGIONS

Une assemblée plénière sur le thème de la solidarité

Les évêques de France entendent réagir à la «sécularisation» et à la «médiatisation» de la charité

L'assemblée plénière des évêques de France, réunie à Paris mardi 12 et mercredi 13 avril, a lancé une réflexion sur le contenu d'une «solidarité chrétienne», à distinguer des actions humanitaires, fortement médiatisées, qui se développent aujourd'hui.

Bien qu'elle s'en défende, l'Eglise catholique en France a longtemps exercé, de fait, un quasi-monopole de la «charité». Mais l'époque a changé. Sous la pression des urgences, *«la charité s'est déplacée vers l'humanitaire. Elle s'est sécularisée»*, constate Mgr Gilson, évêque du Mans. L'Eglise ne s'en plaint pas, mais elle souhaite ne pas se faire oublier. Sans parler de l'inclassable abbé Pierre, des organisations comme le Secours catholique ou le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) font partie des ONG les plus performantes. L'épiscopat avait surtout envie de dire ce qui distingue une solidarité «chrétienne» de la «morale humanitaire» laïque, du droit d'ingérence encore balbutiant, des limites d'une solidarité qui fonctionne de plus en *plus sur des «coups de cœur»* ou selon les lois d'une charité à grand spectacle, le plus souvent télévisé.

De ces deux jours d'assemblée plénière, sont sorties quelques convictions. La première est le caractère massif et changeant des «pauvretés». S'il est un domaine où le pape et les évêques ont multiplié les déclarations, c'est bien celui de la solidarité, mais leur discours est sans cesse rattrapé et dépassé par la réalité.

Les handicaps et les «précarités» se redéploient et se cumulent. Avec le drame du sida et des SDF, le doublement en dix ans du nombre des chômeurs en France, l'afflux des immigrés des pays pauvres de l'est, le nombre des exclus n'a cessé d'augmenter. Or, si l'Eglise ne manque pas d'«acteurs» sur le terrain – au point que Mgr Vilnet, évêque de Lille, a pu observer qu'elle avait plus de «pratiquants» de la solidarité que de la messe du dimanche –, elle n'a pas de «laboratoires» pour réfléchir à ces évolutions.

Banlieues à l'abandon

A la détresse matérielle s'ajoutent aujourd'hui ce que Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire général au plan, a appelé devant les évêques la *«crise du sens»* et la *«crise du lien social»*. Dans de telles matières, les responsables des Eglises ne sont pas avares d'idées et de propositions. Certains, comme Mgr Gilson, n'ont donc pas craint de souhaiter, à nouveau, une transformation du cadre de la laïcité, jugé trop étroit en France pour permettre aux Eglises de se faire davantage entendre (comme elles le font déjà sur les questions scolaires ou bioéthiques).

A la faveur de cette assemblée, l'épiscopat a pu aussi mesurer les écarts qui séparent l'Eglise de secteurs entiers d'exclusion et de pauvreté. Ses aumôneries scolaires sont, par exemple, largement absentes de l'enseignement technique et professionnel, et si des communautés religieuses vont s'installer au cœur de quartiers les plus défavorisés, *«l'Eglise peut-elle laisser les banlieues à l'abandon ?»*, a lancé une responsable des Equipes Saint-Vincent.

De même, si des initiatives sont prises par des groupes de chrétiens pour accueillir et entourer des séropositifs ou des malades du sida, le sentiment domine chez les *«militants* de terrain» que l'Eglise n'a pas pris les tournants qui s'imposaient face à un tel fléau. Denis Viénot, secrétaire général du Secours catholique, a même déploré l'*«hypocrisie organisée»* dans laquelle se trouvaient des bénévoles de son association, obligés, face à des situations de détresse, de préconiser des moyens (préservatifs, IVG) déconseillés ou interdits par la doctrine officielle de leur Eglise.

Les évêques s'étaient promis d'approfondir la signification théologique, voire spirituelle de ce mot de «solidarité» qui n'appartient pas au seul patrimoine chrétien, mais dans lequel les chrétiens reconnaissent un sens biblique et une tradition. Ce devait être la partie la plus originale des débats, ce fut la plus inachevée. La réflexion distinguant la solidarité chrétienne de la morale humanitaire devrait être reprise et complétée dans un prochain document de l'Eglise de France.

HENRI TINCQ

FAITS DIVERS

Après l'accident mortel d'une voiture volée à Bron (Rhône)

Les préfets veulent prévenir un embrasement des banlieues lyonnaises

LYON

de notre bureau régional

Officiellement, la folle embardée d'une BMW volée tentant d'échapper, jeudi 14 avril, à un contrôle de police, à Bron, dans la banlieue est de Lyon, a coûté la vie à deux garçons de dix-neuf ans – Gokhan Cetin, né en Turquie, et Kaled Maaoui, tous deux domiciliés à Bron – tués sur le coup *(le Monde* du 15 avril). Mais, parmi leurs quatre compagnons d'équipée, dont trois mineurs de dix-sept ou dix-huit ans, deux sont si gravement atteints que l'on parlait, jeudi soir, d'un «coma dépassé». Rien ne permettrait d'affirmer que l'accident est la conséquence directe de ce coup de feu tiré de face par le policier qui a tenté d'intercepté le véhicule lancé à très vive allure boulevard de l'Hippodrome. L'impact de la balle n'a pas été relevé et, selon la préfecture, aucun des six jeunes occupants du véhicule n'a été atteint.

Outre qu'ils habitaient tous dans des communes sensibles de l'Est lyonnais, Bron, Saint-Priest et Vaulx-en-Velin, les victimes de l'équipée tragique, qui portaient des gants mais étaient dépourvus d'armes et de papiers d'identité, étaient tous *«connus des services de police»*. C'est un point sur lequel le préfet de région, Paul Bernard, et le préfet délégué à la sécurité publique, Marcel Leclerc, ont insisté de manière assez pesante au cours d'un point presse, comme pour démontrer que l'on n'avait pas affaire à une «bavure», susceptible de raviver les braises de l'agitation dans les banlieues «sensibles».

R. B.

EN BREF

DÉGAZAGE : Oiseaux mazoutés en Bretagne. – Le mauvais temps, associé aux dégazages des pétroliers en Manche, est en train de faire des ravages dans les colonies d'oiseaux marins du Trégor. *Le centre de sauvegarde que* la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) entretient à l'Ile-Grande (Côtes d'Armor) a recueilli plus d'une centaine d'animaux mazoutés depuis le 10 avril, notamment des petits pingouins, des guillemots et des fous de Bassan. La LPO a demandé au maire de Perros-Guirec, où se trouve la réserve naturelle des Sept-Iles, d'intervenir auprès des autorités afin que les navires en infraction soient identifiés et poursuivis.

SANTÉ : Un Français à la tête de l'Agence européenne du médicament. – Fernand Sauer a été élu, mercredi 13 avril, directeur exécutif de l'Agence européenne du médicament (AEM). Cette élection à un poste éminemment stratégique, acquise au quatrième tour de scrutin, était très souhaitée par Simone Veil, ministre des affaires sociales. De nationalité française, M. Sauer a fait l'essentiel de sa carrière à Bruxelles, occupant successivement les postes de chef de service *et chef de division du secteur* produit pharmaceutique. C'est un Britannique, M. Heppel, qui présidera le conseil d'administration de l'Agence européenne du médicament.

POLICE : création d'un observatoire des «bavures». – Un observatoire des libertés publiques, baptisé «Que fait la *police ?» par ses promoteurs*, vient d'être créé par un collectif d'écrivains et de dessinateurs présidé par Maurice Rajsfus, et comptant parmi ses membres Didier Daeninckx, Anne Tristan et Siné. Instauré à l'occasion du premier anniversaire de la mort de Makome – le mineur Zaïrois tué en avril 1993 d'une balle dans la tête par un inspecteur dans un commissariat du dix-huitième arrondissement de Paris –, cet observatoire va collecter les informations sur *«les petites et les grandes exactions des policiers qui ont de plus en plus tendance à se considérer comme des justiciers.»*

SANS-ABRI : une proposition de loi pour l'hébergement. – L'association Nouveaux Droits de l'homme (NDH) vient de recevoir le soutien de quelque quatre-vingts députés et sénateurs de la majorité et de l'opposition pour que soit déposée, dès cette session à l'Assemblée nationale, une proposition de loi visant à rendre obligatoire l'hébergement des sans-abri, l'hiver, dans les villes. Président de NDH, Pierre Bercis, demande que, du 1er octobre au 15 mars, des locaux chauffés, nantis d'un *«minimum sanitaire»*, soient mis à la disposition des demandeurs *«sans aucune condition d'admission»*, à raison d'une place par 2 000 habitants dans les communes de 10 000 à 100 000 habitants et d'une place par 1 000 habitants dans les villes de plus de 100 000 habitants.

CULTURE

Des CD entre 40 et 60 francs

La bataille du disque bon marché

Les majors du disque doivent faire face à la double menace des séries économiques publiées par des éditeurs indépendants et de la piraterie, au moment où le marché du CD classique stagne. Chacune à leur manière, elles réagissent, aiguillonnées par le succès d'un éditeur indépendant, basé à Hongkong, Naxos.

■ BATAILLE ARTISTIQUE. Le succès artistique de Naxos s'explique par la publication de nouveautés accessibles à tous, alors que les majors respectent la tradition selon laquelle seul le fonds de catalogue peut faire l'objet de rabais importants.

■ BATAILLE ÉCONOMIQUE. Klaus Heymann, le directeur de Naxos, explique également son succès par l'abandon des méthodes classiques du marketing appliquées par les majors, dont les structures semblent inadaptées à des marchés fluctuants.

Payer moins de 5 livres sterling (1) le *Requiem* de Mozart par Karajan et la Philharmonie de Berlin, un récital Pavarotti, des symphonies de Beethoven par Giulini – mais aussi un disque compact d'Eric Clapton, de James Brown ou de Lloyd Cole – est monnaie courante en Grande-Bretagne depuis que Polygram y commercialise une série de disques compacts économiques. Ces interprétations proviennent des fonds Decca, Philips ou Deutsche Grammophon. Elles ne sont pas publiées sous ces étiquettes, mais par Belart, une filiale de la société d'origine hollandaise Polygram. Cette marque est diffusée par Karussell, autre filiale de la multinationale.

Les premiers CD de cette collection ont été commercialisés début avril en France. Ils ne sont pas vendus 40 F-45 F en France, mais entre 52 F et 60 F selon les points de vente : les consommateurs français sont habitués à payer le disque plus cher que les Britanniques et les Américains.

Belart est la réponse de la multinationale du disque à Naxos, dont les ventes croissantes dans le monde ont fini par inquiéter les grandes maisons de disques au point, semble-t-il, que certaines aimeraient bien racheter le trublion *(lire notre entretien avec Klaus Heymann)*.

Un chiffre d'affaires de 35 millions de francs

En France, Polygram-Karussell cherche à introduire prioritairement la collection Belart dans des nouveaux points de vente – Naxos est présent chez les disquaires. Responsable de la recherche des nouveaux réseaux, François Duroux, de Karussell, s'explique sur la stratégie commerciale de son groupe : *« Il a été décidé de donner la priorité à des points de vente de proximité tels que les Points H et les libres-services installés dans les stations-service, mais il est évident que nous vendrons nos disques aux disquaires traditionnels qui les demanderont. Le prix de vente retenu a été choisi parce qu'il est proche de celui d'autres séries économiques. Nous ne pourrons évidemment pas lutter contre les disques compacts vendus moins de 10 F dans les hypermarchés, mais nous avons pour but de nettoyer le marché des nombreux pirates qui le parasitent. J'ai trouvé par exemple des CD pirates de Pavarotti dans un supermarché près de mon bureau. »* Le prix des disques Belart est, en effet, proche de celui pratiqué par Naxos, dont les CD sont vendus entre 49 F et 60 F pièce en France.


LAURENT THEILLET, OROP PRESSE/OUTLINE

Pavarotti piraté et soldé.

Basée à Hongkong, cette multinationale publie ses nouveautés discographiques à un prix qui gêne les grands éditeurs. Avec 600 références à son catalogue Naxos ne peut être taxée d'amateurisme. En 1993, cette marque a vendu 7,1 millions de CD dans le monde (deux fois plus qu'en 1991) et 900 000 en Grande-Bretagne où elle tient 7,5 % du marché (en unités vendues). Son chiffre d'affaires y est de 35 millions de francs. Sur le marché français, où Naxos est « travaillé » depuis moins longtemps, l'éditeur de HongKong aura vendu 170 000 disques compacts pendant la même période. L'objectif de Média 7, son distributeur ici, est d'atteindre les 450 000 ventes cette année. Et 11,5 millions dans le monde. Deux chiffres qui paraissent plausibles, à Alain Lanceron, directeur des services créatifs et artistiques de la filiale française d'EMI : *« Naxos est une excellente idée et nous suivons aussi bien à Londres qu'à Paris le développement de cette maison de disques. »*

Malgré la sportivité de ce professionnel, il faut tout de même noter que les grands éditeurs n'ont pas vu venir le danger. A moins que la lourdeur structurelle de ces multinationales, où le centralisme règne en maître, les ait empêchés de réagir vite. En privilégiant le répertoire plutôt que la politique d'artistes développée par les majors, Naxos, qui n'a qu'une version de chaque œuvre à vendre, a constitué un catalogue dont la richesse et l'accessibilité laissent pantois : les intégrales de cet éditeur sont disponibles en disques isolés, ce qui n'est pas toujours le cas chez les autres. Si tous les disques Naxos n'atteignent pas l'excellence musicale, les nouvelles productions des grands ne leur sont pas systématiquement supérieures. En tout état de cause, elles sont toujours plus chères et aucun éditeur ne propose un choix si étendu dans son catalogue.

En fait l'idée Naxos n'est pas nouvelle : Vox eu la même démarche... lors du lancement du microsillon de longue durée en 1949. Cette marque américaine enregistrait le plus grand nombre possible d'œuvres et les vendait moins cher que la concurrence. Vox ne fut pas pris au sérieux.

Et pourtant, ses artistes s'appelaient Otto Klemperer, Guiomar Novaes, Alfred Brendel, Vlado Perlemuter, Jasha Horenstein, Orchestre symphonique de Vienne, de Bamberg. Ils ont fait ensuite, et ailleurs, de brillantes carrières. Mais tout était plus simple autrefois. Il y avait moins de marques distribuées sur chacun des marchés nationaux et l'on publiait beaucoup moins d'enregistrements classiques que de nos jours. Il y avait un réseau de disquaires pour distribuer des interprétations qui restaient inscrites au catalogue des éditeurs de nombreuses années. Les prix de vente des disques obéissaient à une logique irrécusable : chaque série bénéficiait d'une présentation et d'une qualité de pressage correspondant à son prix de vente.

Intérêt pour l'inédit

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les disquaires ont disparu des petites villes. Cinq cents CD sont mis sur le marché chaque mois et la plupart d'entre eux sont difficilement trouvables trois mois, parfois moins, après leur publication. Le compact a unifié la qualité technique et la présentation. Les CD, quel que soit leur prix, sortent des mêmes machines, leurs boîtiers et leurs livrets sont souvent identiques. Mieux, les rééditions d'enregistrements anciens bénéficient de soins visant à les nettoyer de leurs éventuels défauts. Tant et si bien que les meilleures d'entre elles sont d'une qualité technique identique à celle des « 100 % numérique » récents et d'une qualité artistique équivalente, si ce n'est supérieure, dans certains domaines du répertoire. Il est d'ailleurs, depuis peu, tout à fait possible de se constituer une discothèque de chefs-d'œuvre dans des versions de référence musicale et technique en puisant dans les séries économiques (*le Monde* du 2 décembre 1993).

Mais la révolution apportée par le disque compact n'a pas seulement été d'ordre pratique et qualitatif. Celui-ci s'expédie facilement et le nombre de catalogues diffusés sur les différents marchés nationaux est plus important qu'auparavant. Le CD a également modifié le comportement du mélomane vis-à-vis de la musique enregistrée. La fragilité du microsillon poussait consciemment et inconsciemment les mélomanes à racheter de nouvelles versions de la même œuvre. La pérennité du disque à lecture laser a ramené ce type de consommation à un niveau plus raisonnable. Les amateurs, qui ont renouvelé leur discothèque, s'intéressent davantage à l'inédit (à la musique contemporaine par exemple) ou aux interprétations sur instruments anciens d'œuvres rabâchées. Naxos s'est engouffré dans ce secteur de la production.

Avec dix CD consacrés à des compositeurs français oubliés – Alfred Bruneau, Jean Roger-Ducasse, Augusta Holmès, Henri Rabaud, Paul Le Flem, Maurice Emmanuel, Lili Boulanger, Jacques Ibert et Charles Koechlin – dont la plupart ne hantent pas les catalogues des multinationales, sa série « Patrimoine » le prouve. Même si ces musiques ne sont pas toutes de premier ordre, les mélomanes français se laissent tenter. Que risque-t-on à découvrir un compositeur si l'on ne paie que 50 F ou 60 F pour cela ? A 150 F, l'attentisme serait de rigueur. Naxos commence également à remporter quelques succès dans le domaine de la musique ancienne. Et Hervé Niquet et le Concert spirituel viennent de rejoindre la marque. Cet éditeur s'efforce d'ailleurs d'enregistrer des artistes issus de chacun des pays dans lesquels la marque vend des disques et ne jouant parfois pas au-delà, sans que leur talent soit en cause.

Mais la différence entre les majors et Naxos est que les séries économiques des grands sont des photographies de leurs glorieuses politiques musicales passées et que leurs nouvelles productions, sauf exception notable, consistent à réenregistrer sans cesse les mêmes ouvrages (2). Naxos vend des artistes vivants et son catalogue, qui s'enrichit mois après mois, vise à être l'illustration sonore de la grande encyclopédie écrite de la musique.

ALAIN LOMPECH

(1) Une livre sterling vaut environ 8,60 F.

(2) Decca, qui a enregistré trois fois en quinze ans les concertos pour piano de Beethoven avec Vladimir Ashkenazy, est aussi l'éditeur de la série « Musiques dégénérées » consacrée à l'exhumation d'œuvres inconnues des compositeurs assassinés ou exilés par le régime nazi et ses alliés entre 1933 et 1945. L'éditeur Nonesuch, appartenant au groupe Warner, est l'un des rares exemples d'une production inventive émanant d'une multinationale.

CLÉS/ *Coûts et prix*

■ **Prix de revient.** Un disque laser livré dans son boîtier en plastique et accompagné de son livret coûte aujourd'hui entre 5 F et 6,50 F selon le pays où il est pressé et la quantité fabriquée. Ce prix de revient ne comprend pas les frais artistiques et promotionnels engagés par le producteur.

■ **Le marché.** En 1992, il s'était vendu 10 462 559 disques compacts en France ; il s'en est vendu 10 177 135 en 1993. Le chiffre d'affaires des maisons de disque du secteur classique s'est élevé à 556 426 989 francs en 1993 tous supports – audio et vidéo-confondus.

■ **Les séries économiques.** L'écart de prix entre disques économiques et les séries de luxe allait de un à quatre au début des années 70. Les CD à prix moyen ne valent au mieux que la moitié des nouveautés. Si Naxos n'était venu changer la donne, Sony n'aurait vraisemblablement pas commercialisé sa série Essential Classics (60 F), RCA sa série Silver Seal (50 F), Erato ses Bonsaï (66 F) et EMI ses coffrets de trois disques au prix d'un (150 F). Ces prix sont les prix maximaux auxquels ces disques sont commercialisés en France.

Un entretien avec le PDG des disques Naxos

Klaus Heymann : « Je ne suis pas à vendre »

« Comment vous est venue l'idée de vendre vos disques moins cher ?

– Avant de produire des disques, j'ai été le distributeur de grands éditeurs dans le Sud-Est asiatique. Je distribuais aussi bien du classique que du rock, du jazz ou de la variété. Lorsque le compact est apparu, j'ai tout de suite été frappé par son prix, beaucoup trop élevé pour le niveau de vie des pays où je travaillais. J'ai donc commencé à enregistrer des disques de musique chinoise pour le marché local et des disques de musique occidentale avec l'Orchestre philharmonique de Hongkong, ville où ma société est installée. Au tout début du compact, les usines de pressage appartenaient à quelques groupes. Très vite, des unités de fabrication se sont installées un peu partout. La concurrence entre usines a fait que les prix ont baissé rapidement. Mais cette chute ne s'est pas répercutée sur le prix de vente des CD.

– Vous ne vendez pas vos disques un peu moins cher qu'eux, mais trois fois moins. Comment « tirez-vous » de tels prix ?

– Faut-il vraiment être trois cents pour produire quelques disques par an et les commercialiser dans le monde entier ? Ne cherchez pas ailleurs l'inertie commerciale et artistique des grandes maisons de disques. Au siège de Naxos, nous sommes huit. Je préfère faire confiance à quelques distributeurs bien installés dans un marché qu'ils connaissent bien. Si je n'en trouve pas, j'ouvre un bureau. Installé à Hongkong, je ne fréquente pas les artistes que j'enregistre. Sauf ma femme, bien sûr, qui est violoniste. Je n'organise pas des grandes fêtes promotionnelles, je n'invite pas des dizaines de journalistes à assister à des enregistrements et ne dépense aucune fortune dans le marketing. Et, croyez-moi, Naxos gagne de l'argent. Nous versons bien entendu un cachet aux artistes et payons les droits aux sociétés d'auteurs pour les œuvres qui ne sont pas dans le domaine public.

– Comment trouvez-vous vos interprètes ?

– Ils viennent de plus en plus à nous. Des artistes de grande valeur laissés pour compte par les autres. Ils savent que nous leur donnons le temps de travailler et des équipes de professionnels pour les aider à réaliser leurs disques. Et nous ne les pressurons pas. Le pianiste Jeno Jando, à qui Naxos a demandé une intégrale du *Clavier bien tempéré* de Bach, a répondu : *« Laissez-moi trois ans. »* Nous attendrons. Il faut savoir attendre.

– Quelles relations entretenez-vous avec les éditeurs qui ont pignon sur rue depuis longtemps ?

– Certains voudraient acheter Naxos. Malgré les rumeurs, je ne suis pas à vendre. »

Propos recueillis par A. Lo.

EN BREF

DISQUES : rachat des studios Davout. – Les studios d'enregistrement Davout, qui avaient déposé leur bilan en mars 1993 à la suite de difficultés économiques conjoncturelles, viennent d'être repris par Gilbert Castro, PDG de la maison de disques Mélodie, en association avec une partie des salariés. Créés en 1965, les studios du boulevard Davout ont vu défiler les plus grands artistes nationaux et internationaux, de Juliette Gréco à Prince ou Salif Keita. Selon Mélodie, le studio parisien *« établissement de prestige, le seul en France qui ait reçu un Grammy Award aux États-Unis, et dont les équipements ont peu souffert des difficultés récentes »*, sera entièrement rénové *« y compris sur le plan architectural »* dans les mois qui viennent.

NIRVANA. – Kurt Cobain, le chanteur du groupe Nirvana, est mort le 5 avril, a annoncé le *coroner* chargé de l'autopsie. Le corps de Kurt Cobain avait été découvert le 8 avril *(le Monde* des 10 et 11 avril) par un électricien venu faire des travaux à son domicile. L'autopsie a également révélé que le musicien avait pris du Valium et de l'héroïne avant de se tirer une balle dans la tête. – *(UPI)*.

PRÉCISION : Dans l'article consacré à la vente de la Fnac Music, une erreur de transmission a rendu floues les évaluations du passif et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Le passif du label de disques, FNAC Music production s'élève à environ 18 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 90 millions de francs, celui de New Rose à 22 millions de francs. Le chiffre d'affaires indiqué, 250 millions de francs, concerne l'ensemble de l'entreprise, FNAC Music distribution (Wotre Music) compris.

THÉATRE

CHANT DE L'AMOUR ET DE LA MORT DU CORNETTE CHRISTOPHE RILKE au Théâtre du Renard

Une ascendance terrible

Ce *Chant de l'amour* est l'un des plus beaux poèmes de Rainer Maria Rilke. Il est joué par l'acteur Claude Aufaure, rue du Renard, dans l'étrange architecture de verre et de fer forgé de l'ancien Syndicat de l'épicerie française construit en 1902.

Dans les papiers de famille, Rilke avait retrouvé l'histoire d'un de ses ancêtres, ce junker Christophe Rilke, qui était «cornette» (porte-drapeau), et dont l'escadron fut surpris par un détachement de l'armée turque, au lever du jour, alors qu'il venait, pour la première fois depuis des semaines, d'avoir fait halte dans un château. C'était en 1664, et Christophe Rilke, serrant son drapeau en flammes, est tué par *«seize sabres courbes qui s'abattent sur lui, jet contre jet»*.

Une rare finesse de touche

Les interminables chevauchées dans les plaines désertes de Hongrie, les bivouacs de nuit, à la *«lumière rouge»* des feux de camp, *«le vin brillant dans les casques de fer»*, puis le soir de rêve au château, les danses : tout ce qui court à la mort de l'ancêtre porte-drapeau est transfiguré par Rilke en un mirage incendié, et cela bat comme les artères, c'est la plus forte introduction à la lecture de Rilke, et c'est immédiatement sensible, sans les difficultés d'écoute des *Sonnets* et des *Elégies*.

Claude Aufaure est un artiste d'une rare finesse de touche traversée de traits violents, qui sait donner à partager tous les *«peu profonds ruisseaux»*, comme dit Mallarmé, d'un poème. Comme la soirée eût été trop courte, car ce «porte-drapeau» de Rilke ne compte que peu de pages, Claude Aufaure fait alterner les paroles de Rilke avec des fragments d'une œuvre de Benjamin Britten pour hautbois solo, *les Métamorphoses*, d'après Ovide.

Cela donne un relief d'écho assez curieux, pas indifférent du tout, et l'interprète hautboïste, Pascal Lelièvre, est vif, passionné. Mais Claude Aufaure n'aurait-il pas aussi bien fait d'assembler le poème du *Cornette Christophe Rilke* avec les pages superbes des *Cahiers de Malte Laurids Brigge* qui sont très proches, de musique comme de propos, du poème. Songeons au récit de la mort du chambellan Christoph Detlev dans son château de Ulsgaard, *«qui hurla si longtemps et si continûment que ses chiens, qui d'abord avaient hurlé avec lui, finirent par se taire, et n'osèrent plus se coucher»*, ou rappelons-nous les scènes si poignantes qui se passent chez le grand-père de Malte, à Unnekloster, par exemple lorsque Malte demande à sa tante Abelone, qui est si belle, si irradiante, et qui jamais ne s'est mariée, pourquoi elle est restée seule, et dans un sourire d'un calme et d'une modestie infinis, elle répond tout bas : *«Il n'y avait personne.»*

Mais il faut aller entendre ce «dialogue» de Rilke et de Benjaman Britten, c'est tout de même très beau.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, 75004 Paris, tél. : 42-71-46-50. Métro Hôtel-de-Ville. A 19 h 30, du mardi au samedi, et le jeudi à 12 h 30. Places de 60 F à 120 F.

ARCHITECTURE

Le nouveau Palm Beach de Cannes

Un décor d'opérette

Exposés pendant quelques jours, du 5 au 14 avril, sur les lieux mêmes de l'opération, et peut-être du crime, les projets pour la reconstruction du Palm Beach de Cannes, et notamment le projet lauréat de l'équipe franco-américaine Wat and G. et Vassal, rappellent plus d'un souvenir. Quand l'histoire bégaye, ce qui lui arrive plus souvent que prévu, c'est rarement pour nous faire rire.

Nous sommes à Cannes, après quinze années de paix relative. Quinze années depuis le concours pour le «nouveau» Palais des festivals, qui conduisit au monstre alambiqué que nous connaissons. Une méchante opération dont les surcoûts étaient prévisibles, comme sa médiocre fonctionnalité et sa médiocrité architecturale. Or voici que sur un mode *identique*, la municipalité cannoise a réédité pour la reconstruction du Palm Beach, le vieux casino désormais jugé obsolète, un concours qui, *mutatis mutandis*, porte en lui tous les germes d'un similaire désastre. En 1979, cinq équipes dites internationales avaient été conviées à concourir pour le nouveau Palais, à l'emplacement d'un charmant bâtiment connu pour être le casino municipal, et dont la salle de concert avait fait les délices des vacanciers au tournant du siècle. A l'exception relative d'un projet du Japonais Kenzo Tange – associé, comme le règlement l'imposait, à une équipe locale –, les résultats furent consternants. Et la désastreuse proposition de l'Anglais Sir Hubert Bennet, associé à François Druet, fut finalement retenue.

En juillet 1993, la ville relançait un processus du même type, sous la houlette de la Société d'économie mixte cannoise d'action et de développement (SEMCAD). En novembre de la même année, sept équipes furent finalement retenues. Un choix pittoresque, qui prouvait que la municipalité ne savait pas ce qu'elle voulait, ou qu'elle le savait fort bien mais entendait se donner les gants du jeu démocratique.

Selon l'expression typique des promoteurs immobiliers, c'est un projet *«résolument contemporain»* qu'a proposé le tandem Lasbarrères, Penven, Le Bail, manière de dire qu'on ne sait trop comment qualifier leur grand cerf-volant bizarrement posé sur la prestigieuse pointe cannoise. Pourquoi eux ? Pourquoi, pour un tel site, ne pas avoir retenu parmi les concurrents des noms plus expérimentés dans la même veine radicale : Nouvel, Fuksas, Koolhaas, Alsop ou tout autre spécialiste de l'architecture OVNI ? Pas étonnant, en tout cas, que ce projet soit passé à la trappe.

Un jeu triste et décalé

Cabrol, un Cannois, Arch, une équipe française et Young, venu des Etats-Unis se sont vu également refuser un projet qui combinait différentes solutions déjà récusées lors des concours pour la Tête Défense. Un jeu triste et décalé, là où le Californien Frank Gehry, par exemple, aurait pu apporter un peu de brise de mer authentique. Parmi les refusés, encore, l'inévitable projet «futuriste», signé Stern, Boukobza et Girardot, trois Cannois qui ont bien dû faire des études d'architecture quelque part et qui n'en ont apparemment retenu que les moments ludiques. On se rappelle certains dessins de la contre-consultation pour les Halles de Paris, au début des années 70, et l'on se demande quel plaisir a voulu leur faire la SEMCAD en les sélectionnant ?

Terry Farrell, le Londonien de service, a été marié aux Cannois Baudon, Hayot et Weber, ce qui conduit à un mélange peu gazeux et moins soluble encore, d'architecture de gare, de centre commercial et de style estival. Cette forme d'élégance n'a pas été retenue. Mais quitte à chercher un Anglais, ne pouvait-on penser à un Foster ou à un Rogers. Après tout, la Lloyds Bank de Londres, conçue par ce dernier, a tout d'un casino où le hasard est roi.

Venu de Floride, Architectonica a été marié au français Martinet. L'agence américaine, célèbre pour les positions de trapéziste qu'elle fait prendre à ses constructions, balançant entre l'ironie et la provocation, semble avoir rêvé le Palm Beach comme les enfants voieht à Disneyland la rivère des pirates. Nous n'en voudrons pas au jury de l'avoir écartée.

Les parisiens Valode et Pistre paraissent, dans ce contexte, n'avoir été retenus parmi les finalistes que pour mieux servir de repoussoir et favoriser le projet retenu. A eux, pourtant, la défense d'une idée contemporaine de l'architecture, non pas «résolument», mais bien en analystes décidés. Une idée qui les conduit à proposer, face à la mer, une proue, dont le navire serait formé par la presque'île. Un projet radical, d'apparence compacte, mais que nombre de Cannois auront rangé, à tort, du côté de cette «modernité» qu'étaient censé représenter, en 1979, les calamiteuses esquisses du Palais des festivals.

Restait donc le projet de l'agence américaine Wat and G, associée au Cannois Vassal, lauréat d'un jury pour le moins fantaisiste. Fallait-il avoir supporté le Palais des festivals pour accepter ce pastiche sans échelle ni ambition, vaguement orientalisant, de grosse villa de bord de mer. Une mauvaise copie de ces bâtiment que le tournant d'un XIXe siècle encore talentueux a produit en grand nombre, mais que l'incompétence des édiles, alliée à une promotion de bas étage, auront justement contribué, depuis la dernière guerre, à faire disparaître ?

Le plus grave, dans ce choix, qui reste à être entériné par la mairie, c'est la façon dont un jury aura accepté de se faire rouler dans la farine par un «rendu» d'aquarelliste doué. Car là où l'on rêve de la pierre du casino municipal cher à Reynaldo Hahn et qui fut détruit pour faire place au nouveau Palais des festivals, c'est du béton et de la pierre agrafée, ou des balustres de ciment moulé et coloré, qu'il faut imaginer. Là où l'on croit voir de plaisantes ouvertures, ce sont de lourdes baies de verre fumé, encadré de larges menuiseries d'aluminium ou d'acier qu'il faut lire. Ce sont enfin, en lieu et place d'un rêve retrouvé, les matériaux mêmes du Palais des festivals désormais rejeté qu'il convient de se représenter. Le jury voulait se donner un grand coup de nostalgie légitime. Il a opté pour un décor d'opérette.

FRÉDÉRIC EDELMANN

LE CAS GASPARD MEYER à Lyon

La voix de l'Indienne

Cette *«fable poétique sur l'économie»* de Jean-Yves Picq est sous-titrée *«De l'influence de la mémoire indienne sur un court de tennis»*. Une façon d'annoncer que plusieurs thèmes, disciplines, modes d'appréhension de la réalité s'y entremêlent. L'auteur y traite d'anthropologie, de psychanalyse, de politique, d'écologie, aborde le problème du stockage des déchets et les relations entre les pays riches et le tiers-monde. Le propos de sa pièce est cependant sans équivoque : l'auteur y développe un réquisitoire contre les puissances financières qui sacrifient l'avenir de l'humanité à leurs appétits.

Cet ancien assistant de Roger Planchon, auteur d'une quinzaine de pièces, a choisi la forme du dialogue-interrogatoire qui lui avait réussi antérieurement dans *Pilate*. Au fond d'un parc où il s'est réfugié, un jeune homme est questionné par un personnage énigmatique, journaliste ou psychiatre, qui tente de comprendre son comportement. Fils du président d'un important groupe financier international, il vivait reclus jusqu'à ce jour, mutique et anorexique depuis l'âge de douze ans, mais il vient de fuir sa famille et semble résolu à sortir de son silence.

Au début de la pièce, ce Gaspard Meyer fils vient d'adresser aux journaux du monde entier un fax dénonçant les méfaits commis par Gaspard Meyer père : au moment même où celui-ci adressait un don spectaculaire à une œuvre humanitaire, il violait secrètement les accords internationaux sur la protection de la nature en expédiant des déchets toxiques dans un pays ravagé par la guerre civile. A aucun moment, le père ne viendra s'expliquer ; seuls rôderont des infirmiers-hommes de main qui n'interviendront pas avant que toute vérité soit révélée.

Vérité subjective ou objective, donc vérifiable ? Une des forces de la pièce tient à la coexistence de deux réalités, en fait : celle que perçoivent tous les hommes dits civilisés informés par les médias ; et une autre, à laquelle peuvent accéder quelques fous ou «voyants» qui dépassent la frontière entre visible et invisible.

Par ce glissement d'une dimension à l'autre de la «réalité», Jean-Yves Picq nous invite à entendre les leçons de survie des peuples sacrifiés par la civilisation occidentale.

Mise en scène par Gilles Chavassieux dans un impressionnant décor d'André Acquart – une montagne de terre tour à tour refuge et chantier, – *le Cas Gaspard Meyer* est un des spectacles les plus efficaces du directeur des Ateliers. Thierry Paret, dans le rôle du fils révolté, est remarquable : il maintient un équilibre subtil entre force et fragilité, sagesse et folie.

BERNADETTE BOST

▶ Jusqu'au 22 avril au Théâtre Les Ateliers, 3, rue Petit-David, Lyon 2e. Tél. : 78-37-46-30.

Polémique autour de Cyril Collard

Cyril Collard a-t-il délibérément ou par négligence, transmis le sida à Erica, petite fille de l'écrivain Suzanne Prou, morte de cette maladie en novembre 1993 ? Dans une page de son *Journal d'une Parisienne* (Seuil), Françoise Giroud faisait état d'une confidence de la romancière – sans toutefois nommer cette dernière – sur la liaison de la jeune fille avec l'auteur des *Nuits fauves*. Au cours de la soirée télévisée sur le sida, jeudi 7 avril, Suzanne Prou avait fait publiquement le récit de la maladie de sa petite-fille.

Les parents de Cyril Collard, mort lui-même du sida en mars 1993, affirment que leur fils ne se savait pas séropositif lors de sa rencontre avec la jeune fille en 1984, et veulent porter plainte contre Françoise Giroud. *«Au-delà de notre sort et des allégations monstrueuses portées contre notre fils*, affirment-ils dans un communiqué, *nous sentons bien que c'est une campagne à des fins plus générales et plus insidieuses qui se prépare.»*

Dans *le Quotidien* du 13 avril, Dominique Jamet mettait violemment en cause le comportement sexuel de Cyril Collard, qui faisait de lui, estimait-il, *«l'un de ces criminels "irresponsables" qui badinent avec la mort, la leur, pourquoi pas, mais aussi celle des autres»*.



Pour offrir des activités sportives ou de loisirs

Des collèges et des lycées de la région accueillent des jeunes qui ne partent pas en vacances

Dans les quartiers réputés difficiles de la région, dix-huit établissements scolaires demeurent ouverts pendant les vacances de printemps. « Ecole ouverte », une initiative gouvernementale datant de 1991, permet aux jeunes élèves de s'initier à différents sports en compagnie de moniteurs de la préfecture de police ou de bénéficier de cours de soutien, dans des locaux désertés par ceux de leurs camarades qui ont eu la chance de s'évader quelques jours.

Sous la voûte du gymnase du lycée François-Villon, dans le quatorzième arrondissement de Paris, les exclamations joyeuses de jeunes joueurs de volley-ball ponctuent les réceptions acrobatiques, les passes réussies et le claquement sec des smashs. Pendant les congés scolaires, Dominique, Dalila, Salwa, Sandy, et une quarantaine d'autres élèves enthousiastes se retrouvent dans leur lycée désert.

Un établissement transformé en vaste aire de jeu, pour s'initier au volley et au hand-ball, sous l'œil attentif d'un moniteur d'un genre particulier. Olivier Laneres est gardien de la paix, volleyeur de niveau national, éducateur sportif diplômé d'Etat. Pendant les vacances, il a été détaché dans ce lycée, avec deux collègues de la Compagnie sportive de Paris, pour participer à l'opération « école ouverte », destinée aux enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

« C'est bien mieux que de traîner dans les rues », résument les élèves, qui ont parfaitement compris l'objectif de l'opération. En région parisienne, dix-huit établissements se sont ainsi portés volontaires pour accueillir gratuitement, pendant les vacances de printemps, des enfants résidant en majorité dans des quartiers réputés difficiles, pour leur proposer des activités sportives ou de loisir, et parfois des cours de soutien scolaire.

Trente-six établissements du secondaire y participeront cet été. Au plan national, « école ouverte », une initiative datant de 1991, et financée par les ministères de l'éducation nationale, des affaires sociales, de la santé et de la ville, par le Fonds d'action sociale (FAS) et la Caisse des dépôts et consignations, devrait concerner quelque vingt mille enfants en 1994 *(le Monde* du 31 mars).

A Paris, le lycée François-Villon, classé « sensible », est le seul à participer à « école ouverte » pendant les vacances de printemps. *« C'est sans doute une question de motivation »*, explique Anne Epstein, proviseur adjoint, qui espère pouvoir mettre en place des activités de soutien scolaire, durant le mois de juillet : *« Nous ne sommes pas des gardes-chiourmes. « Ecole ouverte » a aussi l'ambition, à plus long terme, de lutter contre l'échec scolaire, en complémentarité avec les cours dispensés pendant l'année. »*

Au programme de ces « vacances à l'école », il est prévu de proposer des activités de création « transversales », comme la réalisation d'un journal, ou la préparation de visites de musée, avec le concours de personnels de l'éducation nationale et d'animateurs de quartier.

Le rôle préventif de la police

Anne Epstein souhaiterait également fournir le repas de midi, afin de ne pas couper la journée, et de faire de l'école un *« lieu accueillant »*. *« Sinon, on constate un effritement de l'assiduité des enfants, qui n'assistent qu'à l'activité qu'ils préfèrent. »* Mais il faudra pour cela résoudre des problèmes matériels – éviter que les élèves circulent dans tout le lycée, alors que des examens s'y tiendront – et financiers, l'enveloppe hebdomadaire (30 000 francs maximum) n'étant pas extensible, et encore à débattre.

La présence de fonctionnaires de police lui semble intéressante à plusieurs titres. *« Les garçons peuvent se confronter à une norme représentée par des hommes, ce qui est de plus en plus rare dans un monde enseignant largement féminisé. »* C'est aussi l'occasion de poser la question de l'orientation scolaire, en montrant qu'une même appellation peut recouvrir des métiers très divers. La police fait ainsi valoir son rôle préventif auprès de jeunes qui n'en perçoivent souvent que l'aspect répressif.

« Le premier jour, on sent une légère appréhension, dit Olivier Laneres, qui en est à sa troisième participation à « école ouverte ». *Mais ensuite, l'ambiance se détend, et l'on peut discuter assez librement. »* Il a ainsi pu aborder le problème de la drogue, et est heureux de pouvoir confronter le regard d'*« enfants »* de sixième avec celui, *« déjà affirmé »*, d'élèves de terminale, sur divers sujets de société.

Les élèves, s'ils ont leurs « préférés », ont parfaitement adopté les moniteurs, et regrettent seulement que les séances – de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures –, ne durent pas plus longtemps. Ils voudraient aussi pouvoir jouer au foot. D'une voix timide, Sonia demande même s'il ne serait pas possible de suivre des cours de danse. D'un sourire, Olivier Laneres lui répond que cette discipline n'entre probablement pas dans les compétences de ses collègues. Dalila, une habituée de l'« école ouverte », n'en a cure : cet été, c'est sûr, et *« c'est mieux »*, elle partira en vacances.

HERVÉ MORIN

Polémique sur fond de rivalité politique

Deux maires du Val-de-Marne s'opposent sur l'implantation d'une usine à Marolles-en-Brie

L'installation d'un atelier de traitement des métaux, dans le Val-de-Marne, divise les maires de deux communes de ce département. Depuis plusieurs mois, Paul Redon (divers droite), l'élu de Marolles-en-Brie, ville qui accueille l'entreprise, reproche à son voisin de Villecresnes, Pierre Gravelle (un divers droite rallié au PR), de contester cette implantation

La société Constructions Electriques Jupiter, filiale de Framatome, a construit une usine à Marolles-en-Brie à proximité de Villecresnes, dans le département du Val-de-Marne, il y a un an et demi. Elle y emploie cent-quatre personnes.

Ce fabricant de matériels de précision (des connecteurs) travaille principalement pour la défense nationale, l'aviation, la marine et pour l'exportation, 40 % de sa production partant à l'étranger vers le Japon, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Les pièces produites doivent subir un traitement de surface spécial afin d'être revêtue de chrome ou d'or.

L'atelier de traitement des métaux, qui emploie cinq personnes, était situé à Saint-Maur-des-Fossés. Souhaitant l'implanter sur le site de Marolles afin d'y regrouper l'ensemble de ses services, la société Jupiter a déposé une demande d'autorisation préfectorale puisque cet établissement *« présente un risque pour l'environnement »* signale M. Gravelle.

Une enquête publique a alors été ouverte. Celle-ci, note Paul Redon, *« fut mouvementée car l'opposition fut orchestrée avec des arguments frisant la manipulation. Le maire de Villecresnes, invité par la direction, ne vint pas visiter l'usine alors qu'en ingénieur il eut pu inspecter les dispositions de sécurité prises par Jupiter en accord avec l'agence de la Seine-Normandie »*.

Une solide inimitié

Le conseil municipal de Villecresnes a alors émis un avis défavorable pour *« défendre l'environnement des habitants du plateau Briard »*. Les conseils municipaux de Boissy-Saint-Léger et de Santeny (deux communes socialistes), ainsi que des associations de défense de l'environnement du plateau Briard, s'élevèrent aussi contre l'installation de l'atelier.

A l'issue de l'enquête, le Conseil départemental d'hygiène, le 7 juillet 1992, donnait l'autorisation d'ouverture à l'unanimité moins une abstention. Le 23 septembre suivant, le préfet du Val-de-Marne, Jean-Claude Le Taillandier De Gabory, accordait à Jupiter l'autorisation d'exploiter son atelier de traitement. Le 25 février, Villecresnes saisissait la justice.

Le 8 juillet 1993, le tribunal administratif de Paris annulait l'arrêté préfectoral. Cette décision était motivée, note le maire de Villecresnes, par le fait que *« l'atelier était en infraction avec le schéma directeur de l'Ile-de-France qui situe ce secteur en zone naturelle d'équilibre du plateau de Brie »*. *« Un peu d'honnêteté »* rétorque Paul Redon. *« Ce motif est faux. Aucun document irréfutable ne classant Marolles en zone naturelle d'équilibre. La seule notion retenue est une notion d'urbanisme. La notion de risque éventuel n'a pas été retenue par le tribunal »*.

L'affaire ne s'arrête pas là puisque Jupiter a fait appel de la décision du tribunal qui devrait intervenir prochainement, *« l'activité de l'usine étant conditionnée par celle de l'atelier de traitement de surface »* fait-on remarquer chez Framatome.

Une solide inimitié oppose les deux maires. Paul Redon, un des doyens du conseil général, qui ne se représentait pas, aurait aimé voir Alain Traonouez (un proche du RPR), maire de Mandres-les-Roses, lui succéder à l'assemblée départementale. Las, la candidature de celui-ci a été sacrifiée sur l'autel de l'union de la majorité gouvernementale au profit de celle de Pierre Gravelle. Ce candidat avait fait du refus de l'installation de l'atelier un des arguments de sa campagne électorale.

FRANCIS GOUGE

CORRESPONDANCE

Le projet d'agrandissement du Musée en herbe dans le bois de Boulogne

A la suite de l'article consacré à l'agrandissement du Musée en herbe, dans le Jardin d'acclimatation (le Monde *du 16 mars), Sylvie Girardet et Claire Merleau-Ponty, animatrices de cette association nous ont adressé la lettre suivante :*

Le Musée en herbe est une association créée en 1975 dans le but d'ouvrir les musées au plus grand nombre en s'adressant tout particulièrement aux enfants, par le biais d'expositions et à travers le jeu, l'humour et l'autonomie de la découverte. Ses activités ont pu démarrer grâce à une bourse de la Fondation de la vocation et grâce à la confiance de l'ancien directeur du Jardin d'acclimatation, Yves Dupont.

Ce dernier avait mis à notre disposition deux préaux qui abritaient jadis des glaces déformantes et qui servaient de dépôt d'ordures. En 1978, ces bâtiments ont été réhabilités et aménagés grâce à des subventions d'Etat (Fonds d'intervention culturel) et avec un permis de construire. Le peu de moyens ne nous a pas permis alors, de réunir les deux bâtiments parallèles.

Depuis 1978, plus d'un million d'enfants, venus de tous les horizons sociaux, ont été accueillis au Musée en herbe. L'association compte neuf salariés permanents. Deux animateurs encadrent et accueillent les enfants. La ville participe au fonctionnement pour un montant de 1 246 000 francs en 1994. Ce qui représente environ un tiers du budget annuel de l'association. Le reste est couvert par les entrées du public, les locations d'exposition et diverses subventions d'Etat attribuées sur projets.

Depuis 1989, nous proposons un projet de rénovation et d'agrandissement des bâtiments qui réunirait les deux ailes existantes et éviterait aux enfants coups de froid et averses. Son architecture de verre, cachée derrière quatre cèdres que nous avons plantés en 1977, sera presque invisible. La municipalité, aidée par le conseil régional, a voté en 1993 le budget nécessaire à cette rénovation (10 millions de francs). En attendant l'avis de la commission des sites et le permis de construire, les bâtiments du musée sont fermés au public et ceci depuis huit mois. L'exposition sur Chagall est installée dans la tente de l'ancien « otarium » mise à notre disposition par le Jardin d'acclimatation. Outre ses activités au Jardin d'acclimatation, l'association du musée a, depuis 1986, signé uneconvention avec l'association de la Halle Saint-Pierre (dix-huitième arrondissement) pour gérer et animer, sous le label Musée en herbe, les activités de cette dernière. Hormis la direction générale que nous assurons, les équipes et les budgets de ces deux associations sont indépendants l'un de l'autre.

REPÈRES

LOISIRS

Le parc Astérix rouvre ses portes

Situé au cœur de la forêt d'Ermenonville, à Plailly dans l'Oise, le parc de loisirs Astérix a rouvert ses portes, samedi 9 avril, pour une sixième saison, enrichie de nouveaux spectacles, attractions et divertissements. Outre la découverte d'un nouveau village grec, avec grand huit, labyrinthe et delphinarium à ciel ouvert, les jeunes pourront cette année *« s'amuser en apprenant »*.

A l'intention des scolaires, les responsables du parc ont conçu un *« guide pédagogique »* élaboré autour de quatre thèmes, les Gaulois mythiques de la bande dessinée, le monde gréco-latin dans la cité romaine, l'histoire romaine dans la rue de Paris, et les sciences naturelles avec les dauphins. Ces *« cahiers du druide »* contiennent une partie réservée aux enseignants, et des fiches d'exercice pour les élèves. Ils permettent de travailler, avant, pendant et après la visite du parc. Ils s'adressent à trois niveaux de scolarité : le cycle d'apprentissage, le cycle d'approfondissement et les classes de collège.

SANCTIONS

Réintégration d'un employé communal à Dugny

Un an après avoir été licencié par André Veyssière (RPR), maire de Dugny (Seine-Saint-Denis), pour *« avoir manqué à son obligation de réserve et de neutralité »* (*le Monde* daté 6-7 juin 1993), Stéphane Moronval, employé municipal non titulaire, vient d'être réintégré dans ses fonctions après avoir observé durant douze jours une grève de la faim. Alors que la situation paraissait bloquée, le maire a accepté de réintégrer le fonctionnaire à compter du 12 avril, en attendant la décision du tribunal administratif de Paris, qui devrait se prononcer le 16 mai.

Animateur depuis cinq ans dans une école maternelle de la commune, Stéphane Moronval, vingt-sept ans, avait été licencié le 31 mars 1993 pour motif disciplinaire. Le maire, candidat aux élections législatives de mars 1993, lui reprochait d'avoir *« proféré à son égard des insultes et menaces »* au soir de la proclamation des résultats, et à l'annonce de la réélection du député communiste, Louis Pierna. *« Ne supportant pas l'injustice dont il était victime »*, et n'acceptant pas *« d'avoir été condamné sans avoir été jugé »*, Stéphane Moronval avait décidé une grève de la faim.

RENCONTRES

La Villette rendez-vous de l'emploi

Dans vingt-quatre villes sont organisés, vendredi 15 et samedi 16 avril, des « Rencontres pour l'emploi », dont l'objectif est de fédérer les initiatives des entreprises et des collectivités en faveur de l'emploi. A Paris cette opération, réalisée par le conseil régional d'Ile-de-France, en partenariat avec la préfecture et le soutien de la Ville de Paris, se tient à la Grande Halle de la Villette. Michel Giraud, ministre du travail et président du conseil régional, attend de ces rencontres qu'elles facilitent *« les contacts et les relations directes entre ceux qui cherchent un emploi et ceux qui en proposent »*.

Quatre-vingt sept entreprises présentes sur le salon proposent plus de 4 000 offres d'emploi, de tous niveaux de qualification. Une série de prestations personnalisées (aides à la rédaction de CV, conduite d'entretien...) sont à la disposition des visiteurs, grâce à la participation des services publics, comme l'ANPE ou l'AFPA. Ils informeront de toutes les mesures d'aides à l'emploi et à la formation. Samedi 16 avril, l'opération « 10 métiers à découvrir » s'adresse plus spécialement aux jeunes de quatorze à dix-huit ans.

▶ **La Grande Halle de la Villette. 221, avenue Jean-Jaurès, 19e.**

CINÉMA

FILMS NOUVEAUX A PARIS

A LA BELLE ÉTOILE. Film français d'Antoine Desrosières : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

L'AFFAIRE. Film français de Sergio Gobbi : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LE BALLON D'OR. Film français de Cheik Doukoure : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

ELLES N'OUBLIENT JAMAIS. Film français de Christopher Frank : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

INTERSECTION. Film américain de Mark Rydell, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LOIN DES BARBARES. Film français de Liria Begeja, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PARDON CUPIDON. Film belge de Marie Mandy : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RASTA ROCKETT. Film américain de Jon Turteltaub, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA VIE SELON AGFA. Film israélien d'Assi Dayan, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

Les représentants de 122 pays réunis à Marrakech devaient parapher, vendredi 15 avril, l'Acte final du cycle de l'Uruguay conclu le 15 décembre 1993. Les membres de l'Union européenne ont abouti vendredi matin à un compromis, sur le dossier de la banane. En dépit d'incidences sur le budget américain, le vice-président des Etats-Unis, Al Gore, a affirmé que son pays s'engagerait à faire approuver, cette année, l'Acte final par le Congrès.

■ RÉSULTATS. Le paraphe de l'Acte final du cycle de l'Uruguay met fin à plus de sept ans de négociations. Ce nouveau «round» se solde par des progrès importants en matière de désarmement douanier. Une OMC (Organisation mondiale du commerce) va succéder au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). De nombreux dossiers restent à régler : acier, aéronautique, télécommunications, transports *maritimes*...

La conclusion du cycle de l'Uruguay et ses conséquences dans le monde

La ratification de l'accord sur le commerce international par le Congrès américain n'est pas acquise

NEW-YORK

de notre correspondant

Une fois signé par Mickey Kantor, représentant américain au commerce, l'accord de Marrakech devra être ratifié par le Congrès américain. Si la ratification s'annonce moins difficile que celle, l'an dernier, de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), elle n'en est pas acquise pour autant. S'il n'y a guère d'opposition à la libéralisation des échanges prévue, ni à la création de l'Organisation mondiale du commerce – encore que nombre de sénateurs et représentants en critiquent le caractère bureaucratique –, la question de savoir qui va payer l'addition pourrait freiner le processus de ratification.

L'accord de Marrakech va conduire à une réduction des droits de douane – des impôts perçus par l'Etat fédéral sur certaines importations – et à une diminution des recettes fiscales. Celle-ci devrait être de l'ordre de *13,9 milliards* de dollars (près de 82 milliards de francs) sur l'ensemble des cinq prochaines années. Or la loi sur la réduction du déficit budgétaire, adoptée en août 1993 par le Congrès, prévoit que toute réduction nouvelle de revenus fiscaux doit obligatoirement et totalement être compensée, soit par des augmentations d'impôts, soit par des diminutions de dépenses.

M. Kantor a tenté d'expliquer que l'activité supplémentaire produite par la libéralisation des échanges conduirait à une augmentation rapide des recettes fiscales. L'argument a été rejeté tant par l'administration du budget que par les membres du Congrès. Le Congrès est donc à la recherche d'économies ou d'impôts nouveaux. Plusieurs hypothèses sont actuellement débattues à Washington (une taxe nouvelle sur les fréquences radiophoniques, un droit pour les quotas d'importations textile, des suppressions supplémentaires de subventions aux agriculteurs..). Aucun consensus n'a encore été trouvé.

Les démocrates ne sont prêts à accepter des compensations que s'ils sont soutenus par les républicains. Certains républicains posent comme préalable la suppression d'une clause de l'accord qui autorise des subventions exceptionnelles en faveur de projets de haute technologie. Le Congrès parviendra-t-il à trouver une solution rapidement ? La date des débats constitue la seconde incertitude. M. Kantor souhaite une ratification avant l'été. Avec les réformes du système de santé et de l'aide aux plus défavorisés, le calendrier est chargé. La ratification pourrait être *reportée à 1995. Les signataires de* Marrakech souhaitaient que l'OMC commence son activité le 1er janvier 1995.

E. I.

Compromis européen sur les importations de bananes

MARRAKECH

de notre envoyé spécial

A quelques heures de la signature, vendredi 15 avril à Marrakech (Maroc), de l'acte final du cycle de l'Uruguay au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), les ministres du commerce extérieur de l'union européenne ont trouvé un compromis sur le dossier des importations de bananes qui opposait la France et l'Allemagne. Des ministres européens du commerce excédés de faire le pied de grue toute une soirée dans l'attente de leur homologue français et qui finissent par s'éclipser ; un Gérard Longuet fraîchement débarqué de Paris et visiblement fort mécontent de se *retrouver en position* d'*accusé* alors qu'il avait écourté un dîner officiel avec des responsables marocains pour retrouver ses pairs ; un conseil des ministres de l'Union européenne convoqué à la hâte dans un hôtel de Marrakech et annulé avant même d'avoir commencé... L'ambiance au sein des douze était celle des temps de crise, jeudi 14 avril au soir, à quelques heures de la signature des accords du GATT.

Pertes d'emplois

A l'origine du conflit entre les Douze, un dossier *a priori* sans grande importance puisqu'il concerne les bananes et, plus précisément, le compromis passé en début de semaine par la Commission avec les principaux pays producteurs d'Amérique latine (Nicaragua, Honduras, Costa-Rica et Colombie), compromis que Bruxelles a inclus dans son offre tarifaire déposée au GATT. Or, de cet accord, les Allemands et les Hollandais ne veulent pas. Les premiers parce qu'il menace d'être financièrement coûteux pour leurs importateurs de bananes et, selon le ministre allemand de l'économie, Günther Rexrodt, de se traduire par des pertes d'emplois en Allemagne ; les seconds – épaulés par la Belgique et le Danemark – parce qu'ils craignent de faire les frais des détournements de trafic portuaire qui, d'après eux, vont en découler.

Entre l'Allemagne qui clamait qu'elle signerait vendredi l'ensemble des textes du GATT mais ne respecterait pas le compromis sur la banane, et, de l'autre côté, la France – soutenue par la Commission – qui ne veut pas toucher à l'accord pour, officiellement, préserver la *« globalité »* de l'offre des Douze (et protéger les producteurs de bananes antillais et africains), l'impasse paraissait totale jusqu'au compromis intervenu vendredi mation.

Une réunion entre experts, jeudi en début d'après-midi, s'est soldée par un échec. Tout comme la tentative de rapprochement menée en cours de soirée par Sir Leon Brittan. Le commissaire européen a certes sorti de sa poche un projet de compromis mais, amendé par les Allemands jeudi soir, il est devenu *« inacceptable »* aux yeux de Gérard Longuet. *« La balle est dans le camp des Allemands »*, a-t-il lancé après un bref entretien avec sir Leon.

Le chantage de la France

A quelques heures de la signature solennelle, vendredi après-midi, de la série de documents clôturant le cycle de l'Uruguay, la partie de bras de fer franco-allemande n'est pas indifférente. Le ministre français du commerce extérieur l'a redit au terme du conseil avorté de jeudi : par mesure de rétorsion, la France *« ne signera pas »*, vendredi, l'accord général sur les marchés publics, qui a été conclu le 15 décembre 1993 au GATT (à ne pas confondre avec celui auquel sont parvenus l'Union européenne et les Etats-Unis mercredi 13 avril). Par ce chantage, c'est toute la machine de l'Union européenne que Paris menace de bloquer car, bien que la réponse ne fasse pas l'unanimité au sein des Douze, il apparaît que le veto français aurait interdit *de facto* à l'Union européenne de signer cet accord sur les marchés publics.

Sans doute s'agit-il là d'un épisode de la vie communautaire sans grande conséquence. A défaut d'un compromis de dernière minute, vendredi matin au cours d'un conseil des ministres restreint, qui aurait le mérite de tout débloquer, les Douze conservent la possibilité de signer le document sur les marchés publics au cours des semaines à venir. C'est d'ailleurs ce que feront d'autres parties contractantes au GATT, et l'essentiel reste de parapher l'acte final qui ouvrira la voie à la future Organisation mondiale du commerce (OMC). Il n'empêche que ce psychodrame franco-allemand est peu glorieux. L'image de l'Union européenne ne sortira pas grandie de la grand-messe qui s'achève à Marrakech.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Les Etats-Unis hésitent à donner leur feu vert à la Chine

NEW-YORK

de notre correspondant

Alors que, pour les Européens, la Chine pourrait rapidement devenir membre à part entière de l'Organisation mondiale pour le commerce (OMC), les Américains ont fait savoir, le jeudi 14 avril à Marrakech, par la voix de Mickey Kantor, qu'à leurs yeux, Pékin ne satisfaisait pas encore toutes les conditions nécessaires. Devant décider d'un renouvellement de la clause de la nation la plus favorisée en faveur de la Chine, Washington aimerait bien impliquer l'ensemble de la communauté internationale dans son dilemme entre commerce et droits de l'homme : le commerce peut-il être utilisé à des fins politiques ?

L'administration américaine va être très rapidement confrontée à ce vieux conflit d'intérêts qui oppose à chaque fois argent et morale. Bill Clinton doit décider, avant le 3 juin, si la Chine continuera à bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée (MFN pour «most favored nation»). Le renouvellement de ce «privilège» (1) – la possibilité pour Pékin d'exporter aux Etats-Unis aux mêmes conditions que les pays les plus avantagés – est conditionnée par une amélioration de la situation en matière de droits de l'homme.

Depuis plusieurs semaines déjà, cette échéance du 3 juin provoque aux Etats-Unis une vive agitation. Le débat met M. Clinton dans une situation très difficile. Sur ce dossier, *«l'administration est schizophrène*, note fort justement David Richardson, professeur à l'université de Syracuse et auteur d'une étude sur le coût des sanctions économiques, *elle est en effet à la fois pro-commerce et pro-sanctions».* Le président considère en effet que les exportations sont la clé de toute sa politique économique. Mais M. Clinton estime aussi qu'il a une mission à remplir : la défense des droits de l'homme partout dans le monde. Il avait vivement critiqué la mollesse de l'administration précédente sur ce dossier. Il a donc promis, l'an dernier, qu'il n'accorderait à la Chine, le 3 juin 1994, un renouvellement de cette clause que si *«des progrès substantiels»* y étaient réalisés en matière de droits de l'homme. Mais son administration reste divisée et le lobby industriel – partisan d'un abandon du lien entre commerce et droits de l'homme – est très puissant.

Un enjeu économique important

Pour les Etats-Unis, l'enjeu économique est important. Les échanges entre l'Amérique et la Chine, très déséquilibrés aux dépens de Washington (un déficit de 22,7 milliards de dollars en 1993) ont explosé depuis quelques années. La fin de la clause de la nation la plus favorisée se traduirait d'abord par l'instauration de droits de douane supplémentaires sur les ventes chinoises aux Etats-Unis (31,5 milliards de dollars en 1993). Vêtements, chaussures et petits appareils électroniques seraient donc plus chers pour les consommateurs. Mais les industriels américains craignent surtout les mesures de rétorsion que la Chine pourrait prendre à leur égard, ceci alors que la concurrence est très vive avec les entreprises des autres pays développés.

Les industriels sont inquiets pour leurs marchés. *«Boeing a en cours de livraison une commande pour la Chine de 64 avions ce qui représente un chiffre d'affaires de 3,9 milliards de dollars. Il y a en perspective une commande supplémentaire, pour 2 ou 3 milliards»,* expliquait récemment Lawrence Clarkson, l'un des vice-présidents de Boeing. Les exportations américaines (8,8 milliards de dollars) pourraient souffrir, et avec elles les *emplois. L'administration évalue* à 167 000 le nombre d'emplois directement liés au marché chinois.

Mais au-delà, les sociétés américaines – General Electric, ATT et autres IBM – s'inquiètent des conséquences d'une suppression de la clause de la nation la plus favorisée sur leurs projets d'investissement. Robert Eaton, président de Chrysler, troisième fabricant automobile américain, sera, du 16 au 18 avril, à Pékin pour négocier la création d'une entreprise commune de fabrication de mini-vans avec des Chinois. M. Eaton expliquait à Detroit, avant son départ, que si Washington ne renouvelait pas la clause en question, le contrat lui échapperait automatiquement, au profit de son concurrent sur ce dossier, *le constructeur allemand* Mercedes. Au département d'Etat, on estime que la Chine ne prendra aucune mesure de rétorsion. Les ventes chinoises sur le marché américain représentent en effet 40 % des exportations de Pékin. La menace de sanctions devrait finalement conduire la Chine à une libéralisation progressive.



En fait, tout le monde convient que le non-renouvellement de la clause en question serait dommageable économiquement pour les deux pays. Les Américains constatent que, dans une économie mondialisée, le commerce ne peut pas être un instrument d'action politique efficace s'il est utilisé par un seul pays. Ils aimeraient impliquer davantage les autres nations commerçantes dans leur combat pour les droits de l'homme. C'est le sens de la déclaration de M. Kantor à Marrakech. Le représentant américain au commerce a expliqué que, pour les Etats-Unis, la Chine ne remplissait pas encore les conditions pour devenir membre à part entière de l'organisation mondiale du commerce. Il pensait aussi aux conditions humanitaires et politiques. A Marrakech, le sujet n'était pas à l'ordre du jour. Mais il n'était pas loin.

ERIK IZRAELEWICZ

(1) Les Etats-Unis doivent accorder la clause de la nation la plus favorisée à tous les pays signataires des accords du GATT. Avec les pays non membres du GATT – une dizaine, dont la Chine – Washington a toujours eu une politique au cas par cas.

Les négociations devront reprendre sur de nombreux points

Le paraphe de l'Acte final du cycle de l'Uruguay, vendredi 15 avril à Marrakech, met fin à des négociations commerciales lancées le 20 septembre 1986 à Punta-del-Este, en Uruguay. Les résultats obtenus à l'issue de ce huitième «cycle» sont les plus importants en matière de libéralisation du commerce mondial des marchandises et des services. Une nouvelle organisation internationale – l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (*le Monde* du 13 avril) – remplacera le GATT, dès que les Parlements nationaux en auront ratifié la création, probablement au début de l'année prochaine, mais au plus tard le 1er juillet 1995.

Tout n'est pas pour autant réglé par le paraphe de l'Acte final : de nombreux dossiers devront être rouverts et des négociations prolongées. Il en va ainsi pour l'aéronautique, les services financiers, l'acier, les transports maritimes, les télécommunications, les mouvements de personnes liés à des prestation de services. Des questions importantes ont été exclues comme la clause sociale et les désordres monétaires.

■ Les dossiers ayant trouvé une solution

1. – *Commerce des marchandises et des services.* Les droits de douane seront globalement abaissés de 40 % entre les pays et ramenés à moins de 5 % en moyenne. Des dispositions concernant les mesures non tarifaires sont inscrites sur une liste spéciale. Huit secteurs voient leurs droits de douane réduits à zéro : bière, spiritueux, matériel de construction, matériel médical, produits pharmaceutiques, ameublement, acier, équipements agricoles. La réduction des droits de douane est étalée sur dix ans pour certains secteurs sensibles comme le bois, le papier, les jouets. Les services sont pour la première fois couverts par les règles du commerce international, même si leur libéralisation est à peine ébauchée (un accord partiel entre les Etats-Unis et l'Europe a été obtenu à Marrakech sur l'accès aux marchés publics). Un Comité sur le commerce des services doit être créé.

2. – *Agriculture.* Les accords du GATT ne concernent que les produits agricoles qui font l'objet de soutiens publics par les prix ou les subventions à la production et à l'exportation. Les prélèvements variables à l'importation (qui compensent l'écart entre le prix mondial et le prix européen) seront remplacés dès 1995 par des droits de douane fixes, appelés «équivalents tarifaires», réduits ensuite de 36 % en moyenne entre 1995 et 2000. L'Union européenne et aussi les autres pays s'engagent à ouvrir de nouveaux contingents préférentiels d'importation représentant 3 % en 1995 puis 5 % en 2000 de leurs marchés intérieurs respectifs. Les quantités de produits européens exportés sur le marché mondial à l'aide de subventions devront être réduites, entre 1995 et 2000, de 21 % par rapport à la référence moyenne 1986-1990. Les dépenses budgétaires correspondant à ces subventions devront être réduites de 36 % durant la même période.

3. – *Textile.* Gérés jusqu'ici par l'Accord multifibres (AMF), les échanges mondiaux du textile et de l'habillement réintégreront, par étapes, le cadre général du commerce international. L'accord de Marrakech prévoit un démantèlement progressif – de 1995 à 2005 – des quotas encadrant jusqu'ici ces échanges, pays par pays, produit par produit. Cette décision, qui ouvre les marchés des pays riches aux exportations du tiers-monde, doit s'accompagner, en compensation, d'une ouverture parallèle des marchés des pays en voie de développement. Des points de friction subsistent, notamment avec l'Inde et le Pakistan.

4. – *L'audiovisuel.* Sujet épineux, l'audiovisuel a finalement été placé hors du champ de la libéralisation économique. Mais l'industrie américaine ne désarme pas : Hollywood défend avec vivacité ses circuits de distribution de films en Europe. Les Européens sont toutefois convaincus de la nécessité de bâtir une industrie européenne de l'image. En fait foi la parution récente d'un Livre vert, sous l'impulsion de la Commission des Communautés européennes.

■ Les dossiers non réglés

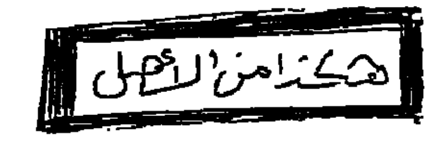
1. – *Les transports maritimes.* Il a été décidé le 15 décembre d'exclure provisoirement les transports maritimes du champ d'application des accords du GATT, car les Etats-Unis, très protectionnistes dans ce domaine, et les pays asiatiques industrialisés (Corée, Japon, Singapour) n'ont pas voulu prendre d'engagements de libéralisation de leurs trafics suffisants et équilibrés. L'Union européenne a mis dans la négociation l'ouverture des trafics internationaux au départ ou à destination d'un port de la CEE. Pour poursuivre les discussions, les parties ont créé un groupe de négociation ayant pour mandat d'aboutir à un accord d'ici à juin 1996.

2. – *Les services financiers.* A la satisfaction des Etats-Unis et de l'Europe, le dossier des services financiers est resté en panne. Les négociateurs sont finalement tombés assez facilement d'accord pour repousser les négociations six mois après l'entrée en vigueur, en 1995, de l'OMC. Dans le domaine des services financiers (banque, assurance et courtage boursier), les Américains en pointe suivis à distance par les Européens se refusent à ouvrir leurs marchés à tous les pays du cycle de l'Uruguay, estimant que le Japon, la plupart des pays du Sud-Est asiatique et le Brésil bloquent ou limitent les accès à leur marché. En attendant la reprise des négociations, chacun pourra conditionner l'ouverture de *son marché à une libéralisation* réciproque de ses partenaires. Les Américains ont obtenu pour une période de six mois après l'entrée en vigueur de l'OMC une dérogation à la clause de la nation la plus favorisée. Elle leur permet de refuser l'établissement de banques étrangères ressortissant de pays dont les marchés sont insuffisamment ouverts. L'Union européenne se réserve le droit d'appliquer le même système.

3. – *L'aéronautique.* Les négociations sur le commerce des aéronefs civils reprendront fin mai. En décembre 1993, ce secteur a fait l'objet d'un règlement provisoire : les Etats-Unis et l'Union européenne ont décidé de prolonger d'un an l'accord bilatéral du 17 juillet 1992. Cet accord admet, pour les avions civils gros porteurs, un taux d'aides directes de 33 % du coût de développement du programme et un taux d'aides indirectes (notamment à travers les crédits militaires) de 4 % du chiffre d'affaires annuel d'une firme donnée ou de 3 % du chiffre d'affaires de l'industrie en question. En cas d'échec, l'aéronautique serait intégrée au code général des subventions avec deux aménagements spécifiques.

4. – *L'acier.* En raison de l'attitude protectionniste des Etats-Unis pour protéger leur industrie sidérurgique, l'Union européenne réclame un accord multilatéral sur l'acier afin de définir un code particulier en matière de dumping et de subventions. Ce secteur a été exclu en catastrophe du GATT. Les négociations sont aujourd'hui au *point mort.*

5. – *Les télécommunications.* Les Etats-Unis et l'Europe n'ont pu se mettre d'accord sur l'ouverture respective de leurs marchés publics dans le secteur des télécommunications. Les Européens exigeaient plus de transparence sur les appels d'offre américains. Les Américains réclamaient de leur côté une levée de la clause de préférence communautaire. Les réseaux de télécommunications sont désormais ouverts aux prestataires de services de pays tiers selon certaines modalités. Les services à valeur ajoutée sont libéralisés, à la différence des services de base pour lesquels les pays se sont engagés à ouvrir des négociations dont le terme est fixé au 30 avril 1996.



Découplant l'évolution des taux des deux côtés de l'Atlantique

La Bundesbank abaisse ses taux directeurs

Le conseil central de la Bundesbank a décidé, jeudi 14 avril, une baisse d'un quart de point des taux directeurs allemands. L'escompte revient à 5 % et le Lombard à 6,50 %. Cette baisse s'explique par le reflux de l'inflation en Allemagne qui repassera sous les 3 % au second semestre. La Suisse, l'Autriche, les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark ont abaissé également leurs taux d'intérêt.

FRANCFORT

de notre correspondant

Quel est le bon moment? Une banque centrale orthodoxe comme la Bundesbank est une institution qui, par nature, lorsqu'elle peut hésiter sur la conduite à tenir, préférera toujours un excès de rigueur à un risque de laxisme. Quand les taux montent, la politique est relativement facile : mieux vaut toujours un cran au-dessus. Quand les taux baissent, la banque fait minutieusement attention au dosage et à la périodicité. Aller «trop» vite risque de laisser croire qu'elle se soucie plus de faciliter la reprise économique que de l'inflation future qui ne manquera pas de se nourrir de cette même reprise. Depuis septembre 1992 et le début de la baisse des taux allemands, il est arrivé plusieurs fois à la Bundesbank de ne pas saisir l'occasion. Un surcroît de prudence l'a emporté au sein du conseil central alors que les conditions auraient permis une baisse sans que sa crédibilité en soit affectée. A chaque fois, un obstacle est venu contrecarrer la descente : la classe politique qui se déchire sur le pacte de solidarité, le mark qui glisse par rapport au dollar, les négociations salariales qui échouent, la masse monétaire qui gonfle ou même le fait que, la route étant dégagée, il faille de temps en temps surprendre les marchés par la rigueur. D'où la lenteur du mouvement : l'escompte est revenu de 8,75 à 5 % en 20 mois : 0,17 point par mois. Pourtant, il faut bien abaisser les taux. Cette fois-ci le conseil central a pris le risque. L'explosion de la masse monétaire en janvier et février (+21 % et + 17 %) aurait pu bloquer la roue. Mais la Bundesbank l'explique par des facteurs particuliers qui ne sont pas, à ses yeux, porteurs d'inflation. Par ailleurs, le climat s'est amélioré : les négociations salariales se sont très bien terminées, les loyers se calment, le mark se tient bien, les taux à long terme ont peu crû après la décision de la Fed et même le déficit budgétaire fédéral se contracte un peu.

Les taux directeurs allemands

10 en %, 9, 8, 7, 6, 5, 4

Lombard

Prises en pension

Taux d'escompte

6,50 %

5,70 %

5 %

J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A

1992 | 1993 | 1994

Source : Deutsche Bundesbank

Qu'importe donc la masse monétaire. Et Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, d'avancer comme explication de la décision : *«les perspectives d'inflation se sont éclaircies ces derniers temps»*. Les experts des marchés attendaient une baisse du Lombard, peu significative. La décrue conjointe de l'escompte, le taux le plus bas, est plus inattendue. Mais il fallait saisir l'occasion. Elle permet, au bon moment, d'indiquer clairement que la baisse en Europe va se poursuivre malgré la hausse des taux américains.

ERIC LE BOUCHER

COMMENTAIRE

Une remise en ordre générale

LA brutale remontée des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis traumatise les marchés financiers européens qui craignent une remontée de ces mêmes taux dans leur propre pays et redoutent un arrêt d'une baisse des taux à court terme tant souhaitée. C'est oublier que le phénomène américain, même dans ses excès, est tout à fait normal et qu'une assimilation à l'Europe est vide de sens, sinon dans l'esprit des spéculateurs imprudents pris à contre-pied. La Banque fédérale d'Allemagne vient de le démontrer en abaissant son taux d'escompte plus rapidement qu'on ne l'attendait.

Aux Etats-Unis, ce qui était anormal c'était la baisse des taux longs, à leur plus bas niveau depuis vingt-cinq ans, à un peu plus de 5 % sur l'échéance à dix ans, à peine 2 points au-dessus d'une inflation de 3 % à 3,5 %, alors que le rendement d'un emprunt d'Etat à dix ans aurait dû ne pas tomber au-dessous de 7 % : un tel niveau lui est assigné actuellement par les meilleurs prévisionnistes, mais c'était pour la fin de 1994 et ce niveau vient d'être atteint, avec beaucoup d'avance, ces dernières semaines.

Cette baisse se fondait, imprudemment, sur le maintien à 3 % d'un loyer de l'argent à court terme par une Réserve fédérale des Etats-Unis dont l'objectif premier, il y a deux ans, avant même la reprise de l'économie, était la reconstitution des marges bénéficiaires des banques mises à mal par la crise, notamment dans l'immobilier. En leur permettant d'emprunter à 3 % pour acquérir des emprunts d'Etat à 2 ou 3 points de plus (de 5 % à 6 % sans risque aucun), ladite Réserve a atteint ses objectifs. Mais elle ne pouvait rationnellement maintenir le taux de l'argent à court terme au voisinage de celui de l'inflation, alors qu'un écart de 2 points, au moins, a toujours été considéré comme indispensable. C'est pourquoi les mêmes prévisionnistes assignent au court terme américain un niveau de 4 %, éventuellement 5 %, compatible avec les 7 % du long terme pour respecter l'écart traditionnel, et logique, de 2 points entre le trois mois et le dix ans.

Une formidable spéculation

En maintenant sa politique d'argent bon marché, la Réserve fédérale avait facilité le développement d'une formidable spéculation à la baisse des taux, donc à la hausse des cours des emprunts du Trésor américain. Tout le monde s'y était mis, à New-York, en Europe et en Asie, sans oublier les fameux fonds de performance *(hedge founds)* comme ceux du milliardaire George Soros. Une «bulle» financière se forma en 1993, avec un sommet en octobre, qui creva lorsque la Réserve fédérale, en février et en mars, entreprit de ramener, progressivement, à un niveau plus normal, son taux d'intervention, c'est-à-dire de le relever bien timidement d'un demi-point à 3,50 %. Du coup, la spéculation a pris peur et fut envahie par l'angoisse d'une inflation qu'elle niait aussi ardemment qu'elle l'exagère aujourd'hui. D'où le réajustement actuel qui dépasse, peut-être, les espérances de la Banque centrale américaine, puisque la remontée brutale des taux hypothécaires à quinze ans, à plus de 8 %, est en train de freiner la reprise du logement outre-Atlantique.

En Europe, que voit-on? Un désordre persistant dans la hiérarchie des taux qui, en temps normal, situe le court terme à 2 ou 3 points au-dessous du long terme, dont le rendement, supérieur, est censé rémunérer l'immobilisation plus longue dans le temps et couvre le risque d'inflation, donc de dépréciation de la créance. Or, à l'heure actuelle, en Allemagne comme en France, l'argent à trois mois (de 5,80 % à 6 %) ne vaut qu'un demi-point de moins que celui à dix ans (de 6,20 % à 6,50 %), ce qui constitue un écart tout à fait insuffisant. Si l'on appliquait les critères américains, cet argent à trois mois ne devrait rapporter à Paris que 2 % maximum et 3 % à Francfort. Sans aller jusque-là, les taux à court terme en Europe pourraient baisser encore de 1 à 2 points pour se situer entre 4 % et 5 %, en ligne avec une inflation de 1,50 % à 2 % : très vraisemblablement, la Bundesbank va s'y plier à sa façon, lente et progressive.

Quant au long terme, c'est une autre affaire. En France, son rendement a chuté de 3 points en quinze mois, véritable record historique, tombant même à 5,61 % le 13 janvier, au plus bas depuis vingt ans, sous l'empire d'une spéculation échevelée à la baisse : c'était oublier le fameux écart traditionnel de 2 points dont nous avons parlé. En ce cas, le rendement des emprunts d'Etat à dix ans n'aurait pas dû descendre au-dessous de 6 %, taux «d'équilibre» si l'inflation se maintient aux environs de 2 %. Le remontée récente à 6,5 % a été exagérée, mais la marge de baisse est désormais réduite. Dans ces conditions, tous les mouvements désordonnés qu'on observe actuellement sur les marchés de taux ne correspondent qu'à une remise en ordre indispensable et à un retour à des rendements normaux, plus élevés dans les pays en surchauffe comme aux Etats-Unis et inférieurs dans une Europe qui s'apprête à sortir, lentement et difficilement, d'une crise terrible. Tout le reste n'est que spéculation.

FRANÇOIS RENARD

Les places financières restent de marbre

En annonçant, jeudi 14 avril en début d'après-midi, une baisse d'un quart de point de ses deux taux directeurs (le Lombard de 6,75 % à 6,50 % et l'escompte de 5,25 % à 5 %), la Bundesbank a entraîné dans son sillage bon nombre de banques centrales européennes. Tour à tour, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et le Danemark, les pays dont les monnaies sont le plus étroitement liées au deutschemark, ont diminué leurs taux. Comme l'Allemagne, ces pays ont abaissé un ou plusieurs de leurs taux directeurs d'un quart de point, à l'exception de la Suisse, qui a diminué son taux d'escompte d'un demi-point à 3,5 % et de la Belgique, qui a réduit une palette de taux d'entre 0,15 et 0,50 point.

La baisse un peu inattendue de ses taux directeurs par la Bundesbank n'a en revanche pas eu beaucoup d'effet sur les principales places boursières européennes. Elles ont fini la journée du jeudi 14 avril comme elles l'avaient commencé : en baisse. Paris a perdu 0,62 %, Londres 0,45 %, Francfort 0,47 %, Zurich 0,93 % et Madrid 1,12 %. Il est vrai que Wall Street, en début de séance, a été à nouveau secouée par la hausse des taux obligataires et que des informations, fausse, indiquaient en début d'après-midi que deux hélicoptères de la force multinationale avaient été abattus par des chasseurs irakiens dans le nord de l'Irak. Il s'est révélé ensuite qu'il s'agissait d'une tragique méprise de chasseurs américains. La Bourse de New-York s'est reprise un peu en fin de séance, mais les places européennes étaient fermées depuis longtemps.

REPÈRES

LOYERS

Hausse de 1,1 % de l'indice au 4e trimestre 1993

La hausse de l'indice trimestriel du coût de la construction (ICC), calculé par l'INSEE, a été de 1,1 % au quatrième trimestre de 1993, par rapport au quatrième trimestre 1994 : il s'est en effet établi à 1016, contre 1005 un an plus tôt.

La progression annuelle de cet indice sert de référence pour la hausse des loyers du secteur privé, à la date anniversaire du bail et lors du renouvellement du bail à Paris et dans la région parisienne. L'indice trimestriel pris en compte est celui qui figure sur le bail, c'est-à-dire en principe le dernier connu au moment de la signature dudit bail.

TRANSPORTS

Air France aurait perdu plus de 8 milliards de francs

Le ministre des transports, Bernard Bosson, a annoncé, jeudi 14 avril au Sénat, que les pertes d'Air France *«atteindront vraisemblablement entre 8 et 9 milliards»* de francs pour l'année 1993. Il a souligné, en réponse à une question du président du groupe RDE, Ernest Cartigny, que ces chiffres seront annoncés *«dans quelques jours»* par la compagnie *«dont les responsables ont informé le gouvernement avec un fort décalage»*, faisant allusion à l'ancien dirigeant Bernard Attali. Les dernières estimations faisaient état d'un déficit de 7,5 milliards de francs, en novembre. En ce qui concerne l'augmentation de capital de 20 milliards de francs, M. Bosson a indiqué que *«la première moitié (10 milliards) sera versée après le référendum»* – clos le 11 avril – à condition que Bruxelles *«l'autorise»*. Le reste de la somme sera versé en deux fois au cours des deux années à venir *«en fonction des résultats concrets»* réalisés par la compagnie.

Selon un rapport de la Banque mondiale

La situation économique de l'Afrique ne devrait guère s'améliorer au cours des dix prochaines années

Une amélioration de la conjoncture économique mondiale devrait profiter aux pays en développement d'Asie de l'Est et, dans une moindre mesure, à l'Amérique latine. En revanche, en Afrique subsaharienne, l'amélioration restera marginale au cours des dix prochaines années, estime un rapport de la Banque mondiale, publié jeudi 14 avril, qui souligne par ailleurs les difficultés durables des anciens pays socialistes d'Europe centrale.

Bien engagée aux Etats-Unis, annoncée avec assurance pour très bientôt dans les autres pays industrialisés, la modeste reprise de l'économie *«met beaucoup de pays en développement en bonne position pour accélérer leur croissance»*, indique un rapport consacré aux perspectives économiques globales des pays en développement (1) publié, jeudi 14 avril, par la Banque mondiale.

Tireront bien leur épingle du jeu dans les dix ans à venir ceux qui font d'ores et déjà figure de bons élèves : les pays d'Asie de l'Est même si, note la Banque, *«leurs performances seront probablement moins spectaculaires que dans le passé»*, l'insuffisance des infrastructures, le manque d'énergie, les problèmes d'environnement constituant autant de freins à la croissance. La Chine connaîtra une croissance soutenue d'ici à 2003 (8,5 % par an), comme la Malaisie et la Thaïlande, estime l'étude, qui pronostique un décollage rapide du Vietnam et, dans une moindre mesure, du Cambodge et du Laos. Dominée par l'Inde, l'Asie du Sud devra se contenter d'un taux de 5,3 %.

L'Amérique latine affichera des performances moindres : de 3,5 % à 4,5 % de croissance annuelle pour le Mexique, l'Argentine et le Pérou, mais nettement moins pour le Brésil et le Venezuela. Les performances de l'Amérique latine dépendront, note la Banque, de la poursuite des réformes structurelles engagées et du flux des capitaux privés.

Le sombre tableau subsaharien

Tandis que l'étude se montre optimiste à propos de la Tunisie et du Maroc (4 % à 5 % de croissance annuelle attendu sur le moyen terme), le tableau de l'Afrique subsaharienne brossé est autrement plus sombre. Il est vrai que le bilan des années 80 s'avère détestable. Sur les 46 pays pour lesquels des statistiques sont disponibles, 28 ont vu leur produit national brut (PNB) par tête décliner. D'ici à 2003, pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, *«il y a peu de chance de le voir beaucoup augmenter»*, reconnaît la Banque, qui évalue par ailleurs le coût économique du sida à 0,6 % de croissance annuelle en moins pour les dix pays africains qui souffrent le plus de la pandémie.

La dévaluation du franc CFA, intervenue en début d'année, est *«une opportunité»* pour les pays de la zone, ajoute le rapport. Mais quelles que soient les aides financières accordées par les bailleurs de fonds, le succès de la dévaluation dépendra *«de la politique mise en œuvre pour tenir les salaires, libéraliser les marchés, introduire des réformes commerciales, maintenir une discipline fiscale et monétaire»*.

Restent les anciens pays socialistes d'Europe et d'Asie centrale. La Banque mondiale se garde de tout pronostic précis. Si elle note une reprise de la croissance en Pologne, un léger mieux en République tchèque, la situation reste préoccupante ailleurs et *«il est très difficile de dire quand ils sortiront de la crise actuelle»*. Même avec des taux de croissance de l'ordre de 8 % l'an, conclut la Banque, l'Europe centrale ne retrouvera pas avant 2005 le revenu par tête d'habitant qui était le sien en 1990.

J.-P. T.

(1) *Global Economic Prospects and the Developing Countries 1994*, World Bank.

Les ministres de la zone franc affichent un optimisme modéré

Les ministres de l'économie et des finances de la France et des quatorze pays de la zone franc, réunis à Paris jeudi 14 avril, se sont montrés relativement optimistes en dressant le premier bilan de la dévaluation de 50 % du franc CFA, intervenue il y trois mois (*le Monde* du 13 janvier 1994). Mais *«il faut rester prudent»*, a précisé le ministre français de l'économie, Edmond Alphandéry, à l'issue des travaux. Pour justifier cet optimisme modéré, M. Alphandéry a fait remarquer que la décision à caractère *«unique et définitif»* de dévaluer n'avait pas entraîné d'explosion sociale (rappelons toutefois les émeutes meurtrières au Sénégal) et que *«la hausse des prix restait pour l'instant sous contrôle grâce à la modération salariale»*.

Si les pays de la zone franc se sont engagés à respecter les programmes d'ajustement structurel conclus avec le Fonds monétaire international (FMI) – seuls trois d'entre eux, le Togo, le Congo et la Guinée équatoriale n'ont pas encore signé d'accord –, ils n'en attendent pas moins un *«appui massif»* de la communauté financière internationale. L'aide ne s'est pas fait attendre puisque la France, entre autres, a annulé pour plus de 25 milliards de francs de créances d'aide au développement et versera 10 milliards de francs sur trois ans. Mais les pays africains attendent surtout une aide sous la forme d'un rééchelonnement de leurs dettes. Il convient maintenant de *«tenir le cap avec détermination – surtout dans la lutte contre l'inflation – et de ne pas baisser les bras»*, a conclu M. Alphandéry.

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

En prenant le contrôle de Cosmair

L'Oréal consolide son autonomie par rapport à Nestlé

Trois semaines seulement après avoir confirmé la stabilité de leur association au sein de Gesparal, holding de contrôle de L'Oréal (*le Monde* du 26 et du 29 mars), Liliane Bettencourt et le groupe suisse Nestlé ont décidé d'apporter au groupe de cosmétiques leurs intérêts dans les sociétés Cosmair Inc. USA et Cosmair Canada Inc. Annoncée, jeudi 14 avril, cette opération a été qualifiée de *«positive pour nous, la direction de L'Oréal»*, par le PDG de la multinationale, Lindsay Owen-Jones. Il est vrai que cet apport donne une marge de manœuvre accrue au leader mondial des cosmétiques, qui gérait ces sociétés sans les contrôler et les consolidera désormais dans ses comptes. *«Diriger une filiale que l'on ne possède pas est loin d'être simple»*, reconnaissait d'ailleurs M. Owens-Jones.

Agents exclusifs de L'Oréal outre-Atlantique, Cosmair USA et Cosmair Canada, qui réalisent à eux deux près de 8,5 milliards de francs de chiffres d'affaires (1,3 milliard de dollars pour le premier, 202 millions de dollars canadiens pour le second), étaient, jusqu'ici, majoritairement contrôlés par Nestlé (à hauteur de 70 % pour l'américain). L'Oréal n'en détenait que quelques pour cent et la famille Bettencourt le solde. Complexe, l'opération se fera en plusieurs temps : 1) Mme Bettencourt apportera à Gesparal la totalité de ses parts dans les deux sociétés Cosmair; 2) Nestlé fera de même pour un montant quasiment équivalent, de façon que l'actionnariat de Gesparal reste inchangé : 51 % Bettencourt, 49 % Nestlé ; 3) Gesparal apportera à L'Oréal ses actions Cosmair; 4) enfin, le groupe de cosmétiques rachètera directement à Nestlé le solde des participations de celui-ci dans Cosmair.

L'Oréal se retrouvera alors propriétaire à 100 % de ses deux agents américains. Cette importante opération sera complétée par deux plus petites : la cession au groupe de cosmétiques des participations de Nestlé dans deux autres de ses agents, Lorsa-Fagel (Suisse) et Procasa (Espagne). L'ensemble de ces transferts étaient souhaités par la famille Bettencourt et la direction de L'Oréal. Ils ont été rendus possibles par les excellents résultats du groupe qui dispose désormais du cash-flow nécessaire pour en acquitter le prix (qui demeure encore à évaluer, les agents n'étant pas cotés) sans remettre en cause son ambitieuse politique d'investissements. M. Lindsay Owen-Jones a en effet annoncé, jeudi, une hausse de plus de 10 % du bénéfice net opérationnel (part du groupe) de L'Oréal en 1993, pour la dixième année consécutive (2,58 milliards de francs). Le net comptable s'est élevé à 2,42 milliards. Les ventes consolidées se sont établies à 40,1 *milliards de francs l'an dernier*, et à 50,9 milliards de chiffre d'affaires géré (comprenant justement celui des agents à l'étranger)...

P.-A. G.

Un accord dans l'électronique grand public

Le standard JVC est préféré à celui de Sony pour les nouveaux magnétoscopes

Les cinquante représentants des plus grands sociétés d'électronique du monde – les japonais Sony, JVC, Matsushita ou Toshiba, le néerlandais Philips, le *français Thomson, les américains* IBM et Apple, etc. –, réunis à Tokyo jeudi 15 avril pour la «HD Digital Conference», sont parvenus à un accord sur les standards techniques des nouveaux magnétoscopes. Ces nouveaux matériels, qui utiliseront le langage numérique plutôt que l'analogique, ce qui fournira des images et des sons de qualité supérieure, devraient bouleverser l'industrie du magnétoscope comme ce fut le cas dans l'univers du disque, lorsque le compact disque a remplacé le vinyl, selon le porte-parole de Sony, Andrew House.

Sony est pourtant le grand perdant de cet accord de Tokyo, puisque les participants ont été convaincus de la supériorité du système VHS de JVC. L'accord a cependant évité des conflits qui auraient retardé l'introduction sur le marché des nouveaux standards numériques. Les nouveaux magnétoscopes seront disponibles dès l'an prochain, mais leur coût sera encore très élevé (plus de 3 000 dollars soit 17 600 francs). Ces nouveaux matériels utiliseront des cassettes vidéo de 4 heures 30 d'enregistrement, mais aussi de versions plus courtes. Ils s'appliqueront à la fois aux téléviseurs actuels et aux téléviseurs haute définition, en usage au Japon, ainsi qu'à ceux qui existeront aux Etats-Unis à la fin de l'année.

SOCIAL

La mise en œuvre de la loi quinquennale sur l'emploi

Le dispositif relatif aux primes à l'embauche des jeunes est prêt

Le ministère du travail a publié, jeudi 14 avril, l'arrêté concernant les conventions d'aide au passage à temps partiel du FNE prévues dans la loi quinquennale sur l'emploi et une circulaire précisant la mise en place de la prime de 1 000 francs *(2 000 francs avant le 1er octobre)* d'aide au premier emploi des jeunes. L'arrêté précise que les salariés qui acceptent de passer à temps partiel pour éviter un licenciement pour motif économique bénéficieront pendant deux ans d'une *«allocation complémentaire représente 40 % de la perte de rémunération brute horaire occasionnée par le passage à temps partiel la 1re année et 20 % la 2e année»*. Cette allocation compensatrice ne pourra être inférieure à 22 francs la première année et 18 francs la seconde.

En ce qui concerne la prime de 1 000 francs versée aux entreprises pour l'embauche d'un jeune, la circulaire rappelle qu'elle est accordée pendant 9 mois aux entreprises embauchant pour au moins 18 mois un jeune âgé de 16 ans à moins de 26 ans, n'ayant jamais travaillé durablement. Cette mesure, valable jusqu'au 31 décembre 1998, concerne les entreprises *qui n'ont* pas procédé à des licenciements économiques depuis six mois. Les professions libérales et les associations peuvent aussi en bénéficier. Pour bénéficier de cette prime, l'entreprise doit passer avec le jeune un contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée, ou de 18 mois au moins. En cas de rupture du contrat de travail par l'employeur avant les 18 mois obligatoires, l'entreprise devra reverser *«l'intégralité des sommes déjà perçues au titre de l'aide»*. L'ANPE chargée de gérer l'ensemble du dispositif tient *«dès maintenant»* un formulaire simplifié à la disposition des entreprises.

Proposant la conclusion d'un accord-cadre

Les entreprises publiques européennes s'engagent en faveur de l'emploi

Soucieux de s'engager dans la lutte contre le chômage, le Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP) devait présenter, vendredi 15 avril à Paris, une série d'initiatives par lesquelles les entreprises du secteur public européen sont invitées à *«favoriser les créations d'emploi»*. Toutefois, *«les politiques conduites par ces entreprises ne peuvent être fondées sur le refus de gains potentiels de productivité et sur le maintien de sureffectifs de salariés»*, a prévenu le CEEP en précisant que ces initiatives devaient être compatibles avec la recherche d'une compétitivité accrue.

Afin de concrétiser cette démarche, le CEEP propose aux autres partenaires sociaux (1) de rechercher les bases d'un accord-cadre européen à partir des réflexions du CEEP. La commission des affaires sociales du CEEP, présidée par Yannick Moreau, directeur général adjoint de la SNCF, a proposé aux entreprises d'*«améliorer leur propre organisation interne»* afin de limiter au maximum le recours aux licenciements. Il s'agit de favoriser *«l'aménagement des rythmes et de la durée du travail pour répartir l'emploi sur un plus grand nombre de personnes»*. Les entreprises devraient développer des services nouveaux à condition que ceux-ci n'altèrent pas leur compétitivité. Elles sont aussi priées d'entretenir avec leurs sous-traitants des *«relations équilibrées»* qui ne mettent pas les emplois de ces derniers en péril, et d'ouvrir leur potentiel de formation, d'assistance technique ou financière pour contribuer à l'insertion des sans-emploi.

V. D.

(1) Confédération européenne des syndicats et Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe.

Avec 17 milliards de francs d'impayés

Le groupe immobilier allemand Schneider sera démantelé

FRANCFORT

de notre correspondant

La cinquantaine de banques créditrices du promoteur immobilier Jürgen Schneider, réunies d'urgence jeudi 14 avril à Francfort, ont décidé d'un démantèlement. *«Le groupe Schneider ne peut pas vivre durablement»*, ont-elles expliqué après le départ précipité ce week-end pour une destination inconnue de M. Schneider et de sa femme, les principaux actionnaires, et la découverte de graves difficultés financières. Les banques sont engagées pour des prêts à hauteur de 5 milliards de marks environ (17,1 milliards de francs), somme à laquelle il faut ajouter des impayés aux fournisseurs ou aux sous-traitants qui se montent à 4 milliards de marks (13,6 milliards de francs). L'effondrement du groupe est le plus important dans ce secteur depuis la guerre (*le Monde* daté 13 et 14 avril).

Les banques ont décidé de traiter séparément chacune des 85 propriétés (rénovation de prestige ou galeries commerciales) du groupe Schneider réparties dans toute l'Allemagne mais particulièrement dans les nouveaux Länder. Celles qui sont en cours de travaux seront achevées, même si les conditions seront probablement différentes. Le chancelier Kohl s'était inquiété d'une faillite qui eût mis au chômage les 2 000 salariés du groupe et des milliers d'autres chez les sous-traitants. Ensuite, chaque propriété sera probablement revendue. Les experts ne s'inquiètent pas outre mesure de ces ventes. Elles seront facilitées par le caractère toujours exceptionnel des bâtiments et les étrangers sont en ce moment nombreux à vouloir investir sur le marché immobilier professionnel allemand.

En outre, la Deutsche Bank a porté plainte contre les époux Schneider qui restent introuvables. Engagée pour plus de 1 milliard de marks, la première banque allemande explique que M. Schneider a délibérément falsifié des dossiers pour obtenir des prêts, notamment pour une galerie commerciale construite l'an passé *en plein centre* de Francfort.

E. L. B.

COMMUNICATION

L'ouverture du 31e MIP-TV de Cannes

France Télévision et le groupe américain Regency doivent signer un accord de coproduction

Au Marché international des programmes de télévision (MIP-TV), qui s'est ouvert à Cannes vendredi 15 avril et se terminera le 19 avril, Jean-Pierre Elkabbach, président de France Télévision, doit annoncer un accord de coproduction avec une des «majors» américaine, la compagnie Regency. Le président de cette dernière, Arnon Milchan, nous explique pourquoi il va collaborer avec le service public français.

Déjà associée à Warner Bros et au magnat australien Kerry Packer, président de la chaîne de télévision Channel 9 et propriétaire de 70 % de la presse australienne, ainsi qu'à deux banques allemandes, la compagnie américaine de production Regency a enregistré en 1993 un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars. Au palmarès de cette compagnie figurent notamment les films *Il était une fois en Amérique*, *King of Comedy*, *Massada*, *JFK*, *Pretty Woman*, *Sommersby*, *Free Willy*, *Brazil* et *Client*. Son président, Arnon Milchan, qui travaille déjà avec Canal Plus, nous explique pourquoi il va collaborer avec le service public français.

– «Pourquoi une nouvelle alliance avec des Français?

– Bien que nos films soient cofinancés et distribués par Warner Bros aux Etats-Unis, nous sommes les seuls à avoir élaboré une stratégie européenne et australienne qui échappe au système américain. Je vise la qualité avant tout et mes racines, comme ma sensiblilité, sont plutôt européennes. Nous avons une dette particulière envers la France, qui a une excellente tradition cinématographique, et nous voulons l'aider à développer et à défendre le cinéma européen. Du reste, le cinéma n'est plus une industrie nationale. Il n'y a que des grands artistes et des talents internationaux.

– Vous avez soutenu la position française lors des négociations du GATT?

– Non, le GATT ne m'intéresse pas. Ce ne sont pas les règles et les quotas qui importent mais la créativité et la qualité des films. *In fine*, c'est le public qui décide. D'où l'importance d'élever le niveau qualitatif de la production cinématographique en développant une coopération internationale. Ce n'est pas le lieu géographique de production qui compte mais le talent des interprètes. Il y a beaucoup de talent en Europe et nous voulons en profiter. Parmi nos projets, il y a un film sur Don Quichotte, interprété par Sean Connery, un autre sur le dictateur Noriega, joué par Al Pacino et dirigé par Oliver Stone, puis Bogus, avec Whoopi Goldberg et... Gérard Depardieu – qui incarne un ange gardien ! – et enfin deux coproductions avec France 2 : une sur Lafayette, écrite par l'académicien Jacques Laurent, l'autre, une version du ballet *Casse-noisette* par Balanchine, dont la première aura lieu à l'Opéra-Bastille, avant d'être diffusé le lendemain sur France 2.

– Pourquoi avoir choisi la télévision publique comme partenaire? Vous laissez tomber Canal Plus?

– Le service public est davantage intéressé par la qualité du produit que par les parts de marché! C'est pourquoi nous travaillons aussi avec la BBC et la RAI. Mais ce n'est pas incompatible avec notre collaboration avec Canal Plus, qui n'est pas en concurrence avec France Télévision. Il existe une véritable soif de films de qualité et de films engagés dans la réalité sociale, à France 2 comme à Canal Plus. Ce n'est pas pour rien que Jean-Pierre Elkabbach et Pierre Lescure sont tous les deux journalistes...

– Vous parlez de collaboration, de cofinancement, de coproduction. Est-ce que les partenaires français seront sur un pied d'égalité avec vous ou simplement des relais utiles pour contourner les barrières protectionnistes européennes?

– Nous cherchons de véritables partenaires. Nous avons fait des remakes de films français, comme *Sommersby*, qui était la version américaine du *Retour de Martin Guerre*, mais, aujourd'hui, nous préférons investir directement dans des projets français. Nous ne considérons pas la France comme un marché de plus mais comme un partenaire à part entière. Nous allons participer à vos événements culturels – à la Fête de la musique, par exemple, en proposant des chanteurs américains comme Madonna ou Phil Collins.

– Pensez-vous qu'un jour ces coproductions auront accès aux grands networks américains?

– Bien sûr. A condition de tourner deux versions, une en français et une en anglais, car le public américain n'aime pas les films doublés. Nous pouvons aider la production européenne à être diffusée aux Etats-Unis : par exemple, sur la chaîne câblée Home Box Office, ou encore à l'aide de Warner Bros.»

Propos recueillis par **ALAIN WOODROW**

Selon Médiamétrie

Fun Radio a gagné 800 000 auditeurs en trois mois

La première «vague» 1994 de l'institut de sondages Médiamétrie couvrant janvier, février et mars 1994 confirme une nouvelle fois la bonne santé du média radio. Avec 80 % d'audience cumulée (1), elle dépasse le «pic» historique de la guerre du Golfe (79 %). L'écoute radio profite d'un facteur interne : l'envol de la radio musicale destinée aux jeunes, Fun Radio, qui a su exploiter au mieux la mobilisation de la jeunesse contre *«la censure»* du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), lors de l'affaire «Love in fun», et la publicité offerte par les médias.

La station atteint 8,1 % d'audience cumulée – un record historique pour elle – contre 6,3 en décembre 1993 (soit 800 001 auditeurs en plus). Fun devance NRJ en part de volume d'écoute (6,9 % contre 6,6 %). Ce succès est d'autant plus spectaculaire que ce chiffre n'est que le reflet d'un résultat établi sur une moyenne de treize semaines, alors que «l'affaire» a duré quatre à cinq jours. L'audience cumulée des autres radios musicales n'est que modestement affectée par ce succès.

Le sondage témoigne également du bon maintien des généralistes, et, parmi elles, de la belle vitalité de RTL (18,8 % d'audience cumulée, contre 18,0 % en janvier-mars 1993, et 11,8 % pour Europe 1). A une exception : avec 3,7 %, RMC chute encore (3,8 % en novembre-décembre 1993, 4,4 % à la même époque l'année dernière). France-Info continue sa progression et talonne NRJ (9,6 % et 9,8 %), tandis que France-Inter progresse : 11,2 % contre 10,6 %.

Ar. Ch.

(1) Enquête «75 000» Médiamétrie réalisée entre le 4 janvier et le 4 avril pour la période lundi-vendredi auprès de personnes âgées de quinze ans et plus. L'audience cumulée mesure le nombre de personnes ayant écouté une station, quelle que soit la durée de leur écoute. La part de volume d'écoute exprime le rapport entre la durée d'écoute individuelle d'une station et les durées d'écoute de toutes les stations confondues. (Un point représente 458 600 auditeurs en janvier-mars 1994, 456 500 en 1993, 453 200 en 1992.)

EUROPE 1 : Alain Duhamel préside le nouveau comité éditorial. – Alain Duhamel, directeur politique d'Europe 1 depuis 1988, présidera le comité éditorial de la station. Ce comité nouvellement créé est composé de Catherine Nay, Jacques Duquesne, Gabriel Milesi et des éditorialistes Franz-Olivier Giesbert (*le Figaro*), Serge July (*Libération*), Claude Imbert (*le Point*), Stéphane Denis (*Paris-Match*) Jacques Julliard (*le Nouvel Observateur*), Yann de l'Ecotais (*l'Express*) et Alain Genestar (*le Journal du dimanche*). Selon un communiqué de la direction d'Europe 1, Alain Duhamel *«veillera à l'équilibre politique de la station, notamment lors des prochaines élections européenne et présidentielle, et à la qualité de son information. De plus, il définira avec Jean-Pierre Joulin, directeur général d'Europe 1 Télécompagnie et directeur de l'information, la ligne éditoriale de la station»*. La société des rédacteurs d'Europe 1 n'avait pas réagi, vendredi matin 15 avril, à cette décision.

La grève à France 3-Méditerranée a été peu suivie

La grève de 24 heures lancée par certains syndicats (SNJ, CGT et CFDT) de France 3-Méditerranée pour protester contre *«la mise à l'écart arbitraire du chef d'antenne»* de la station, Sampiero Sanguinetti (*le Monde* du 4 avril), a été peu suivie. Selon la direction, il y a eu 17 % de grévistes, selon les syndicats 30 % à 35 %. La grève a empêché la diffusion du magazine *«Midi Méditerranée»* précédant le journal de la mi-journée, qui a eu lieu normalement. Pour les syndicats qui avaient appelé à la grève, le départ de Sampiero Sanguinetti est *«politique»*, *«le pouvoir, se sentant aujourd'hui tout-puissant, veut régler leur compte aux journalistes qui ne sont pas de simples porte-micros ou chargés de communication»*.

Ils estiment que *«le changement précipité»* de M. Sanguinetti, peu après l'arrivée d'un nouveau directeur régional, Robert Thévenot, et d'un nouveau rédacteur en chef, Jacques Laurent (et non Hervé Laurent comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 4 avril), *«remet en cause les efforts accomplis depuis des années»*, alors que *«Midi Méditerranée atteint 25 % en parts de marché, un cas unique dans l'histoire de la télévision régionale»*.

M. Thévenot a déploré le *«procès d'intention»* qui lui était fait et relevé que M. Sanguinetti était chargé de deux nouveaux magazines, dont l'un en collaboration avec la RAI, et qu'il ne s'agissait *«ni d'un limogeage ni d'une mise à l'écart»*. Il a aussi démenti l'éventuelle suppression de l'émission hebdomadaire en langue provençale «Vaqui», en faveur de laquelle des associations ont appelé à une manifestation samedi 16 avril, à Marseille.

VIE DES ENTREPRISES

En échange de la cession des hôtels Méridien

Le groupe Accor propose à Air France une alliance commerciale

Le groupe hôtelier, de restauration et de tourisme Accor fait le forcing pour qu'Air France lui vende 40 % des 57 % du capital que celle-ci détient dans les hôtels Méridien. Ses présidents Paul Dubrule et Gérard Pélisson redoutent que la compagnie nationale, en mal de fonds propres, cède le contrôle de sa chaîne hôtelière au groupe britannique Forte. Ils insistent sur la complémentarité de leur propre filiale Sofitel (54 hôtels) et de Méridien (58 hôtels) dont le rapprochement permettrait de créer un réseau d'établissements de luxe de taille mondiale. Mais, pour reprendre la totalité de Méridien, ils n'entendent pas débourser plus de 1,6 milliard de francs alors que Forte payerait 1,8 milliard.

A l'idée qu'Air France succomberait aux chants des sirènes britanniques pour des raisons de gros sous, MM. Dubrule et Pélisson voient rouge. D'abord parce que Méridien ne vaut pas ce prix, selon eux, mais plutôt 1,2 milliard de francs, d'après une estimation du Crédit lyonnais. Ensuite parce qu'ils n'ont aucune envie de se faire ainsi chasser du marché de l'hôtellerie de luxe par leur principal concurrent européen. Ils développent donc un argumentaire vigoureux auprès des ministres, des parlementaires, des hauts fonctionnaires et des journalistes : *« Si Air France choisissait notre offre plutôt que celle de Forte, elle perdrait 80 millions de francs,* reconnaissent-ils. *Mais qu'est-ce que ce manque à gagner par rapport à ce que nous proposons en échange? Nous sommes prêts à aider Air France à se redresser et à se battre contre ses concurrents. Nous sommes prêts à un partenariat commercial avec elle, grâce à notre filiale Carlson-Wagonlit Travel, premier acheteur mondial de billets d'avion pour les hommes d'affaires, qui pourrait avoir une attitude positive et générer dans les comptes d'Air France 150 millions de francs de recettes supplémentaires par an. Nous lui offrons aussi un partenariat social, car Accor est en position d'embauche et aiderait la compagnie à reclasser trois cents de ses agents. Aucun de nos concurrents britannique ou allemand ne peut proposer de telles contreparties. Il serait aberrant qu'à l'occasion d'une vente aux enchères, la France perde un de ses fleurons hôteliers qui la représentent à l'étranger. Avec l'appui du prince Alwaleed, neveu du roi Fahd d'Arabie Saoudite, nous disposons des moyens de développer Méridien. »*

Air France reste de marbre devant cette tentative de lui forcer la main. Il lui faut tirer le maximum d'argent de la vente de Méridien, le plus bel actif de la compagnie dont la cession est un crève-cœur. Mais on ne peut tout demander au contribuable...

Subvention déguisée

Alors, la compagnie nationale soupèse toutes les offres reçues. Elle consulte le ministère des transports et la direction du Trésor. Elle se garde de faire le moindre distinguo entre un investisseur arabe et un hôtelier britannique. Elle dit redouter que la Commission de Bruxelles voie dans le choix éventuel de l'offre moins élevée d'Accor une subvention déguisée en faveur d'une entreprise française. Et les actionnaires minoritaires de Méridien ne seraient-ils pas fondés à attaquer un tel choix qui ferait perdre à certains d'entre eux 10 ou 20 millions de francs. En fin de compte, pour juger de l'équité de sa prochaine décision, Air France s'en remet à la sagesse de la commission de privatisation, qui sera souveraine.

ALAIN FAUJAS

Affirmant que « Le passé est le passé »

Jean Peyrelevade défend le Crédit lyonnais devant la City

LONDRES

de notre correspondant

La réponse a fusé, la question à peine posée : *« Non! Nous ne perdons pas de clients! »* Bien sûr, toute cette *« excitation politique »*, en France, a obligé le Crédit lyonnais à expliquer ce qui se passait, mais les clients ont compris que la dernière grande banque publique française fonctionnait, dans l'ensemble, de façon satisfaisante, bien qu'il faille *« améliorer la rentabilité »*. Jean Peyrelevade, président de la *« banque qui ne pouvait dire non »*, comme la surnomme *The Economist*, « planchait », jeudi 14 avril, devant les analystes de la City, à l'occasion de l'annonce des résultats financiers. Ce « grand oral » s'est plutôt bien passé, grâce à une assistance qui comprenait bien que le « président Peyrelevade » était là pour dire à la City qu'au Crédit lyonnais, on continue à travailler et à « faire de l'argent » malgré la « crise »...

Il fallut donc insister un peu pour s'extirper d'une avalanche de chiffres, et en venir, malgré tout, à cette *« triste affaire »*. Mais, surprise, le « président Peyrelevade » n'a enregistré *« aucune réaction négative »* en provenance du monde de l'industrie, au contraire, plutôt *« un sentiment de sympathie »*. Chez les banquiers étrangers, même réaction : nombreux ont été ceux qui ont téléphoné, écrit, à Jean Peyrelevade, pour lui adresser des *« messages d'amitié et d'encouragement, de confiance »*, et cela pour une raison simple : la banque, c'est un métier *« à risques »*. Aucune *« grande banque à travers le monde ne peut être satisfaite des problèmes d'une autre grande banque »*.

« Il sait déjà tout! »

Le « président Peyrelevade » ne dira *« rien »* (deux fois), en revanche, de l'attitude des banquiers français à l'égard des malheurs du Crédit lyonnais, car chacun sait, n'est-ce pas, tout le « bien » qu'il en pense... Reste cette irritante question de la création d'une commission d'enquête parlementaire. A quoi bon? La Commission de contrôle des banques, la Cour des comptes ne se sont-elles pas déjà penchées sur les comptes du Crédit lyonnais? *« Nous avons eu toutes les explications. Le gouvernement en veut? Mais il sait déjà tout. »* Au moment où le Crédit lyonnais doit se tourner vers l'avenir, se mobiliser, pourquoi une telle commission, dont les travaux ressembleront à *« un pur combat politique, pour essayer de trouver des responsabilités politiques »*.

Du temps perdu, si l'on comprend M. Peyrelevade, dont le *« sentiment est que rien de ce qui s'est produit ne peut être relié à des affaires politiques. Ce fut uniquement de la mauvaise gestion »*. Quant à la situation présente, il faut du temps et du travail pour remonter la pente, voilà tout. Et puis des sacrifices, notamment en matière d'emploi : 10 % des effectifs sur trois ans, dans un premier temps. Ensuite, tout dépendra de l'évolution de la situation économique.

En tous cas, pas question de vendre, à perte, certaines branches déficitaires du groupe du Lyonnais : *« Si vous vendez les pertes, vous tuez la « bête » (you kill the animal). »*

Et, au fond, c'était peut-être cela, l'intention de ceux qui, *« à Paris »*, recommandaient une telle stratégie : *« To kill the animal! »* Le président Peyrelevade se serait-il laissé aller, pour une fois, à l'amertume? Non : *« Le passé est le passé. »*

LAURENT ZECCHINI

PRÉCISION. – Gilles Carrez (RPR, Val-de-Marne) a été désigné, mercredi 13 avril, rapporteur des deux propositions de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le Crédit lyonnais, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale et non pas, comme nous le laissions supposer, rapporteur de la commission d'enquête elle-même (*le Monde* du 14 avril). Si la commission, puis l'Assemblée nationale, approuvent la création de cette commission *ad hoc*, un rapporteur et un président seront désignés par celle-ci.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde RADIO TÉLÉVISION

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CESSION

FORD cède sa caisse d'épargne First Nationwide Bank. – Dans sa politique de recentrage sur l'automobile, Ford a décidé de céder sa caisse d'épargne First Nationwide Bank à la First Madison Bank pour 1,1 milliard de dollars environ (6 milliards de francs). Ford avait acheté cet établissement en 1985 pour 496 millions de dollars. Le deuxième constructeur automobile américain a aussi annoncé un accord pour racheter les 46 % qu'ils ne possédait pas encore dans le capital de Hertz, devenant ainsi le seul propriétaire de la firme de location de voitures.

MANAGEMENT

LYONNAISE DES EAUX-DUMEZ : Jean-Paul Parayre démissionne du conseil d'administration. – L'ancien président de Dumez, Jean-Paul Parayre, aujourd'hui président de SDV (groupe Bolloré) a démissionné, jeudi 14 avril, du conseil d'administration du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez. M. Parayre avait, en effet, plaidé en 1990 auprès des actionnaires du groupe de bâtiment-travaux publics, en faveur de la fusion avec la compagnie d'eau. Or, le PDG de cette dernière, Jérôme Monod, a annoncé, jeudi, que son groupe allait reprendre son nom d'origine, Lyonnaise des eaux, et non La Lyonnaise, comme nous l'avons indiqué par erreur (*le Monde* du 15 avril). Ce changement de nom avait été jugé réducteur par M. Parayre et provoqué son départ.

SOCIAL

COGEMA a conclu un accord pour metre un terme à la grève de Pierrelatte. – Un accord a été signé, jeudi 14 avril à Valence (Drôme), entre la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) et quatre des cinq syndicats de l'établissement de Pierrelatte où la quasi-totalité des 1 200 salariés était en grève depuis une semaine (*le Monde* du 15 avril). Les syndicats CFDT, FO, CGC et SPAEN (autonomes) ont appelé à la reprise du travail. Seule la CGT a refusé de signer l'accord.

EDF-GDF : signature d'un accord salarial. – Les directions d'EDF-GDF et trois syndicats (CFDT, UNCM-CGC et CFTC) ont ratifié, mercredi 13 avril, un accord salarial prévoyant une revalorisation de 1,64 % des traitements en 1994. Ce protocole prévoit 0,8 % d'augmentation générale au 1er juillet et 0,7 % au 1er octobre. Une *« retouche technique de grille »*, avec effet rétroactif au 1er janvier, représentant une revalorisation de 0,14 % a également été incluse.

COOPÉRATION

FIAT créée une société commune avec Uralaz et Gazprom. – Iveco, la filiale poids-lourds de Fiat, le constructeur russe de véhicules lourds Uralaz, et Gazprom, l'organisme russe de gestion du gaz, ont créé une société commune pour la production de véhicules arctiques, de véhicules lourds, de cabines et de composants automobiles. Les investissements chiffrés à 33 millions de dollars (près de 200 millions de francs) seront financés à parité par les trois entreprises. La production devrait atteindre à plein régime 600 véhicules arctiques, 2 500 véhicules routiers lourds et 9 000 cabines et composants. L'entreprise emploiera à terme 700 salariés.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 15 avril ↑ Calme plat

La Bourse de Paris était sans direction vendredi ; l'indice CAC-40, après avoir ouvert en hausse de 0,31 %, gagnait 0,19 % en milieu de journée à 2 143,20 points dans un marché particulièrement creux.

Les détentes monétaires, initiées jeudi par l'Allemagne et qui se sont propagées à l'ensemble des pays de la zone mark, n'ont pas suffi à redonner du souffle à la Bourse de Paris qui attend toujours un geste similaire en France. Des opérateurs espèrent une baisse des taux d'intérêt en France dès lundi, *« mais ce n'est pas suffisant pour faire décoller le marché »*, explique un analyste.

Le marché n'est toujours pas sensible à l'évolution positive des résultats des entreprises en 1993 et à quelques bonnes surprises, et attend une confirmation qui ne pourra venir qu'avec les résultats du premier semestre 1994.

L'Oréal, qui avait perdu jeudi plus de 3 %, cède encore vendredi 0,25 %, alors que les résultats annoncés jeudi font ressortir une hausse de 12,4 % des bénéfices en 1993. Schneider, qui a annoncé une hausse de 32,8 % de son bénéfice l'an dernier, gagne 4,1 %. Un intervenant estime que le groupe devrait enregistrer une nouvelle hausse de ses résultats en 1994 *« si l'investissement industriel repart réellement »*. BSN, qui a annoncé une fusion de ses activités plats cuisinés avec celles de Saint-Louis, progresse de 1 %. La nouvelle société constituée par les deux groupes devrait réaliser un chiffre d'affaires de 8,5 milliards de francs dans un marché en développement de 6,0 % par an. AXA gagne 0,7 %, le groupe d'assurances a annoncé jeudi des résultats annuels en progression de 32 %.

NEW-YORK, 14 avril = Déprimée

Wall Street a fini sur un gain insignifiant jeudi 14 avril, déprimée par la poursuite de la hausse des taux d'intérêt à long terme américains. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture à 3 663,25 points en hausse de 1,78 point (+ 0,05 %). L'activité a été modérée avec quelque 275 millions de titres échangés. Le nombre de valeurs en baisse a dépassé celui des titres en hausse dans un rapport de quatre contre trois : 1 215 contre 923. 642 actions sont restées inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est monté à 7,28 % jeudi en fin d'après-midi contre 7,25 % mercredi soir. « Tant que les taux d'intérêt ne reculeront pas, je crois que nous allons continuer à nous battre avec ce marché (Wall Street) », a observé Dudley Eppel, responsable chez Donaldson, Lufkin and Jenrette Securities. Les opérateurs sur le marché obligataire attendent la publication vendredi de la production industrielle et du taux d'utilisation des capacités industrielles pour le mois de mars. Ils craignent notamment que le pourcentage de la capacité d'utilisation, prévu à 84 % par la plupart des experts, ne soit trop élevé, ce qui pourrait encourager la Réserve fédérale à relever les taux d'intérêt plus rapidement que prévu.

VALEURS	Cours du 13 avril	Cours du 14 avril
Alcoa	69 1/2	69 1/4
Allied Signal Inc.	35 1/2	35 3/4
American Express	29 7/8	29 7/8
ATT	50 1/8	50
Bethlehem Steel	20 7/8	21 5/8
Boeing	45 1/8	45 3/8
Caterpillar Inc.	113 1/2	112 1/8
Chevron	85 7/8	88 1/2
Coca-Cola	40 1/2	39 3/8
Disney Corp.	41 3/4	41 3/8
Du Pont de Nemours	56 3/8	56 7/8
Eastman Kodak	43 1/8	42 1/2
Exxon	61 3/4	62 5/8
General Electric	99	97 1/2
General Motors	58 3/4	58
Goodyear Tyre	41 1/8	39 7/8
IBM	52 1/2	53 7/8
International Paper	65 1/4	64 7/8
McDonnell Douglas	110 5/8	111 5/8
Merck and Co	29 3/8	29
Minnesota Mining	50 3/8	49 1/2
Morgan (J.P.)	62 3/4	62 1/2
Philip Morris	48 5/8	49 5/8
Procter Gamble	53 5/8	54 7/8
Sears Roeb. and Co.	47 5/8	48 5/8
Texaco	63 3/8	63 3/4
Union Carbide	24 1/2	24 3/8
United Tech.	63 7/8	64 3/4
Westinghouse El.	11 1/2	11 5/8
Woolworth	17 1/8	16 1/2

LONDRES, 14 avril ↓ Inquiète

La Bourse de Londres a réduit ses pertes jeudi 14 avril en fin de séance au Stock Exchange, encouragée par une reprise de Wall Street après un fort recul à l'ouverture. L'indice Footsie des cent grandes valeurs s'est inscrit en baisse de 14,1 points (0,4 %) à 3 131,7, alors qu'il perdait plus de 30 points en début d'après-midi.

L'annonce d'une baisse d'un quart de point chacun du taux d'escompte et du taux Lombard de la Bundesbank, qui aurait dû avoir un effet positif, avait été éclipsée en début d'après-midi par des informations indiquant que deux hélicoptères de la force multinationale avaient été abattus par des chasseurs irakiens. Tout signe de tension au Moyen-Orient inquiète les opérateurs.

VALEURS	Cours du 13 avril	Cours du 14 avril
Allied Lyons	5,53	5,70
BP	3,72	3,76
BTR	3,80	3,75
Cadbury	4,79	4,78
Glaxo	5,73	5,66
GUS	6,15	6,10
ICI	8,16	8,18
Reuters	19,78	19,78
RTZ	8,76	8,72
Shell	7,06	7,09
Unilever	10,47	10,48

TOKYO, 15 avril ↑ Rebond

La Bourse de Tokyo est repartie à la hausse vendredi 15 avril. L'indice Nikkei a poursuivi son mouvement de Yo-Yo en gagnant 177,43 points, soit 0,9 %, et en repassant au-dessus de la barre des 20 000 points à 20 164,63 points.

« Les investisseurs ne tiennent plus compte de la crise gouvernementale et pensent que le choix du successeur d'Hosokawa a peu d'importance. Ils se concentrent sur les perspectives de reprise économique cette année », remarque Kunihisa Kakiuchi (New Japan Securities). Ainsi, selon un responsable de l'Agence de planification économique (EPA), la prévision de croissance de l'économie japonaise de 2,4 % retenue pour l'année fiscale 1994 reste réaliste.

VALEURS	Cours du 14 avril	Cours du 15 avril
Bridgestone	1 630	1 550
Canon	1 650	1 650
Fuji Bank	2 290	2 320
Honda Motors	1 750	1 780
Matsushita Electric	1 750	1 720
Mitsubishi Heavy	678	680
Sony Corp.	5 880	5 950
Toyota Motors	2 020	2 030

CHANGES

Dollar : 5,8545 F ↓

Vendredi 15 avril, le deutschemark gagnait quelques fractions à 3,4220 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,4195 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar s'échangeait à 5,8545 francs, contre 5,8558 francs jeudi soir (cours BdF).

FRANCFORT	14 avril	15 avril
Dollar (en DM)	1,7116	1,7109
TOKYO	**14 avril**	**15 avril**
Dollar (en yens)	103	103,95

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (15 avril) .... 6 % - 6 1/8 %

New-York (13 avril) .... 3 7/16 %

BOURSES

PARIS

	13 avril	14 avril
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 152,36	2 139,05
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 497,54	1 489,68
Indice SBF 250	1 450,32	1 443,38

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	13 avril	14 avril
Industrielles	3 661,47	3 663,25

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	13 avril	14 avril
100 valeurs	3 145,80	3 131,70
30 valeurs	2 483,70	2 477,70

FRANCFORT

	13 avril	14 avril
Dax	2 209,19	2 198,70

TOKYO

	14 avril	15 avril
Nikkei Dow Jones	19 987,20	20 164,63
Indice général	1 622,48	1 635,12

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8520	5,8550	5,8805	5,8855
Yen (100)	5,6321	5,6395	5,6844	5,6941
Ecu	6,6156	6,6205	6,6126	6,6215
Deutschemark	3,4210	3,4220	3,4240	3,4264
Franc suisse	4,0386	4,0428	4,0579	4,0642
Lire italienne (1000)	3,5787	3,5822	3,5620	3,5673
Livre sterling	8,6206	8,6265	8,6378	8,6485
Peseta (100)	4,1979	4,2009	4,1773	4,1811

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 5/8	3 3/4	3 15/16	4 1/16	4 5/16	4 7/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8
Ecu	6 1/8	6 1/4	6	6 1/8	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	5 5/8	5 3/4	5 1/2	5 5/8	5 3/8	5 1/2
Franc suisse	3 13/16	3 15/16	3 7/8	4	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	7 11/16	8 13/16	7 11/16	7 13/16	7 11/16	7 13/16
Livre sterling	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	7 7/8	8 1/8	7 11/16	7 15/16	7 11/16	7 15/16
Franc français	5 15/16	6 1/16	5 7/8	6	5 13/16	5 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL

Liquidation : 22 avril
Taux de report : 6,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : −0,16 % (2135,60)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
5	EDF-GDF 3%	8050	—	—
10	B.N.P. (T.P)	1045	1050	+0,48
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1050	1041	−0,86
10	Renault (T.P.)	2565	2565	—
10	Rhone Poulenc(T.P.)	2420	2430	+0,41
15	Saint Gobain(T.P.)	1280	1267	−1,02
10	Thomson S.A (T.P)	1165	1120	−3,86
25	Accor 1	729	733	+0,55
10	Air Liquide 1	812	806	−0,74
10	Alcatel Alsthom 1	683	680	−0,44
10	Alcatel Cable 1	662	663	+0,15
50	Alspi 1	375	375	—
10	AGF-Ass.Gen.France	570	571	+0,18
5	Axa 1	1320	1318	−0,15
25	Bail Invest. 1	969	961	−0,83
25	Bancaire (Cie) 1	570	564	−1,05
25	Bque Colbert C2#	171	168	−1,75
50	Bazar Hot. Ville 2	700	700	—
10	Berger (M) 2	1330	1301	−2,18
25	Bertrand Faure 2	600	592	−1,33
25	BIC 1	1323	1321	−0,15
25	BIS 1	299,80	283,50	−5,44
10	B.N.P 1	257,50	256,60	−0,35
25	Bollore Techno.1	359	358	−0,28
10	Bongrain 1	3379	3370	−0,27
25	Bon Marche (Au) 1	791	780	−1,39
25	Bouygues 1	669	665	−0,60
10	BSN 1	842	844	+0,24
5	Canal + 1	975	960	−1,54
10	Cap Gemini Sogeti1	170,90	167	−2,28
50	Carnaudmetalbox 1	187,40	186	−0,75
5	Carrefour 1	4016	4013	−0,07
50	Casino Guichard 1	170,50	168	−1,47
50	Casino Guich.ADP 1	130	133	+2,31
10	Castorama Dl (Li)1	809	813	+0,49
10	Caumartin Part(M)2	425	—	—
10	C.C.F. 1	235,60	232,80	−1,19
100	CCMC-Managix(Ly) 2	87	87	—
10	Cegid (Ly) 1	589	584	−0,85
50	Centrest (Ny) 2	33,10	32,50	−1,81
50	CEP Communication1	500	500	—
5	Cerus Europ.Reun 1	117,70	118	+0,25
10	Cetelem 1	1265	1268	+0,24
25	CGIP 1	1235	1203	−2,59
25	Chargeurs 1	1476	1494	+1,22
25	Christian Dior 1	406,60	408	+0,34
25	Ciments Fr.Priv.B2	370	368	−0,54
10	Clarins 1	559	550	−1,61
50	Club Mediterranee1	429	419,10	−2,31
25	Colas 1	1088	1062	−2,39
25	CGP (Papiers)(Ly)2	741	—	—
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
5	Comptoir Moder. 1	1544	1544	—
25	CPR Paris.Reesc. 1	468,20	471,80	+0,77
10	Cred.Fon.France 1	1157	1155	−0,17
10	Credit Local Fce 1	409,50	409,50	—
25	Credit Lyonn.CIP 1	588	603	+2,55
10	Credit National 1	611	611	—
25	CSEE 1	686	690	+0,58
10	Damart 1	5800	5840	+0,69
10	Dassault-Aviation1	536	536	—
25	Dassault Electro 1	438	437,50	−0,11
10	De Dietrich 1	2721	2700	−0,77
10	Degremont 1	560	560	—
50	Dev.R.N-P De Cal 2	87,50	83,50	−4,57
25	Dev.R.Sud-Est.Ly2	112	110	−1,79
50	DMC (Dollfus Mi)1	391,90	389	−0,74
25	Docks France 1	701	699	−0,29
25	Dynaction 1	132	132	—
10	Eaux (Gle Des) 1	2640	2658	+0,68
25	E.B.F 1	919	917	−0,22
25	Ecco 1	735	730	−0,68
10	Eiffage 1	1245	1250	+0,40
10	Elf Aquitaine 1	408,50	409,40	+0,22
25	Elf Sanofi 1	980	967	−1,33
50	Eridania Beghin 1	927	928	−0,11
25	Essilor Intl 1	749	740	−1,20
25	Essilor Intl ADP 1	540	540	—
50	Esso 1	1049	1045	−0,38
5	Eurafrance 1	2129	2139	+0,47
100	Euro Disney 1	33	32,95	−0,15
10	Euro RSCG W.W 1	661	660	−0,15
25	Europe 1- 1	1900	1895	−0,26
100	Eurotunnel 1	44,55	43,90	−1,46
10	Filipacchi Medias1	899	895	−0,44
100	Finextel 1	151	152	+0,66
50	Fives-Lille 1	612	597	−2,45
5	Fromageries Bel 1	5300	5200	−1,89
10	Galeries Lafayet.1	2700	2700	—
10	GAN 1	459	449	−2,18
50	Gascogne (B) 1	530	527	−0,57
10	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2140	2145	+0,23
50	Geophysique 1	573	565	−1,40
10	Groupe Andre S.A.1	663	660	−0,45
10	Groupe De La Cite1	855	842	−1,52
50	GTM-Entrepose 1	485	480,10	−1,01
5	Guilbert 1	529	536	+1,32
25	Guyenne Gascogne 1	1621	1640	+1,17
25	Havas 1	451,70	448,50	−0,71
50	IDIA 1	226,10	226	−0,04
25	Imetal 1	590	600	+1,69
10	Immobil.France 2	610	609	−0,16
100	Immob.Phenix 1	104	102	−1,92
25	Ingenico 1	134,50	133,50	−0,74
5	Ins.Merieux Int. 1	2145	2135	−0,47
25	Interbail 1	503	505	+0,40
10	Intertechnique 1	665	665	—
25	Jean Lefebvre 1	1150	1155	+0,43
25	Klepierre 1	670	692	+3,28
25	Labinal 1	852	840	−1,41
10	Lafarge Coppee 1	452,50	456,60	+0,91
25	Lagardere (MMB) C1	163,60	164,10	+0,31
25	Lapeyre C1	333	333	—
25	Lebon 2	346,90	345	−0,55
5	Legrand 1	6560	6540	−0,30
5	Legrand ADP 1	4580	4550	−0,66
50	Legris indust. 1	282	284	+0,71
25	Locindus 1	1060	1060	—
10	LVMH Moet Vuitton1	872	868	−0,46
5	Lyon.Eaux-Dumez 1	573	582	+1,57
50	Marine Wendel 1	414	410	−0,97
50	Matra-Hachette 1	139	138,60	−0,29
100	Metaleurop 1	84,30	84	−0,36
25	Metrologie Intl 1	14,15	14,10	−0,35
50	Michelin 1	269	267,50	−0,56
100	Moulinex 1	138,60	141,50	+2,09
25	Navigation Mixte 1	1164	1199	+3,01
100	Nord-Est 1	158	163	+3,16
25	Nordon (Ny) 1	595	595	—
100	Olipar 1	26,50	26,40	−0,38
10	Oreal 1	1187	1181	−0,51
25	Paribas 1	434,90	432	−0,67
50	Pechiney CIP 1	395	395	—
100	Pechiney Intl 1	196,70	198,50	+0,92
25	Pernod-Ricard 1	390	385	−1,28
25	Peugeot 1	910	911	+0,11
25	Pinault-Printemps1	977	982	+0,51
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	805	808	+0,37
25	Poliet	467,90	461	−1,47
25	Primagaz 1	978	974	−0,41
10	Promodes 1	1012	1004	−0,79
10	Publicis 1	520	515	−0,96
25	Radiotechnique 1	589	585	−0,67
5	Redoute(S.A.La)1	920	907	−1,41
25	Remy Cointreau 1	226,80	227	+0,09
25	Rexel 1	680	679	−0,15
10	Rhone Poulenc A 1	146,80	144,20	−1,77
100	Rochette (La) 1	45,40	44,20	−2,64
25	Roussel Uclaf 1	624	620	−0,64
5	Rue Imperiale(Ly)1	4790	4700	−1,88
50	Sade (Ny) 1	193	190	−1,55
5	Sagem 1	2820	2800	−0,71
10	Saint-Gobain 1	700	697	−0,43
25	Saint-Louis 1	1747	1774	+1,55
10	Salomon (Ly) 1	2079	2080	+0,05
25	Salvepar (Ny) 2	445	455	+2,25
10	Sat 2	3030	3010	−0,66
25	Saupiquet (Ns) 1	1307	1298	−0,69
25	Schneider 1	429,50	441,50	+2,79
25	SCOA act.regroup.	157	155	−1,27
10	SCOR S.A 1	489	495	+1,23
10	S.E.B.1	549	554	+0,91
25	Sefimeg 1	505	506	+0,20
100	Selectibanque 1	177	178	+0,56
10	SFIM 2	1150	—	—
100	SGE 1	256,90	257,50	+0,23
25	Simco 1	583	581	−0,34
10	S.I.T.A 1	801	814	+1,62
10	Skis Rossignol 1	2080	2063	−0,82
25	Sligos 1	587	570	−2,90
10	Societe Gale A 1	631	628	−0,48
50	Sodecco (B) 2	67,30	68,50	−1,19
50	Sodero (Ns) 2	58	58	—
10	Sodexho 1	1090	1075	−1,38
25	Sogenal (Ny) 2	156	156	—
10	Sommer-Allibert 1	2410	2410	—
25	Sophia 1	516	520	+0,78
10	Sovac 1	1710	1740	+1,75
25	Spie Batignolles 1	465	465	—
10	Strafor Facom 1	675	693	+2,67
25	Suez 1	325	321,70	−1,02
25	Synthelabo 1	205	205	—
100	Thomson-CSF 1	181,30	180,10	−0,66
25	Total 1	327,40	332	+1,41
25	UAP 1	166,50	165,90	−0,36
10	UFB Locabail 1	432	425	−1,62
25	UGC DA M1	275	280	+1,82
10	UIC 1	510	508	−0,39
25	UIF 1	620	620	—
25	UIS 2	1135	—	—
25	Unibail 1	541	536	−0,92
10	Valeo 1	1455	1455	—
100	Vallourec 1	308,80	304,70	−1,33
25	Via Banque 1	415	417,90	+0,70
10	Worms & Cie 1	304	303	−0,33
10	Zodiac 1	2340	2300	−1,71
25	Elf Gabon 1	1100	1085	−1,36
100	American Barrick 1	136	136,50	+0,37
50	American Express 1	174,10	174,30	+0,11
100	A.T.T. 1	296	295	−0,34
50	Anglo American 1	230	229	−0,43
50	Amgold 1	420	413	−1,67
50	Banco Santander 1	265,10	266	+0,34
25	B.A.S.F. 1	1080	1085	+0,46
25	Bayer 1	1335	1326	−0,67
100	Blenheim Group 1	31,30	31,20	−0,32
100	Buffelsfontein 1	52,10	51,10	−1,92
50	Chase Manhattan 1	194	200,10	+3,14
10	Daimler Benz 1	2975	3000	+0,84
100	De Beers 1	120	122,50	+2,08
10	Deutsche Bank 1	2700	2675	−0,93
10	Dresdner Bank 1	1408	1389	−1,35
100	Driefontein 1	61	60,60	−0,66
50	Du Pont Nemours 1	330	331,10	+0,33
50	Eastman Kodak 1	253	251,60	−0,55
500	East Rand 1	6,70	6,75	+0,75
100	Echo Bay Mines 1	69,10	68,60	−0,72
100	Electrolux 1	272	270,10	−0,70
100	Ericsson 1	261,90	254	−3,02
100	Exxon Corp. 1	364,40	365,50	+0,30
100	Ford Motor 1	333	342,10	+2,73
100	Freegold 1	65,50	65,50	—
500	Gencor Limited 1	10	10,05	+0,50
50	General Electric 1	577	576	−0,17
50	General Motors 1	331	338,80	+2,36
50	Generale Belgique1	435	435	—
100	Grd Metropolitan 1	40	40,85	+2,13
100	Guinness Plc 1	41,70	40,85	−2,04
500	Hanson Plc 1	22,90	22,60	−1,31
100	Harmony Gold 1	28	28	—
50	Hewlett-Packard 1	475	464,10	−2,29
500	Hitachi 1	54,10	54,55	+0,83
25	Hoechst 1	1150	1155	+0,43
25	I.B.M 1	309	314,50	+1,78
100	I.C.I 1	71,85	71,10	−1,04
50	I.T.T. 1	512	508	−0,78
100	Ito Yokado 1	315	308,30	−2,13
500	Matsushita 1	97	97	—
100	Mc Donald's 1	334,30	335,60	+0,39
25	Merck and Co 1	171	170,90	−0,06
50	Minnesota Mining 1	586	578	−1,37
100	Mitsubishi Corp. 1	66	67,10	+1,67
100	Mobil Corporat. 1	447,30	450,50	+0,72
25	Morgan J.P. 1 ■	368,60	367,60	−0,27
5	Nestle SA Nom.1	5030	5060	+0,60
100	Nippon MeatPacker1	79,30	83	+4,67
100	Norsk Hydro 1	180,10	183,10	+1,67
25	Petrofina 1	1691	1692	+0,06
50	Philip Morris 1	283,10	291	+2,79
100	Philips N.V 1	168,10	172,30	+2,50
100	Placer Dome Inc 1	131	131,20	+0,15
25	Procter Gamble 1	314,50	320,40	+1,88
50	Quilmes 1	315,50	314,50	−0,32
100	Randfontein 1	51	51	—
50	Rhone Poul.Rorer 1	184,60	185,30	+0,38
25	Royal Dutch 1	622	630	+1,29
100	R T Z 1	75,50	75	−0,66
100	Saatchi & Saatchi1	11,35	11,40	+0,44
10	Sega Enterprises 1	418	—	—
100	Saint-Helena 1	49,40	49,50	+0,20
100	Schlumberger 1	313,50	303,10	−3,32
500	Shell Transport 1	62,70	63,10	+0,64
10	Siemens 1	2460	2480	+0,81
100	Sony Corporation 1	340	335	−1,47
100	Sumitomo Bank 1	122	127,40	+4,43
100	T.D.K 1	260	—	—
100	Telefonica 1	76	74,85	−1,51
500	Toshiba 1	44,25	44	−0,56
50	Unilever 1	628	636	+1,27
50	Unit.Technologie 1	378	378,70	+0,19
50	Vaal Reefs 1	445	446	+0,22
10	Volkswagen A.G 1	1716	1780	+3,73
50	Volvo (act.B) 1	487	489	+0,41
100	Western Deep 1	196	197,50	+0,77
50	Xerox Corp. 1	597	583	−2,35
100	Yamanouchi 1	110	110	—
500	Zambia Copper 1	4,90	4,90	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	114,70	3,995
CEPME 8,5% 88 CB	107	6,707
CEPME 9% 89 CA#	111,88	5,893
CEPME 9% 92-06 TSR	114,20	7,259
CFD (CCCE)9,7%90CB	118,10	1,834
CFD exCCCE8,6%92CB	113,73	1,508
CFF 10% 88-98 CA#	114	4,795
CFF 9% 88-97 CA#	108,55	4,784
CFF 10,25% 90 CA#	119,70	6,871
CLF 8,9% 88 CA#	112,30	7,852
CLF 9%88-93/98 CA#	109,05	1,809
CNA 9% 4/92 CB	115,50	8,532
CRH 8,6% 92-93 CB	118,10	6,833
CRH 8,5% 87-88 CA#	109,65	0,955
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,32	1,390
EDF 8,6% 92 CA#	113,02	0,141
Emp.Etat 10,8%79	101,85	6,598
Em.Etat10,26%86 CA	107,82	0,956
Emp.Etat 6%7/93-97	100,12	4,488
Financdar 9%91CB#	117,18	3,452
Finansd.8,6%92 #CB	111,90	1,838
Floral9,75% 90 CA#	115,06	7,079
OAT 9,90%12/97 CA#	112,71	3,338
OAT TMB 01/99 CA	99,46	1,381
OAT 10% 5/00 CA#	118,37	8,849
OAT 01 TME CA	101	1,203
OAT 8,5%11/02 CA #	113,11	3,284
OAT 8,50% 19 CA #	115,20	4,005
OAT 8,50%92-23 CA#	115,56	8,267
PTT 11,2% 85 CB#	108	3,894
SNCF 8,8% 87-94CA	109,50	1,736
Lyon.Eaux 6,5%90CV	892	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	527	535
Bains C.Monaco 2	899	875
Bque Hypoth.Europ.	58	58
B.N.P.Intercont.2	380,10	380
Bidermann Intl	141	—
B T P (la cie) 2	30,50	29,60
Cambodge	985	—
Carbone Lorraine 2	682	681
Case Poclain 2	2,65	—
CBC 1	377	371
Centenaire Blanzy	389	385
Ceragen Holding	20	—
Champex (Ny)	11	11
CIC Un.Euro.CIP 1	386	385
C.I.T.R.A.M. (B)	3500	—
Cpt Lyon Alem.2	365,10	371
Concorde-Ass Risq2	1150	—
Constr.Met.Prov.	15	15
Credit Gen.Ind.	87	—
Darblay	580	—
Didot Bottin	625	625
Eaux Bassin Vichy	2785	—
Ecia 1	777	771
Ent.Mag. Paris	4506	—
Eridania Beghin CI	786	786
Fidelindemofical2	345	345
Finalens	409	—
F.I.P.P.	213	212
FNAC 2	3150	—
Fonciere (Cie)	770	780
F.Euro (ex Loca.)	340	—
Foncina	539	525
France I.A.R.D	522	528
France S.A 1	2400	2335
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	860	855
Genefim	378	376
Gevelot	948	940
G.F.C. 1	480	481,90
G.T.I (Transport)	489	480
Immobail 2	534	—
Immobanque 2	889	880
Im.Marseillaise 2	7410	7330
Invest.(Ste Cle.)	1900	—
Lille Bonnieres	1500	1500
Locafinanciere	500	500
Louvre 1	245	245
Lucia	160	—
Machines Bull 2	26,10	—
Mag.Uniprix	172	172
Metal Deploye	392	393
Mors 2	36,20	36,10
Navigation (Nle)	135,20	136
Optorg 2	320	—
Oreal (CI)	1090	—
Origny-Desvroise	1049	1030
Monoprix	1575	—
Paluel-Marmont	440	439
Parfinance	235	234,90
Paris Orleans	264,20	250,20
Piper Heidsieck	749	—
Porcher	345	342
Promodes (CI)	860	—
Rochefortaise Com.	180	—
Rosario 2	218	—
Rougier	571	566
S.A.F.I.C Alcan	223	224,10
Saga	590	—
Salins du Midi 2	495	495
Savoisienne M.	161,50	—
Sfic 2	880	880
S.I.P.H.	139	135
Sofal	450	—
Soflo	250	—
Softam	75,90	78
Sofragi	3860	—
Soudure Autogene	820	815
Sovabail	495	494
Taittinger 1	3055	3055
Tour Eiffel	320	—
Ufiner Cofreth	1819	1819
Vicat 2	530	515
Virax	151,50	151,80

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	532	—
Akzo Nobel Nv	670	—
Alcan Aluminium	135	—
Arbed	660	—
Asturienne Mines	146	146
Banco Pop. Espanol	615	—
Banque Regl.Inter.	33980	—
Chrysler Corp. ■	361	359,80
C.I.R SPA	8,25	—
Commerzbank AG	1250	—
Dow Chemical Co.1	351,10	363
Fiat Ord.	23	23
G.B.L.(Brux.Lamb.)	710	730
Gevaert	1500	1510
Glaxo Holdings Plc	54	53,20
Goodyear T.& R.Cy	244	—
Honeywell Inc.	201	—
Johannesburg Cons.	95,10	—
Kubota Corp.	35	—
Noranda Mines	104	—
Olivetti Priv.	9,95	—
Pfizer Inc.	315	324,90
Ricoh Cy	46	—
Robeco	380	331
Rodamco N.V.	180,10	180,10
Rolinco	373	379
Saipem SPA	8,05	—
Sema Group Plc	35	—
SKF Aktiebolaget	108,50	—
Tenneco Inc.	310	—
Toray Ind.	37,10	—
West Rand Cons.	5,20	5,80

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	176,20	—
Bque Hydro Energie	345	—
Benedictine*	6280	—
Blanzy-Ouest*	2220	—
Brasseries Maroc	400	—
Calciphos*	99	—
Canadien Pacifique	90,10	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—
Cie Industrielle*	6130	—
Coparex Inter.*	552	—
Cr.Universel (Cie)	252	—
CEAC.*	78	—
Fiat Fce nom.	142	—
Grace and Co	237	—
Groupe Victoire*	1500	—
Guintoli	725	—
Table France*	330	—
Koninkl. Pakhoed	120	—
Lecteurs Monde+ *	148	—
Molex	144,10	—
Off.Com.Pharm.*	812	—
Partic.Perrier*	282	—
Rorento	287,50	—
Safaa	215	—
St-Dominique(Fin)*	154	—
St Gobain Emball.*	1850	—
Schlumberger Ind.*	470	—
SEPR*	1001	—
SPR "B" nom.	301	—
Testut-Aequitas *	160,10	—
Waterman *	998	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 2 #	732	720
Boisset (Ly)	271	—
C.A. Paris IDF 1	1035	1033
Calberson	400	400
Cardif SA 1	1144	1140
CEGEP #	158	158
CFPI	250	251
C.N.I.M 1	1410	1420
Codetour	239	239
Creeks	207	206
Dauphin OTA	339	339
Devanlay 2	1400	1400
Labor.Dolisos	169	167
Editions Belfond	125	—
Europ Propulsion 2	387,10	387,10
Finabail	184	186,90
Finacor	217	219,70
G.I.M. S.A.	1110	1110
Gravograph	213	214
I.C.C. 2	243,90	239
Idianova	73	74,75
Immob.Hotel. 2 #	289	289,50
Int. Computer	148	—
IPBM	79	79
N.S.C Schlum.Ny	1160	—
Rallye(Cathiard)Ly	230	238
Seribo	527	519
Sopra	335	332
TF1-1	476,30	474,90
Thermador Hold(Ly)	599	598
Unilog	295	295
Viel et Cie #	260	261
Vilmorin et Cie#2	387,90	386

Sicav (sélection) 14 avril

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonetaire C	33173,44	33173,44
Actimonetaire D	31625,90	31625,90
Améri-gan	8574,37	8244,59
Amplia	103724,24	103724,24 ○
Amplitude	824,48	800,47
Antigone Trésorerie	761489	761489
Arbitr. Court Terme	8441,95	8441,95
Assoc. Première	34379,48	34379,48
Associc	1142,75	1142,75
Atout Amérique	111,51	108,79
Atout Asie	118,50	115,61
Atout Futur C	610,74	595,84
Atout Futur D	601,50	586,83
Aurecic	1747,44	1696,54
Avenir Alizes	2030,68	1990,86
Axa Capital	212,37	206,18
Axa Court Terme	9339,77	9339,77
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1184,47	1149,97
Axa.Ep.Fr.Ex.Ageparg.	974,18	945,73
Axa Europe	143,38	139,13
Axa Investissements	136,91	132,92
Axa NPI	159,86	155,22
Axa Ob.Fr.Extraus.	167,09	162,22
Axa.Ob.In.Ex Mx.U.Se	152,29	147,85
Axa Prem.Ex.Agepre	132,50	128,64
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	189,35	184,42
Axa Valeurs PER	165,40	160,58
Cadence 1	1094,40	1083,56
Cadence 2	1095,27	1084,43
Cadence 3	1090,52	1079,72
Capimonetaire	7259,53	7252,28
Capiobligs	7753,14	7676,38 ◆
Capitacic	1600,07	1576,42
Cicamonde	1310,70	1272,52
Conxis	1581,68	1552,19
Comptavalor	4094,79	4088,66
Credit Mutuel Capital	1502,79	1473,32
Cred.Mut.Ep.Cour.T	786,57	768,57
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	114,46	111,34
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	112,39	109,38
Cred.Mut.Ep.J.	20202,78	20202,78
Cred.Mut.Ep.long.T	235,65	229,34
Cred.Mut.Ep.Monde	1367,38	1330,78
Cred.Mut.Ep.Quatre	1135,73	1105,33
Dieze	1704,84	1672,86
Drouot France	1095,24	1063,34
Drouot Sécurité	251,68	244,35
Ecocic	1380,82	1282,93
Ecuper	142,17	138,03
Ecur. Actions futur	211,17	205,02
Ecur. Capicourt	203,88	203,37
Ecur. Capitalisation	3074,50	3044,08
Ecur. Expansion	564431,55	563586,17
Ecur. Géovaleurs	2900,02	2815,55
Ecur. Investissement	172,72	167,69
Ecur. Monepremière	78358,58	78356,58
Ecur. Monétaire	22895,13	22895,13
Ecur. Trésorerie	2818,34	2818,34
Ecur. Trimestriel	2085,89	2065,24
Elanciel	137,20	133,20
Elicash	819479,13	819479,13 ○
Emergence Poste	112,99	109,70
Energie	397,89	379,85
Eparcic	4222,85	4222,85
Eparcourt-Sicav	4095,22	4085,01
Epargne-Unie	1631,28	1591,47
Esfi Cash capi.	9250,87	9250,87 ◆
Eurco Solidarité	1219,49	1207,42
Eurocic Leaders	1386,99	1348,59
Eurodyn	1543,50	1505,85
Euro Gan	8666,32	8333
Fonsicav	16949,87	16916,84
France-gan	14800,48	14231,23
France Garantie	289,29	288,81
France Obligations	457,84	463,21
Francic	577,40	560,58
Francic Pierre	139,79	135,72
Francic-Regions	1541,23	1436,34
Fruct-Associations	40,65	40,65
Fructi-Capi	50,85	50,10
Fructidor	253,82	250,07 ◆
Fructifrance action C	242,87	236,95
Fructifrance action D	232,41	226,74
GAN Rendement	5128,45	5052,66
Gestilion	17728,60	17728,60
Horizon	1651,05	1602,96
HLM Monétaire	16308,18	16308,18
Indicia	1262,64	1231,61 ◆
Indust.Fse.Court.T	1727,03	1727,03
Intensys	105,48	105,14
Interepar	117984,22	114470,12
Interoblig	17763,15	17587,28
Intersélection Fce	599,18	587,41
Japacic	208,21	208,28
Jeunepargne	340,53	335,50
Latitude	2611,09	2607,18
Lion Association	11403,84	11403,84
Lion Institution	36708,37	36614,83
Lionplus	1217,36	1193,49
Lion Trésor	2284,42	2261,80
Livret Bourse Inv.	670,43	650,90
Livret Portefeuil.	849,19	824,46
Méditerranée	227,78	221,15
Mensuel CIC	10343,49	10241,08
Moneden	79795,11	79795,11
Mona.J.	10483,41	10483,41 ○
Monévalor	47899,71	47899,71
Mutualité dépôts	16060,43	16028,37
Natio Court Terme	36898	36779
Natio Court Terme2	333490	333490
Natio Epargne	21158,95	20949,45
Natio Ep. Capital	13303,23	13171,51
Natio Ep. Croissance	2147,06	2089,68
Natio Ep. Obligations	216,31	210,52
Natio Epargne Retraite	149,89	145,88
Natio Epargne Trésor	9331,42	9312,79
Natio Epargne Valeur	525,18	511,10
Natio France Index	1172,72	1141,33
Natio Immobilier	1468,48	1429,18
Natio Inter	1791,87	1743,91
Natio Monétaire	9707,54	9707,54
Natio Opportunités	159,57	155,39
Natio Patrimoine	1591,94	1549,33
Natio Perspectives	1355,60	1319,32
Natio Placements	68808,47	68808,47
Natio Revenus	1099,14	1080,26
Natio Sécurité	11923,95	11923,95
Natio Valeurs	1021,39	994,05
Nippon-Gan	8058,28	7740,65
Nord Sud Dévelop	1963,89	1959,97
Oblicic-Mondial	3189,08	3141,95
Oblicic-Régions	1170,50	1153,20
Oblifutur	3442,16	3377,98
Oblig. très coté	213,11	209,96
Obilion	1729	1711,88
Oblisécurité Sicav	15116,41	15116,41
Oblitys	527,84	519,84
Oraction	1703,46	1681,91
Patrimoine Retraite	263,77	258,60
Parvalor	880,17	865,83
Planintar	1571,20	1532,88
Plénitude	169,80	164,85
Poste Croissance	3173,24	3170,07
Poste Gestion	77032,53	77032,53
Première Oblig. C	11457,73	11457,73
Première Oblig. D	11463,46	11457,73
Prévoy. Ecureuil	103,04	102,02
Prv'Associations	34196,99	34196,99
Proficic	1045,68	1026,16
Rentacic	175,06	172,47
Revenus Trimestr.	5549,24	5494,30
Revenu-Vert	1218,10	1195,39
St Honoré Vie & Santé	1159,87	1145,27
St Honoré Bons du Tr.	13027,92	12963,10
St Honoré Invest.	1035,72	988,75
St Honoré Pacifique	927,89	885,81
St Honoré Real	17448,41	17378,89
Sécuricic	2010,51	2010,51
Sécuri-Gan	12880,35	12608,19
Sécuritaux	1612,21	1612,21
Sensivalor	31139,86	31139,86
SEVEA	106,95	104,34 ◆
SFI-CNP Assur	792,73	789,64
S.G. France opport. C	1683,24	1630,63
S.G. France opport. D	1648,10	1615,78
Sicav Associations	2138,28	2138,28
Sicav 5.000	529,15	514,99
S.I. Est	1558,29	1512,82
Sivafrance	854,04	831,18
Sivam	475,39	462,67
Sivarente	239,55	234,85
Siviter	574,42	559,05
Sogenfrance C	1454,51	1425,99
Sogenfrance D	1383	1355,88
Sogépargne	335,61	332,29
Soginter	1720,29	1686,56
Soleil Investissements	737,44	709,08
Solstice	2309,58	2303,80
State Street Act. Eur	13342,61	12891,41 ◆
State Street Act. Frce	13434,41	13043,12
St. Str. Act.Japon	16592,09	16031
State Street Emer. Mts	18600,21	17705,97 ◆
St.Street OAT Plus	13041,24	12785,53
Stratégie Actions	1074,34	1033,02
Stratégie Rendement	1688,70	1635,54
Synthesis	13753,59	13488,81
Techno-Gan	6981,98	6713,44
Thesora	797,77	789,87
Trésor Plus	1548,35	1533,02
Trésor Trimestriel	1068,71	1058,12
Trésoricic	152612,58	152612,58
Trilion	5406,67	5337,29
Uni-Associations	121,48	121,48 ○
Uni-Foncier	1578,98	1540,47
Unifrance	699,92	682,85
Uni-Garantie C	1484,98	1437,66
Uni-Garantie D	78545,10	78545,10
Uni Régions	1711,01	1669,28
Univar	270,77	270,77 ○
Univers Actions	1694,95	1643,85
Univers Obligations	2054,84	2016,53
Valorg	2363,12	2360,76
Valreal	62052,98	62021,97
Winterthur St-Honoré	253,16	251,23

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 13/04	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8787	5,8788	5,60	6,10
Ecu	6,6235	6,6255	—	—
Allemagne (100 dm)	341,8900	341,8900	330	353
Belgique (100 F)	16,6255	16,6150	16,10	17,10
Pays-Bas (100 fl)	304,6300	304,6200	294	315
Italie (1000 lires)	3,5870	3,5865	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	87,4100	87,3500	83	91
Irlande (1 iep)	8,3630	8,3810	7,95	8,75
Gde-Bretagne (1 L)	8,6505	8,6800	8,25	9,05
Grèce (100 drachmes)	2,3335	2,3355	2,10	2,65
Suisse (100 f)	405,7900	406,4200	393	415
Suède (100 krs)	74,4200	74,2100	70	79
Norvège (100 k)	79,0800	79,0100	75	84
Autriche (100 sch)	48,8000	48,6010	47,20	50,20
Espagne (100 pes)	4,2340	4,2200	4	4,55
Portugal (100 esc)	3,3600	3,3500	3,05	3,80
Canada (1 $ can)	4,2492	4,2740	4,05	4,50
Japon (100 yens)	5,6744	5,6663	5,45	5,80

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 13/04
Or fin (kilo en barre)	71100	71250
Or fin (en lingot)	71400	71700
Napoléon (20f)	414	412
Pièce Fr (10 f)	311	—
Pièce Suisse (20 f)	409	410
Pièce Latine (20 f)	409	410
Souverain	527	518
Pièce 20 dollars	2505	2600
Pièce 10 dollars	1302,50	1302,50
Pièce 5 dollars	700	—
Pièce 50 pesos	2630	2665
Pièce 10 florins	424	430

Matif (Marché à terme international de France)
13 avril 1994

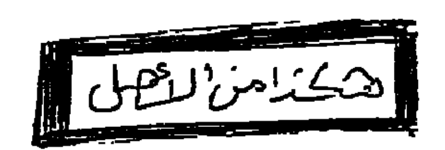
NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 162 097			
Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	123,50	122,82	122,20
Précédent	123,58	122,84	122,14

CAC 40 A TERME — Volume : 28 918			
Cours	Avril 94	Mai 94	Juin 94
Dernier	2155	2155	2137,50
Précédent	2158	2159	2142

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ○ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



LETTRES

Un roman inédit du Prix Nobel de littérature

L'enfance inguérissable d'Albert Camus

Trente-quatre ans après la mort d'Albert Camus, paraît *le Premier Homme*, l'ébauche du grand roman autobiographique auquel l'écrivain travaillait à la fin de sa vie. Un texte inachevé, imparfait, mais qui constitue un document précieux sur son enfance et sur sa formation. C'est Catherine Camus, la fille de l'écrivain, qui a établi la version définitive de ce texte.

LE PREMIER HOMME
d'Albert Camus
Gallimard, « Cahiers Albert Camus 7 », 336 p., 110 F.

Le 4 janvier 1960, sur la route de Sens à Paris, une voiture s'écrasait contre un arbre. Albert Camus venait de trouver la mort. Une mort stupide – la veille, Camus avait renoncé à rentrer de Lourmarin par le train, et l'on découvrit dans sa poche un billet de chemin de fer inutilisé. Une mort absurde qui, fauchant en pleine gloire un jeune Prix Nobel de quarante-sept ans, illustrait tragiquement la vision que le moraliste de *l'Etranger* avait d'un monde sans dieu, sans raison, sans explication.

Dans sa sacoche, on trouva l'ébauche de ce qui devait devenir *le Premier Homme*, le roman auquel Camus travaillait alors, *« cent quarante-quatre pages tracées au fil de la plume, parfois sans points ni virgules, d'une écriture rapide, difficile à déchiffrer, jamais retravaillée »*, précise Catherine Camus.

Même si l'on connaissait leur existence grâce aux *Carnets* – Camus y évoque le projet du *Premier homme* dès 1951 –, il est difficile, aujourd'hui, d'ouvrir ces pages sans une émotion particulière. Comme un sculpteur qui aurait laissé sur la terre l'empreinte de ses mains, Camus semble partout présent, derrière chaque note, chaque ajout, chaque variante. On le voit hésiter entre plusieurs idées, s'interroger sur la fin d'un chapitre, biffer des passages à refaire. Chaque mot illisible, chaque point de suspension sollicite notre imagination. C'est là le paradoxe des œuvres que la mort a interrompues : plus que les autres, elles ont l'apparence d'une matière vivante.

Et l'émotion ne nous quitte guère au fil de la lecture. De cette enfance vécue dans un tel état d'innocence, de ferveur, se dégage une bouleversante impression de pureté, presque de grâce. Avec *l'Envers et l'Endroit*, *le Premier Homme* est l'un des rares textes quasi autobiographiques d'un écrivain qui répugnait pourtant aux confidences. On sait qu'il devait prendre la forme d'un triptyque : une première partie consacrée à l'enfance, une deuxième à l'adolescence et à la maturité (l'action politique, l'Algérie, la Résistance), et une troisième (*« la mère »*), abordant notamment *« la question arabe, la civilisation créole et le destin de l'Occident »*.

Nous n'aurons donc jamais que le premier tableau de cet ensemble, depuis la naissance à Mondovi, en 1913, jusqu'aux distributions des prix, au Grand Lycée d'Alger, vers 1928. Mais quel salut vibrant à ces années décisives, *« à mi-distance de la misère et du soleil »*, à cette enfance dont Camus écrit ici qu'il n'a *« jamais guéri »* ! Quel hommage à l'Algérie des années 20, à l'époque bénie où *« bicots »* et *« francaouis »* supportaient encore de vivre ensemble ! Quelle tendresse pour ces atmosphères grouillantes et colorées ! Quel hymne au soleil, à la mer, à la lumière !

Certains accents lyriques rappelleront les ivresses de *Noces*. D'autres évoqueront plutôt *l'Envers et l'Endroit*, et l'idée qu'*« il n'y a pas d'amour de vivre sans désespoir de vivre »*. Ici, bien sûr, l'envers de la lumière, c'est la pauvreté, la petite maison de Belcourt, ce faubourg populaire d'Alger, où Camus grandit entre une grand-mère autoritaire et une mère illettrée, isolée dans une demi-surdité. Une existence rude et âpre où éclate pourtant la noblesse des vies humbles, obstinées, ainsi que la dette de Camus envers cette famille qui, *« par son seul silence, sa réserve, sa fierté »*, lui donnera pour toujours *« ses plus hautes leçons »*.

Mais ce qui apparaît dans *le Premier Homme*, avec plus de force qu'ailleurs, c'est *« le vide affreux »* causé par l'absence du père. La moitié du roman est consacré à la *« recherche »* de cet homme parti un jour de 1914 dans son costume de zouave multicolore. Parti se faire tuer à la bataille de la Marne, alors que son fils n'avait même pas un an. Malheureusement, *« la mémoire des pauvres est moins nourrie que celle des riches. Elle a moins de repères dans l'espace puisqu'ils quittent rarement le lieu où ils vivent, moins de repères aussi dans le temps d'une vie uniforme et grise »*. Au bout du compte, pour Camus, il ne restera jamais de ce père que l'éclat d'obus qui lui a ouvert la tête, et que l'on conserve pieusement dans une boite à biscuits, dans l'armoire, avec les cartes postales écrites du front. Entre les deux femmes qui l'entourent, et malgré l'infinie tendresse qu'il nourrit pour sa mère, Camus est le seul homme, le « premier homme ».

Un père de substitution providentiel

Il lui faudra s'élever *« au prix le plus cher »*, *« trouver seul sa morale et sa vérité »*. C'est ce parcours intérieur que retrace *le Premier Homme*, de l'innocence première à la prise de conscience de ses origines et à l'acceptation de soi. Et, sur ce chemin semé d'embûches, un père de substitution surgira, providentiel : c'est Louis Germain, l'instituteur, qui, ayant remarqué ce garçon bouillant, exceptionnellement intelligent, bouleversera son destin en le présentant à la *« bourse des lycées et collèges »*.

Il faudrait pouvoir dire quelle reconnaissance affectueuse Camus gardera toute sa vie pour cet homme, et l'éloge de l'école laïque que constitue implicitement son texte. Il faudrait pouvoir rendre compte du luxe de détails, de la précision inouïe des souvenirs, des émotions, des sensations, qui font le prix de ce témoignage : les siestes obligées dans le même lit que la grand-mère, lorsqu'il sentait près de lui *« l'odeur de chair âgée »*, la cave *« puante et mouillée »* où les enfants s'échangeaient les berlingots à la menthe, le gros fils du boucher surnommé Gigot, la cravache grossière qui lui cinglait les fesses lorsqu'il rentrait tard de la plage, les premières lectures, *l'Intrépide*, *les Pardaillan* (comme Sartre !) où il *« s'exaltait à des histoires d'honneur et de courage... »*

Camus aurait aujourd'hui quatre-vingts ans. Si l'on a attendu trente-quatre ans pour publier cet ultime écrit, c'est comme l'explique Roger Grenier, que *« l'on doutait de ce qu'un texte imparfait pouvait apporter à sa gloire. »* C'est aussi qu'il fallait laisser s'essouffler les critiques qui prétendaient démontrer les limites de son humanisme.

Aujourd'hui, au contraire, ce « dernier Camus » constitue un document exceptionnel sur la formation d'une des plus hautes consciences du siècle, sur son histoire, son caractère, les ferments de sa pensée. Tout Camus est là, en germe, dans l'enfant qui grandit sous nos yeux : la sensibilité, la loyauté, la générosité, la droiture, la responsabilité, la fierté, la soif d'absolu, l'exigence... Et aussi une avidité de vivre qui coexiste toujours avec un chagrin sourd, inextinguible, comme la basse continue de son existence.

FLORENCE NOIVILLE

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 avril 1994

UN DÉCRET

– nº 94-292 du 13 avril 1994 modifiant le décret nº 89-1 du 2 janvier 1989 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DES ARRÊTÉS

– du 8 mars 1994 relatifs à la procédure d'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences par une commission de groupe (année 1994) ;

– du 13 avril 1994 relatifs aux élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CARNET

Naissances

Claude et Alphonse

ont la joie d'annoncer la naissance de

Raphaëlle, Thi, Kim, Loan,

le 13 avril 1994.

Claude LOT et Alphonse TRUONG

8, résidence Saint-Hubert,
91230 Montgeron.

Mariages

Anne LOWY
et
Jean-François AUDIBERT

sont très heureux de faire part de leur mariage civil le 16 avril 1994.

38, rue Milton,
75009 Paris.

Décès

– Ses amis,
Ses camarades de lutte,
Ses compagnons de travail
ont perdu

Jules BENETON,

décédé le 13 avril 1994.

Ils ne veulent pas oublier sa ténacité, son efficacité, mais aussi sa joie et sa fidélité dans la vie et le travail.

– Catherine Cerutti,
Françoise Cerutti-Rozenblat,
ses filles,
Rodolphe et Stéphanie Dugon,
Stéphane Dugon,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur
Madeleine CERUTTI-NOURRI,

survenu le 12 avril 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 avril, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil (place d'Auteuil, Paris-16e). La crémation aura lieu le même jour, à 15 h 45 au cimetière du Père-Lachaise (avenue du Père-Lachaise, Paris-20e).

– Le président de l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I),
Les membres du bureau,
Le directeur de l'institut des sciences et techniques,
Et ses collaborateurs,
Le directeur,
Et les personnels du laboratoire d'instrumentation en micro-informatique et électronique,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue,

M. Henri DAVER,
maître de conférences
à l'université Joseph-Fourier.

– Le baron Pierre de Gunzburg,
Vivien et Aymar de Gunzburg,
ses fils,
Mme Jules Monnoyer,
sa mère,
Mme Bernadette Monnoyer,
M. et Mme Marcel Monnoyer
et leur fille,
M. et Mme George Cartalis
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de la

baronne Pierre de GUNZBURG,
née Mirèse Monnoyer,

survenu le jeudi 14 avril 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 avril, à 16 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, avenue du Maréchal-Fayolle,
75116 Paris.

– Le personnel de la société Hill's Pet Nutrition SNC
a la douleur de faire part du décès du

docteur vétérinaire
Francesco FROIO,
directeur de Hill's
Europe du Sud,

survenu accidentellement le 12 avril 1994.

Les obsèques auront lieu à Vasanello (Italie), le 16 avril, à 11 heures.

– Le docteur Robert Naquet,
son époux,
M. Olivier Maurois,
son frère,
Les familles Naquet-Hamilton, Naquet et Charrier,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Robert NAQUET,
dite Michelle Maurois,

survenu le 13 avril 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e.

L'inhumation aura lieu en Avignon, dans l'intimité familiale.

55, rue de la Faisanderie,
75116 Paris.

– La direction de l'Institut Pasteur a la tristesse d'annoncer le décès du

professeur Pierre SUREAU,
professeur à l'Institut Pasteur,
membre du conseil d'administration,

survenu le 12 avril 1994.

Les obsèques religieuses auront lieu le samedi 16 avril, à 14 h 30, en l'église de Thizay (Indre).

Né le 9 août 1925 à Issoudun (Indre), docteur en médecine et professeur à l'Institut Pasteur, le docteur Sureau a fait, depuis 1951, toute sa carrière à l'Institut Pasteur. D'abord dans les instituts Pasteur d'outre-mer où il a exercé les fonctions de chef de laboratoire ou de directeur à Cayenne, Saïgon, Dalat, Hanoï, Madagascar, Alger, Bangui, puis à l'Institut Pasteur à Paris, où il dirigeait l'unité de la rage et le laboratoire des virus des fièvres hémorragiques.

M. Sureau avait une compétence exceptionnelle dans des domaines pasteuriens variés. Expert de l'OMS, il était connu dans le monde entier et souvent consulté par des instances internationales.

A ses grandes qualités professionnelles, M. Sureau alliait des qualités humaines remarquables. Il restera une grande figure pasteurienne.

– Claude et Jacques,
ses enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alban VISTEL,
compagnon de la Libération,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu en son domicile, à Sainte-Foy-lès-Lyon, le mercredi 13 avril 1994.

Ses obsèques auront lieu le lundi 18 avril, à 14 h 30, en l'église du Centre de Sainte-Foy-lès-Lyon.

[Né le 16 juillet 1905 à Annecy (Haute-Savoie) et ingénieur chimiste de formation, Auguste Vistel, dit Alban, ami du philosophe Emmanuel Mounier, était directeur d'usine lorsqu'il rallie, dès septembre 1940, la Résistance intérieure dans la région de Vienne (Isère) et fonde un mouvement local, la Reconquête. En novembre 1941, il s'associe au mouvement Libération créé par Emmanuel d'Astier de la Vigerie et, l'année suivante, il organise les premiers parachutages en Rhône-Alpes. Arrêté en décembre 1942 et condamné à un an de prison, il s'évade en septembre 1943. Il devient le chef régional des Mouvements unis de la Résistance (MUR) dans le Rhône et il assure le commandement des FFI (Forces françaises de l'intérieur) du Rhône en 1944. Le général Marie-Pierre Koenig, futur maréchal à titre posthume, lui demande de prendre le commandement politique et militaire de toute la région de Lyon. Il sera fait compagnon de la Libération le 27 décembre 1945 au titre de colonel du mouvement Libération. Après la guerre, il est administrateur de sociétés et il est l'auteur de plusieurs livres, dont *Regards sur le monde indo-latin*, *Héritage spirituel de la Résistance* et de *la Nuit sans ombre* où il dresse un bilan de la Résistance dans le sud-est de la France. Après la mesure de grâce que Georges Pompidou dispense, en novembre 1971, en faveur du milicien Paul Touvier, Alban Vistel est de ceux qui s'élèvent contre cette décision. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la rosette de la Résistance, il était commandeur de l'ordre national du Mérite et commandeur de la Légion d'honneur.]

Errata

– Dans l'avis de décès de

M. Jean-Louis FITTE,

il fallait lire que le décès est survenu le dimanche 3 avril 1994, aux Trois-Bons-Dieux, impasse des Chênes, à Aix-en-Provence.

Souvenirs

– *In memoriam.*

Il y a cinquante ans, étaient arrêtés à Lyon, par la milice,

André et Jeanne CAIN,
assassinés à Auschwitz,

Pierre CAIN,
leur fils,
massacré à Kaunas ou à Revel (Tallin),

Claude ARON,
leur gendre,
assassiné à Auschwitz,

Marthe ARON,
sa mère,
assassinée à Auschwitz,

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Anniversaires

– Le 16 avril 1990, est mort

Brian de MARTINOIR.

Sa femme, Francine,
demande à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.

« Et ma cendre sera plus chaude que leur vie. »

42, rue Lamarck,
75018 Paris.
Castrum Peregrini,
Montmartin-le-Haut
10140 Vendeuvre-sur-Barse.

Soutenances de thèses

– Marc Soria soutiendra sa thèse de doctorat : « Structure et stabilité des bancs et agrégations de poissons pélagiques côtiers tropicaux ; applications halieutiques », le mercredi 20 avril 1994, à 9 h 30, à l'université Rennes-I, UFR « Sciences de la vie et de l'environnement » : mention sciences biologiques.

Expositions

Alain VINTENON

exposera ses œuvres du mercredi 6 avril 1994 au mercredi 20 avril, à la Brasserie des Cerclades, 19, place des Cerclades, à Cergy. Tél. : 30-73-03-03.

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

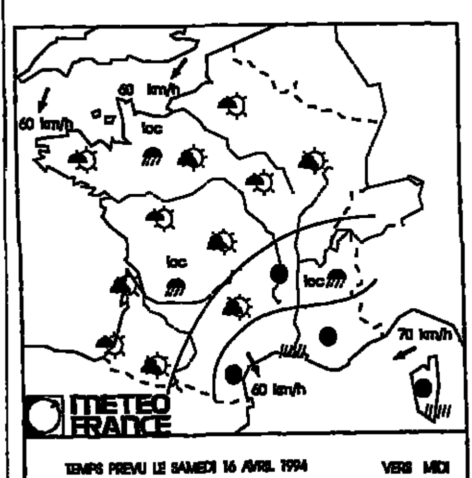
Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE SAMEDI 16 AVRIL 1994 VERS MIDI

LÉGENDES : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUVERTS ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Samedi : pluies au sud-est, amélioration ailleurs. – Le matin, le ciel sera couvert des Alpes du sud au pourtour méditerranéen, avec de la pluie, les précipitations seront plus marquées sur les reliefs exposés. De la région Midi-Pyrénées au Massif central et au Jura, la couverture nuageuse sera importante. Ailleurs, c'est-à-dire au nord d'une ligne Biarritz-Strasbourg, le temps sera partagé entre des passages nuageux et de belles éclaircies.

L'après-midi, les pluies persistent sur le Sud-Est, et des ondées se déclencheront des Pyrénées centrales aux Cévennes et à la région Rhône-Alpes. Des côtes atlantiques à la Bretagne, au Centre et au Nord-Pas-de-Calais, petites averses, surtout le long du littoral. Sur les autres régions, les nuages seront inoffensifs et ils laisseront la place à de belles éclaircies.

Le vent de nord-est restera soutenu en Manche avec des rafales jusqu'à 60 km/h. Entre la Corse et le continent, le vent d'est soufflera assez fort.

Les températures minimales seront comprises entre 0 et 3 degrés du Nord au Nord-Est, au Centre et au Sud-Ouest, entre 2 et 5 degrés sur la Bretagne et la région Rhône-Alpes, et entre 7 et 10 degrés sur le Sud-Est.

Quant aux maximales, elles seront généralement comprises entre 11 et 14 degrés sur l'ensemble du pays, localement de 9 à 11 degrés sur le Limousin, et 15 degrés sur le Nord-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

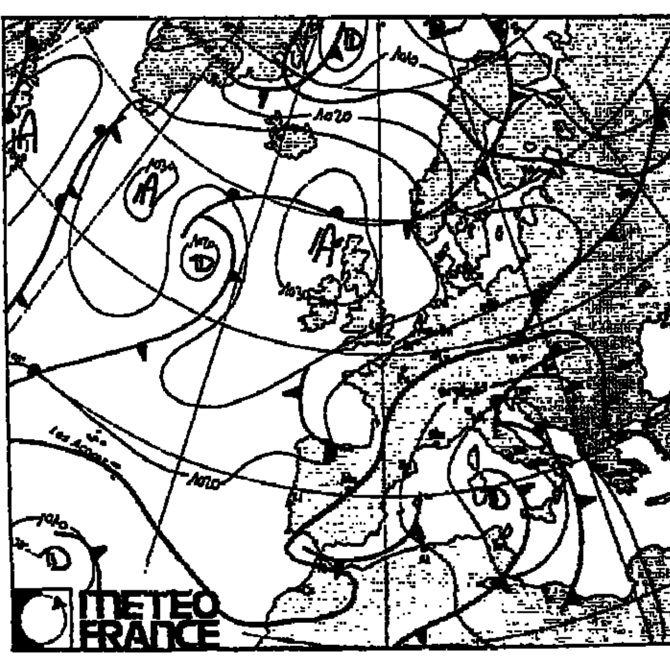
FRANCE	
AJACCIO	16/ 7
BIARRITZ	9/ 3
BORDEAUX	10/ 2
BOURGES	9/–2
BREST	10/ 3
CAEN	7/ 4
CHERBOURG	8/ 4
CLERMONT-FER.	8/ 1
DIJON	7/ 0
GRENOBLE	12/ 4
LILLE	8/ 4
LIMOGES	6/ 0
LYON, BRON	6/ 0
MARSEILLE	14/ 2
NANCY, ESSEY	8/ 1
NANTES	10/ 0
NICE	15/ 7
PARIS-MONTS	9/ 2
PAU	7/ 0
PERPIGNAN	15/ 7
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	8/ 2
ST-ETIENNE	5/ 1
STRASBOURG	8/ 2
TOULOUSE	8/ 1
TOURS	8/–2

ÉTRANGER	
ALGER	21/15
AMSTERDAM	9/ 5
ATHÈNES	20/10
BANGKOK	37/26
BARCELONE	16/ 8
BELGRADE	19/ 5
BERLIN	7/ 2
BRUXELLES	9/ 4
COPENHAGUE	10/ 4
DAKAR	24/17
GENÈVE	7/ 3
ISTANBUL	22/13
JÉRUSALEM	30/13
LE CAIRE	32/15
LISBONNE	23/10
LONDRES	9/ 4
LOS ANGELES	16/13
LUXEMBOURG	8/–1
MADRID	17/ 4
MARRAKECH	23/11
MEXICO	25/12
MILAN	18/ 8
MONTRÉAL	9/ 6
MOSCOU	14/ 5
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	31/20
NEW-YORK	19/12
PALMA-DE-MAJ.	19/ 7
PÉKIN	25/10
RIO-DE-JANEIRO	25/22
ROME	18/10
HONGKONG	19/18
SÉVILLE	25/12
SINGAPOUR	33/25
STOCKHOLM	5/ 2
SYDNEY	19/16
TOKYO	17/ 9
TUNIS	24/14
VARSOVIE	10/ 5
VENISE	15/10
VIENNE	13/ 7

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-04-1994 à 6 heures TUC et le 15-04-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 17 AVRIL 1994 A 0 HEURE TUC



VENDREDI 15 AVRIL

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 23.25). Invité : Guy Montagné.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.15).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.
20.45 ▶ Téléfilm : Les Audacieux. D'Armand Mastroianni.
22.25 Magazine : Ushuaïa. Au Niger.
0.20 Journal et Météo.
0.30 Jeu : Millionnaire.
1.00 TF 1 nuit (et à 2.45, 3.15, 4.15, 4.45).
1.05 Danse : La Fille mal gardée. Ballet de Hérold, adapté par John Lanchbery, chorégraphie de Frederick Ashton.
2.50 Série : Ray Bradbury présente.
3.25 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.10).
4.20 Série : Passions.
4.50 Musique.

FRANCE 2

14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). Emission présentée par Pascal Sevran. Spécial Alain Barrière.
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : Seconde B.
17.35 Série : Les Années collège.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.50).
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Série : Maigret. La Patience de Maigret, d'Andrzej Kostendo d'après Georges Simenon.
22.20 Magazine : Bouillon de culture. Le sexe interdit. Invités : Françoise Héritier (*les Deux Sœurs et leur mère, anthropologie de l'inceste*) ; Guy Bechtel (*le Chair, le diable et le confesseur*) ; Bernard Boursicaut, ancien diplomate.
23.35 Journal, Météo et Journal des courses.
0.00 Magazine : Musiques au cœur. Les coulisses de *Faust*, de Gounod, interprété par les Chœurs et l'Orchestre du Capitole de Toulouse. Rediffusion d'une émission enregistrée en 1991 à la Halle aux grains de Toulouse.
1.15 Magazine : Envoyé spécial (rediff.).
2.45 Documentaire : Papy pôle.
3.35 Dessin animé.
3.40 24 heures d'info.
4.30 Documentaire : Les aventures de la dent Crolles.

FRANCE 3

14.25 Série : La Grande Vallée.
15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : Jean Lefebvre.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Journal d'un voyeur*, de Jacques Chancel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Une décharge de bateaux dans le golfe de Cambay (Inde).
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Albert Jacquard. Mexique : la légende du Ninopan ; Italie : Butteri ; France : image d'Epinal.
22.50 Journal et Météo.
23.15 ▶ Magazine : Du côté de Zanzi bar. Naître, des histoires banales mais belles.
0.10 Court métrage : Libre court.
0.20 Continentales.

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : Sang chaud pour meurtre de sang-froid. ■ Film américain de Phil Joanou (1991).
15.35 Surprises.
15.45 Documentaire : Vanessa Paradis, la tournée.
16.45 Cinéma : Fievel au Far-West. ■■ Film d'animation américain de Phil Nibbelink et Simon Wells (1991).
17.57 Sport : Football. France-Italie en direct de Montpellier, championnat d'Europe espoirs ; à 18.45, Flash d'informations.

En clair jusqu'à 20.30

20.30 Le journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : Otages à Bayrouth. De David Wheatley.
22.20 Documentaire : Les grands crimes du XXe siècle. L'enlèvement du petit Lindberg, de Philippe Nugus.
22.45 Flash d'informations.
22.50 Surprises (et à 4.50).
23.00 Cinéma : Arrête ou ma mère va tirer. □ Film américain de Roger Spotiswoode (1991).
0.25 Cinéma : Opération Condor. □ Film chinois (Hongkong) de Jackie Chan (1991). *Cinématographiquement nul.*
2.00 Cinéma : La Putain. □ Film américain de Ken Russell (1991) (v.o.).
3.20 Cinéma : Hors saison. ■■ Film suisse de Daniel Schmidt (1992).
4.50 Surprises.
5.00 Cinéma : Marie-Antoinette. ■ Film français de Jean Delannoy (1955).

ARTE

19.00 Série : Rendez-vous avec Loriot.
19.25 Documentaire : Les Revenants. La diaspora du vaudou en Afrique, de Charles Najman.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : La Mort bleue. D'Uwe Janson.
22.10 Courts métrages : Premières vues. Filmer le travail. Uniforme ; Metallica ; Le travail libère-t-il ? ; Scènes de ménage avec Clémentine.
23.10 Cinéma : Le Sacrement. ■■ Film belge (flamand) de Hugo Claus (1989) (v.o.).

M 6

14.30 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Lady Blue.
19.00 Série : Mission impossible.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital. Présenté par Emmanuel Chain.
20.45 Téléfilm : La Femme trompée. De Sabine Thiesler.
22.40 Série : Mission impossible.
23.35 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 5.45). Les maîtres du jeu vidéo.
0.00 Magazine : Sexy Zap.
0.30 Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Culture rock. Présenté par Alain Gardinier. Lucien... Gainsbourg.
3.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Connaissance de Sartre (2).
21.32 Musique : Black and Blue.
22.40 Les Nuits magnétiques. Bosnie, en 2 (4).
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Daniel Rondeau.
0.50 Musique : Coda. Musique yoruba de Cuba (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct du Gewandhaus de Leipzig) : Concerto pour piano et orchestre en la mineur op. 54, de Schumann ; Symphonie no 7 en mi majeur, de Bruckner, par l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig.
23.07 Jazz club.

Les interventions à la radio

RMC, 19 h 15 : Bernard Kouchner (« Forum RMC-*l'Express* »).
France-Inter, 19 h 20 : « Le PS face à ses alliances », avec Jean-Paul Huchon (« Objections »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Abbé Pierre, dernière

L'ABBÉ PIERRE ayant annoncé à *la Croix* que – sauf supplication contraire de M. Balladur ou du pape – cette émission sur TF 1 serait pour lui la dernière, il importait de courir d'emblée à l'essentiel : et les femmes, dans tout ça ? Journaliste avant tout, Guillaume Durand sut saisir l'occasion. Oui, sans femmes, comment avez-vous fait tout ce temps ? *« Quel est ce mystère qui est votre force, et ma faiblesse ? »* Comme l'âme s'élevait, déjà ! Quelques récits d'émois adolescents, un dégagement sur Dieu et sonnait l'heure de la première pause-pub, qui fut prétexte à méditation : *« voyez, mon père, les paradoxes du monde contemporain sont terribles, soupira Durand. Vous parlez de Dieu, et c'est la pub qui arrive... »* Le premier message vanta les mérites des lunettes Afflelou. Un instant, le doute s'insinua : ne venait-on pas d'entrevoir dans le studio ledit Afflelou ? Vérification faite, non. Mais il n'eût pas déparé des gradins où se pressaient Bernard Kouchner, Michel Noir, et les sexothérapeutes radiodiffusés Doc et Difool, idoles des jeunes, soit au total, en comptant Durand et l'abbé, quelque 358 % de popularité au dernier Top 50 du *Journal du dimanche* – manquaient tout de même Cousteau et Papin. Kouchner et l'abbé se délivrèrent des brevets mutuels de tapage médiatique. Second persécuté judiciaire à étaler sa souffrance chez Durand après Bernard Tapie, le mois dernier, Michel Noir fut félicité pour son *« courage »* par l'animateur -dans sa situation, beaucoup de gens préfèrent se taire – et cajolé par l'abbé. Après qu'il eut confessé sa désolation de faire souffrir l'infortunée population de Lyon, l'abbé lui donna l'absolution : *« Vous avez ma sympathie. Je ne crois pas que vous ayiez fait de tort à personne, et je suis un peu choqué de voir que la justice est si lente dans des affaires qui ne semblent pas d'une telle complication »*. Quelques abbépierrologues, titulaires ou associés de l'université TF 1, furent consultés : PPDA s'avoua conquis, ainsi que Robert Hossein (en vedette cette semaine, quelle coïncidence, dans un film de Sergio Gobbi, compagnon à la ville de Mme Corinne Bouygues). On entrevit pêle-mêle une photo de Lambert Wilson dans le rôle de l'abbé (cassette éditée par TF 1 Video) et une publicité pour un disque de Fun Radio – station qui emploie les deux radiosexologues. En hélicoptère et en avion, on accompagna l'abbé jusqu'au roi du Maroc qui attendait ces retrouvailles, paraît-il, depuis trente-huit ans. Tout allait donc pour le mieux ? Non ! Certains, apprit-on, horrifié, voulaient *« mettre l'abbé à toutes les sauces »*. Des noms ! Les Verts, par exemple, l'avaient sollicité avec de basses arrière-pensées électoralistes. Ils furent stigmatisés comme il se devait par une chaîne et une émission qui, elles, n'avaient jamais songé à faire de l'audience avec l'abbé.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 16 AVRIL

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.20 Club mini.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Club Dorothée vacances.
10.25 Télévitrine.
10.43 Météo (et à 11.48).
10.45 Ça me dit... et vous ?
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Trafic infos et Journal.
13.15 Magazine : Reportages. Des hommes invisibles, de Carole Roussopoulos.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.10 Divertissement : Ciné gags (et à 17.30).
14.15 La Une est à vous.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial formule 1, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard. Avec Guy Montagné, Sim, Carlos, Philippe Castelli, Isabelle Mergault.
22.40 Téléfilm : Une trop belle cible. De Dennis Hopper.
0.20 Magazine : Formule 1. Spécial Grand Prix du Pacifique, à Aïda.
0.55 Journal et Météo.
1.05 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.20 TF1 nuit (et à 1.50, 2.55, 3.55).
1.25 Série : Ray Bradbury présente.
2.00 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.
3.00 Documentaire : Histoires naturelles (et à 4.25).
4.00 Série : Mésaventures.
4.55 Musique.
5.10 Magazine : Formule 1 à la Une. Grand Prix du Pacifique, à Aïda (Japon).

FRANCE 2

6.00 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.00 Hanna Barbera Dingue Dong.
9.00 Expression directe. UPA.
9.10 Magazine : Sur les pistes (et à 3.30). Avec Pierrette Brès ; A 9.15, Grands galops.
9.35 Magazine : Samedi aventure. Les royaumes de l'ours russe. 5. Sibérie, la forêt gelée, de Masakasu Lukuhara.
10.25 Le Magazine de l'emploi.
11.20 Magazine : La Revue de presse de Michèle Cotta (et à 2.35).
12.15 Jeu : Ces années-là.
12.50 Météo (et à 13.20).
12.59 Journal.

13.25 Magazine : Géopolis. Syrie : les risques de la paix.
14.15 Magazine : Animalia. Mordus d'animaux en Afrique du Sud.
15.10 Magazine : Samedi sport. A 15.15, Tiercé, en direct de Longchamp ; A 15.30, Magazine : Rugby passion ; A 16.30, Rugby (1re journée des qualifiés) : Auch-Toulon.
18.20 Série : Histoires fantastiques.
18.45 INC.
18.50 Magazine : Frou-frou. Invité : Alain Chamfort.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Jeu : Un pour tous. Animé par Christian Morin et Cendrine Dominguez. Avec des célébrités et des champions sportifs.
22.45 ▶ Magazine : Autant en emporte le temps. Présenté par Thierry Ardisson.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : La 25e Heure. Le Vendeur de rêves, de Chris- topher Olgiati.
1.30 Magazine : Bouillon de culture (rediff.).
3.50 Dessin animé (et à 4 15).
4.10 24 heures d'info.
4.20 Documentaire : Nomades à la verticale.
5.45 Documentaire : Les Chemins de la vie.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.
7.30 Magazine : L'Heure du golf. Le magazine ; La compétition : l'Open des Baléares.
8.00 Espace entreprises ; L'Homme du jour.
9.00 Magazine : Terres francophones.
9.30 Magazine olympique.
10.00 Magazine : Rencontres à XV. Présenté par Jean Abeilhou, Jean-Paul Cazeneuve et Marc Guillaume. Troisième journée du Top 16 : spécial tournois de jeunes ; Les Guêpes de l'US Vinay (Isère) ; Olivier Magne, 3e ligne à l'US Dax ; Agenda et actualité de la semaine.
10.30 Magazine : Mascarines.
11.00 Magazine : Le Jardin des bêtes.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne. Reportage : Grottes des sables, de Jean Bourbonnais. *Les villages troglodytiques de la région de Matmata, dans le sud-est de la Tunisie.*
18.20 Expression directe. RPR.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *A la lumière d'hiver*, de Philippe Jaccottet.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Marion Game, Michel Modo, Philippe Nicaud.
20.35 Tout le sport.
20.50 Téléfilm : L'Alibi en or. De Michèle Ferrand.
22.25 Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. Le silence et la peur, documentaire de Léon Desclozeaux. *Hommage à Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix 1991, assignée à résidence en Birmanie depuis quatre ans.*
23.25 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Musique sans frontière. Spécial Islande : les nouvelles voix vikings. Avec les Voix de Thulé, Svervir Gudjonsson, Sigurdur Halldorsson, la Chorale Motettukor Hallgrimskirkju, Bubbi Morthens, Andrea Gylfadottir, Todmobile, les groupes Rask et Ssol, Bjork, Oskar Pall.
0.40 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 7.25

6.59 Pin-up (et à 7.24).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.25 Le Proverbe du jour.
7.26 Les Superstars du catch (rediff.).
8.20 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 5. Maquettes et miniatures, de Lise Romanoff et Steven Rocha.
8.45 Cinéma : Comment devenir beau, riche et célèbre ! □ Film américain de Savage Steve Holland (1990).
10.10 Cinéma : Arizona Dream. ■ Film franco-américain d'Emir Kusturica (1992).
12.28 Le Proverbe du jour.

En clair jusqu'à 14.00

12.29 Pin-up.
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone. Présenté par Alain Burosse, Pascale Faure, Patrice Bauchy. Liquid TV.
14.00 Téléfilm : L'Enfant du mensonge. De Joyce Chopra, avec Nancy McKeon, Veronica Hamel.
15.30 Sport : Golf. 3e journée de l'Open Perrier 1994, en direct.

En clair jusqu'à 20.30

16.45 Décode pas Bunny.
17.45 Série animée : Léa et Gaspard.
17.50 Magazine : On fait le plein. Présenté par Yvan Le Bolloc'h, George Eddy, François Pécheux et Bruno Solo. 17.52 : Le plein de basket. 19.10 : le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 Téléfilm : Recours en grâce. De Neema Barnette.
22.00 Documentaire : National Geographic. 6. Les Bartlett, cinéastes du désert, de Des Bartlett et Jen Bartlett.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Sanctuaire. ■ Film italien de Michele Soavi (1989).
0.38 Pin-up.
0.40 Cinéma : The Indian Runner. ■ Film américain de Sean Penn (1991). Avec David Morse, Viggo Mortensen, Valeria Golino (v.o., dernière diffusion).
2.40 Cinéma : Entre chien et loup. ■ Film britannique d'Andrew Piddington (1991).
4.00 Surprises.
4.15 Cinéma : Les Vaisseaux du cœur. ■ Film britannique d'Andrew Birkin (1992) (v.o.).
6.00 Documentaire : Smoothie. De Jean-Henri Meunier.

ARTE

19.00 Téléfilm : Tous fous. De Trond Kirkvaag.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. La formation des Etats-Unis.
19.40 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités soviétiques et allemandes de la semaine du 16 avril 1944, commentées par Marc Ferro et Krzysztof Pomian.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Ceux de Saint-Cyr. De Philippe Costantini.
22.25 Téléfilm : Sous le signe de la violence. De Brian Tilley, avec Vusi Kunene (1re partie). *A travers l'histoire d'un jeune Noir et de son amie, une chronique de la vie en Afrique du Sud, entre les rivalités des groupes politiques, la violence policière et le mal de vivre..*
23.15 Magazine : Snark.
23.55 Documentaire : Festival jazz et héritage. 1. La Nouvelle-Orléans, 1993 : Jay Vincent ; Thunder Blue Band, d'Anne-Marie Bornheimer.
0.20 Série : Rendez-vous avec Loriot (45 min, rediff.).

M 6

7.40 M 6 Kid.
9.40 M 6 boutique. Télé-achat.
10.15 Variétés : Multitop.
11.25 Infoconsommation.
11.30 Sport : 24 heures du Mans moto. Warm up.
11.40 Série : Les Années coup de cœur.
12.10 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.45 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.45 Série : Le Magicien.
14.45 Sport : 24 heures du Mans moto. Départ.
15.50 Série : Berlin antigang.
16.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.40 Série : Le Saint.
18.40 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Les millionnaires méconnus de la carte à puce.
19.15 Magazine : Turbo. Les 24 Heures du Mans moto ; Le Rallye de Tunisie ; Supertourisme ; Course grand tourisme.
19.54 Six minutes d'informations, Météo. Suivi du Rallye de Tunisie.
20.05 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport : 24 heures du Mans moto (et à 23.45).
20.45 Téléfilm : Le Monstre évadé de l'espace. De Richard Colla.
23.55 Concert : Le Zénith de Gainsbourg.
1.20 Six minutes première heure.
1.30 Boulevard des clips (et à 6.30).
3.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

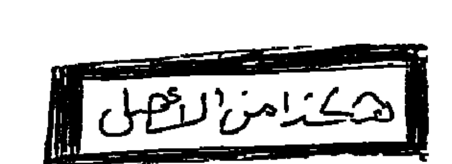
20.30 Photo-portrait. Olivier Cohen, éditeur.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Flou dans les lointains, d'Anne-Marie Garat.
22.35 Musique : Opus. Hommage à Maurice Ohana.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Andoche Praudel, peintre.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (donné le 26 mars à New-York) : La Bohème, de Puccini, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York, dir. Carlo Rizzi ; sol. : Angela Gheorghiu, Diana Soviero, Richard Leach, Timothy Noble, Mark Oswald, Kevin Short, François Loup, Meredith Derr, Robert Maher, Jay Bahny.
22.33 Ainsi la nuit. Trio pathétique pour piano, clarinette et basson en ré mineur, de Glinka ; Rêverie grise pour violon et piano, de Koechlin ; Sonate pour piano no 1 en mi majeur op. 6, de Mendelssohn ; Fantaisie pour flûte et piano en ut majeur op. 79, de J.-B. Fauré.
0.05 Akousma.

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 h 10 : « Les militants de la cause régionale » (« Rue des entrepreneurs »).



Le Monde

L'ESSENTIEL

AU COURRIER DU MONDE

Les lettres de nos lecteurs. L'avis du médiateur : «Les faits et leur interprétation» *(page 2)*

INTERNATIONAL

Rwanda : les rebelles Tutsis gagnent du terrain

Les tirs ont repris, vendredi 15 avril, à Kigali où les rebelles Tutsis du Front patriotique ont étendu la zone qu'ils détiennent dans la capitale *(page 4)*

Afrique du Sud : duel télévisé entre M. De Klerk et M. Mandela

Le chef du Parti national et celui de l'ANC se sont affrontés au cours d'un débat télévisé diffusé en direct, jeudi 14 avril, pour la première fois dans l'histoire des élections sud-africaines *(page 5)*

POLITIQUE

La différence européenne de M. Giscard d'Estaing

M. Giscard d'Estaing a demandé, jeudi 14 avril, que l'Union européenne ne soit pas élargie tant que ses règles de fonctionnement institutionnel ne seront pas modifiées. Il a aussi renouvelé son souhait d'une Europe fédérale, alors que le RPR privilégie une Europe des nations *(page 10)*

SOCIÉTÉ

La plaidoirie dissidente de Mᵉ Arno Klarsfeld au procès de Paul Touvier

Lors de la quatrième journée des plaidoiries des parties civiles, Mᵉ Arno Klarsfeld a osé dire ce que ses confrères ont peur d'entendre : *«Ceux qui aujourd'hui vous affirment solennellement à cette barre que Touvier a agi sur ordre allemand dans l'affaire de Rillieux soutenaient exactement la thèse inverse il ya quelques mois.»* Au risque de transformer un crime contre l'humanité en crime de guerre (prescrit) ? Non, car pour l'avocat, *«Touvier a agi de sa propre initiative»* mais *«dans le cadre d'une complicité générale avec l'Allemagne nazie»* *(page 12)*

CULTURE

Bataille pour le disque bon marché

Alors que le marché du CD classique stagne, les multinationales du disque font face à la concurrence des séries économiques des éditeurs indépendants et des produits «pirates» *(page 14)*

Un roman inédit d'Albert Camus

Trente-quatre ans après la mort d'Albert Camus, paraît *le Premier Homme,* l'ébauche du grand roman autobiographique auquel l'écrivain travaillait à la fin de sa vie. Un texte inachevé, imparfait, mais qui constitue un document précieux sur son enfance et sur sa formation *(page 22)*

ÉCONOMIE

L'Afrique en marge de la reprise

Selon un rapport de la Banque mondiale, l'amélioration de la conjoncture économique devrait profiter aux pays en développement d'Asie de l'Est et d'Amérique latine, mais la situation économique de l'Afrique subsaharienne ne devrait pas s'améliorer au cours des dix prochaines années *(page 18)*

COMMUNICATION

Accord entre France Télévision et la compagnie américaine Regency

A l'occasion du Marché international des programmes de télévision, qui a lieu à Cannes du 14 au 19 avril, Jean-Pierre Elkabbach devait annoncer un accord entre France Télévision et la «major» américaine Regency, qui collabore déjà avec Canal Plus. *(page 19)*

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain
Heures locales

Lorsqu'à l'occasion d'une alternance politique le secrétaire général d'une commune ou d'un conseil général est brusquement «remercié», commence son parcours du combattant. Les cadres de la fonction publique continuent certes de percevoir un traitement, mais ils ne sont guère aidés dans leur recherche d'un emploi.

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté I à X

Le numéro du «Monde» daté vendredi 15 avril 1994 a été tiré à 449 000 exemplaires

Face aux géants Nestlé et Unilever

BSN s'allie à Saint Louis dans le secteur des plats cuisinés

BSN et Saint Louis font désormais cause commune dans les plats préparés. Décidés à damer le pion aux géants Nestlé et Unilever sur le marché européen, les deux groupes ont en effet annoncé, vendredi 15 avril, la mise en commun de leurs conserves, pâtes, plats frais et surgelés désormais regroupés dans la société holding «Panzalim».

La nouvelle entité, contrôlée à 65,5 % par BSN et pour les 34,5 % restants par Saint-Louis, devrait dégager un chiffre d'affaires de 8,4 milliards de francs, dont 6 milliards en plats cuisinés. BSN y apporte les sociétés Panzani, Générale Traiteur (marques Honoré Janin, Petitjean), Stoeffler (charcuterie), Vivagel (surgelés) et Pycasa spécialiste des plats cuisinés surgelés en Espagne).

De son côté, Euralim, le pôle spécialisé du groupe Saint Louis, met sur la table les conserves William Saurin, les plats cuisinés Marie, les quenelles Mack, les Conserveries du Languedoc et Frealim (plats Paul Bocuse).

La naissance de Panzalim répond à un impératif. *«Il fallait acquérir très rapidement une taille significative sur le marché européen des plats cuisinés, l'un des grands axes de croissance future des industries agro-alimentaires»,* a expliqué, vendredi 15 avril, le président de BSN, Antoine Riboud.

Un marché qui devrait croître de 5 % à 6 % par an en volume dans les prochaines années, estiment les experts. Et où les marges sont relativement élevées. *«C'est un secteur particulier. Là où la relation marque/innovation est la plus forte. C'est en quelque sorte la cosmétique de l'agro-alimentaire»,* a indiqué M. Riboud.

A la première place

En fait, tout est parti de BSN. *«Nous avons été contacté le 20 décembre dernier par BSN, quatre jours après son rachat des surgelés Vivagel»,* a expliqué Bernard Dumon, le PDG de Saint-Louis. *«Il nous a proposé de discuter. Nous lui avons répondu qu'Euralim n'était pas à vendre, mais que nous étions prêts à nous associer.»*

Panzalim devrait d'ores et déja se hisser à la première place sur les marchés français et espagnols, avec des parts de marchés respectives de 26 % et de 29,7 %.

En Europe, BSN et Euralim, dont les poids relatifs de 5 % et de 4,6 % faisaient pâle figure face aux 13,3 % de Nestlé et aux 13,4 % d'Unilever, frisent désormais - ensemble - la barre des 10 %.

BSN, qui assurera la gestion du nouvel ensemble, fait une belle opération, sans apport en cash. Mais toute la question est de savoir si ce regroupement dans les plats cuisinés préfigure ou non un rapprochement plus important encore entre les deux groupes ? La rumeur en courait ces derniers jours.

Dans l'entourage des directions des deux groupes, cette éventualité est démentie.

C. M.

A la suite d'une annonce parue dans des journaux

Un millier de chômeurs victimes d'une publicité mensongère

Une annonce parue dans «le Figaro Économie» du lundi 11 avril (une pleine page), dans «le Monde Initiatives» du 13 avril (une demi-page) ainsi que dans *Sud-Ouest* et repris dans «Carrières et emplois», supplément hebdomadaire du groupe Hersant, a conduit, jeudi 14 avril, près d'un millier de demandeurs d'emploi au Cercle républicain à Paris, qui loue ses locaux Napoléon III pour des manifestations. L'annonce était alléchante et avait l'air sérieuse, pour les régies publicitaires comme pour ceux qui cherchent du travail. Qu'on en juge : elle proposait 215 emplois à durée indéterminée pour un «mouvement associatif» ; 22 managers régionaux (de préférence de plus de cinquante ans, 22 secrétaires et 168 commerciaux (débutants acceptés), 1 assistante direction/gouvernante, 1 mannequin-ambassadrice image médiatique/relations publiques, relations presse.

Tout ce monde était prié de se présenter, avec lettre de motivation, CV, photo, à des *«réunions d'information générale + sélection»* à Paris ou à Bordeaux (jeudi) à Bordeaux ou à Lyon (mardi prochain). Un «Colloque formation» était prévu à Paris, les 28, 29 et 30 avril. Le Cercle républicain, la caisse d'épargne Aquitaine-Nord et le groupe Accor (qui exploite l'Hôtel Mercure à Lyon) étaient présentés comme «partenaires». Ces trois organismes, qui s'étaient bornés à louer des salles au responsable de cette annonce, Jean-Claude Dumas, ont tous trois démenti cette qualité de «partenaires».

La parodie de «réunion d'information» a très vite tourné à la manifestation *(lire ci-dessous)*. Quelques-unes de ses victimes (certaines étaient venues de très loin) ont alerté la presse et la police, et Jean-Claude Dumas a été interpellé par les gardiens de la paix pendant la réunion. Placé en garde à vue, il a été soumis à un examen médical en raison de l'incohérence de ses propos. Une dizaine de plaintes ont été déposées par les victimes. Il devait être déféré vendredi au parquet et risque une mise en examen pour publicité mensongère.

Jean-Claude Dumas n'est pas tout à fait un inconnu. Né en 1943, sans profession déclarée, il s'était présenté, en 1980, comme sauveteur de la société stéphanoise Manufrance menacée de liquidation. Il avait un temps fait figure de financier dynamique (*le Monde* des 1ᵉʳ, 2 et 3 octobre 1980, *l'Expansion* daté 3-16 octobre). Il avait été mis en garde à vue à Bordeaux en 1985 pour la création d'une équipe cycliste fantôme et avait été écroué en 1984 dans une affaire financière avec un établissement bancaire suisse qui n'existait pas.

JOSÉE DOYÈRE

Dupés

Cette foule, à la mi-journée si soumise, ce soir si arrogante, ne dit rien qui vaille à Jean-Claude Dumas, l'«inventeur» d'une fumeuse «Mission pour l'aménagement et la création d'emplois». Mais l'homme qui annonçait il y a quelques jours par voie de presse la création de deux cent quinze emplois n'a plus d'échappetoire. Alors, dans un effroyable salmigondis, il va livrer quelques pivots d'une démarche abracadabrante dont les mille spectateurs accourus jeudi 14 avril dans une salle du quartier de l'Opéra à Paris ne comprendront pas un traître mot.

Il y est question, dans le cadre de la *«mission économique»* qu'il affirme diriger, d'un *«comité d'initiative»* (en cours de constitution) pour la création et le financement d'un nouveau mouvement politique – Les Novateurs – dont le congrès constitutif est prévu les 28, 29 et 30 avril, et dont les membres se feront connaître le 29 avril à la presse...

«Une annonce aussi belle»

«Qu'est-ce que cela a à voir avec nous ? crie une jeune fille. *Ce sont des chômeurs que vous avez devant vous. Des chômeurs qui cherchent un emploi, pas une carte de parti !»* Des gens se lèvent, parlent de morale, brandissent des menaces, crient au scandale, à la magouille, à l'escroquerie. Le parti ? *«à la droite du PS, à la gauche de l'UDF»,* aurait précisé Jean-Claude Dumas dans l'après-midi en évoquant le Mouvement des sociaux-démocrates européens et en avouant une inclinaison vers Jacques Delors.

Et ces annonces d'emplois parues dans la presse ? Cet appel aux candidats «managers», «secrétaires», «gouvernantes», «mannequin-ambassadrice image médiatique» qui, s'ils étaient retenus, devaient participer à un *«colloque-formation»* ? Pourquoi cette parodie de réunion d'information ? Ces «partenaires» évoqués dans l'annonce et qui, un à un, se récusent. Jean-Claude Dumas ne précise rien.

Une fondation, dit-il, pourrait être lancée, avec le parrainage de la Fondation de France, pour créer en 1995 des emplois pour les jeunes (l'annonce cherchait en priorité des «managers régionaux» de plus de cinquante ans...). Avec qui ? Pour qui ? Mystère. Et *quid* de ces *«produits financiers qu'on pourrait appeler produits bancaires»* que des cadres commerciaux, payés 5 000 francs par mois, devraient écouler en démarchant de petites et moyennes entreprises ? Pourquoi ce flou, ce mélange suspect de travail et de politique ? Ce recrutement au nom d'une organisation à créer ? *«Ah, là, d'accord ! J'ai voulu gagner du temps et suis allé trop vite»,* admet Jean-Claude Dumas. Et après cela, on cale.

Le propos est trop incohérent. Le public est au bord du soulèvement ; la mégalomanie – la mythomanie ? – de leur interlocuteur le déconcerte, l'afflige. Les agents de police s'impatientent, qui doivent emmener Jean-Claude Dumas au commissariat pour *«quelques vérifications»*. On insiste donc une dernière fois. L'homme biaise, louvoie, ne répond pas. Préfère finalement la police aux journalistes. Et file rapidement, sacoche en main, dossiers sous le bras. Tellement professionnel...

C'est donc avec une poignée de cadres dupés et de secrétaires révoltées que l'on reconstituera la drôle de journée d'un bon millier de candidats malheureux à l'emploi. La stupéfaction des cadres convoqués le matin ; l'ahurissement des managers appelés l'après-midi, et puis leur révolte indignée ; enfin, la fronde des secrétaires, groupées sur le trottoir, serrées dans l'escalier, mais décidées à savoir la vérité et à empêcher l'homme de fuir...

«C'est rare, vous savez, une annonce aussi belle qui propose deux cent quinze emplois !», explique Claude, Bac+6, ex-gérant de société, privé d'allocations-chômage, père de deux enfants, et *«bientôt expulsable»*. Emmanuelle était accourue de Tours, Sabine d'Orléans, Bénédicte d'Angers, et Françoise de Londres. Claudy qui a la peau couleur ébène, vend *la Rue* à Paris pour survivre *«au quotidien»,* accrochée à l'espoir de retrouver un travail de secrétariat. Elle écrira au procureur *«pour que d'autres ne se fassent plus avoir»*. Elle s'en est repartie, élégante et très digne, avec un sourire triste, drapée dans un long châle chamois, son chapeau noir planté d'une petite fleur rouge.

ANNICK COJEAN

Le Monde

temps libre

VOYAGE

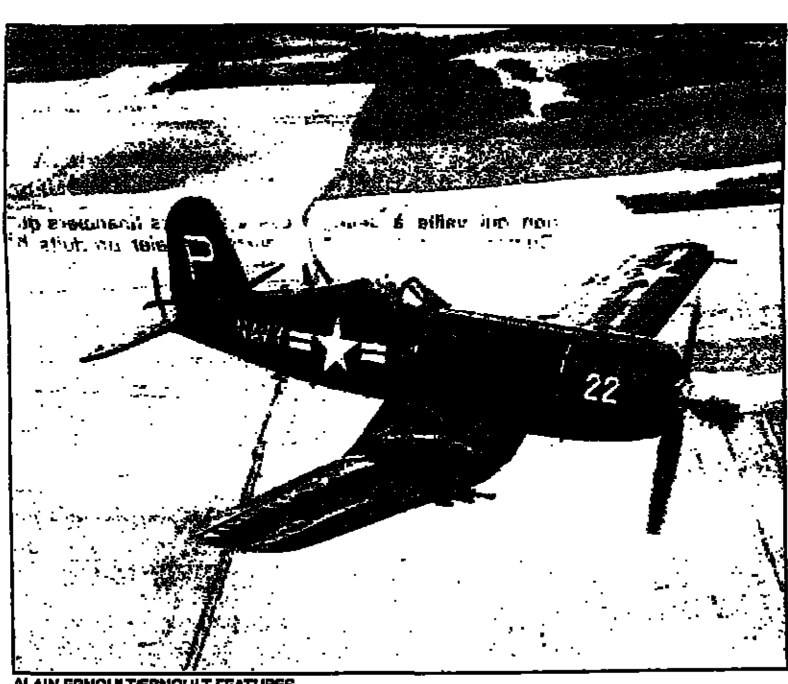
Baloutchistan, pays frontière

Les routes des tribus nomades du Baloutchistan, à l'ouest du Pakistan, n'ont pas changé, même si la nature des marchandises s'est adaptée aux trafics entraînés par les guerres de l'Afghanistan voisin. Après la traversée des déserts, découverte de Quetta, la capitale, très proche de la frontière, où les étrangers sont à nouveau admis depuis peu, et où les habitants fêtaient la fin du ramadan.

(Lire page VI.)



J.-C. DUPIN



ALAIN ERNOULT/ERNOULT FEATURES

RENCONTRE

Oiseaux de guerre

Les Anglais, fameux collectionneurs, les appellent des « warbirds », des oiseaux de guerre. En France aussi on rencontre des passionnés qui conservent et entretiennent des avions de la seconde guerre mondiale, ou même – c'est plus rare – des chasseurs à réaction de la génération suivante.

(Lire page X.)



EN VILLE

Paris-guitares



BERNARD DESCAMPS/METIS

C'est une rue de Paris qui serait banale, dans le haut du 9e arrondissement, là où il jouxte la place Pigalle et la butte Montmartre, si elle n'avait été choisie par les marchands d'instruments comme point de rassemblement. Une boutique après l'autre, elle est devenue la « rue des guitares ». Avec un nom musical, celui de Victor Massé.

(Lire page III.)

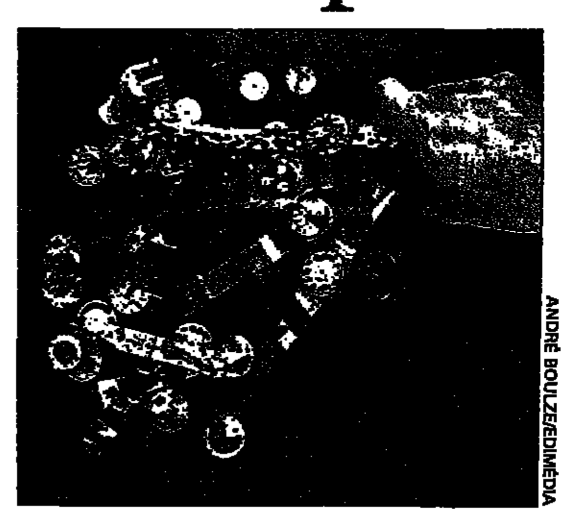
FORMES

L'empire des choses

De l'ustensile courant à la pièce de collection, les objets ont la parole.

Le livre s'intitulait *les Choses*. Il était sous-titré, *« une histoire des années 60 »*. On était au beau milieu de ces années en route vers l'abondance et Georges Perec mettait les objets au centre de la scène ; il écrivait leur roman. On sortait de la crise du logement, avec beaucoup de grands ensembles et déjà trop de résidences secondaires. On construisait énormément de voitures et beaucoup d'autoroutes pour leur permettre de circuler. On s'équipait. De frigos et puis de lave-vaisselle, de lampes et de canapés « style design », de moquettes et de chaînes hi-fi. Bientôt, on ne manquerait plus de rien... Alors commencerait le culte de l'objet. Du jetable au collectable. On saurait tout du Bic cristal et du petit beurre Lu, on regretterait le Solex et la 2 CV, on aimerait les Rolex ou les Swatch, on inventerait la Twingo et la lampe Tizio... En traquant le matérialisme ambiant à travers celui de ses personnages, transparents, presque invisibles, Perec avait écrit la comédie inhumaine d'un siècle qui voyait le triomphe des machines et allait avoir le souci de magnifier leurs productions.

La publicité deviendrait art populaire à part entière : on lui consacrerait des expositions, on organiserait des festivals de films. Mais en ce temps-là, avant mai 1968, on parlait plutôt d'aliénation, on disait vouloir se libérer de la société de consommation. Or il arriva presque le contraire : comme si la crise, d'abord menaçante, puis franchement installée, renversait



ANDRÉ BOULZE/EDIMÉDIA

les valeurs. Tandis que la vie quotidienne devenait de plus en plus difficile pour beaucoup, tandis que les inégalités déchiraient la société, on percevait la montée d'un nouveau fétichisme.

Il n'y a pas d'objets sans histoire. On leur demandait seulement d'avoir du caractère. Observateurs avisés, des chroniqueurs de la modernité se lançaient dans l'étude de notre environnement familier, comme si à côté du règne animal et du règne végétal ils venaient de découvrir le monde objectal. Des encyclopédies-minutes apparaissaient à la devanture des libraires : tous les stylos, toutes les autos, aventures de la cafetière, épopée du quart Perrier... On apprenait à connaître des noms de dessinateurs : telle bouilloire était « de » Richard Sapper, telle brosse à dents une création de Philippe Starck... Usuels, ou même utilitaires, ces objets étaient signés. Ils finiraient au musée ; d'ailleurs, ils y étaient déjà avant d'entrer dans une cuisine ou une salle de bains.

Mais le design d'auteur était – et resterait – minoritaire. Le culte des objets n'écartait pas les choses ordinaires, celles qu'on oubliait de regarder, mais qui avaient pris place dans la mémoire collective. Des objets stylés, qui souvent avaient laissé s'effacer les noms de leurs créateurs : une enquête minutieuse faisait remonter à la surface les conditions de leur invention, les mécanismes de leur succès, la perfection de leur design spontané, leur caractère indémodable. En ces temps muséophiles, on s'empressait alors de les recopier, ou de les rééditer.

Sitôt lancée comme un accessoire bon marché et plein d'idées, la montre Swatch devenait objet de collection en même temps qu'elle attirait déjà les contrefacteurs. On se demandait comment distinguer le faux du vrai, l'authentique et le déjà mythique, tandis qu'un appareil photo vieux de soixante-dix ans s'annonçait, à Londres, sous une enchère record, parce que c'était « le » Leica, celui de l'inventeur du Leica.

Michèle Champenois

Lire pages IV et V les articles sur la contrefaçon des montres et l'histoire du Leica, ainsi que « L'Œil de Claude Sarraute ».

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

La Libération en timbres

La Poste va célébrer le cinquantenaire de la fin de la seconde guerre mondiale, les débarquements en Normandie et en Provence et la Libération par l'émission de timbres-poste. Le Musée de la poste de Paris s'associe à cette commémoration en présentant trois collections privées prêtées par Bertrand Sinais, membre de l'Académie de philatélie. Elles ont respectivement pour thème : « Le général de Gaulle, de Londres à Paris – 1940-1944 », qui présente des cartes postales et des lettres, parfois uniques ; « La *Marianne* de Dulac », timbre symbole de la Libération, voulu par le général et imprimé en Grande-Bretagne (*le Monde* du 5 mars) ; « La France libre – 1940-1946 », constituée de documents postaux témoignages des combats des Français qui refusèrent la défaite. Le musée présente également les études préparatoires de Raymond Moretti pour l'émission des timbres *Retour à la paix* et *Retour à la liberté* de 1985 (Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, jusqu'au 27 août, tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de 10 heures à 18 heures). Jusqu'à la même date, le musée propose aussi, en salle 2, une exposition philatélique sur Georges Pompidou à l'occasion du vingtième anniversaire de sa mort.

Un Tahitien à Paris

Le Heiva désignait autrefois, à Tahiti, une fête associant danses, chants, mimes, jeux et sports. Les jeunes Polynésiens étudiant en France ont décidé de créer un Heiva parisien en hommage à Ahutoru, premier natif des îles venu en France (en 1769), à l'initiative de Bougainville. Jusqu'au 17 avril se succèdent au Parc floral de Paris, au bois de Vincennes, concours de danses, conférences-débats (la langue polynésienne, les arts du corps, le tourisme, la perliculture...) et dégustations. Renseignements et réservations auprès de Tahiti Conseil, au 40-68-92-48.

Blanc comme marbre

Son marbre blanc inspire toujours les artisans d'Agra, descendants de ceux qui élevèrent le Taj Mahal. Une styliste occidentale, Rosenda Arcioni, a travaillé avec eux, réinterprétant les motifs traditionnels. Ce même marbre blanc, taillé en coffrets, vases, jeux d'échecs, tables basses et guéridons, incrusté de lapis-lazuli, d'ambre, de nacre et autres agates sera présenté, du 26 avril au 30 juin, dans le cadre d'une exposition-vente de la Route des Indes (7, rue d'Argenteuil, 75001 Paris, tél. : 42-60-60-90), avec des mousselines brodées de Lucknow, des soies brochées de Bénarès, des céramiques de Jaipur et les séduisants châles du Cachemire.


D.R.

Créoles et précolombiens boulevard Haussmann

Jusqu'à la fin du mois d'avril, les grands magasins du boulevard Haussmann, à Paris, exposent et vendent des vêtements, des objets et des spécialités alimentaires venus de l'autre côté de l'Atlantique. Les Galeries Lafayette ont choisi le Mexique, les terres cuites, les épices et les couleurs d'un marché, ainsi que des meubles et des éléments de décoration, à proximité d'une exposition muséographique des « Trésors artistiques de l'ancienne Oaxaca ». Au Printemps, la saison est créole : mode, architecture et mobilier particuliers aux maisons des îles caraïbes, gastronomie, musique funk et reggae (concerts du groupe Zouc Machine sous la coupole, tél. : 42-82-58-57) et une exposition-vente de tableaux de peintres haïtiens qui occupent le troisième étage du magasin.

Croisières en soute

Ouverture à Paris, le 19 avril, d'une Boutique des croisières. Regroupant les propositions d'un nombre croissant d'armateurs (Costa Paquet, Compagnie générale des croisières, Epirotiki, Scanditours, Club Méditerranée, SNCM, Celebrity Cruise, Transport et Voyages, Navy Club et Navifrance), elle multiplie d'autant les possibilités de choix immédiat. Outre l'information proprement dite sur les bateaux (documents techniques, plans, photos, descriptif et tarif des services à bord), les brochures sur les escales et les guides, elle a divisé l'offre en catégories (croisières maritimes, fluviales, location de voiliers, etc.), aidant ainsi le futur navigateur en pantoufles à se déterminer. En soute, plus de 2 000 dates de départs, sur plus de cinquante bateaux, et un éventail de prix allant de 2 000 à 400 000 F. Ultime avantage, le contrat d'excellence qui devrait assurer au passager un traitement privilégié et des avantages supplémentaires à bord. La Boutique des croisières (39, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, tél. : 40-16-46-32) est ouverte du lundi au vendredi, de 10 heures à 18 heures.

Malesherbes près du Panthéon

La mairie du cinquième arrondissement, qui fait face au Panthéon, reçoit Malesherbes. A l'occasion du deuxième centenaire de sa mort, le Quartier latin rend hommage à ce « Gentilhomme des Lumières », élève des jésuites, directeur de la Librairie, c'est-à-dire de la censure, qu'il tente de réformer, soutenant en 1752 – sans succès – la publication du deuxième volume de *l'Encyclopédie*, et sauvant les manuscrits de la destruction en les transportant chez lui... Botaniste et ami des sciences, ce magistrat sera aussi le défenseur de Louis XVI, avant d'être lui-même arrêté en décembre 1793 et de périr sur l'échafaud en avril 1794. L'exposition présentée à Paris jusqu'au 8 mai (tous les jours de 11 heures à 17 h 45) sera accueillie, du 28 mai au 18 septembre, au château de Malesherbes, dans le Loiret.

Antiquités à Fontainebleau

Un bel ensemble de pièces anciennes – mobilier exceptionnel mais aussi commodes rustiques et meubles régionaux, tapisseries et gravures, objets de vitrines, tableaux, bronzes, armes, bijoux, monnaies, livres d'art, linge ancien, vaisselle, bagages et autres curiosités – sera présenté, les 16 et 17 avril, dans la cour Henri-IV du château de Fontainebleau. Un cadre approprié puisque les rois de France qui s'y succédèrent furent eux-mêmes de grands collectionneurs. Participeront à ces 8es Journées nationales des antiquités et de la brocante quatre-vingts exposants et deux experts responsables de l'authenticité des meubles et objets présentés. De 10 heures à 19 heures, entrée : 20 F. Renseignements : 60-72-67-11.

VENTES

Les boutons de M. Strass

Sous ce nom précieux se cachent les collectionneurs de boutons, fort nombreux, y compris aux Etats-Unis d'Amérique, où il n'existe pas un Etat sans son club ou son association de chercheurs de boutons. Et c'est une guerre sans merci que se livrent les deux continents pour la possession des spécimens les plus beaux. Deux cents d'entre eux environ sont proposés dans la vente du 22 avril prochain à Drouot. Principalement des XVIIIe et XIXe siècles, ils proviennent de plusieurs collections et seront vendus séparément, ou par séries de cinq à six pour les plus récents.

Même si l'idée du bouton est très ancienne, il semble peu probable de trouver des pièces antérieures au XVIIe siècle sur le marché. C'est à leur technique de fabrication que se reconnaissent les différentes époques : les plus anciennes sont montées sur un culot en os ou en bois, percé de trous, et recouvert d'une couche de métal fin, doré ou argenté. Du début du XVIIIe siècle, datent de larges boutons en cuivre ou en argent, martelés, taillés à facettes, plutôt masculins. Vers 1730, Georges Strass, apprenti bijoutier, invente le « brillant caillou » qui porte son nom. Il a sa place sur de nombreux boutons, très appréciés des collectionneuses, où il rehausse de sa brillance le cuivre, la nacre ou l'acier. Les modèles à décor de miniatures apparaissent plus tard, vers les années 1770. Peints avec minutie sur de l'ivoire, et protégés par une pellicule de verre, les boutons offrent alors des paysages animés de scènes bibliques ou mythologiques, des marines, des scènes de genre, des portraits.

A la fin du siècle, ces décors cèdent la place avec des monuments et vues de grandes villes. Plusieurs pièces de ce type sont proposées à la vente entre 2 000 francs et 3 000 francs.

A peu près à la même époque, la publication de *l'Histoire naturelle* de Buffon inspire les artisans, qui illustrent des séries de boutons de décors naturalistes, accompagnés d'insectes collés et d'herbes séchées. Ces modèles valent autour de deux mille cinq cents francs.

Un peu plus tard, la Révolution apporte aussi sa contribution aux décors des boutons. Ici, un exemplaire marqué « La République française 1793 », décoré selon la technique du fixé-sous-verre, est estimé 3 000 francs. La fabrication se développe au XIXe siècle, où presque toutes les matières sont utilisées : porcelaine, métal émaillé, pâte de verre, verre lustré, etc. Bien représentées à cette vente les pièces XIXe sont accessibles entre 400 francs et 600 francs.

L'art nouveau et l'art déco apportent chacun leur touche esthétique aux boutons : un modèle 1900 à motifs de fleurs stylisés, bien typé, obtiendra sans doute 500 francs.

Catherine Bedel

▶ Drouot-Richelieu, vendredi 22 avril, exposition le matin de 11 heures à 13 heures, étude Grandin, 18 rue Mazarine, 75006 Paris. Tél. 46-34-01-50.

RÉGIONS

Week-end à Uriage

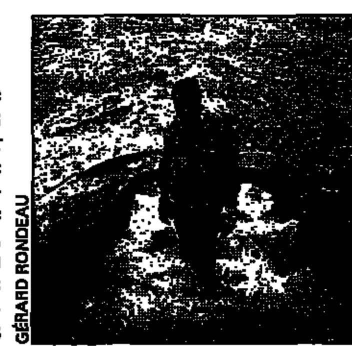
Rousseau, s'il n'avait pas eu tant d'*a priori*, aurait aimé le Grand Hôtel d'Uriage. Sa situation au creux d'un vallon, dans un cadre de verdure propice à la rêverie, est un repos pour les yeux. Sa proximité de Grenoble et du tout nouveau musée de la capitale dauphinoise, une fête pour l'esprit. Les chambres regardent le château d'Uriage et les cimes enneigées de la chaîne de Belledonne. La table, notée 16/20 par le Gault-Millau, associe gastronomie et diététique. Normal quand on jouxte un institut de thalassothérapie, directement accessible de l'hôtel. Un forfait week-end chlorophylle propose pour 1 615 F par personne en chambre double, deux nuits et petits déjeuners, deux dîners gastronomiques, quatre soins à l'institut d'hydrothérapie, une randonnée avec guide dans la réserve naturelle de Luitel et la découverte du musée de Grenoble. Renseignements et réservations : tél. : 16-76-89-04-62.

Pain et vin à Rouffach

La treizième foire européenne du pain, du vin et du fromage éco-biologiques de Rouffach, près de Guebwiller, dans le Haut-Rhin, se tiendra du 12 au 16 mai. Centrée sur les problèmes de l'agriculture et de l'alimentation biologiques, la manifestation regroupe trois cents exposants (agriculteurs, viticulteurs, artisans). Outre une exposition consacrée aux céréales et légumineuses, elle propose des conférences sur les alternatives à l'architecture, à la médecine, à la pédagogie ou à l'alimentation traditionnelles, ainsi que des cours de cuisine « alternative ». Renseignements au tél. : 89-49-62-99.

Cent portraits champenois

Ils ont chacun un nom, un métier, un rôle social. Ils ont en commun de vivre dans une région, la Champagne, et d'avoir accepté de poser devant l'objectif de Gérard Rondeau. Ils forment les « Portraits champenois », titre de l'ouvrage paru aux Editions Reflet en 1991 (épuisé), et de l'exposition présentée, jusqu'au 15 mai, dans la chapelle du collège des Jésuites, à Chaumont (rue Victoire-de-la-Marne ; tél. : 25-30-60-57. Tous les jours sauf le 1er mai). Une centaine de clichés, autant de personnages saisis dans le cadre de leur activité, avec cette gravité que leur donne le moment de réflexion auquel les invite le photographe. Rencontrés dans les vignes et dans les usines, dans les salles de boxe et dans les salons bourgeois, dans les caves de Reims ou d'Epernay, les lycées ou les casernes de pompiers, dans les forêts et les monastères, ou près des fleuves, comme ce barragiste de Joigny-sur-Meuse, dans les Ardennes.


GÉRARD RONDEAU

Boulogne avant le tunnel

Cité de la mer et « ville d'art et d'histoire », Boulogne-sur-Mer offre à ses visiteurs un séduisant plateau où se côtoient, dans l'écrin vert du Boulonnais, le plus grand centre national de la mer (Nausicaa), un château-musée ceint de remparts du treizième siècle et le site voisin du tunnel sous la Manche qu'à défaut d'emprunter on peut déjà visiter. A découvrir dans le cadre de week-ends « saveurs de la mer » qui, d'avril à septembre, associent découverte et gastronomie avec deux repas dans des restaurants locaux et toqués, et la visite (avec dégustation) des caves d'affinage d'un maître fromager : 695 F par personne en hôtel « 2 étoiles » ou en chambre d'hôte (sur la base de deux personnes) et 1 150 F par personne en hôtel « 3 étoiles » avec trois repas de qualité. Renseignements auprès de l'office de tourisme local (21-31-68-38) ou de la Maison du Nord-Pas-de-Calais au 1, rue de Châteaudun, 75009 Paris (tél. : (1) 40-16-07-07).

ETRANGER

Le verre au « V. and A. »

C'est une mémoire de quatre millions d'objets. Depuis sa fondation, en 1857, à Londres, le Victoria & Albert Museum a constitué d'impressionnantes collections d'art décoratif européen, mais aussi proche-oriental et asiatique. Le 20 avril, une nouvelle galerie, consacrée au verre, présentera au public ses multiples formes transparentes. Dix kilomètres de vitrines enfermant, à l'abri de l'air et à température constante – car le verre aussi s'altère –, six mille objets datés de 1550 avant J.-C. à l'époque contemporaine. Une histoire en treize chapitres, chacun consacré à une période ou un pays donné. Elle débute par le verre opaque et coloré appliqué sur une forme et s'épanouit avec l'invention du verre soufflé, vers l'an 50 précédant notre ère. Au fil des siècles apparaîtront des techniques et des motifs décoratifs aussi divers que célèbres – filigranes islamiques, verrerie de Venise, cristal de Bohême et efflorescences de Gallé. La muséographie, sobre et claire, met en lumière les objets. Particulièrement à sa place ici, une mezzanine de verre et d'acier dont la balustrade est formée de cent quarante colonnes de cubes de verre vert empilés. Le Victoria & Albert Museum (South Kensington, tél. : 19-44-71-938-84-41), sa boutique et son restaurant (brunch avec jazz le dimanche entre 11 heures et 15 heures), sont ouverts tous les jours, le lundi de 12 heures à 17 h 50 et du mardi au dimanche, de 10 heures à 17 h 30. Autres collections permanentes : mobilier, porcelaines, textiles et costumes, bijoux, peintures, gravures et photographies.

Cités suisses

Au sommaire d'un journal créé par des villes suisses (Bâle, Genève, Lausanne, Saint-Gall et Zurich), qui ont choisi ce moyen original pour inviter les visiteurs étrangers à effectuer chez elles une escapade, le temps d'un week-end, avec pour chacune d'entre elles une présentation historique, une évocation de l'ambiance locale, un calendrier des manifestations, une proposition de forfait et une recette typique, de l'omble chevalier à la genevoise aux boulettes de fromage saint-galloises. Avec, en prime, un concours doté de week-ends pour deux personnes. Ce *Journal des villes suisses* est disponible à l'Office du tourisme suisse, 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : (1) 47-42-45-45. Ne pas oublier le numéro que les éditions Autrement ont consacré, en mai 1987, à neuf villes suisses, dont Genève, Lausanne, Bâle et Zurich.

Cardiff côté peinture

Méconnu des touristes, le National Museum of Wales, à Cardiff, n'en abrite pas moins l'une des plus belles collections d'impressionnistes au monde. Récemment ouvertes, six galeries supplémentaires accueillent les nouvelles acquisitions, parmi lesquelles des œuvres de Monet, Rodin, Renoir, Cézanne. Pour le XXe siècle, Francis Bacon, Lucian Freud et Richard Wilson, un artiste gallois réputé. Des toiles qui s'ajoutent aux nombreux tableaux de l'école de Barbizon ainsi qu'aux impressionnistes, expressionnistes et fauves, fierté d'une capitale galloise où l'on peut également visiter un château du XVe siècle et une cathédrale célèbre pour son monumental Christ en majesté d'Epstein. Non loin de là, le Saint-Fagan Museum (un musée en plein air consacré aux arts et aux traditions du pays de Galles) et Caerphilly, une des plus imposantes forteresses médiévales d'une région qui n'en manque pas. Un guide du pays de Galles est disponible à l'Office du tourisme de Grande-Bretagne, au 19, rue des Mathurins 75009 Paris.


D.R.

Les choix d'Havas

Poursuivant sa politique de brochures thématiques destinées à aider les candidats à l'évasion à choisir, parmi le grand nombre de produits présents sur le marché, la meilleure destination de vacances en fonction de leur budget, de leurs goûts et des activités qu'ils souhaitent pratiquer, Havas Voyages propose une sélection de « coups de cœur » à des prix attractifs. Une première brochure privilégie les formules « à la carte » et présente une sélection de 2 000 hôtels, 600 résidences et appartements, 250 villas et bungalows, des chambres chez l'habitant, des châteaux privés, des mobil homes, des pénichettes, des roulottes et des voiliers. En Europe, mais aussi aux Etats-Unis, aux Antilles et aux Caraïbes, dans l'océan Indien, en Afrique et en Asie/Pacifique. La deuxième présente une sélection de 47 clubs et hôtels-clubs, dans le bassin méditerranéen, mais aussi aux Antilles, aux Maldives, à l'île Maurice et au Sénégal, avec le détail des principales prestations, activités et services spécifiques, notamment pour les enfants. S'y ajoutent une brochure consacrée aux croisières (21 navires, 25 croisières maritimes et fluviales, 300 départs jusqu'en décembre), une brochure « Tonique » (30 centres de thalasso et de balnéothérapie au bord de la mer, mais aussi dans la France verte et à l'étranger) et une brochure, réalisée avec Maeva Loisirs, consacrée à la location de villas en Bretagne sud, dans le Morbihan. Disponible dans les bureaux Maeva Loisirs ainsi, comme les autres brochures, que dans les 450 agences Havas Voyages. Renseignements sur Minitel 3615 Havas Voyages.

Nouveaux « Futés »

Canada, Floride-Louisiane, Australie, Islande-Féroé-Groenland, Singapour, Indonésie, Namibie, République tchèque, République dominicaine : neuf nouveaux titres de la collection « Country Guides », ou guides par pays, du Petit Futé. Ils s'ajoutent aux vingt-trois titres déjà parus et aux cinq nouvelles éditions augmentées et remises à jour, à savoir *New-York, Norvège, Danemark, Vietnam* et *Cuba*. Réalisés dans une optique pratique par des auteurs de toutes nationalités et tendances, ils constituent une mine de renseignements pour le voyageur.

Rue Victor-Massé

Une spécialité : la musique. Et plus précisément : la musique électrique. Rue Victor-Massé et rue de Douai, là où le neuvième arrondissement s'approche de la place Pigalle et de la butte Montmartre, on n'entend plus que les guitares.



BERNARD DESCAMPS/METIS

Les plus recherchées sont les guitares construites dans les années 60.

Victor qui ? Massé. Avec un t à la fin ? Non. Un accent aigu. Tout le monde a oublié l'auteur de *la Fiancée du Diable*, du *Cousin de Marivaux* et même des *Noces de Jeannette*, son opéra le plus célèbre. Né en 1822, mort en 1884, compositeur, chef des chœurs de l'Opéra, on choisit son nom, en 1887, pour rebaptiser la rue de Laval, parce qu'il y habitait, ou enfin presque. Sa maison était la première, à gauche en montant, dans l'avenue Frochot, cette voie privée qui se cache, derrière une grille, à la hauteur du nº 26 de l'ex-rue de Laval et finit en impasse sur la place Pigalle, havre de verdure et de villas baroques, où Renoir et Lautrec habitèrent autrefois, où l'actrice Valérie Lemercier ou Jean-Paul Gaultier sont en train de s'installer.

Est-ce pour rendre un hommage à ce musicien oublié ou, inconsciemment, pour le faire oublier un peu plus, que tant de magasins de guitares électriques sont venus s'ouvrir dans cette rue et son prolongement, la rue de Douai ? « *C'est la plus grande concentration d'instruments de musique au monde, ça mérite d'être signalé* », dit François Guidon, le seul commerçant du coin qui ne fait pas que vendre des guitares, mais surtout en fabrique. Spécialisé en guitare jazz, ce luthier va pourtant bientôt déménager, après plus de douze ans dans ce quartier : « *Je suis toujours dérangé ; on entre chercher ici ce qu'il n'y a pas ; je ne suis plus tranquille pour travailler.* » Ses guitares sont connues dans le monde entier ; il a une clientèle, « *pas seulement des musiciens professionnels, beaucoup d'amateurs aisés, qui jouent pour jouer, entre amis. Le jazz c'est comme ça* » ; il ne pense pas la perdre en se déplaçant vers la porte de la Chapelle, dans un grand atelier de 100 mètres carrés.

La musique électrique ici colore tout, se répand partout, rachète tout ce qui est à vendre, loue tout ce qui est à louer, déjà plus de quatre-vingts boutiques dans la rue et alentour. Les pas-de-porte tombent les uns après les autres dans la grande famille boum-boum. Après un deuxième magasin, c'est un troisième qui s'ouvre portant la même enseigne. Un pour les guitares, un pour les basses, un troisième pour les « vintages » – les pièces de collection –, ces vieux instruments au son patiné par la sueur accumulée sur les transistors. Car il en est des guitares comme des vins, certaines se bonifient en vieillissant. Les plus recherchées sont les guitares construites dans les années 60, avec du bois séché à l'air libre, découpé à la main.

« *Mais attention, ce qui fait le bonus d'une vieille guitare, ce n'est pas seulement son ancienneté, c'est tout ce qu'elle a joué. Si on déballe une Fender Strato 1966 ou une Gibson L-5 S de 1971 aujourd'hui, jamais sortie de sa boite, elle aura rien dans le cul. C'est son usure qui lui donne du grain. Il y a des guitares électriques qui sont recherchées à l'égal d'un Stradivarius et qui, toutes proportions gardées, en atteignent les prix.* » Ainsi parle, tout en gratant une Les Paul de haute époque, Bruno, le vendeur de Vintages, 24, rue de Douai, qui sert de frontière à ce « music land ». Il est coiffé d'un petit melon et porte moustache fine façon 1900. On se dit qu'on aurait pu le croiser au même endroit, à la fin du XIXᵉ siècle, sortant du Tabarin ou du Chat-Noir.

Si l'on a un peu de mémoire, tout en zigzaguant sur les trottoirs entre les effluves de « wha-wha » électriques, on ne peut oublier qu'ici, il y a cent ans, c'était déjà le pays de la musique. Au Chat-Noir, le jeune Debussy a joué du piano, Satie a essayé ses premières *Gymnopédies*. Bizet régnait au carrefour Douai-Fontaine.

Le Tabarin, à l'angle des rues Victor-Massé et ;,Pigalle, où se trouvent maintenant un Crédit lyonnais et une Baguetterie, menait la vie dure au Moulin-Rouge de la place Blanche.

Cependant, les premiers artistes venus s'établir sur ces hautes terres furent, un peu plus tôt, presque dès le début du XIXᵉ siècle, des peintres et non des musiciens. Les musiciens ont suivi les peintres (Géricault, Delacroix, Couture, Henner, Stevens, Manet, Degas, et d'autres moins célèbres), qui suivaient, eux, leurs modèles : les lorettes du quartier Notre-Dame-de-Lorette, les « bréas » des alentours de la rue Bréa. Aujourd'hui, la rue Bréa s'appelle rue Henri-Monnier, et comme elle débouche au milieu de la rue Victor-Massé, on voit maintenant cette rue se laisser gagner par le commerce des guitares. Juste à côté de La Boîte à rythmes, qui a pignon au 27 depuis quelques années déjà, Le Guitarium, au 25, sous de grands portraits de Jimi Hendrix et d'Eric Clapton, affiche depuis peu de magnifiques Byrdlands 57, sous l'œil indifférent de deux « bréas » actuelles en faction sur le trottoir, résistant vaillamment au recul de leur profession.

Aujourd'hui, quand un bar de « bouchonneuses » ferme, ce sont bientôt des guitares qui exhibent leurs rondeurs aux devantures. Shéhérazade, fais ta valise, American Graffiti arrive (déjà cinq magasins et ça n'a pas l'air d'être fini). Pour se rappeler la rue d'autrefois, il suffit de lever la tête : de grandes verrières orientées au nord signalent des ateliers. Mais dans le plus beau d'entre eux travaille un musicien, Iannis Xenakis, féru d'électro-acoustique. Il est là depuis trente ans. Attirés par sa gloire, d'autres compositeurs, non moins « contemporains », suivant son exemple, ont transporté ici leurs partitions, leurs pénates. Si bien que maintenant ce sont non seulement les rez-de-chaussée qui honorent Euterpe mais aussi les derniers étages.

D'en haut, on voit Montmartre, d'un côté ; de l'autre, tout Paris. Et surtout l'on n'entend plus les bruits de la rue, voitures, guitares, basses, batteries, qui vrombrissent d'essais en essais ; on perçoit le chant des oiseaux. Car il y a deux Victor-Massé. L'un tapageur et l'autre secret. Derrière les façades, quand on pousse une porte, on tombe parfois sur des cours arborées ou de vastes jardins, restes – beaux restes – d'un grand parc, le parc Bréa, du nom de son propriétaire, noble d'Empire qui avait là sa « folie ».

Exemplaire de ce que fut et reste encore cette rue, la « folie » des Costumes de Paris. Au fond d'un long et sombre couloir, fleurit une villa toute rose à l'ombre d'un arbre centenaire mangé par le lierre – à l'ombre hélas aussi de l'immonde pyramide des PTT, le central de la rue Navarin, responsable principal de la dévastation du parc Bréa. Entrons. De la cave au grenier, sur quatre niveaux, des trésors de couture se sont ménagés ici une seconde vie. Costumes de théâtre, de cinéma, de couturiers, de bals masqués, rachetés, hérités, créés ou recréés par les petites mains recrutées par Sylvie de Segonzac, fondatrice de la maison. Costumes veillés, bichonnés actuellement par Florence Lamond et Jacques Duffaure, qui est là, lui, depuis vingt ans et se souvient du temps où ils étaient jusqu'à dix à œuvrer au maintien de la réputation de leur stock. La crise, la crise... Ils s'en sortent en n'ouvrant que l'après-midi.

Parfois le samedi, sur les trottoirs envahis par les musicos à la recherche de matos miracle, au milieu des scratchs hurleurs, des rythmiques d'enfer, des cordes qui pètent et des passants qui pestent, on voit se faufiler, sortant du 21 *bis*, un Arsène Lupin, une Mme Récamier, une Coco Chanel, un Valmont, un Roi-Soleil, un mousquetaire, une Angélique... Ils montent dans leur citrouille Peugeot ou Citroën et s'en vont briller dans quelque château. On ferme les yeux et la rue Victor-Massé s'appelle à nouveau rue de Laval. Du nom de Marie-Louise de Montmorency-Laval, dernière abbesse de Montmartre, propriétaire donc de toute la colline, expulsée de son couvent en 1791, enfermée à Saint-Lazare avec André Chénier et guillotinée en 1794 « *malgré*, écrivit un commentateur, *son grand âge et sa surdité* ».

La nuit tombe. Les guitares s'éteignent. Les rideaux de fer se referment sur les « vintages » millésimés. Les rideaux de velours s'entrouvrent sur des sourires aguicheurs, posés en haut d'une jambe « *nue jusqu'au nombril* », comme disait Delacroix. Le vitrail rococo du Cercle de jeu (ex-Théâtre en rond) éclaire de l'intérieur sa vague protectrice. Le Sacré-Cœur allume son lanternon : les jours de brume, il ressemble à un phare. Victor-Massé le jour, Victor-Massé la nuit, ce n'est pas la même histoire, pas la même navigation.

Jean-Paul Fargier

RIVERAIN

Traqueur de sons

« *Chaque fois que je passe à Paris, je viens faire un tour rue de Douai. Voir s'il n'y a pas une occasion. Pour les prix, c'est mieux à New-York. Mais pour les choses rares, Paris, c'est extra.* »

Stephen Tunney, guitariste du groupe Dogbowl, entre une tournée en Allemagne et un concert à Londres, traîne un peu rue des Guitares. Comme beaucoup de musiciens étrangers. Il a un concert et il voudrait arriver avec de nouveaux « pick-up », ces pièces de métal garnies de micros qui captent les vibrations des cordes et les dirigent vers les amplis. « *C'est essentiel pour le son. On peut avoir une guitare moyenne, bon marché, mais en changeant ses « pick up », on la transforme. Elle va sonner alors comme si c'était une vieille Fender.* » Stephen possède à New-York une Fender 67, une Jaguar, mais il ne l'emporte jamais en tournée. Trop précieuse. Il tourne avec une petite coréenne. Au manche raccourci. Sans clés. « *Elle a un son fantastique. Et on ne passe pas des heures à l'accorder.* »

Stephen entre dans un magasin, dans un autre. Chez Dadi's, il caresse une Rickenbacker, la guitare de John Lennon. A California Music, il s'arrête devant les capteurs Van Zandt, fabriqués au Texas. En fait, il hésite entre le neuf et le vieux. Il aime bien le son neuf aussi. Les autres musiciens de Dogbowl ont tranché la question. Pour les nouvelles technologies. Pas de nostalgie. Les amplis, c'est la même chose. « *Tu peux avoir des instruments neufs, branchés sur de vieux amplis. Des amplis à tubes et pas à transistors. Tu auras un son 70, plein de distorsions. Mais faut-il sonner comme il y a vingt ans ? Il y a des choses incroyables à faire avec les nouveaux accessoires. Les pédales, etc.* »

Finalement il repartira sans acheter un vieux « pick up ».

« *Tout ça, c'est des trucs, des effets ajoutés, des, comment dites vous ? des suppléments d'âme. Ce qui compte, c'est ce qu'on écrit avec ses dix doigts.* » Ecrit ? Ce n'est pas par hasard que Stephen, le « guitar hero », a employé ce mot. Il est aussi écrivain. Il vient de publier un roman, *Flan*. Chez Four Walls Eight Windows. Les critiques l'ont comparé à James Joyce, à William Burroughs.

Et puis il peint également. Un jour, s'il réussit, il viendra habiter cette rue.

J.-P. F.

PIGNON SUR RUE

12 L'ex - Chat-Noir

Plus rien sur la façade de ce petit hôtel particulier, sauf une plaque (« Passant, souviens toi... »), ne rappelle l'extravagant cabaret qui inventa là, entre 1885 et 1897, le style des chansonniers de Montmartre. Disparues, ses enseignes mirobolantes avec ses chats-lunes, ses chats-soleils. Disparus son suisse hallebardier à l'entrée, ses serveurs habillés en forçats ou en académiciens, ses chansonniers, ses pianistes improvisés, son théâtre d'ombres. Avant d'être le Chat-Noir, le 12 fut l'atelier du peintre Alfred Stevens. Manet, qui avait un (trop) petit atelier rue de Douai, le lui emprunta pour peindre son *Ballet espagnol*.

16 François Guidon, luthier

Il fabrique de bonnes et belles guitares jazz. Dans sa vitrine, actuellement, est exposée l'authentique (et pas sa sœur) Gibson L-5 avec laquelle Wes Montgomery s'affiche sur plusieurs pochettes. A vendre : 75 000 francs. Avis aux collectionneurs (tél. : 48-78-91-05).

19 La Pédale

Pour colorer le son des guitares et des basses, les musiciens se servent de pédales. Il en existe des dizaines, générant à volonté des effets hard rock (Trashmetal, Death Metal, Metal X), du son « bluesy » (Blues Breaker) ou même grunge (Grunge). On les trouve toutes ici.

20 Cité Malesherbes

Des grilles toujours fermées, sauf pour ceux qui en possèdent la clé, laissent voir de superbes hôtels particuliers (qu'on peut admirer de plus près en pénétrant dans la cité par la rue des Martyrs). L'un d'eux fut le siège du Parti socialiste de François Mitterrand au beau temps de l'union de la gauche. Rochefort et sa *Lanterne*, un siècle plus tôt, y sévissaient.

21*bis* Les Costumes de Paris

Pour se déguiser, que préfèrent les hommes ? Une tenue ecclésiatique. Et les femmes ? Des bustiers, des plis Watteau, des balconnets. Parmi les trésors du loueur de costumes le mieux fréquenté de Paris : un habit de Jacques Fath, porté en 1950 lors d'un bal à Venise ; une robe de Patou ; les costumes de Jean Marais pour *la Princesse de Clèves* ; la robe de Michèle Mercier dans *Angélique et le sultan* ; la robe de Marie Curie (à la télévision). Et beaucoup de vêtements des « années Pompidou », comme on nomme ici les « années baba cool ».

22 La Boîte à Ouvrage

Entre le Bass Center (tout pout les basses) et le Brass Center (rien que des cuivres), une vieille dame vend ici depuis trente cinq ans des bas, des boutons, du fil et des aiguilles, de la dentelle, des garnitures, des agrafes de jarretelles.

29 L'Hôtel de Ninon

Le poète Mario de Sa Carneiro, ami intime de Fernando Pessoa, mit fin à ses jours ici en 1916. A cette époque l'hôtel portait le nom de Nice et non celui de Ninon. Avec sa frise de petites têtes sculptées, qui répondent en mineur aux luxuriants ornements (serpents, fruits, palmiers) des immeubles situés entre le 25 et le 27, il est le plus bel hôtel de la rue, qui en comporte cinq.

31 James Trussart

Ce fabricant de guitares fantaisie a longtemps exercé ici son art, apprécié par Eric Clapton, Willy DeVille, Jacques Higelin, Johnny Hallyday, Rage Against the Machines, Stephan Eicher, qui possèdent tous une guitare personnalisée par lui. En bois peint ou en métal gravé. Pour trouver des Trussart, il faut maintenant aller, tout près, chez Oscar Music, 19, rue Duperré.

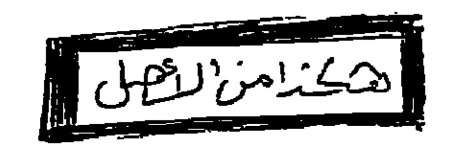
RUE DE DOUAI

6 Dadi's

Créée par Marcel Dadi, en 1974, c'est la plus ancienne boutique de musique de la rue. L'importateur du picking (*finger picking*) – façon de jouer la mélodie et son accompagnement en accentuant les basses avec le pouce – vend ici, et en face dans son second magasin, des instruments à cordes pour tous les genres (jazz, folk, rock, acoustique, électrique) de toutes marques (Godin, Norman, Seagull, Martin), avec une prédilection pour l'américaine Ovation, qu'il fut le premier à introduire en France.

12 Le Gaucher

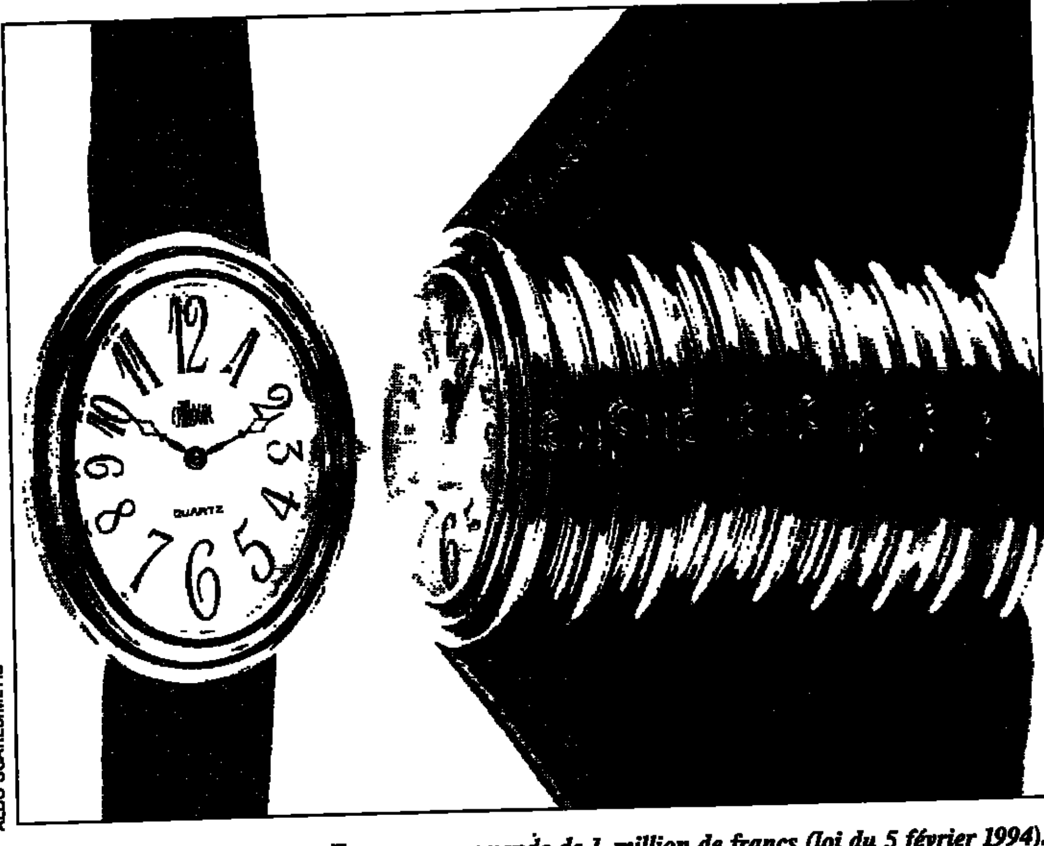
Seul magasin au monde – d'après son propriétaire – spécialisé exclusivement dans les articles pour musiciens gauchers (« le Monde-Temps libre » du 20 novembre 1993). Guitares, basses, banjos.



هكذا من الأصل

Tic-tac, tic-toc

Les montres se sont mises à l'heure de la contrefaçon, véritable industrie qui tire profit du prestige des grandes marques. Du chic en toc... Mais la répression légale vient d'être renforcée.



ALDO SCARES/METIS

Le contrefacteur risque, en France, une amende de 1 million de francs (loi du 5 février 1994).

Apanage des plus fortunés, hochet des snobs, signe emblématique de la réussite sociale, certaines marques prestigieuses de montres exercent une fascination si peu résistible que, faute de l'original ou en complément, des touristes, des habitués des vols internationaux munis d'attachés-cases, des plaisantins ou des professionnel(le)s de l'imposture, arborent volontiers – ou offrent – ces accessoires de contrefaçon propres à épater la galerie. Ils ignorent (ou font mine d'ignorer) que leur détention constitue un délit réprimé par le code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992.

Le port de ces trophées, acquis sur un trottoir de Singapour, de Hongkong ou de New-York, au marché de Vintimille, dans une échoppe à Marrakech ou par correspondance, force le respect des naïfs, et la supercherie pare même celui qui s'y prête du parfum de l'aventurier, voire du rebelle anticonformiste. Avec le développement des voyages et des échanges mondiaux, le jeu s'est élevé, en quelques années, au rang de sport international, servi désormais par une industrie puissante et organisée, d'autant plus insaisissable qu'elle ne s'embarrasse évidemment pas de déclarer et de signer ses forfaits.

Assesseur appelé à siéger à la commission de conciliation et d'expertise douanière, René Dupont est aussi propriétaire d'une boutique de bijoux anciens au Louvre des antiquaires, où il se voit régulièrement proposer l'achat de ces copies : *« Des touristes, souvent chinois ou italiens, et des Français de retour de Singapour ou de Bangkok tentent de revendre une ou deux pièces. Huit fois sur dix, ce sont des copies, généralement grossières, de montres Rolex, Cartier, Breitling, Movado, Omega »*, explique-t-il.

« La hiérarchie des marques copiées respecte la hiérarchie du succès de ces marques », confirme Jean-Claude Lambert, propriétaire de la boutique Royal Quartz à Paris, qui organise prochainement une exposition sur ce thème. Si les modèles les plus imités, à tous niveaux de prix, sont aussi les plus prisés des deux marques leaders de l'horlogerie de luxe – la Santos et la Tank de Cartier, l'Oyster et la GMT Master de Rolex notamment –, aucune marque de haut de gamme n'échappe aujourd'hui à la contrefaçon.

Même Swatch, qui s'est bâti une image forte autour de produits très accessibles, n'est pas épargné, tant sur sa gamme actuelle que sur ses modèles épuisés, très convoités par les collectionneurs. *« Le cas de Swatch, qui nous a sollicité pour intervenir sur des contrefaçons de sa marque vendues en France, dément le préjugé selon lequel seules les marques de luxe seraient victimes. C'est pourquoi, lors de leurs enquêtes dites d'initiative, nos agents sont incités à être très vigilants sur les éventuelles contrefaçons qu'ils pourraient repérer, y compris dans les bijouteries »*, souligne Claudine Segelle à la direction de la concurrence et de la répression des fraudes.

De son côté, la société Cartier recense les sept types de contrefaçons rencontrés sur le marché, qui peuvent d'ailleurs s'imbriquer : celle de la démarque (un nom connu apposé sur un produit qui ne correspond généralement pas à un modèle de son catalogue) ; celle du modèle (copie servile ou imitation) ; celle de la marque et du modèle ; la présence de poinçons de métaux précieux apposés sur du métal commun, doré ou rhodié ; la fausse indication d'origine géographique ; les fausses indications techniques ; enfin, diverses transformations apportées à une montre originale.

Selon leur qualité de réalisation, ces plagiats s'échangent à un prix compris entre 5 % et 70 % de celui de l'authentique. Les contrefaçons grossières, produites en quantités massives, proviennent des pays du Sud-Est asiatique. *« Elles sont introduites en Europe par les ports de Belgique et de Hollande, qui sont de véritables passoires »*, indique Jean-Philippe Cornet, secrétaire général de la Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques. Les copies haut de gamme, plus pernicieuses – parvenant à imiter le dessin, le poids, l'environnement (garantie, écrin, étiquette, etc.) de l'original, au point de nécessiter parfois l'examen approfondi des techniciens de la marque spoliée – et d'apparition plus récente, sont généralement fabriquées en Europe. Dans ce domaine, l'Italie s'est constitué une spécialité dont les « productions » ont gagné le canton du Tessin, au sud de la Suisse, malgré les contrôles des autorités helvétiques. Sur place ou exportées, elles sont commercialisées par des vendeurs à la sauvette, par correspondance (petites annonces, mailings, etc.) et même dans des magasins pouvant laisser supposer qu'ils sont agréés par les marques – c'est le cas aux Etats-Unis, en Afrique du Nord et en Asie.

Préjudiciable aux marques, qui consacrent des moyens croissants (technologiques, juridiques, etc.) à protéger leurs modèles et à rassurer leur clientèle, préjudiciable aussi aux entreprises horlogères, notamment françaises, capables de réaliser des montres de qualité à un prix abordable, l'industrie de la contrefaçon nuit également aux Etats et à leurs citoyens, en termes de fiscalité, de balance commerciale et d'emploi. Des chiffres sont avancés sans qu'il soit possible d'évaluer leur capacité à traduire une réalité par définition peu saisissable : entre 40 et 50 millions de montres de contrefaçon seraient fabriquées dans le monde (à titre de comparaison, la production suisse totale de montres s'élève à 100 millions d'unités par an).

En fait, les administrations chargées de la répression disposent surtout des statistiques d'activité de leurs services. Tous types de produits confondus, la direction de la concurrence (ministère des finances) a mené, en 1993, 3 000 actions qui se sont traduites par 150 procès verbaux adressés au parquet, tandis que les services de la police judiciaire ont constaté, en 1992, 4 579 fraudes industrielles et commerciales.

L'heure n'est plus à considérer ce fléau comme l'inévitable « rançon de la gloire ». Pays du monde le plus touché, la France vient de se doter, avec la loi du 5 février 1994, d'un dispositif qui étend la répression pénale à tous les domaines de la contrefaçon. Désormais, une amende de 1 million de francs, éventuellement assortie de deux ans d'emprisonnement, sanctionne les contrefacteurs de marques, de dessins et de modèles, et de produits protégés par un droit d'auteur ou un droit voisin. Afin de décourager toute société de se lancer dans le commerce ou la production de contrefaçons, l'amende est portée au quintuple pour les personnes morales. *« Le client qui achète une montre de contrefaçon sur les trottoirs des pays exotiques ne comprenait pas qu'à son retour son bijoutier ne lui assure pas un minimum de service. Grâce à cette loi, le professionnel détient les arguments pour refuser énergiquement »*, commente Gérard Atlan, président de la Fédération nationale des chambres syndicales d'horlogers et de bijoutiers.

En outre, la loi renforce les pouvoirs des officiers de police judiciaire et ceux de l'administration des douanes, qui peut retenir de son propre chef toutes les marchandises supposées contrefaites (et non plus seulement les contrefaçons de marques), effectuer des contrôles sur les marchandises préalablement introduites régulièrement dans l'Union européenne et, si nécessaire, ordonner leur saisie.

« Nous ne procédons pas à des analyses statistiques sur deux mois, mais nous pouvons déjà affirmer que beaucoup plus de sociétés victimes se tournent aujourd'hui vers le recours pénal, nous apportant les éléments qui nous permettront de découvrir les filières », remarque Christian Aghroum, commisssaire de police à la dixième division, office central pour la répression du faux-monnayage (OCRFM).

« Bien sûr, les saisies rapides et éventuellement spectaculaires des contrefaçons, qui satisfont les entreprises requérantes, ont le mérite d'évacuer du circuit ces produits. Mais le travail de la police judiciaire s'inscrit dans le long terme et ne porte ses fruits que lorsque l'ensemble d'un réseau jusqu'à la source a été démantelé, ce qui nécessite aussi la coopération accrue entre les polices internationales. » Au titre de correspondant français d'Interpol, Christian Aghroum a d'ailleurs participé, les 22 et 23 février, à la première réunion, présidée par la France, du groupe de travail sur les contrefaçons qu'a créé l'organisation internationale de la police criminelle en vue de constituer une banque de données d'information entre les polices de quelque 170 pays.

De même, les réglementations européenne et internationale progressent : *« Le troisième projet de modification du règlement CEE fixant des mesures en vue d'interdire l'importation de marchandises de contrefaçon, paru le 23 mars, doit imperméabiliser davantage les frontières de la Communauté aux contrefaçons, et tous les pays européens devront prendre des dispositions pour s'y adapter. Les accords du GATT prévoient aussi un certain nombre de dispositions, mais le calendrier, aménagé afin que les signataires adaptent leurs législations, a pu faire dire qu'il légalisait la contrefaçon pour cinq ou dix ans »*, résume Jean-Philippe Cornet. C'est que la lutte contre la contrefaçon doit aussi prendre en compte et ménager les intérêts économiques, parfois contradictoires, des pays industrialisés et de ceux en voie de développement...

Véronique Balizet

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Montre voir

Moi, quand on me dit : Ce qu'elle est belle, ta Santos, tu l'as payée combien ? Ou j'esquive : Rien du tout, c'est un cadeau... Ou je frime : 15 dollars, je l'ai trouvée sur le trottoir de la 5e Avenue... Et si on insiste : Avec le numéro et tout, tu ne me feras jamais croire que c'est une fausse, je me récrie : Non, mais qu'est-ce que tu vas t'imaginer ? Que je suis allée l'acheter chez Cartier ? Tu me prends pour qui ?

Dans mon coin, il y a des choses qui ne se font pas. Et c'en est une que de sonner à la porte d'un grand bijoutier pour s'offrir une montre hors de prix. Le comble de la vulgarité ! Non, il faut l'avoir dénichée dans un parapluie retourné à Taïpeh, ou sur une couverture étalée par un revendeur à la sauvette, plage du Lido. C'est ça, le chic !

Et le chic, c'est cher. Si vous comptez les frais d'hôtel et le prix du billet pour Taïwan ou New-York, elle va vous coûter la peau des fesses, votre Cartier en toc. Alors faites comme moi. Demandez-la au père Noël. Evidemment, c'est risqué. Pressé par le temps et l'argent, il est bien capable de vous en refiler une vraie.

Persuadée que c'était le cas, quand le bracelet a lâché, ma Santos, je l'ai apportée au service des réparations, rue de la Paix. Résultat : on me l'a froidement confisquée ! C'était bien une fausse. Quelle émotion ! Ce qu'il est gentil quand même de s'être donné tout ce mal ! Et quelle galère ! Comment avouer à mon bonhomme Noël que je n'avais pas cru en lui ? Un seul moyen : se fendre d'une vraie Cartier.

Vexant, non ? Remarquez, il m'est arrivé pire. Un jour, je passe devant chez Chanel et je tombe en arrêt, les montres, c'est ma passion, raide amoureuse d'une petite beauté, cadran noir, chaîne plaquée or tressée cuir. Elle allait chercher dans les... Non, j'ose pas vous le dire ! Mais, bon, tant pis, il me la fallait, là, sur-le-champ ! J'entre furtivement... Je ressors en la cachant sous ma manche. Trop tard : Salut, ma grande ! Ah, t'as la Chanel ? Montre voir... Ecoute, c'est pas pour te faire de la peine, mais elle pue la contrefaçon, la tienne... Tiens, compare avec celle qui est en vitrine... C'est un peu autre chose, hein ! Où on t'a fourgué ça ? En Italie ? Plus de 400 balles ! T'es trop cloche aussi, tu serais allée à Hongkong, t'aurais eu trois fois mieux pour deux fois moins.

LE VRAI DU FAUX

Musée

L'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique et la Ligue internationale pour la défense du droit de la concurrence abritent un musée original qui expose divers articles et leurs plagiats. Ouvert les lundi et mercredi de 14 heures à 16 h 30 et le vendredi de 9 h 30 à 12 heures. Entrée gratuite. Musée de la contrefaçon, 16, rue de la Faisanderie, 75016 Paris.

Tél. : 45-01-51-11.

Exposition

Responsable de la boutique Royal Quartz, Jean-Claude Lambert organise, à partir du 3 mai prochain, une exposition pédagogique qui confrontera une centaine des modèles célèbres des grandes marques horlogères... à leurs contrefaçons, des plus fantaisistes aux plus approchantes, que seul le professionnel discerne. *« La contrefaçon peut tuer le modèle. On n'imagine plus ensuite d'acquérir l'original »*, explique-t-il. A cette occasion, il édite, à l'intention du public le plus large, un petit « Guide des mille et une astuces », rédigé par Didier Brodbeck (coauteur, avec Jean-François Mongibeaux, du livre *Faux ou vrais : les grandes marques et leurs copies*, Ed. Hors Collection, 1993), qui sera remis gratuitement aux visiteurs. Du 3 au 30 mai, de 9 h 30 à 19 heures chez Royal Quartz, 10, rue Royale, 75008 Paris.

Foire de Bâle

Jusqu'au 21 avril, la Foire de Bâle dédie 140 000 mètres carrés aux créations de l'horlogerie et de la bijouterie de quelque deux mille exposants venant de vingt-deux pays. Elle est vraisemblablement le seul salon au monde qui intègre un service habilité au repérage, à la condamnation et à la destruction des contrefaçons, aussi immédiate que spectaculaire.

Tél. : (19) 41-61-261-50-50.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex



Un leica

Un leicaïste pris sur le vif

« Il ne devrait plus exister. C'est ce qui fait son charme. Un appareil d'une autre époque, et indémodable. » Guy Le Querrec, photographe, entré « dans la famille Leica » il y a trente ans, explique le pourquoi et le comment de cet attachement.



Montage réalisé par René Burri qui rassemble des photographes de l'agence Magnum fidèles au Leica. En haut, de gauche à droite : Henri Cartier-Bresson, Raymond Depardon, Patrick Zachmann, Marc Riboud, Jean Gaumy, René Burri. Au premier plan : Sebastiao Salgado, Guy Le Querrec, Harry Gruyaert, Abbas.

« J'ai reçu mon premier appareil à treize ans, un Ultrafex, lors du Noël du comité d'entreprise de la banque qui employait ma mère. Avec l'argent de poche que je recevais pour les notes au-dessus de 15, je me suis acheté, à quatorze ans, un Fotax. Pour mon BEPC, mes parents m'ont offert un Semflex, sorte de Rolleiflex du pauvre. Pour mon bac, j'ai reçu le fameux Rolleiflex. Je ne savais pas encore qu'il n'était pas fait pour moi, qu'il était inadapté pour prendre des photos sur le vif.

» En 1961, embauché dans une compagnie d'assurances au service « sinistres », je vais chercher un dossier aux archives et je tombe sur une pile de revues : *le Leicaïste*. Cette revue présentait les pionniers du Leica, ses amateurs passionnés, et abordait les questions techniques. Les textes étaient accompagnés par des photos prises sur le vif et d'autres qui illustraient l'optique Leica : saisir le velouté de la matière, les fameux dégradés de gris. J'ai découvert qu'il y avait une famille Leica. Il n'y a que cet appareil pour identifier ainsi les utilisateurs et les regrouper dans une tribu. J'ai attrapé le virus. A tous les déjeuners, je descendais aux archives pour bouquiner.

» Le Leica était trop cher pour moi, un peu comme une fille trop belle et donc inaccessible. J'ai quand même consulté les prix d'occasion dans *Photo-Ciné-Revue*. Je gagnais 380 francs par mois ; l'appareil sans l'objectif devait représenter deux mois de salaire. J'avais calculé qu'il me faudrait quatre ans pour pouvoir en acheter un. Et j'ai fait des heures supplémentaires à la compagnie d'assurances.

» **Quatre ans,** c'est long, alors ma mère m'a aidé. Je suis entré dans la famille Leica en 1962, en achetant le modèle III G à un particulier, Jacques Robin, représentant chez Olivetti. Et je n'ai plus quitté la famille. Attention, pas les Leica reflex dont le fonctionnement s'apparente à n'importe quel appareil, mais la gamme des « M », avec le système télémètre. A l'époque, celui qui vendait son Leica vérifiait que l'acheteur en était digne. Je montrais mes photos prises au Leica tous les quinze jours à M. Robin. L'appareil était difficile d'utilisation car il y avait deux œilletons : un pour la mise au point, l'autre pour cadrer. J'étais un peu déçu car je croyais naïvement que l'appareil pouvait faire la bonne photographie.

» Le second Leica, le M2, je l'ai acheté 845 francs en 1964, toujours à M. Robin. Il n'y avait plus qu'un viseur, ce qui était une petite révolution. Ensuite, j'ai suivi l'évolution de la gamme : M3, M4, M5, M 6. Le M5 avait une carrosserie modifiée – ce devait être une erreur puisque Leica est revenu au design ancien avec le M6. Chaque modèle apporte des changements infimes, qui se résument à un peu plus de confort : un molleton pour rembobiner, le dos ouvrable pour charger la pellicule, et surtout la cellule intégrée dans le M 6 au début des années 80 seulement.

» Le Leica reste nettement moins confortable que d'autres appareils. Beaucoup de photographes n'ont pas réussi à s'adapter. L'absence de cellule a gêné nombre d'utilisateurs, sauf les « accros » comme moi, qui ont été perturbés par ces lumières rouges qui venaient troubler le cadre (certains leicaïstes ont même préféré conserver une cellule manuelle). De plus, le système de mise au point, qui se fait en superposant deux images, n'est pas évident. Ce que l'on voit dans l'objectif est moins « flatteur » qu'un cadre reflex, moins racoleur. Il ne faut pas, non plus, oublier d'enlever le capuchon car ce que vous voyez dans l'œilleton ne correspond pas au cadre pris. Voilà pourquoi je dis que le Leica est fait pour saisir le temps plus que l'espace. Il est merveilleux pour les vitesses lentes, il vous accompagne au 1/4 de seconde.

» Cet appareil est anachronique : il est bien plus cher et plus difficile d'accès. Il est à la fois simple dans son principe et compliqué dans son utilisation. En fait, il ne devrait plus exister. C'est ce qui fait son charme. C'est un appareil d'une autre époque, et indémodable. Il ne faut pas en faire une religion, mais il a quelque chose de magique. Il n'y a que Leica qui propose des appareils en or pour des maharadjahs... J'aime son logo, qui n'a jamais bougé : le mot Leica en lettres minuscules blanches soulignées dans un fond rouge. Si on le compare à une voiture, le Leica est un appareil à direction non assistée, qui permet un pilotage plus sec.

» **Le grand tournant,** pour moi, c'est le M4, en 1969 acheté 1 421 francs. J'étais professionnel depuis deux ans. J'ai eu un attachement fétichiste, quasi maladif à cet appareil qui m'a accompagné pendant plus de dix ans. Il m'a permis de prendre les photos qui m'ont apporté la notoriété : *la Mariée, l'Artichaut, les Marins, Le ballon qui vole*... Il était peint en noir (on avait le choix entre noir et métallisé). J'avais écaillé la peinture, par le frottement des mains. On me l'a volé au cours d'une réparation en 1983. La maison Leica n'osait pas me le dire, les gens savaient que je le prendrais comme un décès. Ma première réaction a été de ne plus prendre de photos. C'était mon outil. Ce modèle ne se fabriquait plus, alors Leica a déniché une ancienne carrosserie et me l'a offerte. Je ne l'ai jamais utilisée. Ce M4 volé portait le numéro 1 207 331. Si quelqu'un le retrouve, je suis prêt à l'échanger avec un autre Leica...

» En fait, cette mésaventure m'a fait du bien : j'ai compris qu'il fallait se détacher de l'outil. Je n'ai d'ailleurs plus jamais répété ce rapport charnel à l'appareil. Il n'empêche, entre deux M2 que je possède, j'ai ma préférence, elle tient au rapport à la peinture, une température de l'objet...

» Je suis soutenu par la Fondation Leica depuis 1972. En quelque sorte, je suis devenu l'Alain Prost du Leica en France... La société m'équipe et, en échange, je donne mes sensations. Si le champ de course du déclencheur est légèrement modifié, je le sens. S'il déclenche trop vite, mon métabolisme s'en trouve bouleversé et mes photos aussi : je me retrouve à contretemps. Je sens, à l'oreille, quand le déclenchement du 60e de seconde n'est plus bon. Au son, je fais la différence entre un appareil chargé et un autre vide. Mon amour du Leica, c'est mon amour pour la musique du Leica. Quelle discrétion ! J'ai parlé des « déclics délicats du Leica ». Il y a des conférences de presse aux Etats-Unis où seul le Leica est autorisé en raison de sa discrétion. Les appareils reflex, en revanche, possèdent une machinerie complexe et bruyante.

» **On retrouve** cette discrétion dans l'objet. J'adore son ergonomie. Il est plus petit que les autres, plat, discret, compact, dissimulé. Le Leica est l'appareil qui masque le moins le visage (je n'aime pas les gens qui ont une tête en forme d'appareil). Il ne paie pas de mine. Combien de gens incrédules m'ont demandé : « *Tu as pris ces photos avec ça ?* » C'est un appareil qui vous procure du mérite. Son poids est juste, il n'est pas léger, mais dense ; il est stable, donc moins fébrile. Il provoque un rapport sensuel. Le toucher doit être déterminant dans le choix de l'appareil. C'est un appareil d'une grande délicatesse. Cette courbe à droite, ce demi-cercle parfait du côté du déclencheur... Il n'est pas rare de voir un photographe caresser son Leica. Je me sens mal avec des appareils anguleux, blessants, agressifs. On dirait des tanks. En revanche, j'ai rarement vu des gens photographiés manifester leur hostilité devant le Leica. C'est déterminant par rapport à la photographie que j'aime. Seul un appareil qui fait corps avec moi me permet de travailler. On a ainsi associé le Leica au mouvement du réalisme poétique, à la photo de rue, mais aussi au grand reportage, à la photo de guerre.

» Mon attachement à l'appareil fait que j'ai joué avec mon nom : j'ai signé parfois « Leicarrec ». J'ai même écrit des chansons sur le Leica... C'est vrai que dans les années 70 et 80, quand j'animais beaucoup de stages, il devait s'acheter huit Leica après mes interventions... On me posait des dizaines de questions sur la machine.

Mais parmi les utilisateurs, il faut séparer les « frimeurs » des « trimeurs ». Je les distingue à leur façon de prendre l'appareil, de le porter au cou, de le mettre en évidence. Pour se lancer dans l'achat d'un Leica, il faut vraiment se sentir mûr pour l'outil. »

Propos recueillis par
Michel Guerrin

MYTHE

L'allemand qui résiste aux japonais

Voilà plus d'un quart de siècle que l'industrie photographique japonaise a ravi aux Allemands la première place mondiale et une réputation incontestée de qualité. Mais aucune grande marque, que ce soit Nikon, Canon, Minolta ou Olympus, n'a jamais pu obtenir le prestige de Leica. Le Leica, en effet, a été constamment et reste aujourd'hui l'outil d'une majorité de photographes parmi les plus grands. Et les vieux Leica, devenus appareils de collection, sont les plus recherchés et les plus cotés.

L'aventure du Leica débute il y a juste soixante-dix ans. En décembre 1924, le premier modèle de série est commercialisé par Leitz Kamera, une petite manufacture de Wetzlar, à 80 km au nord de Francfort. Premier appareil de petit format utilisant de la pellicule de 35 mm (format 24x36, soit le double du format cinéma), le Leica se lance ainsi à l'assaut du marché des appareils photographiques qui appartient alors tout entier à des modèles à plaque, lourds et encombrants.

L'idée du Leica revient à Oskar Barnack, jeune mécanicien de précision qui construit son premier exemplaire dès 1913. Mais, paradoxalement, ce n'était pas pour la photographie. Barnack avait été engagé un an auparavant par Ernst Leitz, fondateur d'une fabrique d'instruments optiques, pour construire une caméra de cinéma, et il cherchait alors à résoudre un problème épineux : comment déterminer le temps de pose exact en fonction de la pellicule utilisée ? C'est donc pour pouvoir faire des essais de temps de pose qu'il construit son petit boîtier, et qu'il le charge d'un film de cinéma.

Par la suite, Barnack perfectionne l'appareil et, lorsque, après la guerre, l'inflation touche fortement l'Allemagne, son patron, Ernst Leitz, décide de le fabriquer industriellement et de le commercialiser (au début sous le nom Leca, contraction de Leitz Kamera). 870 appareils sont ainsi produits en 1925, le double l'année suivante. Le succès est constant. Les Leica se perfectionnent (objectifs interchangeables en 1930, télémètre couplé en 1932), la renommée s'accroît.

Après 1930, d'autres firmes (Zeiss, Kodak, etc.) lancent des 24x36. Mais la suprématie du Leica reste intacte grâce à sa qualité optique et à sa précision mécanique. Tous les grands photographes, les Wolf, Eisenstaedt, Kertesz, Brassaï, Bill Brandt, Cartier-Bresson, travaillent au Leica.

En 1936, l'arrivée du premier reflex 24x36 mono-objectif, le Kine-Exakta fabriqué à Dresde par Ihagee, ne menace guère le Leica. Car le mécanisme de miroir mobile de cet appareil est alors bruyant, peu fiable et introduit des vibrations compromettant la netteté de l'image. Ce n'est d'ailleurs que trente ans plus tard que Leitz lancera un modèle reflex, le Leicaflex SL.

En fait, très attaché à sa technologie et à la qualité de l'image, Leitz va constamment se méfier de l'innovation, et la firme de Wetzlar n'adoptera les grands perfectionnements qu'avec beaucoup de retard (cellule incorporée, cellule mesurant la lumière à travers l'objectif, etc.). Le Japon conquiert ainsi le marché photographique de masse ; et finalement, Leitz devra s'allier au japonais Minolta pour sortir son premier compact, le Leica CL, en 1973.

La firme allemande connaît alors des difficultés financières, l'intégration à des groupes étrangers (le suisse Wild). Sa structure familiale doit être abandonnée : l'entreprise, devenue Leica Camera en 1988, appartient aujourd'hui au groupe Leica Heerbrugg, emploie 1 500 personnes dans le monde (dont 900 en Allemagne), possède 4 usines : Solms, près de Francfort (le nouveau siège), Wetzlar, Brunswig et Vila Nova Famalicao au Portugal. La firme n'a plus sa puissance d'autrefois. Sa production annuelle (quelques dizaines de milliers d'appareils en ce qui concerne les modèles qui ont fait sa réputation, Leica M et Leica Reflex, et moins de 80 millions de francs de chiffre d'affaires pour ce secteur) n'atteint pas 10 % de celle des grands japonais, dont les technologies sont beaucoup plus sophistiquées (toujours pas d'autofocus en Leica M et Leica Reflex).

Il reste l'aura qui entoure l'aventure Leica. Il reste la famille Leica M, ce boîtier robuste capable de fonctionner lors des reportages aux confins du monde industriel, quand l'électronique d'un Nikon ou d'un Canon se bloque simplement parce qu'il n'est plus possible de remplacer une pile d'alimentation usée. Il reste également cette mécanique soignée, irremplaçable, parce qu'elle assure un déclenchement ultra-silencieux au photographe qui doit opérer sans être entendu ni vu. Et cela suffit au mythe Leica.

Roger Bellone

ENCHÈRES

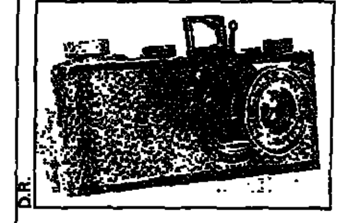
L'invention d'Oskar

On attend environ 100 000 livres (860 000 F) d'un Leica hors série, ce qui constituerait le prix le plus haut jamais atteint par un appareil photo, toutes marques confondues.

Quelle particularité peut lui donner une telle valeur, quand on sait que l'appareil le plus cher au monde a obtenu 39 600 livres (340 000 F) en 1993 ?

Celui-ci est d'une rareté exceptionnelle, un des prototypes historiques du premier appareil Leica, celui qui, en fin 1924, a changé le monde de la photographie, en apportant le film 35 mm : une révolution. Pour plus de rareté encore, ce prototype est celui de l'inventeur du système, l'ingénieur Oskar Barnack (1879-1936), responsable de la création et de la production à la manufacture Leitz, à Wetzlar, en Allemagne.

Travaillant sur une caméra, il eut besoin de faire des tests avec des pellicules, qu'il logea dans un petit boîtier à obturateur fixe. La guerre de 1914-1918 interrompit alors ses recherches, et en les reprenant ensuite, Oskar Barnack eut l'idée de les appliquer à la photographie. Cela aboutit à la création du Leica « série O ». Il était doté d'un obturateur variable à rideau, et utilisait des cartouches de film 35 mm, ce qui permettait le chargement de l'appareil en plein jour, une innovation. Son objectif Leitz Anastigmat de 5 cm avait été



D.R.

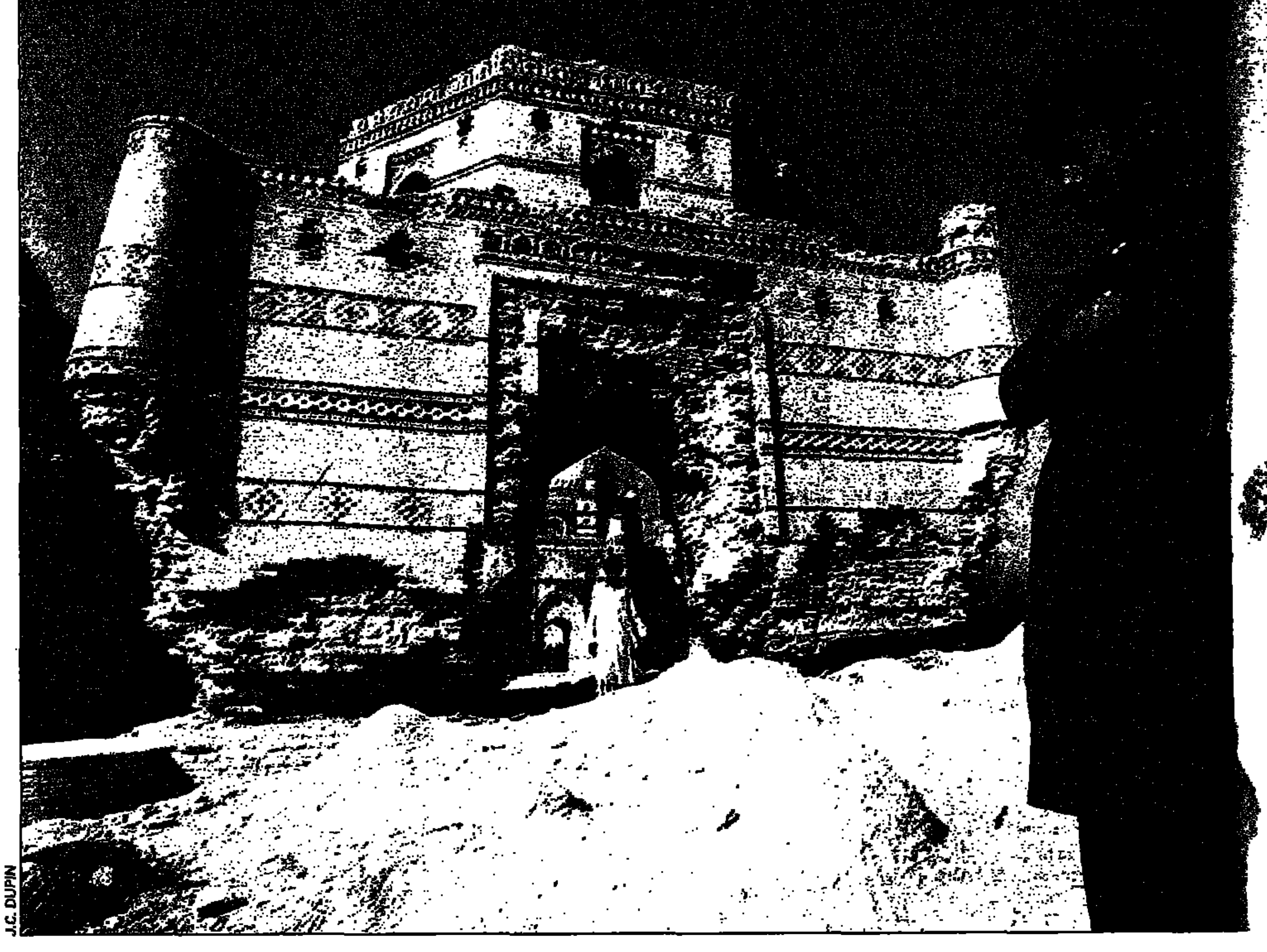
conçu spécialement pour son format, le 24/36. Cette « série O » fut produite à 126 exemplaires dont la plupart appartiennent aujourd'hui à des musées. Le modèle en vente aujourd'hui, celui d'Oskar Barnack, porte le numéro 112.

Catherine Bedel

▶ Détails techniques :
– film 35 mm plein cadre ;
– obturateur variable de 1/20 à 1/500 de seconde et pause T ;
– compteur numéroté de 1 à 40 ;
– chercheur optique rétractable ;
– l'objectif 5 cm F = 3,5 met au point à partir de 1 mètre ;
– corps en laiton recouvert de vulcanite.
***Christie's, South Kensington,* Londres, jeudi 9 juin.**
***Renseignements chez* Christie's Paris, 6, rue Paul-Baudry, 75008. Tél. : 40-76-85-88.**

Pakistan : routes nomades en

A travers les déserts du Baloutchistan, l'écho des guerres afghanes porte jusqu'aux ruelles et aux échoppes de Quetta, capitale de cette province du Pakistan, récemment rouverte aux voyageurs étrangers. Dans des régions où les frontières de la géopolitique comptent parfois moins que les antiques voies du cousinage des tribus.


J.C. DUPIN

Quetta, capitale du Baloutchistan, dans la folie festive d'une fin de ramadan, redevient la tour de Babel chère aux gens des tribus accourant du désert. La cité historique de cette vaste et aride province renoue avec sa tradition de caravansérail, au confluent millénaire des routes d'Afghanistan et d'Iran. A l'orée de la citadelle, les chameaux aux chevilles ornées de colliers clinquants et les ânes à la queue teinte au henné veillent sur les femmes au repos derrière leurs longs voiles noirs. Le cœur de la vieille ville est viril, dévoué aux seuls hommes et petits garçons qu'enfièvre la fête.

Baloutches enturbannés de leur *pag* d'apparat, Pathans en calotte brodée et réfugiés en bonnet afghan se bousculent sur Jinnah Road, la rue de tous les commerces. Devant une litho fluo représentant à la façon persane des pêchers en fleurs autour d'un palais rose, un grand gaillard prend la pose, sa kalachnikov en bandoulière et l'œil vissé sur l'objectif du photographe professionnel. Parmi les étals de melons d'eau et de pommes fusent des vociférations. Coup de colère ? Simplement on joue aux *fighting eggs*. Un panier d'œufs peints en vert-de-gris occupe le centre de la mêlée. Pour quelques roupies (1 franc égale 6 roupies), deux combattants s'affrontent. Le premier à casser l'œuf, heureusement dur, reste en lice pour le prochain candidat. Des spectateurs plus malins sont juchés par centaines sur les toits environnants, appuyés sur leurs fusils. Les guerriers en sueur dans leurs robes noires savent garder l'air altier et le regard de braise ne cille pas. Certains ont teint leur barbe de henné roux.

Quetta ne reçoit que de rares visites d'Occidentaux depuis sa récente ouverture. Aussi, quand déboulent trois femmes et deux hommes blancs, l'attraction change de cible. En dépit de l'accompagnateur, Pathan de souche, deux cents gaillards suivent en cortège les intruses. Des adolescents au regard brillant de haschich s'enhardissent. *Dans ce pays de frustration contenue au nom du pourdah* (voile) sunnite, l'occasion est trop belle. Les voici palpant ces corps laiteux comme une curiosité. Alertées, les forces de l'ordre fraient à coups de crosse un chemin de traverse au petit groupe de Blancs, vite remontés dans leur minibus. En route pour le désert...

Au *guesthouse* de sa villégiature, Ashraf Khan, chef de tribu baloutche (1) et ministre provincial de l'éducation, reçoit à déjeuner. Dans cette oasis à trois heures de piste de Quetta, gagnée sur l'âpre nature par une savante irrigation, le patriarche règne sur ses milliers de sujets. Son fils doit partir à Oxford pour y terminer des études de chirurgien. Son frère assure l'intendance du domaine. Les champs d'arbres fruitiers s'étendent à perte de vue, sarclés de toute mauvaise herbe. Dans le village en contrebas, les fermiers sont devenus ouvriers agricoles. Au lointain horizon gisent des mines de charbon, également propriété du chef de tribu. A quelques encablures, des champs de froment encore vert.

Sur la table nappée de blanc en ce jour béni de l'Id, fête qui marque la fin du ramadan, *sajji* d'agneau rôti macéré au yaourt, *chapatis* (galettes cuites au four), oignons frais et céleris en lamelles s'arrosent d'une eau pure tirée au puits. Le maître de céans préside, légèrement en retrait sur son fauteuil à bascule. Elancé, vêtu d'un *chalouar-kamiz* de coton blanc (pantalon et longue chemise bouffants), Ashraf Khan cultive un franc-parler dans un anglais parfait. A lui, quarante-huit ans, de rendre la justice tel saint Louis sous son arbre, quand éclatent bisbilles entre voisins ou entre époux à l'intérieur de son clan. Pour l'Id, on lui rend visite des points les plus reculés du domaine. Au cours du déjeuner s'entremêlent de discrètes allées et venues masculines, ponctuées d'accolades. Puis la conversation reprend, sur l'urgence d'éduquer les enfants, mission première du ministre. *« La nouvelle génération n'a connu que la guerre. Armes et drogues. Nous avons hérité cette situation des Russes. Il nous faut assumer*, ironise l'hôte, *et assurer l'école pour tous, dans le respect de nos traditions »*. De part et d'autre de la frontière afghane, circulent les tribus. *« Ceux de là-bas sont nos cousins. Nous nous comprenons »*. Mais de là à tolérer kidnappings et trafics... Familiers et serviteurs sont munis de talkies-walkies : les routes ne sont pas toujours sûres.

Espace des femmes baloutches, tradition musulmane oblige : un massif portail de bois sculpté s'ouvre sur le harem. Autour de l'immense patio, le chef de tribu et chacun de ses frères et sœurs possèdent leurs villas. Postes de télévision grand écran et antennes paraboliques, tapis de haute laine et bougainvilliers. A titre d'exemple, le maître a une seule épouse. Sa fille retrouve pour le week-end quatre de ses cousines, en saris de soie rutilante et les mains décorées d'arabesques tracées au henné, en hommage à l'Id. *« Hier j'ai dessiné sur toutes ces mains jusqu'à 11 heures du soir. Mes yeux piquaient, à force de fatigue »*, raconte la jeune fille. Descend-elle au village parfois ? *« Chez nous, ce sont les hommes qui font les courses. Je n'en éprouve pas le besoin. »* Va-t-elle se rendre au concert donné pour célébrer l'Id en fin de journée ? *« Mais non. Ici, nous dansons entre nous. Pourquoi sortir ? »* précise-t-elle sur un air d'évidence. Elle envisage de faire des études de médecine, *« le seul métier autorisé pour une femme »*.

Sous une tente, à l'orée du village, le concert entre hommes bat son plein. Plusieurs centaines de spectateurs accroupis ponctuent le long lamento d'un frêle gamin de douze ans qui mène ses joueurs de luth et de percussions sur un rythme d'enfer. La foule reprend en chœur les refrains des mélopées afghanes, électrisée par la voix impubère.

Puis, à travers le désert baloutche, reprend la piste. Hospitalité légendaire : le chef de tribu délègue à son vizir le soin d'escorter les étrangers. Soudain le vizir arrête le convoi. Le visage est de cire sous le bonnet afghan, le mutisme courtois et la ressemblance frappante avec un Fernandel qui serait devenu ascète. Sur la platitude grise du désert apparaît un attroupement animé par des tirs en rafale de kalachnikov. C'est la fantasia des guerriers dansant les rondes rituelles de l'Id. Quand le soleil bascule brutalement à l'horizon, chacun repart sur les routes nomades du Nord. Le vizir prend dignement congé. On finit par perdre la notion du temps, dans le silence dense de la nuit étoilée...

Darra-Bazaar, Far West pathan dans la province de la Frontière du Nord-Ouest, au cœur de la zone que se partagent quatre tribus, s'étend le long d'une rue unique. Dans les échoppes, sont alignés fusils, pistolets et lance-roquettes. *« Gulf arms and ammunition dealer »*, affiche une enseigne au dessin naïf. Des armes américaines, russes et chinoises sont copiées par des artisans experts à manier l'outil primitif. Une kalachnikov vaut entre 1 000 et 5 000 roupies, selon l'origine du modèle ; 600 roupies pour un stylo-pistolet pour apprentis 007. Les soldats soviétiques ont abandonné l'Afghanistan, proche de quelques dizaines de kilomètres. Mais les guerres afghanes continuent : *« Ils se tuent entre eux »*, commente-t-on sobrement. A l'entrée d'une boutique, deux hommes à la barbe blanche essaient un nouveau modèle sous l'œil du passant qui mâche du bétel. Dans une impasse, un chef coléreux interdit toute intrusion : trafic d'héroïne produite ici, dans ce Croissant d'or qui concurrence de plus en plus le Triangle d'or ?

Le propriétaire du quotidien local édité en photocomposition est un seigneur de la tribu afridi. Dans son fort et parmi ses gardes enfouraillés, en dégustant des brochettes de mouton faites de foie roulé dans du gras de queue, il écoute son jeune parent. Ce dernier est un journaliste anglophone du quotidien régional *Frontier Post* relié aux principales agences internationales, dont l'AFP. Il fulmine contre *« les campagnes électorales qui écœurent le peuple affamé »* avant de prédire l'échec au Sénat du parti de Bénazir Bhutto, premier ministre. Vérification faite plus tard, la vision s'est révélée fort juste...

A la sortie de Darra se croisent des « disco-bus », les autocars galbés comme des proues, enluminés de paysages fantaisistes et de déesses aux prunelles langoureuses. Des drapeaux de soie noire sont

CARNET DE ROUTE

Aller

De Paris à Karachi, le vol dure environ huit heures. Pakistan Airlines (excellente cuisine, repas sans alcool) assure des vols quotidiens soit directs de Paris, soit par Londres. Air France propose une liaison directe deux fois par semaine.

De Karachi la capitale (province du Sind) à Quetta dans le Baloutchistan, ou Peshawar (province de la Frontière du Nord-Ouest), Multan dans le Pendjab, ou Sukkur sur l'Indus au carrefour de trois provinces, les vols intérieurs sont fréquents et sûrs. A partir de ces villes, l'on peut prendre le train si l'on aime le charme rétro et les lenteurs inopinées, ou un disco-bus si l'on a le goût du risque et l'amour des décibels musicaux.

Louer une voiture est facile, si l'on sait conduire à gauche et s'abstraire des peurs qu'inspire la folle conduite des Pakistanais. Mieux vaut pour la paix de la balade louer en même temps les services d'un chauffeur. Car hors des métropoles, l'habitant parle davantage l'ourdou, langue nationale, que l'anglais.

PAKISTAN
PASSE DE KHYBER
TERRITOIRES DU NORD
AFGHANISTAN
Kaboul
Peshawar
Rawalpindi
Islamabad
FRONTIÈRE DU NORD-OUEST
PENDJAB
Lahore
Dera Ghazi-Khan
Multan
BALOUTCHISTAN
Uch
Bahawalpur
IRAN
Sukkur
CHOLISTAN
New-Delhi
Indus
SIND
Hyderabad
INDE
Karachi
200 km

Hébergement

Hors des capitales provinciales, les hôtels sont rares et rudimentaires, les pannes de courant et coupures d'eau fréquentes. Les guest-houses des nawabs locaux ont un cachet qui compense l'absence de luxe. L'accueil y est d'une courtoisie toute britannique. Après quelques nuits de style sportif, l'on peut s'offrir le confort d'un établissement de chaîne internationale, tel le Pearl Continental de Peshawar, ou la beauté confortable de l'architecture traditionnelle à l'hôtel Serena de Quetta. Les plaisirs de la table sont variés d'une province à l'autre, sur le pouce en ville ou au dining-room de l'hôtel. *Tchai*, le thé vert ou le thé au lait très sucré, jus de fruits frais et eaux gazeuses. Dans le désert, certaines tribus offrent un festin sous la tente pour un prix modique, à négocier d'avance. L'agence nationale Indus installée à Lahore (Indus Tours, 7 E Egerton Road Lahore-Pakistan ; tél : (304-190-304 196) et ses succursales disséminées dans le pays renseignent aimablement, ou se chargent d'organiser tout périple à la carte.

Circuit

Nouvelles Frontières (87, boulevard de Grenelle, 75015 Paris : tél : 41-41-58-58) propose des séjours à la carte, hôtel et voiture réservés. Un circuit de dix-huit jours pour les aventuriers : safari en jeep dans le sud du Pakistan, avec visite des sanctuaires soufis et du site archéologique de Mohenjo-Daro, haltes dans les citadelles du désert et fin de randonnée en bateau sur l'Indus. Ou un safari en jeep dans le Baloutchistan pendant dix-huit jours, avec deux jours à Kalabach dans les gorges de l'Indus, son bazar en traboules et ses mines de sel rose, jusqu'au col de Khyber et retour en France par la capitale nationale, Islamabad.

Pour sa part, *Peuples du monde* (10, rue de Montmorency, 75003 Paris ; tél : 42-72-50-36) propose un voyage insolite et culturel de 22 jours en petit groupe dans les hautes vallées pakistanaises. Enfin Voyageurs en Inde (45 *bis*, rue Sainte-Anne 75001 Paris ; tél : 42-86-16-90) assure un circuit culturel de 18 jours, des bazars de Peshawar jusqu'à Lahore, capitale des grands Moghols, en passant par les gorges de l'Indus, les sites bouddhiques et les contreforts du Karakoram.

A savoir...

Pour se préparer à la découverte du Pakistan nomade ou de ses territoires reculés, *le Grand Guide du Pakistan* publié par les éditions Gallimard (152 F, 388 pages, avec photos) est à jour et complet. L'agence pakistanaise Indus fournit également une ample documentation. Après lecture, l'on se sent prêt pour l'aventure. « *A sec* » comme on dit au Pakistan, où la consommation d'alcool est prohibée, même dans les hôtels, sauf ceux de Peshawar. Souhaitant la tranquillité, une femme saura cacher ses formes à la curiosité parfois insistante de la gent masculine sous l'ampleur bouffante du costume national, vendu à bas prix sur tous les marchés. Et chacun ne manquera pas de se déchausser à l'entrée des mosquées. Cela dit, la sécurité, grande dans les villes, reste parfois précaire sur les routes nomades de l'Est et du Nord...

utes nodes en pays baloutche



Sanctuaire à Uch, la ville sainte soufie.

accrochés aux fenêtres. « *Le démon aime la beauté. Comme mon autobus est le plus beau, je l'enlaidis avec mes fanions pour éloigner le démon* », concède le farouche chauffeur. Dans le lit asséché d'une rivère en contrebas se croisent les caravanes aux couleurs vives. Sur le chameau de tête se balancent femmes et enfants, sur le chameau de queue sont installés cabris, agnelets et volailles. Puis suit le troupeau de moutons, que les gardiens ramènent à l'ordre à coups de pierres, sans l'aide d'un chien.

Halte à Peshawar, « Terre de lotus », capitale provinciale et passage obligé des invasions depuis des millénaires. Perses, Grecs, Scythes, Turcs et Britanniques se sont succédé dans cette place historique. Sur les toits du bazar, des nomades sédentaires pour une saison dorment la nuit à la belle étoile, et fabriquent dans la journée de magnifiques bicyclettes anglaises. Peshawar fut la base arrière de la résistance afghane et reste le lieu chéri des trafiquants. Cependant, nul n'a vaincu les deux règles d'or de sa culture pathane : l'hospitalité mais aussi la loi du talion.

Vers le col de Khyber (1 100 mètres), la passe mythique de toutes les conquêtes, les embouteillages se font plus denses. Un permis des autorités provinciales permet d'y accéder, après des heures de parlote et le versement de quelques roupies. Dans l'air vif, plusieurs contrôles policiers, marqués d'une simple cordelette à même l'asphalte, bloquent les véhicules pour en vérifier l'énorme chargement. De Khyber Pass, la vue porte sur les sommets afghans à quelque 250 kilomètres à vol d'oiseau, sublimes et désolés. Au mess des officiers, le colonel pathan des « Khyber Rifles » décore la veuve d'un militaire anglais bienfaiteur bien que colonisateur. Il fait servir le thé dans le parc au gazon fort britannique, alors qu'une escouade de soldats interprètent une aubade grecque. Tout est calme et volupté. Mais on ne dépasse pas, ces jours-ci, le col de Khyber. Deux semaines auparavant, un commando afghan venu de Kaboul a pris en otage un car d'écoliers de Peshawar. Il exigeait des vivres pour la capitale afghane affamée. Il a été décimé par les autorités de pakistanais. A Khyber Pass, demi-tour donc.

Commence un long périple vers le sud, sur une route défoncée où l'intense poussière se joue de la lumière, vers le vert potager de la province du Pendjab...

Sur les flots de l'Indus aux riches alluvions, les pêcheurs-transporteurs, Mohanas aborigènes, gouvernent nonchalamment du gros orteil leurs voiliers richement sculptés. Dans les eaux bleu-vert se prélassent buffles et zébus. Des myriades d'oiseaux chantent en folie, comme au temps d'Alexandre le Grand qui campa avec son armée sur ces rives vers 300 avant Jésus-Christ. Celui-ci fit construire un pont ingénieux, arrimé sur des barques accolées les unes aux autres qui se soulèvent lors des fortes crues.

C'est cet étroit pont que l'on traverse encore aujourd'hui, mais en disco-bus. A chaque extrémité veille un garde, qui hausse le signal de bois pour autoriser le passage. La nuit venue, il frappe ce signal selon un code transmis par ses ancêtres. Troupeaux et piétons foulent la paille tassée sur les planches du pont. Dans les vastes eaux qui coulent en contrebas sautent des dauphins à la peau grise, que l'on dit aveugles pour avoir jadis trop versé de larmes sur le sort de sept princesses et sœurs de légende. Là prend fin l'errance, pour goûter au repos de la civilisation sédentaire.

De notre envoyé spécial
Danielle Rouard

(1) Sur près de 110 millions de Pakistanais, aux trois quarts ruraux, les Baloutches, au nombre de 3,6 millions, se divisent en 17 tribus principales et 400 secondaires ; les Pathans sont environ 11 millions, répartis en nombreux clans. Autres populations, plus sédentaires : les Pendjabis (un quart), les Sindis (7 %) et les Mohajirs, réfugiés indiens (8 %).

EXORCISME

Dévotion et transes soufies

En ce jour d'*urs*, fête mystique, la ville sainte d'Uch sur les bords d'un affluent de l'Indus ne sait plus où cantonner les caravanes de fidèles soufis venus baiser les mains de leur chef religieux qui règne sur dix millions d'âmes dispersées entre Moyen-Orient et Asie. Dans la bourgade fondée lors des conquêtes d'Alexandre le Grand, blatèrent les chameaux et se cabrent les chèvres, aux pis enfermés dans un sac coloré pour éviter un éventuel vol de lait.

Sous sa véranda le vénérable *pir*, chef à trente-huit ans du clan Gilni venu d'Inde, cale sa corpulence dans son fauteuil puis bénit un à un les humbles déposant leur obole. A l'intérieur de la maison, une vieille femme scande une psalmodie, alors que devant elle deux adolescentes balancent furieusement la tête en cadence. L'exorciseur et la famille suivent, tendus, la transe libératrice. Les jeunes femmes reviendront chaque année et pendant dix-sept ans, afin de chasser définitivement le mauvais esprit. « *Enfin, telle est la tradition* », plaisante au repos le *pir* en croquant une racine de nénuphar candi. « *Une femme est venue, se disant possédée. Entre quatre yeux, elle me demanda de convaincre son époux de la répudier, car elle voulait vivre avec son amant.* » Joignant le geste à la parole, le saint homme brandit sa canne : « *Je l'ai chassée avec un bon coup sur les fesses.* » La morale est sauve, et la paix des ménages comme celle du voisinage, assurées.

Les dévotions accomplies, les caravanes prennent la route du désert tout proche du Cholistan. Halte à Chanan Pir, où se dresse au milieu des sables la tombe d'un guide spirituel du soufisme, honoré en ce même jour. Une foule en transe se repaît de sucreries et se pare de bimbeloterie entre deux prières. Tambourins et luths s'affolent à suivre les contorsions des *impotents*, ces enfants châtrés devenus adultes et parés des attributs féminins qu'une femme, ici, se doit de cacher. Au fond d'un entonnoir géant, quelques-« unes » de ces artistes dansent lascivement, sous la pluie de billets que leur lancent des hommes massés en haut. Ces *impotents* ont, croit-on dans les foyers, le don de rendre fertile une femme stérile. Pouvoir et rite immuables.

D. R.

CLAN

Le président aux champs

« *Le président vous a attendus pour dîner* », lance Jaffar Khan Leghari, le jeune maître de céans aux voyageurs moulus après quelques heures d'ensablement dans le désert tout proche. Jaffar, chef du puissant clan dont est issu Saddar Farouq Khan Leghari, l'actuel président de la République pakistanaise, accueille pour un soir dans sa demeure au cœur du village de Choti son illustre cousin et deux cents notables locaux. « *Inutile de vous changer. Nous sommes à la ferme* », insiste Jaffar avant d'ouvrir le buffet sans plus de protocole.

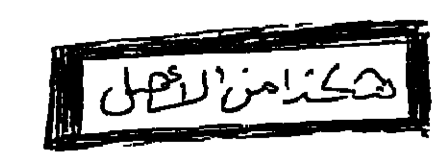
A Choti, sur les bords de l'Indus, dans la province du Pendjab, chaque mois le président vient passer quelques jours, « *prendre le pouls du peuple pour ne pas perdre le sens des réalités* ».

Dans la villégiature de famille, l'homme, ancien médecin, évoque les difficultés de son pays, avec les Américains d'abord puis avec la France en ce qui concerne l'énergie nucléaire. « *Le président Mitterrand avait promis un équipement pour le courant à Benazir Bhutto avant son précédent renversement. L'engagement n'a toujours pas été tenu. Alors nous avons fait affaire avec la Chine* », précise en souriant le président Leghari avant de souligner l'urgent besoin de son pays en matière de transport et d'éducation. Bientôt il prend congé.

Dans la nuit moite et parfumée, Jaffar improvise un tour du propriétaire, entrecoupé de fréquentes conversations intercontinentales sur son téléphone portable. L'homme d'affaires resté célibataire veille sur son clan et rend la justice, tout en voyageant par monts et par vaux « *car découvrir d'autres cultures [le] rend heureux* ».

Dans l'écurie dorment trente-cinq chevaux de race. Dans le jardin, les élégants bassins sont en pleine rénovation, sur les plans de l'Alhambra de Grenade que chérit Jaffar, architecte en chef. Les mosaïques qui ornent plafonds et murs de l'ancien palais ont retrouvé leur magnificence, grâce aux soins d'un vieil artisan à l'œuvre depuis vingt-trois ans. Jaffar a même ouvert un musée pour réunir des centaines de pièces fort rares datant des quatre millénaires écoulés. Il parraine l'école coranique voisine. L'aristocrate du désert, élégant et réservé, aime « *un islam moderne aux racines nomades* ». Celui de la tribu des Leghari.

D. R.



Coqs au vin

Quoi de plus fier, de plus ancré dans la tradition, qu'un coq au vin ? Recette emblématique, et qui pourtant laisse place à une libre interprétation.

Qu'est-ce qu'une recette ? Un beau sujet de gravure populaire enluminée de couleurs vives. Au village d'Auvergne, deux coqs se font face : l'un en bois, perché au sommet d'un vieux clocher qui menace ruine ; l'autre tonitruant au milieu de ses poulettes. *« Le coq fait le beau, gonfle ses plumes qui ne sont pas mal, celles-ci bleues, et celles-là argentées : mais l'autre en plein azur est éblouissant d'or* (1). » Voilà sur notre image, convoité par les ouvriers charpentiers, le coq oiseau de basse-cour. C'est le mâle de la poule, avec sa crête, ses oreillons, ses barbillons *et le camail de son plumage rutilant*. Il est guetté par la « menette » – c'est le nom du cordon-bleu auvergnat – depuis le premier cocorico matinal, car le poète a dit : *« Ô saisons, ô châteaux /quelle âme est sans défaut ? / Vive lui, chaque fois / que chante son coq gaulois. »* Coq gaulois, bien sûr ! Car coq se dit *gallus* en latin. Et les laudes du dimanche contiennent ce vers :*« Gallo canente spes redit »* au chant du coq, l'espérance revient).

Une recette n'est jamais qu'une estampe coloriée qui résume, plus qu'une pratique instrumentale – ici au moyen de la technique du mouillement au vin rouge –, les *modes, les opinions*, les choix du temps. Claironnante avec terroir garanti, évocation de Vercingétorix, vin de Chanturgue, clocher et folklore auvergnat, voilà la véritable recette paysanne du coq au vin, plat emblématique s'il en est ! Comme il y a la véritable source de la Loire, à côté de l'authentique, celle qui jouxte la véridique. Cela meuble le paysage. On ne recense pas moins de soixante et une recettes de coq au vin (2).

Voici la collection d'images. *L'une est de Hansi*, l'Alsacien : *« Coupez le coq en morceaux, faites revenir avec des oignons et ajoutez un demi-litre de riesling. »* En Bourgogne, comme une prédelle d'un retable des Hospices de Beaune, c'est le coq au chambertin qui prévaut. Certains préféreront le vin de Fleurie, c'est alors un dessin de Dubout pour illustrer un livre de Marcel E. Grancher, le Lyonnais. Tous y passent : chiroubles, morgon, brouilly et juliénas. L'Ardéchois Claude Peyrot, l'admirable cuisinier du *Vivarois* à Paris, nous présente son *« coq ivre de pommard »*, sur une carte toujours aussi éblouissante. Le coq de Bresse est au contact du vin, des aromates et des légumes pendant une journée. Il est ensuite saisi au beurre, puis, à nouveau, imprégné de la marinade. Sous l'action de la chaleur s'opère la cuisson de la viande et la réduc*tion de la sauce. Une noisette de* beurre, un dé de foie gras, surtout pas de farine, la liaison est parfaite : un miroir qui ne doit rien à la demi-glace !

A Paris, Claude Peyrot reste en marge des modes. C'est l'un des cuisiniers les plus constants et les plus authentiques (à midi, menu d'anthologie à 345 F). *Au Père tranquille* (le meilleur des « pas chers »), Claude Perraudin fait mariner le coq avec une bouteille de Château de Puligny, l'excellent bourgogne propriété du Crédit foncier de France (3).

La Champagne du sacre des rois, sinon de David, connait le coq au vin de Bouzy, rouge. Autre recette au champagne pétillant : *« Après trente minutes de cuisson sans mouillement, on fait réduire dans la casserole le vin d'Ay ou de Mailly. N'oubliez pas de rectifier l'assaisonnement ! »* La Franche-Comté, pays de Courbet, attaque au vin jaune. Jean-Paul Jeunet, à Arbois, préfère travailler la poularde, dont il peut plus aisément lancer la cuisson à la demande. Mais, à Paris, son compatriote Alain Raichon *(Le Saint-Moritz*, 33, avenue de Friedland, 75008; tél. : 45-61-02-74) fait accourir régulièrement le Tout-Paris des amateurs de véritable *« coq au savagnin »*, qu'il propose dans un épatant menu à 185 F. Une aubaine !

Alors quoi ? Ce coq au vin serait-il une sorte de civet, moins le sang. On n'en trouve plus. Une daube plutôt ? Comme la recette lorraine au vin de Toul, ou bien comme la daube provençale au vin des coteaux d'Aix. *Les chefs*, souvent, font mariner le coq, façon gibier. Ainsi, Michel Croisille au *Regency* (96, avenue du Bac, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire ; tél. : 48-83-15-15). La pratique de la marinade est plus rare en maison bourgeoise ; ici, le *résultat est* excellent et pour un prix modique (menu à 170 F). Mais que dire alors *du coq à la bière des Flandres ?* Du coq au cidre vallée d'Auge ? De celui de Vannes, au cidre breton ? Plus excentrique encore, par rapport au modèle de base – notre image d'Ambert –, c'est le coq au vinaigre lyonnais, sans parler du sauté au verjus du Périgord, qui signe le retour médiéval de l'aigre-doux. Adieu les tannins, au profit de l'acide ! *« Découpez, mouillez, rectifiez... acidulez. »* Est-ce le secret caché de la recette du coq au vin, son authentique touche paysanne ? Je ne le crois pas. Nos mères avaient leurs habitudes ; la mienne ajoutait une cuillère d'eau-de-vie. *De vinaigre point.*

Cette recette est une gravure de genre, comme une plaque de verre historiée de lanterne magique qui conterait la légende de la bête du Gévaudan ; une scène avec paysage au coq gaulois. Mais bientôt les charpentiers qui réparaient le clocher du village estourbissent le coq chanteur. Ils ont réservé la bouteille de vin de Chanturgue (VDQS, côtes-d'auvergne, *cépage* gamay). Car les soldats de Vercingétorix *célébrèrent la victoire* sur César, non loin de là, à Gergovie (4).

Symbole de la fierté d'un peuple, le coq figure au sommet du clocher ; partout témoin de son bien-vivre, il mijote dans la casserole. Dualité d'un destin, cependant *toujours glorieux !* Et la cuisinière paysanne, la « menette » de Saint-Flour, ou bien la Toinon de Vic, mitonnera pour l'assemblée ce plat magique, rare désormais dans les restaurants. Autrefois, il est vrai, le pseudo-coq au vin relevait de l'art d'accommoder les restes d'un poulet ; rôti le premier jour, *au vin le deuxième, au vinaigre* le troisième. J'ai connu un gargotier de Vaison-la-Romaine – mais oui ! – qui se vantait d'une telle pratique. A Clermont-Ferrand, Jean-*Yves Bath (place du Marché-Saint-*Pierre, 63000 ; tél. : 73-31-23-23) continue d'adapter la tradition. Avec respect et talent. Chez lui, le coq est préparé selon la manière classique, puis désossé, mais la sauce – réduite – est liée avec une purée de pied de porc : c'est la *« salade de saucisson de coq au vin »*, servie tiède. Un délice.

La légende du coq au vin serait incomplète sans la gravure commentée que nous donne le bon Henri Pourrat : *« A donc, quand vous voudrès cuire le coq au vin, il faut prendre un poulet jeunet de Limaigne, et, l'ayant prestement occis, le dépecer en six quartiers, puis en coquemare faire revenir doucement trois onces de lard. Jetès en coquemare coq, ail haché, bouquet de plantes aromatiques, jusqu'à ce que le tout ait une belle couleur rose. Et sur le tout répandès chopine de bon vin vieux du pays de Chanturgue et, lorsque seront cuits à point coq, épices, saulce au vin sur feu vif, servès sur rôties. »* Pour finir, la goutte du père Ugène, qu'il sert lui-même avec son malin sourire de paysan *madré. Du bruit dehors ?* Ce ne peut être que l'Auvergne qui danse la fameuse bourrée montagnarde.

Jean-Claude Ribaut

(1) *Histoires naturelles*, de Jules Renard.

(2) *Le Coq au vin*, de Roger Lallemand. Editions Gontal-Darly. 1980 (61 recettes régionales).

(3) *Le Vivarois*, 192, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris ; tél. : 45-04-04-31. *Au Père tranquille*, 51, avenue La Motte-Picquet, 75015 Paris ; tél. : 47-34-03-05.

(4) Vin de Chanturgue : La Cave, centre commercial Gaulois gourmand, Le-Lac Chambon, 63790 Chambon-sur-Lac ; tél. : 73-88-67-40.

PHILATÉLIE

PhilexJeunes

La Poste mettra en vente générale, lundi 25 avril, un timbre à 2,80 F à l'occasion de « PhilexJeunes 1994 », exposition philatélique réservée aux philatélistes de moins de vingt et un ans, organisée à Grenoble du 22 au 24 avril.



A l'occasion de la sixième édition de cette compétition, le Service national des timbres-poste et la Fédération des sociétés philatéliques françaises ont organisé un concours de dessin qui a vu Laetitia Gabillard, une Choletaise de douze ans, l'emporter. Son projet est donc devenu le timbre emblématique de PhilexJeunes 1994. Au format 36 × 22 mm, il est tiré en héliogravure, en feuilles de cinquante.

Sur plus de 3 500 mètres carrés, l'exposition accueille les collections de près de deux cents jeunes parmi lesquelles seront désignées celles qui représenteront la France dans les grandes compétitions internationales. On y trouvera aussi des stands de négociants ; des ateliers de sensibilisation à la philatélie ; les postes de Belgique, de Monaco, des Nations unies et, bien évidemment, de France pour la vente anticipée « premier jour » du timbre.

P. J.

▶ **PhilexJeunes, palais des sports Pierre-Mendès-France, boulevard Clemenceau, Grenoble, du vendredi 22 au dimanche 24 avril, de 9 h 30 à 18 h 30 (dimanche 17 h 30), parking gratuit.**

En filigrane

• **Ventes.** – Vente à prix nets Bernard Behr (Paris, tél. : (1) 42-97-42-62) d'avril comprenant de beaux ensembles de France (classiques, variétés), colonies françaises, Madagascar et dépendances, monde entier (dont anciens Etats italiens).

Vente sur offres Jamet-Baudot (Paris, tél. : (1) 42-96-51-12) de fin avril, collection du docteur J... des premières émissions de France (1849-1876).

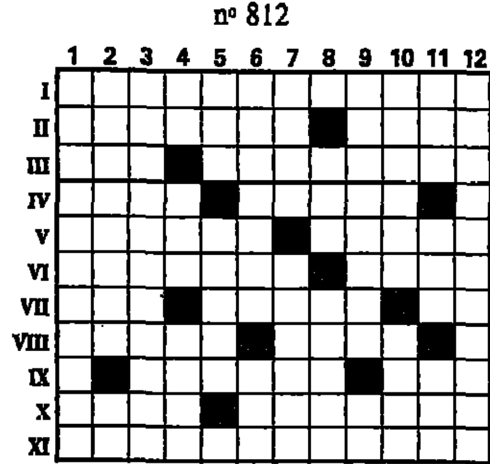
Guy du Vachat (Le Timbrophile, Paris, tél. (1) 47-70-60-40), spécialiste de Turquie, organise cinq ou six ventes sur offres par an. A noter dans la prochaine, fin avril, près de quarante lots de timbres rares d'Arabie saoudite.

• **Entiers repiqués des TAAF.** – L'administration postale du Territoire des terres australes et antarctiques françaises (TAAF) a procédé à la mise en service d'un entier postal sur carte postale repiqué au tarif de 2,40 F. Il s'agit en fait de la carte postale *Max Douguet* émise en 1991 à 2,30 F sur laquelle a été imprimée une valeur complémentaire à 0,10 F représentant le blason des TAAF (prix de vente 6 F (!), auprès de l'ATPOM, 85, avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris).

• **Le Timbre de l'année 1993.** – Le Service national des timbres-poste (SNTP) organise, pour la quatrième fois, l'élection du timbre de l'année, un concours destiné aux réservataires des bureaux de poste et aux abonnés du Service philatélique par correspondance. Tous ceux qui auront désigné le timbre élu par le plus grand nombre comme meilleur timbre de 1993 participeront à un tirage au sort dont le premier des cinq cents prix est un séjour-découverte de Londres pour deux personnes d'une valeur de 14 000 F. Date limite de participation, le 21 mai 1994.

Mots croisés

nº 812



HORIZONTALEMENT

I. Les droits de l'homme comme l'égalité doivent encore y progresser. – II. Intervenait avec adresse, espérons-le. Donna des arguments forts. – III. Donne les fuseaux à la Terre. Avais des lacunes. – IV. Si on a choisi de passer en force... Au milieu des blés. – V. A subi un traitement au sommet. Pleine de promesses ou simplement belle. – VI. Le must de la sérénité. Lac. – VII. Fit la bombe. Se montre au spécialiste. Se cite. – VIII. Une création de l'homme. Hôte de la Maison Blanche. – IX. S'inquiète de la santé du pays. En Israël. – X. *Mélodieux. Coquine.* – XI. Pédagogues.

VERTICALEMENT

1. Damoiselle. – 2. Pour vos beaux yeux. Dans le coup. – 3. Fuites inquiétantes. – 4. Sur certains billets. Monnaie. But de conquistadors. – 5. En Espagne. Suceurs de sang. – 6. Voilent. Dans le désert ou le bon vouloir, selon le sens. – 7. En Bretagne. Fait le poirier. – 8. Se met au sol. Alla au sol. – 9. Dur métier sur la Volga. Périodiquement neuf. – 10. Amènent souvent à des calculs. Fit un choix. – 11. Nécessaire mais non suffisant. Dans l'Europe. Demande un certain souffle. – 12. Vivent sur un grand pied.

SOLUTION DU Nº 811

Horizontalement

I. Goutte-à-goutte. – II. Urbain. Action. – III. Inuit. Ficelle. – IV. Te. Traîna. Dur. – V. Ame. Aînesse. – VI. Résigne. Io. Te. – VII. Innée. Sponsor. – VIII. Stop. Tsin. Eté. – IX. Ta. Erre. Nixon. – X. Elargissement.

Verticalement

1. Guitariste. – 2. Ornemental. – 3. Ubu. ESNO. – 4. Tait. Ieper. – 5. Titrage. RG. – 6. En. Ain. Tri. – 7. Finesses. – 8. Gaine. Pi. – 9. Occasionne. – 10. Ute. Son. Im. – 11. Tilde. Sexe. – 12. Tolu. Toton. – 13. Enervèrent.

François Dorlet

Scrabble (R)

nº 445

C'EST EN GRATTANT QU'ON DEVIENT GRATERON

De nombreux lecteurs me demandent de parler de la partie libre... Deuxième (et dernier) poisson d'avril ! Personne ne m'écrit jamais à ce propos, ni à aucun autre propos d'ailleurs. Il n'empêche que *Stratégie du Scrabble*, de Vincent Labbé (Larousse, 125 F), est le premier « pavé » (400 pages) qui traite de cette forme de jeu. Après tout, la partie libre reste pratiquée par des millions de Français. L'ouvrage débute par la narration truculente de sept parties libres. Outre des trouvailles de style (*« Le docteur plante le H de guerre sur la case rouge... De haute « luth », il trouve BIWA... C'est en grattant qu'on devient GRATERON »*), on y reçoit à l'issue de chaque coup des commentaires exhaustifs et de petites listes de mots. Parmi ces dernières, beaucoup traitent de « cousins » qui sont en fait des couples : KHI et SIKHS-KHAN et KHAT-WOK et KWA-LAKH et KHOL, voire des ménages à trois : ORYX, ONYX, LYNX. Viennent ensuite les classiques « benjamins » (BAN-CABLE, ÉDU-CABLÉ, ÉVO-CABLE, PEC-CABLE), rajouts initiaux et finaux, anagrammes et enfin des exercices, type 7+1. Plus originaux sont les *remplaçants* : on vous propose des noms propres (donc illicites) et vous devez trouver l'anagramme jouable correspondante. Exemple : « Brassens », BRESSANS. 1. Michelet. – 2. Laforgue. – 3. Stendhal. – 4. Verlaine. – 5. Massenet. – 6. Levassor. – 7. Dessailly. – 8. Corneau. – 9. Anquetil. – 10. Courier. – 11. Mimoun. – 12. Aurélien. – 13. Octavien. – 14. Claudine. – 15. Blériot. – 16. Suresne(s). – 17. Antigone. – 18. Procuste. – 19. Irlande. – 20. Boulogne. Bien que théoriquement mis à jour ODS 2, l'ouvrage oublie que certains noms propres sont devenus licites. Que cela ne vous dispense pas de chercher leur anagramme : 21. LÉOTARD, maillot de danse (québ.). – 22. GENTILE, nom d'un habitant d'un lieu. – 23. CORINTHE, cépage. – 24. MORTEAU, saucisse fumée. – 25. SUISSE (!). (Solutions en fin d'article).

Vincent Labbé étant, de son propre aveu, *« fou de mots »*, il prend en compte de nombreux « neuf lettres » (et plus), à notre sens superflus. Dégusté à petites doses cependant, son livre est aussi goûteux qu'instructif.

Michel Charlemagne

Solution des anagrammes.

1. MELCHITE (ou MELKITE), chrétien de Syrie. – 2. GOULAFRE. – 3. SHETLAND. – 4. ALEVINER. – 5. MESSÉANT. – 6. ROSEVALS. – 7. DYSLALIE. – 8. NAUCORE. – 9. QUANTILE. – 10. ÉCROUIR. – 11. OMNIUM. – 12. ALUNERIE. – 13. CONATIVE, relative à l'effort. – 14. LUCANIDÉ. – 15. TRILOBÉ. – 16. SENSEUR. – 17. NÉGATION. – 18. POSTCURE. – 19. LANDIER. – 20. OBLONGUE. – 21. TOLARDE. – 22. LIEGENT. – 23. CHIERONT. – 24. MAROUTE et TAMOURÉ. – 25. ESSUIES.

Championnat régional de l'Ile-de-France-Nord.
Gouvieux (Oise), 13 mars 1994

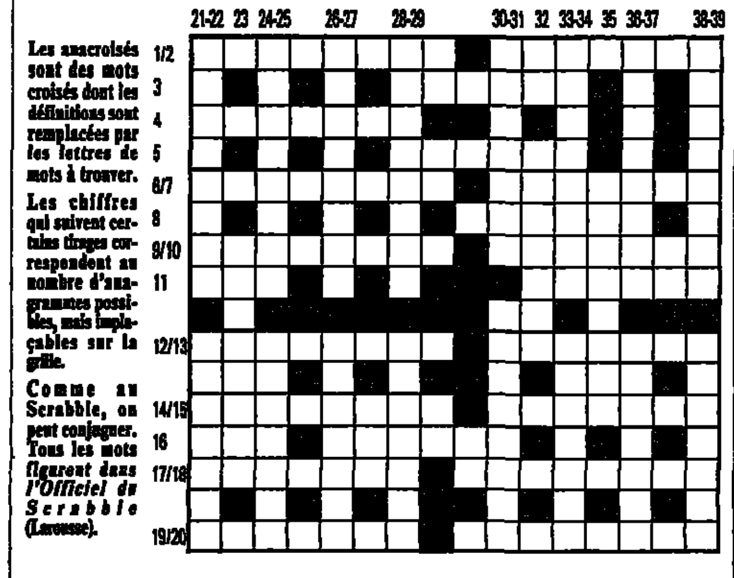
Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Nº	TIRAGE	SOLUTION	POS.	PTS
1	EERRMXT			
2	ERRM+EIU	TEX	H 7	24
3	OOUUANB	MEURTRIE	7 D	61
4	OU+WDIEM	NOUBA	8 K	26
5	OUDIEM+S	WU	F 6	31
6	O+NESDIL	MEDIUS	8 A	45
7	AAVEIMO	BLONDIES (a)	N 8	76
8	AMO+AETC	AVISE	15 K	36
9	AMAET+LS	OC	6 I	22
10	JTDEERS	MALTAMES	A 8	83
11	RS+OEEFP	DEJETA	K 10	28
12	SOEF+AAN	PREAVISE	15 H	39
13	OFA+RETS	ANES	L 10	33
14	BLLGEAR	FORMIATES	D 4	102
15	VTUSAOI	REGLABLE	B 1	84
16	?TANEIU	TROUVAIS	I A	158
17	KHLUORZ	EN(F)UTAI	2 E	72
18	KH+GNNIP	RUOLZ	1 K	47
19	HGN+?IYC	PEKIN	11 C	32
20	HG?C+FHE	YIN	B 12	42
		F(I)CHE	5 I	34
				1075

(a) INDOLES, I 9, 72.
1. Lachaud, 1 074 ; 2 Kermarrec, 1 069 ; 3. Chinchollle.

Anacroisés (R)

nº 813



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inapplicables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AACEIRTU (+ 1). – 2. EEOPRSU (+ 1). – 3. CEHORU (+ 1). – 4. ACEHILO. – 5. ADEFRT. – 6. DEIINRTT. – 7. ACEILOT. – 8. AGIIRT (+ 1). – 9. AEELNRST (+ 4). – 10. AEFIMRU. – 11. EILNST (+ 1). – 12. AADEILRT (+ 1). – 13. EEHSSTU. – 14. AEIILQSU (+ 2). – 15. AABISSU. – 16. ACEHKS. – 17. ADEEIRT (+ 2). – 18. ACEELLRS (+ 2). – 19. AEEILNX. – 20. EGIORSTV.

VERTICALEMENT

21. AACEIORS. – 22. AABBORS. – 23. AEINORTU (+ 6). – 24. AEHIINTT. – 25. AACEENT. – 26. EELNRRTU. – 27. ADIIIKR. – 28. CDEEFIIL. – 29. ACEGRTU. – 30. AFIPTTU. – 31. ACDEELMS (+ 1). – 32. AEGLRTU. – 33. DEIMNORR (+ 1). – 34. ABEHRTU. – 35. ACEIMSSU. – 36. AEIINRRU (+ 3). – 37. AAGIMNS (+ 3). – 38. ADEIITTU. – 39. ENPSSSU.

SOLUTION DU Nº 812

1. SUSPECT. – 2. INAVOUES (EVANOUIS). – 3. ROULURE (ROULEUR). – 4. VIENNOIS (ENVIIONS, VISIONNE, VEINIONS). – 5. CRAMBE (CAMBER, CAMBRE). – 6. OFFSETS. – 7. TARTRATE (ATTERRAT). – 8. NEUVIEME. – 9. EMEUTES. – 10. EDITES (DEISTE, DEITES, DIETES, TIEDES). – 11. EXSUDER. – 12. VILLEUSE (VEUILLES, VISUELLE). – 13. NEOLOGIE. – 14. CIBISTE. – 15. MESUSAT (MUSATES, MUTASSE). – 16. SUPEES, aspirées. – 17. ORGELETS. – 18. OPTIMUM. – 19. GUARANI, du Paraguay (NARGUAI). – 20. BENINOIS. – 21. SAVONNE. – 22. ISOMERIE. – 23. UNIFIER. – 24. TREUILS (RITUELS, RUTILES). – 25. EFFUSIVE. – 26. ENCUVAGE. – 27. ISEROIS. – 28. CROTTE (COTRET, COTTER). – 29. BAOBAB. – 30. TOISAMES (AMITOSES...). – 31. NITRURE. – 32. REDUVES. – 33. IDIOTIE. – 34. BRETELLE. – 35. AMERLO (MORALE). – 36. VERSTES, mesure de longueur russe ((VERSETS). – 37. EGOUTTAI. – 38. TESSERE (RESTEES, TERSEES, TRESSEE, STEREES). – 39. BINETTE. – 40. STENOSES. – 41. ASSOMME.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Echecs

nº 1585

TOURNOI DE LAZNE-BOHDANEC, 1994

Blancs : Wokac.
Noirs : Wotawa.
Gambit-D.

1. d4	d5	18. Cé2	b3!!		
2. ç4	é6	19. axb3 (j)	a5		
3. Cç3	Fé7	20. Tç1	Ta8		
4. Cf3	Cf6	21. Cç3	Fç6		
5. Fg5	Cb-d7 (a)	22. Dç2	Tf-ç8! (k)		
6. é3	0-0	23. Dé2	Tç-b8!		
7. Dç2 (b)	h6 (c)	24. Fç2 (l)	a4!		
8. h4 (d)	ç6 (é)	25. Dd3 (m)	Fb4!		
9. 0-0-0	a6	26. Cxa4 (n)	f5!		
10. Rb1 (f)	b5	27. Ra2 (o)	Fb5		
11. çxd5 (g)	çxd5	28. Dd1	Txa4+!		
12. Fxf6	Cxf6	29. bxa4	Fç4+		
13. Cé5	Fb7	30. Ra1 (p)	Fç3!		
14. f3 (h)	Tç8 (i)	31. Fd3 (q)	Fxb2+		
15. Df2	Cd7	32. Rb1	Rç3+		
16. Cxd7	Dxd7	33. Rç2	Dxa4+		
17. Fd3	b4	34. abandon.			

NOTES

a) Ou 5..., 0-0 ; 6. é3, Cb-d7 ; 7. Tç1, dxç4 ; 8. Fxç4, ç5 ; ou 5..., h6 ; 6. Fh4, 0-0 ; 7. é3, b6 ; ou 5..., h6 ; 6. Fh4, 0-0 ; 7. é3, Cé4 ; 8. Fxé7, Dxé7 ; 9. Dç2, Cxç3 ; 10. Dxç3, dxç4 ; 11. Fxç4, b6.

b) On joue souvent ici 7. Tç1 afin de tenir sous contrôle la colonne ç, mais les Noirs peuvent obtenir une position parfaitement équilibrée après 7..., ç6 ; 8. Fd3, dxç4 ; 9. Fxç4, Cd5. La sortie de la D, une idée de Rubinstein, a souvent pour but le grand roque, condition stratégique d'une attaque des pions g et h contre le R noir.

c) Dans la célèbre partie Rubinstein-Teichmann (Vienne, 1908), les Blancs prirent l'avantage après 7..., b6 ; 8. çxd5, éxd5 ; 9. Fd3, Fb7 ; 10. h4, ç5 ; 11. 0-0-0, ç4 ; 12. Ff5, Té8 ; 13. Fxf6, Cxf6 ; 14. g4, Fd6 ; 15. g5, Cé4 ; 16. h5. La réponse la plus dynamique consiste probablement en 7..., ç5 ; par exemple, 8. 0-0-0, Da5 ; 9. Rb1, dxç4 ; 10. Fxç4, çxd4.

d) L'étonnante idée de Kasparov contre Portisch à Bruxelles en 1986, 8. çxd5, reste vivante, l'acceptation du sacrifice 8..., hxg5 ; 9. dxé6, fxé6 ; 10. Cxg5, Cb6 ; 11. h4 donnant lieu à un combat aux conséquences peu claires.

é) Bien sûr, il n'est pas question de gagner le Fg5 car, après 8..., hxg5 ? ; 9. hxg5, Cé4 ; 10. çxd5, les Noirs n'ont plus de défense satisfaisante. D'autre part, la variante 8..., ç5 ; 9. 0-0-0, Da5 ; 10. g4 !, dxç4 ; 11. d5 ! est très dangereuse pour les Noirs.

f) Douteux. 10. Fxf6 suivi de 11. é4 est une suite simple et efficace.

g) Sans doute une erreur de conception. 11. Fxf6 est juste : si 11..., Cxf6 ; 12. ç5 suivi de Cé5 et de g2-g4, et si 11..., Fxf6 ; 12. çxd5 suivi de g4.

h) Si 14. g4, Tç8 ; 15. g5, b4 ! ; 16. gxf6, Fxf6.

i) Conclusion de la première phase de la partie : les Blancs ont grand-roqué pour mieux attaquer le R noir, mais, en réalité, l'offensive est passée dans les mains des Noirs.

j) 19. a3, Dh4 ! n'est pas réjouissant pour les Blancs.

k) Menace 23..., a4.

l) Et non 24. Dç2 ? à cause de 24..., a4 !

m) Si 25. Cxa4, Fxa4 ; 26. bxa4, Fa3, et si 25. bxa4, Fa3.

n) Et non 26. Dh7+, Rf8 ; 27. Dh8+, Ré7 ; 28. Dxg7, Fxç3, et les Blancs peuvent abandonner ; ni 26. bxa4, Fxç3 ; 27. Dxç3, Fxa4.

o) Un coup perdant mais, de toute façon, la défense des Blancs n'est pas aisée. Si 27. Cç3, Fxç3 ; 28. Dxç3, Da7 ; 29. Fd3, Da2+ ; 30. Rç2, Txb3 ! ; 31. Dxç6 (ou 31. Dxb3, Fa4), Dxb2+ ; 32. Rd1, Txd3+ ; 33. Ré1, Txé3+ ; 34. Rf1, Dé2+ ; 35. Rg1, Ta2, etc.

p) Et non 30. b3 ?, Dxa4+ !

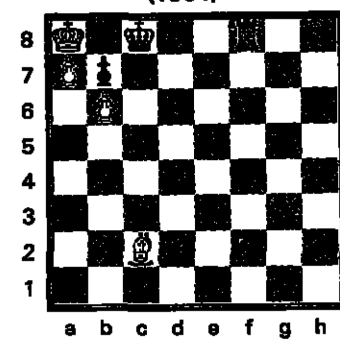
q) Si 31. bxç3, Dd6 !

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1584 P. PERKONOJA (1968)

(Blancs : Rh3, Tf1, Fh5, Cf3. Noirs : Rf4, Td7, Cé6, Pb7 et f5.)

1. Cd4+, Ré5 ! ; 2. Té1+, Rf6 ; 3. Txé6+, Rg5 ; 4. Cé2 !, Rxh5 (si 4..., Td3+ ; 5. Cg3, f4 ; 6. Tf6 mat) ; 5. Cf4+, Rg5 ; 6. Rg3, Tg7 ; 7. Td6 !, Tg8 ; 8. Tb6 !, Tg7 ; 9. Cé6+).

ÉTUDE Nº 1585 L. KOPAC (1964)



Blancs (4) : Ra8, Fç2, Pa7 et b6.
Noirs (3) : Rç8, Tf8, Pb7.
Les Blancs jouent et gagnent.

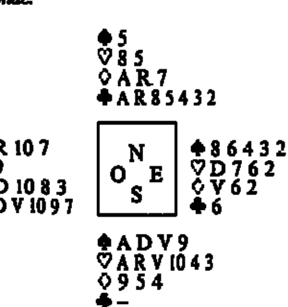
Claude Lemoine

Bridge

nº 1582

UN FAMEUX GRAND CHELEM

Voici la solution du « Lenz Thirteen », le plus célèbre des problèmes de bridge. Il a paru il y a trente ans dans *la première* chronique de bridge du *Monde*.



Ouest entame la Dame de Trèfle et Sud réussit le GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense.

Réponse

Ce problème est l'illustration de deux coups classiques : le grand coup et le squeeze répété.

Après avoir pris avec le Roi de Trèfle du mort, sur lequel il défausse un Carreau, *Sud doit rejouer l'As de Trèfle* pour obliger Est à se défausser car le plan qu'il suivra dépendra de cette défausse.

Trois défenses sont à envisager.

1er cas : *Est coupe.* Il n'y a plus alors de difficulté puisque Sud, après avoir surcoupé, pourra à la fois couper un Pique (en faisant l'expasse) et jouer atout pour capturer la Dame...

2e cas : *Est défausse Pique.* Il faut se raccourcir deux fois à l'atout pour arriver à la fin du coup à égalité d'atout avec l'adversaire. Ainsi, Sud, après avoir coupé l'As de Trèfle (grand coup), affranchit ses Piques en coupant le Roi d'Ouest avec un des deux atouts du mort. Il joue ensuite le dernier atout du mort et fait l'impasse ; puis, après avoir joué tous ses Piques maîtres, il monte au mort à Carreau et *coupe une seconde fois Trèfle.* Il ne lui reste plus alors qu'à revenir au mort avec son dernier Carreau et à rejouer Trèfle qu'Est est obligé de couper (puisqu'il n'a plus que des atouts)...

3e cas : *Est défausse Carreau.* Le jeu de réduction d'atout devient impossible car Est défaussera un second Carreau lorsque Sud coupera un Trèfle pour se raccourcir. Cependant, la défausse d'un Carreau va permettre de réaliser le grand chelem d'une autre façon. En effet, une fois qu'Est a défaussé Carreau, Ouest est seul à tenir à la fois les Carreaux, les Trèfles et les Piques : avec R 10 de Pique, D 10 de Cœur et V de Trèfle, *il peut donc être squeezé deux fois* ! Sud (A D V de Pique, 3 de Cœur et 9 de Carreau) tire son sixième atout (le 3 de Cœur), et Ouest subit un squeeze répété qui procure deux levées car il reste en Nord : 5 de Pique, A 7 de Carreau et 8 5 de Trèfle...

LA SÉCURITÉ INVISIBLE

Quand un contrat semble dépendre d'une impasse, on doit toujours chercher s'il n'y a pas un moyen de l'éviter. C'était le cas pour ce chelem réussi par le Cannois Jean-Marc Buchel, un artiste du jeu de la carte et qui nous a quittés l'année dernière.

♠ 10 9 6 3
♡ R D 9 3
♢ A D 3
♣ A 5

♠ D 7 5 4
♡ 5
♢ V 9 4
♣ D V 10 4 3

N
O E
S

♠ V 8 2
♡ 6 2
♢ R 8 7 5
♣ 9 7 6 2

♠ A R
♡ A V 10 8 7 4
♢ 10 6 2
♣ R 8

Les annonces auraient pu être les suivantes si Ouest est donneur :

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 ♢	passe	2 ♡
passe	3 ♡	passe	3 ♠
passe	4 ♣	passe	4 ♠
passe	5 ♢	passe	6 ♡...

Ouest ayant entamé la Dame de Trèfle, *comment Buchel en Sud a-t-il gagné* contre toute défense ce PETIT CHELEM A CŒUR, les atouts étant 2-1 ?

Note sur les enchères

Les Cœurs étant agréés comme couleur d'atout, l'enchère de « 3 Piques » était un cue bid qui indiquait l'As de Pique ; ensuite « 4 Piques » était un deuxième cue bid, qui promettait en principe l'As et le Roi. L'annonce de « 5 Carreaux » garantissait l'As de Carreau, et Sud décida, à juste titre, d'essayer le chelem.

UN LIVRE DE REESE

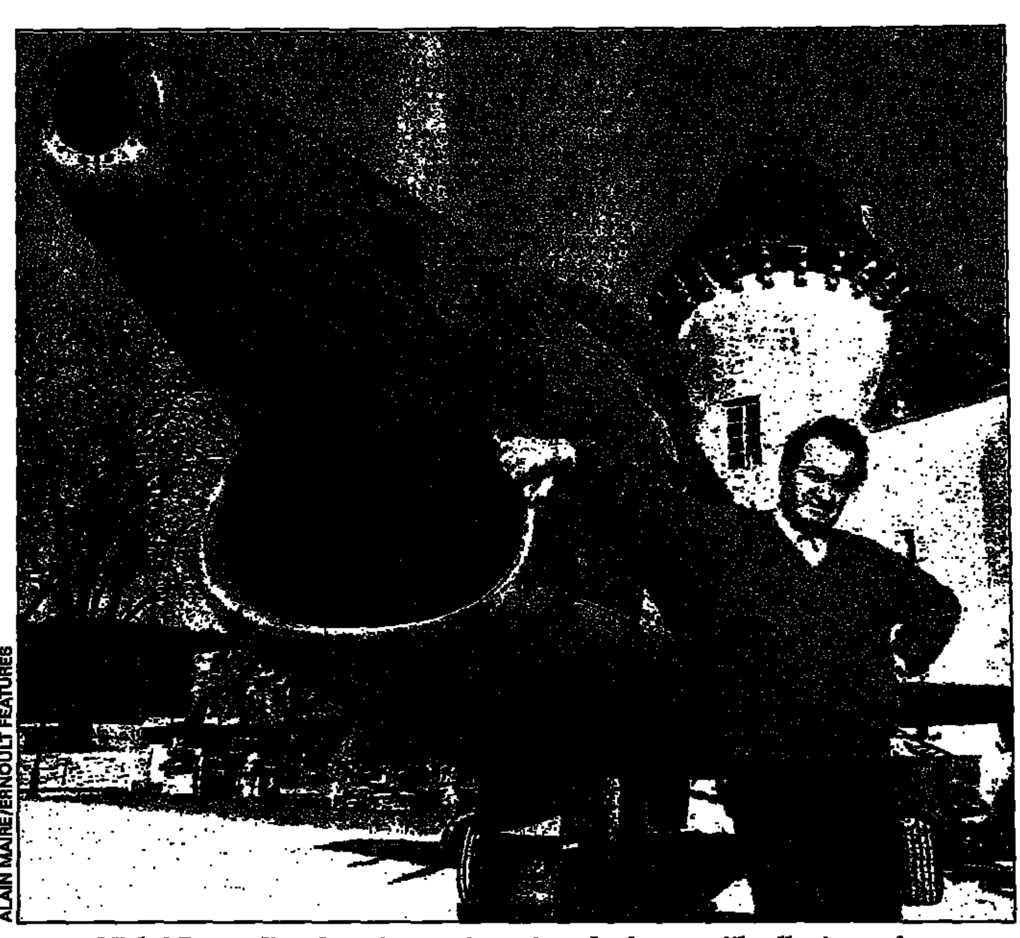
Un nouveau livre, *Mieux jouer avec le mort*, écrit par le fameux Terence Reese, vient d'être traduit en français. Il a été édité chez Grasset dans la collection « Les clefs du bridge » au prix de 110 F. Il comprend 180 pages avec 65 donnes d'exercices présentés à deux, puis à quatre jeux. Il traite des situations les plus étonnantes du jeu de la carte. C'est en 1978 que ce livre avait été publié en anglais sous le titre *The Most Puzzling Situations in Bridge Play*.

Philippe Brugnon

RENCONTRE

Chasseurs d'avions

La passion dévore le collectionneur et parfois dévore son espace. Surtout si, comme ce châtelain des environs de Beaune, en Bourgogne, il entreprend d'accumuler par dizaines des avions de chasse à réaction. D'autres préfèrent entretenir et faire voler des zincs « historiques » datant de la seconde guerre mondiale. Rencontres sur le terrain.



Michel Pont et l'un des soixante-cinq avions de chasse qu'il collectionne dans son château de Savigny-lès-Beaune.

Le château de Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or) est une caverne d'Ali Baba. Jadis les filles de Louis XV vinrent y folâtrer, et Mme du Maine s'y réfugia avec son clavecin lorsqu'elle complota contre le régent. A l'étage on pense tomber sur la chambre à coucher du maître, et l'on trébuche sur une collection de motos, alignées côte à côte, sous des voûtes ornées de pilastres. Il y a là l'engin que possédait Jean Mermoz, et aussi celui qu'enfourchait le chanoine Kir, qui avait un faible pour les deux-roues rugissants. La moto, avant la 2 CV, eut les faveurs du clergé, et les constructeurs produisirent des modèles « ecclésiastiques », garantissant la protection des soutanes.

Sous les combles des communs, sont présentées des voitures Abarth, des bolides ayant couru de 1952 à 1972. A quelques pas dans le parc, on dépasse une butte plantée de thuyas, et on découvre un étrange spectacle : de grands oiseaux d'acier reposent tristement. Tous les acteurs aériens de la guerre froide se sont donné rendez-vous pour un ultime face-à-face.

L'éclectisme règne au château. Le propriétaire, Michel Pont, vigneron, a acheté le domaine en 1979. Le châtelain précédent, un Anglais, avait, semble-t-il, manqué à tous ses devoirs en dispersant le mobilier et le clavecin de la duchesse du Maine. Michel Pont, avec ses objets quelque peu voyants, ne cesse de tourmenter les Monuments historiques, qui sont gens orthodoxes. *« Maintenant que j'ai fait cette butte, cela va mieux. Mais il y a eu une époque où ça allait mal. Je suis passé en correctionnelle, je me suis pris 6 000 francs d'amende. Tout cela parce que j'avais remis les jardins à la française et replanté de la vigne dans le parc comme au début du siècle. »*

« Un jour, raconte Michel Pont, *j'ai rencontré un colonel de l'armée de l'air, et je lui ai dit en riant : j'aurais un Mirage-III dans mon parc, ça serait sensationnel. Il m'a pris au mot. Il m'a conseillé d'écrire à l'état-major à Paris. J'ai attendu, et puis un matin j'ai reçu une lettre : Monsieur Pont, nous tenons à votre disposition un Mirage-III qui vous sera livré tel jour... Et puis après il m'en a fallu un second, etc. En huit ans je me suis procuré 65 avions de chasse à réaction des années 50-60... C'est impossible d'avoir des appareils de la guerre et des débuts de l'aviation. Cela coûte une fortune. Un Spitfire, c'est introuvable. Un Messerschmitt, n'en parlons pas. Ils ont été détruits, ou leurs rares propriétaires les gardent. Moi, je ne « fais » que la réaction, mais je les ai tous. »*

Les voici ces terribles coureurs d'espace, qui auraient pu embraser notre ciel durant la guerre froide, et qui se contentèrent de mettre leur nez dans quelques foyers d'incendie allumés par les puissants de la planète, la Corée, l'Algérie, les conflits coloniaux. Tous prêts à bondir pour le grand carnage final, et qu'on sut retenir prudemment en laisse, mais dont on ne saura jamais finalement la véritable efficacité meurtrière. Voici des MIG, grosses mouches aux ailes courtes, pattes engluées dans la boue bourguignonne, ayant appartenu à l'armée polonaise. Le « grand frère » en faisait une distribution générale aux pays du pacte de Varsovie et aux « sympathisants ». En 1947, date de sa sortie, le célèbre MIG-15 volait déjà à 1 075 km/h. On en construisit plus de 8 000, grâce – cela on le dit moins – à un « don technologique inattendu » des Anglais, qui offrirent aux Russes, après un accord commercial signé au lendemain de la guerre, les plans du fameux réacteur Rolls-Royce. On l'enverra en Corée où il montrera sa supériorité face aux jets américains de l'époque.

On passe devant d'autres oiseaux de mauvais augure, un Lockheed T-33, un Sabre américain, un Starfighter F-104, un Vampire, un Vautour, et des hélicoptères Sikorsky qui s'abattaient sur les mechtas en Algérie. Un Mirage-IV plane au-dessus de la troupe de désœuvrés. *« Je suis le seul à collectionner toute la série des Dassault, de l'Ouragan jusqu'au Mirage-5, douze appareils. J'ai le Mirage-IV, celui qui transportait la bombe »,* ajoute Michel Pont. L'essentiel de la collection est constitué d'appareils achetés à l'administration des Domaines, ou à l'étranger, ou acquis à la suite d'un *échange, ou bien prêtés.*

L'armée de l'air décide de *déclasser une série d'appareils,* et les Domaines se chargent de la revente. Michel Pont fait partie des clients privilégiés. *« Mon Mirage-IV je l'ai acheté aux Domaines. Combien ? Cela ne regarde personne. L'annonce que vous parcourez dans une revue spécialisée ne claironne pas : à vendre Mirage-IV qui a transporté la bombe. Mais plus discrètement : à vendre cellule de Mirage-IV, six tonnes, dix tonnes au plus offrant. On va voir l'avion, on fait une offre. La fourchette de prix d'un avion varie de 20 à 100 000 francs, mais il faut compter le double avec le démontage, le transport, le remontage... »*

Parfaire sa collection avec un F-16 américain, ou un avion qui a *« fait le Golfe »*, tel est le souhait de Michel Pont, général d'une armée morte. *« On y prend goût, on tombe dans le panneau. Ces formes, ces lignes, c'est impressionnant. J'ai tout ça chez moi, c'est acquis. »*

A quelques kilomètres de cette nécropole, l'aéroport de Dijon recèle dans ses hangars quelques petites merveilles bien vivantes. Voici, fringant sur ses pattes, l'hélice frémissante, prêt à s'offrir une petite balade dans le ciel de Dijon, un T-28 des années 50. Acheté aux Américains par l'armée française pendant la guerre d'Algérie, le T-28, surnommé le « Fennec », terminait les ratissages. *« C'est un avion qui napalmait »,* précise Christophe Jacquard, collectionneur et chef d'entreprise. A son côté un B-25 Mitchell guette une promenade dominicale. Le B-25 américain fut le premier à bombarder le Japon en avril 1942 à partir du porte-avions « Hornet ». *« Nous collectionnons par amour, mais nous n'avons pas l'esprit de collection »,* affirme Frank Devaux qui poursuit la collection de son père avec Christophe Jacquard. Un ensemble se montant aujourd'hui à une dizaine de *« warbirds »* de la seconde guerre mondiale.

Comme le chasseur américain P-51 Mustang, un des avions légendaires du côté des Alliés avec le Spitfire, ou le Curtiss P-40, l'avion des « Tigres volants », ces volontaires américains qui allèrent se frotter aux Japonais en Chine. *« C'est grâce au Mustang que la guerre a été gagnée,* précise Christophe Jacquard, *leur autonomie supérieure leur permettait d'accompagner les Forteresses volantes jusqu'à Berlin. Avant, beaucoup de Forteresses se perdaient parce que les Spit s'arrêtaient au milieu de la France. »*

Christophe Jacquard a possédé un temps aussi un autre petit bijou, un biplan Bücher-Jungmeister qui forma les pilotes de la Luftwaffe à la voltige. *« Rien que le bruit du moteur quand on met en route, c'est extraordinaire. On a inventé la voltige pour faire la guerre. Maintenant avec les missiles, ce n'est plus nécessaire. Mais le problème autrefois c'était de se retrouver derrière l'autre pour le mitrailler. La voltige est née juste avant la guerre de 14. Le premier looping a été effectué par un Français, mais on n'est pas sûr qu'il l'ait fait exprès. En 14, on tirait à coup de revolver d'un biplan à l'autre. »*

« Quand est arrivée la seconde guerre mondiale, poursuit Christophe Jacquard, *les techniciens avaient fait des recherches sur la vitesse uniquement pour le plaisir. Le Spitfire est né de ces compétitions de vitesse qui étaient organisées. Et c'est grâce à cet appareil que les Anglais ont pu résister correctement. Nous, les collectionneurs, nous ne parlons que des avions alliés. Il ne reste plus qu'un seul Messerschmitt en état de vol, et il est en Angleterre, il en reste peut-être quinze ou vingt dans des musées. De même il n'y a plus qu'un seul Focke Wulf 190 en état de marche, à peine deux ou trois dans des musées. En revanche, on ne manque pas de Mustang. 130 sont en état de vol et une centaine se trouvent dans des musées ou en cours de restauration.*

» Du côté allemand tout a été détruit. Ainsi que les appareils japonais. Il ne reste plus qu'un seul « Zero » en état de vol. Les collectionneurs sont aux aguets bien sûr. Les Américains avec leurs dollars et les Anglais surtout. Un warbird se négocie autour de plusieurs millions de francs. En France aussi il y eut un excellent chasseur, le Dewoitine, tiré à 500 exemplaires (contre 20 000 Spitfire) : un seul a été remis en état de vol. Les Russes avaient le Yak-3, équipé d'un moteur Klimov, dérivé de l'Hispano-Suiza. A la fin de la guerre, Staline a offert à la France les vingt derniers : personne ne sait ce qu'ils sont devenus, sauf un. »

Nous n'avons pas, nous Français, dans ce domaine, la fibre collectionneuse. *« Allez au Musée du Bourget, je ne veux pas polémiquer. Vous verrez le Concorde 001 en triste état, ce joyau de la technologie française et européenne. Il n'y a pas un appareil en état de voler. Notre but à nous, c'est de continuer à faire voler ce patrimoine, pour que nos enfants sachent pourquoi ils sont encore dans un pays libre. Et nous y arrivons mal, alors qu'en Angleterre cela fait partie du mythe. Grâce à l'action de Jean Salis, le seul grand collectionneur français, un accord a été trouvé avec l'administration pour que nos machines volent sous une immatriculation d'avions de collection. »*

Christophe Jacquard s'est posé récemment sur un terrain anglais avec son Mustang en feu. Ses gants commençaient à sentir le roussi. *« Les jets, c'est un autre monde. J'ai songé à acheter un Fouga. Cela fait deux ans qu'il s'en vend aux Domaines en état de vol pour quelque 150 0000 francs, et dès que l'armée les aura retirés du service en 1996, il n'est pas impossible que l'on puisse voir voler des particuliers avec en France, munis d'une autorisation de l'aviation civile bien sûr avec une immatriculation d'avions de collection. Cela se fait ailleurs. L'entretien d'un Fouga est simple. Il existe toute une génération de mécaniciens, capables de vous changer un réacteur en une nuit. D'ailleurs il est solide. Le seul problème c'est la consommation, 700 litres de kérosène à l'heure. Mais à 3 francs le litre, cela met l'heure de vol à 2000 francs, c'est-à-dire la même somme que pour un Mustang. Si n'importe qui peut acheter un Fouga...*

» Mais pour moi il n'y a pas de grande histoire derrière la chasse à réaction. Malgré la Corée, l'Algérie, et même l'Irak. Les pilotes de mes warbirds, eux, c'étaient des seigneurs. Il y avait la peur, la flak, le retour au ras des vagues, et le regard des femmes le soir dans les pubs de Londres.

» Mon préféré, c'est le Mustang. Cette sensation de puissance, cette ligne effilée... Ce matin dès 6 h 30 j'ai passé une heure à faire mes filtres dans mon hangar, je suis rentré chez moi puis je suis allé à mon bureau. Je ne veux pas dire combien cela me coûte. Certains préfèrent avoir une maison dans le Sud. Moi pas. Le soir je retourne dans mon hangar, je regarde mon Mustang. Je le regarde comme un tableau. »

De notre envoyé spécial
Régis Guyotat

▶ Le château de Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or), à 3 kilomètres au nord de Beaune, est ouvert tous les jours, y compris le dimanche, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Tél . 80-21-55-03.

▶ Le premier Salon de l'aviation ancienne se tiendra les 6, 7 et 8 mai prochain au Bourget, et rassemblera 250 avions au passé chargé d'histoire. Ce « warbirds show » présentera une mise en scène d'avions légendaires.